

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2004-2008

N° 26

Séance du mercredi 3 mai 2006, à 17h.00

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Laurent Iff.

Quarante conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé : M. Julien Semperboni.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux n° 22 et n° 23 sont adoptés sans modification.

M. Laurent Iff, président : Mesdames et Messieurs, je suis très heureux de pouvoir vous accueillir ce soir pour notre séance dédiée aux comptes et au renouvellement du Bureau. En préambule, je tiens à signaler qu'il n'y aura pas de collation pendant la séance de ce soir, quand bien même nous commençons à 17h.00, puisque après cette séance nous aurons normalement une petite agape qui est organisée en l'honneur du nouveau président du Conseil général. Par contre, vu la chaleur qu'il fait dans la salle et compte tenu que nous ne pouvons pas ouvrir les fenêtres à cause du trafic, je pense que nous ferons quelques pauses afin de pouvoir aérer la salle et aller se désaltérer.

J'ai reçu sur mon bureau deux interpellations qui seront traitées ce soir également lors de l'examen des comptes.

Interpellation de M. Fabien Fivaz**A quand la fin du parcage sur les trottoirs ?**

Le problème de la circulation des piétons, lié à la politique de laisser-faire en matière de parcage sur les trottoirs qui prévaut à La Chaux-de-Fonds depuis des décennies, doit être traité sans délai et résolu sur le long terme, car la situation est devenue largement inacceptable.

Depuis deux ans environ, un groupe de citoyens actifs dans ce domaine (vivelachauxdefonds.com) presse nos autorités d'agir en la matière, en mettant en évidence photographiquement de nombreux cas de parcage illégal sur les trottoirs ou d'absence de mesures de sécurité à l'égard des piétons (chantiers sur des trottoirs sans parcours piétonnier de contournement, absence de passages jaunes pour piétons à de nombreux carrefours, etc.), ainsi qu'en intervenant par courriel auprès de la police et du Conseil communal. A part quelques actions ponctuelles (notamment une nouvelle signalisation des zones de parcage à la rue du Nord), ces efforts sont restés vains.

Nous estimons que le parcage sauvage sur les trottoirs, cette spécialité chaux-de-fonnière, non seulement nuit à l'agrément de vivre dans notre ville (étant entendu que tous les automobilistes eux-mêmes sont également des piétons !) mais encore donne à l'extérieur une image assez triste de cette ville que nous aimons tous, et qui mérite mieux. La Chaux-de-Fonds est dotée en bonne partie de trottoirs larges ? C'est une chance et un bonheur, mais nous estimons que nous devrions avoir à cœur de préserver ces surfaces pour l'agrément des piétons qui se déplacent plutôt que pour celui des autos immobiles !

Nous demandons donc au Conseil communal :

1. s'il entend faire respecter par la police l'ordonnance fédérale sur la circulation routière en matière de parcage sur les trottoirs ;
2. s'il compte supprimer rapidement toutes les zones jaunes de parcage illégal sur les trottoirs, qui se sont multipliées dans notre ville et imposées grâce au laisser-faire des autorités au pouvoir ces dernières décennies ;
3. s'il va jeter à la corbeille sans tarder la note de service illégale autorisant de parquer en partie sur les trottoirs ;
4. qu'il nous fasse part, de manière plus générale, de ses intentions à moyen et long terme quant à la réalisation d'itinéraires piétonniers aussi continus que possible dans notre ville, sur le modèle de ce qui est en train de se réaliser à la rue du Collège-Industriel, initiative réjouissante que nous saluons et qui va dans le bon sens.

Interpellation de M. Marc Schafroth**La samba du Conseil Communal.**

Lors de la séance du Conseil Général des comptes, du 23 mai 2005, une interpellation déposée par le groupe UDC avait pour teneur les problèmes rencontrés dans la location des salles de gym du collège Numa-Droz, par les sociétés sportives de notre Commune. Nous faisons part d'une problématique avec la suppression importante de dates pour diverses raisons et notamment en raison de la société du Carnaval à qui les salles étaient mises à disposition au détriment des sociétés locatrices du vendredi soir.

La réponse du Conseil Communal avait été on ne peut plus claire. Pour preuve, ci-dessous, les propos énoncés par Mme Stähli-Wolf, pour le Conseil Communal :

« Nous avons découvert que tous les ans le Carnaval demande que nous réservions quatre halles de gymnastique qui sont ainsi retirées de l'utilisation des usagers habituels. A la suite de l'interrogation qui nous était annoncée pour ce soir, nous avons décidé de renoncer à ces réservations et de ne prendre que la réservation de la protection civile et

de renoncer à priver les groupes sportifs de la possibilité qui doit leur être assurée normalement d'utiliser les halles qu'ils louent. »

Page 1108, PV de la séance du 23 mai 2005.

Hors, cette année, les clubs sportifs locataires le vendredi soir se sont vu, une nouvelle fois, supprimer leur soirée d'entraînement, au bénéfice de, je vous le donne en mille, la société du Carnaval.

Après avoir pris contact avec l'adjoint du responsable de l'Office des sports, j'apprenais que, lorsque la société du Carnaval avait été informée de cette mesure, le président de cette société ainsi que le délégué à la Culture s'étaient offusqués. Et, c'est surprenant, la culture a eu raison de la parole du Conseil Communal. Force est de constater qu'à La Chaux-de-Fonds, le carnaval est plus important que le sport.

Le Conseil Communal a donc une fois de plus donné la preuve que sa parole c'est du vent. Ainsi il pratique à merveille la Samba, cette magnifique danse qui se caractérise par un pas en avant et deux pas en arrière. Cette danse a probablement remplacé le fameux tango qui faut-il le rappeler, se danse une rose à la bouche !!! Est-ce pour éviter de piquer la langue à ceux qui n'ont déjà pas de parole ?

Le Conseil Communal peut-il s'engager une fois pour toutes à ne plus supprimer une soirée d'entraînement aux clubs sportifs, au bénéfice du Carnaval ?

M. Laurent Iff, président : J'ai également reçu un projet d'arrêté avec une clause d'urgence concernant le règlement général du 28 septembre et la commission intercommunale d'aménagement du territoire.

Projet d'arrêté de Mme Pascale Gazareth

LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS,

vu le rapport du Conseil communal du 29 août 2005,

vu les articles 134 et suivants du Règlement général du 28 septembre 1994,

arrête :

Article Premier : Une commission consultative intercommunale, dénommée « Commission intercommunale d'aménagement du territoire » est constituée dans le cadre de la collaboration entre les Villes de Le Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Art. 2 : Cette commission est composée de 12 membres élus selon le système proportionnel sur proposition des partis représentés dans les conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, à raison de 6 membres par ville nommés en début de législature ou pour la fin de celle-ci, ainsi que des Conseillers communaux directeurs de l'urbanisme des deux villes.

Elle compte un ou plusieurs représentants du canton, qui ne votent pas.

Elle est présidée par les directeurs de l'urbanisme du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Art. 3 : La commission est prioritairement chargée d'accompagner le projet d'aménagement du Crêt-du-Locle mené par les exécutifs et les services des deux villes.

Elle peut être chargée d'autres tâches dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Art. 4 : La commission élabore son programme d'activités. Elle est habilitée à associer à ses travaux, régulièrement ou ponctuellement, toute personne qu'elle juge utile

d'entendre, en particulier des experts de l'aménagement du territoire, et à requérir tous rapports utiles.

Art. 5 : La commission se réunit aussi souvent que nécessaire, mais 2 fois par an au moins.

Art. 6 : Le présent arrêté ne sera exécutoire que si l'arrêté relatif au même objet est accepté par la Ville du Locle.

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

M. Laurent Iff, président : Nous traiterons de l'urgence après l'analyse, l'étude des comptes et des différents rapports. Ces trois documents vont être photocopiés et retransmis.

En point 0 de notre ordre du jour, nous devons adopter deux procès-verbaux. Je remercie notre secrétaire.

Nous pouvons passer au point 1 de l'ordre du jour.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



ORDRE DU JOUR

26^e séance du Conseil général du mercredi 3 mai 2006

à 17 heures

à l'Hôtel-de-Ville

1. Election
 - a) d'un membre à la Commission des Infrastructures, en remplacement de M. Frédéric Marti (R), démissionnaire
 - b) d'un membre à la Commission de salubrité publique, en remplacement de M. Freddy Jenni (R), démissionnaire
 - c) d'un membre à la Commission de la Bibliothèque, en remplacement de Mme Orianna Gamba (UDC), démissionnaire
 - d) d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. André Schreyer, démissionnaire
2. Comptes 2005
 - a) Rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes
 - b) Rapport de la Commission financière et rapports des sous-commissions
3. Rapport du Conseil communal du 18 avril 2006 relatif à une demande de classement de diverses interventions du Conseil général
4. Information du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2006
5. Discours du Président sortant du Conseil communal
6. Discours du président sortant du Conseil général
7. Election du Bureau 2006-2007 du Conseil général
8. Discours du nouveau président du Conseil général
9. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 26 octobre 2005
« *Création d'une ligne de bus entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel* »

10. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 26 octobre 2005
« *Louis Chevrolet, enfant de La Chaux-de-Fonds* »
11. Motion de M. Marc Schafroth et consorts déposée le 24 novembre 2005
« *Pour une administration communale sans fumée* »
12. Interpellation de M. Jean-Charles Legrix et consorts déposée le 23 janvier 2006
« *Un calendrier de luxe en période de vaches maigres* »
13. Interpellation de M. René Curty et consorts déposée le 23 janvier 2006
« *Récupération du verre* »
14. Interpellation de M. Alain Parel et consorts déposée 21 février 2006 « *Un camion des Travaux publics conduit par un chauffeur privé !* »
15. Interpellation de M. René Curty et consorts déposée le 29 mars 2006
« *Mesures de sécurité autour des collègues* »

CONSEIL COMMUNAL

Nominations dans les commissions

M. Eric Santschi (R) est nommé membre de la commission des Infrastructures, Mme Dominique Courvoisier (UDC) est nommée membre de la Commission de la Bibliothèque et M. Marc Schafroth (UDC) membre de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière **Comptes 2005**

Membres de la commission :

Mmes et MM.	Katia Babey Falce Pierre-Alain Borel Théo Bregnard Didier Capit Annie Clerc-Birambeau Fabien Fivaz Pascale Gazareth Laurent Iff	Philippe Lager Jean-Charles Legrix Pierre-André Monnard Sylvia Morel Daniel Musy Alain Parel André Schreyer
Chef du service financier	René Barbezat	
Conseil communal	Michel Barben Didier Berberat Laurent Kurth	Pierre Hainard Jean-Pierre Veya

Constitution du bureau

Présidence :	M Laurent Iff
Vice-présidence :	Mme Annie Clerc-Birambeau
Rapporteur :	Mme Sylvia Morel

Introduction

Depuis la création d'une commission financière permanente, l'organisation de celle-ci est quelque peu différente. En effet, les commissaires se rendent toujours dans le même dicastère lors de la préparation du budget et du contrôle des comptes durant une législature.

Les sous-commissions établissent un rapport pour le budget qui reste, en principe, en main de la commission financière et un rapport pour les comptes qui devient public après approbation de la commission financière.

Les rapports des comptes des sous-commissions sont discutés par la commission financière. Si certaines informations doivent rester confidentielles, elles sont supprimées ou si elles sont inexactes, elles sont modifiées.
D'autre part, si des renseignements étaient en attente, les réponses du Conseil communal sont ajoutées dans le rapport de la sous-commission.

Cette manière de procéder a pour conséquence que toutes les informations de détails se trouvent dans les cinq rapports de sous-commission.

Le rapport de la commission financière devient beaucoup plus petit, car il contient uniquement les dernières discussions de la commission financière ainsi que les prises de position des partis.

Le Conseil communal a décidé, pour des questions d'économies, de ne plus faire taper le procès-verbal de nos séances. Grâce au nouveau mode de fonctionnement de la commission, le travail du rapporteur est grandement allégé puisque l'essentiel du travail est fait par cinq rapporteurs de sous-commission.

Rapport de gestion

Certains commissaires estiment que la présentation du rapport devrait être améliorée. En effet, chaque service présente ses informations à sa convenance. Il serait souhaitable d'uniformiser le tout.

En ce moment, les chefs de service ont d'autres priorités et il n'est pas possible de les surcharger avec ce genre de demandes. Toutefois, lors des séances de sous-commission, les commissaires peuvent demander des améliorations directement aux chefs de service.

Dans le rapport, beaucoup de noms apparaissent. Pour des questions de confidentialité, il est décidé de les supprimer dans les prochains rapports.

Discussion de détail sur quelques objets

140 Etat civil

L'Etat civil a été transféré le 1.1.2006 au Locle. De ce fait, il n'y a pas d'économie due à la restructuration en 2005.

La saisie des informations dans le nouveau système Infostar a nécessité un travail conséquent, mais il est probable que ce service, sous la responsabilité du Locle aujourd'hui, réduira son personnel lorsque la gestion informatique sera opérationnelle.

500 Subventions culturelles

Les subventions culturelles ne sont pas mentionnées en détail dans le rapport de gestion. Le Conseil communal publiera le nom des organisations ayant reçu une subvention supérieure à CHF 5'000.- dès 2006.

Pour connaître le détail des subventions 2005, un document est annexé au rapport de la sous-commission du dicastère de M. Veya.

Le Conseil communal nous informe qu'il indiquera le nom de tous les bénéficiaires de subventions dès 2006.

Subvention à Ton sur Ton

Suite aux questions posées dans les sous-commissions de MM. Kurth et Veya, ce dernier a entrepris quelques recherches afin de déterminer l'historique des décisions prises liées à l'octroi d'un soutien financier pour l'achat de la salle de la rue du Progrès par Ton sur Ton. Il ressort qu'aucune décision formelle n'a été prise avant la fin de la législature précédente même si, à plusieurs reprises il est mentionné le fait que la Ville doit tenir ses engagements. Lors de l'élaboration du budget 2005, soit en novembre 2004, une somme non précisée (mais vraisemblablement CHF 200'000.-) a été retirée du budget des investissements, compte tenu du fait que ce dossier ne semblait pas devoir aboutir rapidement. Fin mars 2005 Ton sur Ton informe le Conseil communal que le projet avance et devrait être finalisé. Le 13 avril 2005 l'Exécutif vote un crédit (Art. 95) de CHF 100'000.- pour l'achat de la salle et décide de proposer à futur la même somme pour les travaux de rénovation. Il est prévu à ce stade que ces deux montants seront prélevés dans la réserve pour la rénovation des salles. Le second montant sera inscrit dans les crédits spéciaux 2006. Il a été accepté dans le cadre du vote du budget 2006.

211 Bâtiments locatifs

Le nouveau mode de comptabilisation des recettes de location met en évidence le montant perdu, faute d'avoir des locataires. La somme de CHF de 143'041.60 est considérée comme normale et non supérieure aux autres années.

600 Centre opératoire protégé

La perte comptabilisée de CHF 1'315'100.- dans le service des finances est la résultante d'une erreur d'interprétation.

En effet, le COP étant un bâtiment enregistré au registre foncier sur le même numéro de cadastre que l'hôpital, le Conseil communal de l'époque a tout simplement porté au bilan la valeur du bâtiment.

Aujourd'hui, le Conseil communal a appris qu'il ne nous appartient pas et, par conséquent, l'a supprimé de nos actifs dans les comptes 2005.

Vu notre situation financière, il est permis de se poser la question de la justesse de cet amortissement sur un seul exercice.

715 Service des ateliers

L'augmentation des dépenses de carburants et du prix de l'essence provient de l'hiver rigoureux de 2005. Logiquement, les frais administratifs (RPLP) devraient augmenter aussi, mais ils ont diminué, car la voirie change les plaques blanches de certains véhicules contre des brunes, moins onéreuses et de plus certains véhicules servant à dégager les trottoirs paient un forfait de RPLP de CHF 500.-.

720 Station d'épuration

Le transport des boues s'est réduit. La STEP de La Ferrière et des Franches-Montagnes ne nous ont pas livré leurs boues.

810 SHE-hygiène et salubrité

Les recettes d'inspection des denrées sont versées par le canton, car celui-ci a pris à sa charge le coût des contrôles.

860 Police locales

En fin de carrière, les militaires chaux-de-fonniers rendent leur matériel à Polyexpo, salle qu'il faut louer CHF 8'000.- pour deux jours. Cette somme est comptabilisée dans le compte « frais de stationnement de troupes ».

Position des groupes**Parti Libéral-ppn**

Notre parti a pris connaissance avec intérêts des comptes de l'exercice 2005 qui lui ont été présentés.

En premier lieu, nous tenons à remercier les Conseillers Communaux, mais aussi et surtout l'ensemble du personnel communal pour les efforts importants qui ont été réalisés dans le but de contenir, autant que faire se peut, le déficit de notre ville.

Les renseignements obtenus dans le cadre de la Commission Financière nous incitent à accepter sans réserves les comptes qui nous sont soumis

Nous devons constater que les chiffres qui nous sont présentés ont été établis avec un maximum de prudence, permettant d'éviter des reports de charges sur les exercices futurs.

Concernant les prochains exercices, nous invitons le Conseil Communal à envisager la mise en place d'un système de contrôle budgétaire efficace permettant un suivi des comptes durant l'exercice comptable.

La mise en place d'un tel système devrait permettre de suivre régulièrement, durant l'exercice comptable, l'évolution des comptes de notre Commune évitant ainsi toutes surprises agréables ou désagréables en fin d'année.

Parti socialiste

Le groupe PS aimerait saluer l'immense effort qui a été accompli par tous les services et les collaborateurs de la Ville, ainsi que la grande rigueur dont a fait preuve le Conseil communal pour le budget puisse être tenu malgré un certain

nombre d'aggravations, comme au compte de la neige ou d'autres liées à des factures de l'Etat et pour lesquelles la Ville n'a aucune maîtrise.

L'effort est d'autant plus à souligner que le budget 2005 était déjà le résultat de la recherche d'économies. Aussi, nous accepterons les comptes.

Malgré tout, la situation demeure extrêmement préoccupante puisque le budget 2006 laissera la ville sans plus aucune réserve, nous obligeant à trouver des économies supplémentaires pour un montant de 15 mios environ.

Même si des réformes structurelles ont été lancées et que l'on peut espérer que les pures mesures de restriction comme les efforts consentis sur les salaires ou les frais d'entretien porteront leurs fruits, il est illusoire de penser que nous pourrions économiser 15 mio en une seule année.

Ainsi, sans une augmentation des recettes qu'elle provienne d'un réajustement de la quotité d'impôt, d'un rééquilibrage cantonal du produit de la fiscalité des entreprises, d'une augmentation de la masse imposable ou du renchérissement de certaines prestations, notre ville ne pourra pas sortir du marasme dans lequel elle se trouve.

La plupart des services sont complètement à bout, les collaborateurs sont surchargés, stressés, les demandes qui leur sont adressées sont toujours plus nombreuses et complexes alors que les ressources sont en constante diminution, avec en toile de fond des conditions qui tendent à se péjorer.

Les moyens appellent les moyens; notre ville ne pourra pas être attractive pour de nouveaux contribuables et conserver ses habitants si nous sommes incapables d'assurer une certaine qualité de vie et de proposer des prestations de qualité s'insérant dans un projet de société, tel que le développement durable.

Enfin, notre groupe s'inquiète de la dérive qui guette la commission financière. Depuis la réforme du fonctionnement de cette commission, qui est maintenant permanente, il est important que nous puissions mieux travailler ensemble que par le passé mais nous ne sommes pas une commission d'enquête parlementaire ! Et nous ne souhaitons pas que s'installe un climat de défiance ou de suspicion. De plus, il est important que chacun, législatif et exécutif, puisse pleinement jouer son rôle sans confusion des genres. C'est non seulement une des conditions de la démocratie, mais aussi un élément fondamental si on veut permettre à notre ville de triompher des défis qui l'attendent. Cela ne sera pas facile si nous travaillons tous ensemble, mais ce sera impossible si nous jouons les uns contre les autres : continuons donc à considérer d'abord ce sur quoi nous sommes d'accord. L'intérêt général nous l'impose.

Parti Radical

Le groupe Radical n'est évidemment pas satisfait de devoir prendre acte d'un déficit de 14.7 millions. Certes, c'est mieux que le budget de CHF 206'864.80 et c'est encore mieux que les prévisions annoncées cet automne qui laissaient entendre qu'il fallait s'attendre à un déficit de 22 millions.

Néanmoins, cet excédent de charges est inadmissible et c'est bien la dernière fois que nous pouvons nous permettre un résultat négatif de cette ampleur.

- Nous estimons que les comptes sont tenus correctement. Il y a bien sûr des erreurs relevées dans les remarques concernant les comptes ou dans les rapports du contrôle des finances de la ville.

Toutefois, nous pensons que ces erreurs sont involontaires et résultent d'un manque de connaissances comptables.

Les erreurs constatées sont expliquées par le contrôle des finances ou le service des finances de la ville et le personnel est en mesure de faire les choses correctement l'année suivante.

- Les erreurs de prévisions des salaires à l'instruction publique sont devenues une habitude. Chaque année, de gros écarts sont constatés et nous souhaitons que la prévision des salaires soit confiée ou tout au moins supervisée par le service des ressources humaines.
- Les biens, services et marchandises ont été réduits de 6 millions soit en moyenne de 7.86%.
- Le niveau des charges du budget 2007 devra être égal aux comptes 2005 voire abaissé suite à des mesures structurelles.
- A plusieurs reprises, les explications données pour justifier un écart entre le budget et les comptes ont pour causes des transitoires oubliés au bouclage précédent.

Pour nous, cela ne se justifie pas et si un chef de service oublie des transitoires, il devra supporter la charge dans les comptes de l'année suivante. Son budget sera réduit d'autant mais il en est le seul responsable.

- La subvention de CHF 200'000.- à Ton sur Ton n'est probablement pas légale. Aucune demande de crédit n'a été présentée au Conseil général et nous sommes loin des compétences du Conseil communal. Nous déplorons cet état de fait. Un rapport doit absolument être établi avant de verser encore CHF 100'000.- en 2006 à Ton sur Ton.

Malgré les remarques ci-dessus, nous approuvons les comptes 2005, car nous attestons du sérieux du travail du chef des finances de la ville.

Parti UDC

Les membres UDC de la commission financière veulent tout d'abord remercier les différentes personnes qui nous ont préparé avec soins les différents rapports.

Un très grand travail d'analyse a été fait par plusieurs commissaires afin de comprendre et de suivre l'évolution des éléments constituant ce très mauvais résultat.

Les membres UDC de la commission financière regrettent que notre commune fasse à nouveau un déficit d'une si grande importance soit pas moins de 14,7 millions pour 2005.

Suite à cette analyse, il ressort certains points négatifs et d'autres positifs, soit :

POINTS NEGATIFS

- Une charge extraordinaire de 1,3 million a dû être passée dans les comptes de fonctionnement 2005 suite au transfert de l'Hôpital à l'EHM. C'est une erreur extrêmement importante et qui plombe sérieusement notre résultat de l'année.
- Une charge de CHF 100'000.- aux affaires culturelles affecte notre résultat correspondant à 50 % de l'engagement total de CHF 200'000 que le Conseil communal avait pris sans l'accord du Conseil général pour une participation à l'achat et aux travaux de rénovation de la salle du Progrès en faveur de Ton sur Ton. Nous ne pouvons approuver cette manière de faire, qui saucissonne une dépense par tranche de CHF 100'000.- (limite de dépenses autorisée pour le Conseil communal), afin d'éviter de devoir présenter une demande de crédit au Conseil général. Même si juridiquement, cela devait s'avérer permis, cela n'est pas souhaitable dans un but de transparence.
- Une explosion des dépenses d'aide sociale qui correspond à 2 millions de plus que budgété plus une augmentation des allocations communales de 23,9 % est inquiétante. Ce deuxième poste correspond à une spécificité de La Chaux-de-Fonds et l'on peut valablement se demander si l'on pourra encore longtemps offrir ce cadeau de Noël.
- Les charges de personnel sans l'hôpital et sans les SI passent de 106,6 millions à 106,3 millions soit seulement 0,28 % de moins, alors que ce poste représente 51,1 % de nos charges. Si la commune avait opté dans son programme de législature pour une baisse des coûts de personnel de 10 % sur 4 ans comme l'a fait le canton, elle aurait pu économiser l'équivalent de 2,5 %, soit des coûts inférieurs en 2005 de 2,6 millions.
- Les intérêts de retard pour les mauvais payeurs explosent, puisqu'ils augmentent de 70,4 % en seulement une année, ce qui fait CHF 620'000 de plus qu'en 2004. Cela est préoccupant et prouve que les gens arrivent difficilement à payer leurs impôts avec un indice à 70, quel aurait été le montant en 2006, si les impôts étaient passés à 75 ?
- Les amortissements globaux (groupe 33) se montent à près de 19 millions est sont le résultat d'investissements démesurés fait par le passé et au nombre élevé de citoyens qui ne paient plus leurs impôts et autres factures.
- Dans une période si difficile financièrement, nous regrettons que les coûts de la police, SIS, service de l'hygiène etc...(groupe 8) soient restés au même niveau que 2004.

POINTS POSITIFS

- Une baisse significative du coût des biens, services et marchandises de 4,6 % entre le budget et les chiffres réels correspondant à 1,5 million fait plaisir à voir.
- Une augmentation du revenu sur les personnes morales de 3,5 millions entre le réel 2004 et les comptes 2005 nous réjouit beaucoup.
- Un service unifié et un guichet unique au niveau de l'office communal de l'aide sociale permettent de dégager des économies et d'utiliser des synergies. Nous tenons à remercier le chef de l'instruction publique, Monsieur Berberat, pour ce regroupement.

- Les travaux publics et les immeubles enregistrent ensemble une baisse des coûts (sans le poste déneigement) de plus de 6 % entre le budget et les comptes. Nous tenons à féliciter Monsieur Hainard et toute son équipe pour ce succès.

La culture et le sport coûtent toujours trop cher avec un montant important de l'ordre de 14 millions chaque année et nous espérons que le nouveau chef, Monsieur Veya, puisse trouver des idées novatrices et des synergies afin de faire de réelles économies.

Bien que notre groupe accepte les comptes 2005, il est convaincu qu'il reste un énorme travail à faire, et nous espérons que les 80 mesures que le Conseil communal a annoncées produisent leurs effets en 2006 et qu'à partir de 2007 les comptes soient équilibrés, élément obligatoire car nous ne pourrions en aucune manière nous permettre de faire encore du déficit à cette date.

Nous souhaitons plein succès à l'ensemble du Conseil communal pour mener à bien les mesures nécessaires et indispensables d'assainissement pour remettre à flot les comptes de notre commune et régler une fois pour toutes son déficit structurel.

Parti des Verts

Bien qu'un déficit qui frôle les 15 millions ne peut être considéré comme satisfaisant, les Verts constatent avec satisfaction que les comptes ont été bien tenus et même améliorés d'environ CHF 200'000 par rapport au budget et plus de 3 millions par rapport aux comptes 2004. Et ceci malgré un hiver rigoureux (l'enlèvement de la neige a coûté plus de 1 million à la commune en 2005) et un certain nombre de mauvaises surprises (amortissement du COP, dépenses de l'aide sociale entre autres). Les dépenses sont donc bien maîtrisées dans tous les domaines où la gestion dépend totalement du Conseil communal. Les mauvaises surprises sont la plupart du temps dues à des reports de charges venant du canton ou à des événements imprévus. Nous tenons à préciser que ceci nous montre, si besoin est, toute la difficulté à élaborer un budget dont tous les éléments ne sont pas connus.

Des efforts considérables ont été fait pour réduire les dépenses de biens, services et marchandises et ce dans tous les services. Cependant, certaines remarques dans le rapport de gestion nous montrent que les limites ont été atteintes et qu'il sera difficile de demander encore plus d'efforts aux collaborateurs.

Ce résultat nous confirme, et il faut le répéter, que notre administration n'est pas gourmande et que la ville souffre d'un manque de recettes chroniques. Il est indispensable que le Conseil communal et nos députés poursuivent leur offensive cantonale pour obtenir une répartition équitable de l'impôt sur les personnes morales dans le canton. Nous tenons à remercier le Conseil communal ainsi que tous les employés de la commune qui ont travaillé afin que le résultat de cet exercice ne soit pas indécent.

PARTI POP

Le POP acceptera les comptes 2005. Il salue en particulier l'important effort effectué par l'ensemble des services communaux pour respecter - voire réduire - le budget qui leur était alloué ; ce dernier a permis de maintenir les prestations à la population (malgré la réduction des effectifs lors de l'application du délai de carence ou suite au non-renouvellement de certains postes). Malgré un climat difficile pour la fonction publique communale, celle-ci a joué le jeu et nous l'en remercions. Nous sommes toutefois conscients que, dans certains secteurs, cet effort ne pourra se poursuivre au même rythme : certaines économies sont liées au report de dépenses qui ne pourront éternellement être remises à demain et les vides laissés par les vacances ne pourront être durablement compensés sans revoir les cahiers des charges ou sans prendre le risque de voir se multiplier les manifestations de surmenage et d'absentéisme (en augmentation dans certains services). Les comptes 2005 ne peuvent donc être pris tels qu'ils sont pour fonder les budgets à venir.

Le POP relève également que les comptes 2005 sont marqués par les effets de différentes mesures cantonales qui ont pesé négativement sur les finances communales. Il s'agit principalement du désenchevêtrement, mais aussi de la participation de la Commune à diverses charges cantonales, en particulier d'aide sociale dont la planification reste problématique. Moins problématique toutefois que ce que ces hausses signifient en termes de paupérisation de la population de la ville et du canton. Si nous appelons de nos vœux la réduction de ces charges, c'est bien à travers une baisse des besoins (par exemple, par une meilleure prévention) plutôt que via la baisse des prestations accordées.

Ce point nous préoccupe d'autant plus que certaines pertes de subventions n'ont pu être compensées que par un report de charges sur la population, comme les traitements des enfants fréquentant la clinique dentaire, les activités du CAR ou la location d'infrastructures communales. Dans le contexte de paupérisation évoqué précédemment, ces reports à multiples niveaux nous inquiètent pour leurs effets négatifs sur celles et ceux qui se trouvent confrontés à des situations de pauvreté et aussi pour les conséquences à long terme sur les charges sociales et de la santé qui risquent d'en découler assez directement.

Le POP a finalement pris connaissance avec soulagement (après les annonces catastrophiques de l'automne dernier) du résultat des comptes 2005 qui, malgré quelques mauvaises surprises principalement du canton, se soldent au niveau prévu par le budget. Avec soulagement, mais aussi avec inquiétude pour les années à venir. Avec un déficit de près de 15 millions et des mesures d'économies poussées aux limites du supportable, l'avenir est préoccupant. Le POP veut croire à la possibilité pour notre ville de continuer à construire son histoire et à tenir son rôle de métropole régionale. Pour nous, cela veut dire ne pas tuer ce qui fait la vie de cette ville ; au contraire, cela suppose de maintenir les prestations et les infrastructures actuelles et, plus encore, de développer de nouveaux projets. Loin d'une utopie, ceci nous apparaît comme une aspiration légitime et nécessaire pour l'avenir des montagnes neuchâteloises. Pour y

parvenir, notre ville a besoin de retrouver un équilibre financier. Tout cela, ne sera possible qu'avec l'aide du canton, dont la politique fiscale, en particulier en matière d'impôts sur les personnes morales, pèse de tout son poids sur la situation actuelle. Il s'agit aussi de mieux faire reconnaître notre position de centre urbain qui profite à l'ensemble du canton !

Les comptes sont acceptés par 11 voix sans oppositions ni abstentions.

Le rapporteur

Sylvia Morel

Rapport de la sous-commission des comptes 2005

Dicastère de M. Didier Berberat

Composition de la sous-commission :

Monsieur Philippe Lagger (les Verts)
Madame Katia Babey Falce (PS)
Madame Pascale Gazareth (POP), rapporteuse

La sous-commission s'est réunie le mardi 14 mars 2006 de 14 h 00 à 18 h 00.

La séance s'est déroulée en quatre parties :

1. Parascolaire et jeunesse
2. Actions sociales
3. Chancellerie
4. Ecoles

Bien que les activités de jeunesse (CAR et délégué à la jeunesse) dépendent actuellement du dicastère de M. Jean-Pierre Veya, elles ont été examinées par la sous-commission du dicastère de M. Didier Berberat dont elles dépendaient jusqu'au 31 décembre 2005. Il en va de même de la Chancellerie, placée sous la présidence de M. Berberat durant la plus grande partie de l'année 2005.

Questions d'ordre général

Le budget a été respecté dans la plupart des secteurs, notamment par un effort considérable sur les Biens, services et marchandises. On atteint toutefois la limite et l'effort ne pourra être maintenu durablement au même niveau.

Dans le domaine scolaire, une réduction des charges de CHF 1,1 million et des revenus supérieurs de CHF 600'000.- permettent une amélioration de **CHF 1,7 million** par rapport au budget. L'Office de l'aide social boucle également avec un mieux, de l'ordre de CHF 1'126'000.-. Par contre, la part communale aux dépenses sociales facturée par l'Etat présente une aggravation **de CHF 2 millions** par rapport au budget. Diverses bonnes et mauvaises surprises ont enfin marqué la fin des opérations de désenchevêtrement ; en particulier, un désaccord portant sur **CHF 1,2 million** pour les institutions spécialisées pour enfants (321) n'a pas trouvé d'issue favorable. Ces « queues de comètes » sont toutefois les dernières et ne toucheront plus les exercices financiers à venir.

1ère partie : domaines parascolaire et jeunesse

Centre de santé scolaire

Est présent Monsieur Latrèche.

L'événement majeur de cette année a été la suppression fin 2004 de la subvention cantonale (CHF 104'176.25). Le changement du mode de facturation (mensuelle → à l'acte) pour l'orthodontie, des restrictions dans les subventions aux parents, une action de promotion de la vaccination par le Centre de santé ont p.ex. permis de limiter la détérioration budgétée. Par contre, les pertes sur débiteurs ont augmenté, qui découlent pour une part de la précarisation des parents ; le centre recherche des solutions pour limiter cette évolution sans prêter les enfants, qui ne doivent pas (sauf abus) être privés de soins du fait que leurs parents ne paient pas leur dû.

Orthophonie

Sont présentes Mesdames V. Wyser-Attinger et R. Hynek Hlavizna.

L'événement majeur de cette année a été ici aussi la suppression fin 2004 de la subvention cantonale (CHF 198'306.70). Des mesures ont été prises pour dégager de nouvelles recettes, en particulier : facturation stricte à l'AI et mesures visant à maximiser les heures de consultation facturables (réduction des temps de colloque, gestion des rendez-vous manqués, remplacement systématique des absences pour cause de maladie, etc.). Ainsi, la perte de la subvention cantonale a pu être très largement compensée (dégradation inférieure à 10% par rapport à 2004).

Le Centre d'orthophonie regarde toutefois avec inquiétude vers l'avenir. La péréquation intercantonale devrait profondément modifier la prise en charge des prestations d'orthophonie, qui ne devraient plus dépendre de l'AI mais de fonds cantonaux. Le Centre d'orthophonie suit de près ce dossier.

Une journée Portes-ouvertes a eu lieu récemment et remporté un très bon écho. Une action de même type est prévue au Centre de santé scolaire le 23 septembre prochain.

Centre d'Animation et de Rencontre (CAR)

Est présent Monsieur J.-M. Tran.

Le CAR a intégré une nouvelle secrétaire à 40% associée au délégué à la jeunesse. Mais il a surtout dû faire face à la perte d'un ½ poste depuis septembre 2005, perte qui a pesé sur le nombre d'animations et de camps proposés. Cet événement plus une gestion drastique des BSM et une facturation plus importante aux parents dépassant un certain revenu ont permis une amélioration comptable de près de CHF 90'000.-.

Au repas de l'écolier, la fréquentation a atteint son maximum ; beaucoup d'enfants issus de familles à faible revenu s'y rendent régulièrement, de sorte que les charges augmentent davantage que les recettes. Ici aussi, la précarité d'une partie de la population de notre ville est palpable.

Délégué à la jeunesse

Est présent Monsieur A. Bédât.

Le délégué salue l'arrivée de sa collaboratrice administrative (août 05), qui permet une amélioration notable du service (réponse à certaines questions, permanence lors des absences du délégué). Au plan comptable, la dégradation budgétée pour 2005 s'est vue plus que compensée (amélioration de CHF 6'391.49 par rapport aux comptes 2004) par des recettes non prévues (vente du «Coup de pouce pour majeur», dons) et une réduction des soutiens aux activités de jeunesse. Techniquement, ces derniers sont désormais répartis entre BSM et subventions accordées. Le rapport sur la politique de la jeunesse devrait être soumis au Conseil général en juin.

Par ailleurs, le délégué à la jeunesse a repris en cours d'année la fonction de conseiller auprès du **Parlement des jeunes** suite au départ du titulaire. Ce départ a dès lors occasionné une économie nette.

2ème partie : domaine des actions sociales

Sont présents MM. Y. Scheurer et M. Bossy

Office communal de l'aide sociale

La mise en place du nouveau service unifié et du guichet unique a amené de profonds remaniements dans l'organisation et la répartition des tâches. Le budget a été respecté au niveau du personnel malgré la création d'un poste à 80% consacré à l'accueil et rendu nécessaire pour répondre aux exigences de l'Etat en matière de guichet régional (compensé par le non-remplacement intégral de la préposée à l'Office du logement). Rappelons que la Ville reçoit une subvention spéciale du Canton pour le projet-pilote de guichet unique correspondant à 40% de la masse salariale de ce secteur. Soit une amélioration portée à la somme de CHF 1'005'180.30. Par la non-modification de la Loi sur l'emploi, notre ville n'a pas eu à supporter une augmentation de 10% de sa part aux Mesures d'intégration professionnelle. Cette différence s'ajoute au montant figurant sous subvention cantonale et conduit à la somme de CHF 1'005'180.20.

Au chapitre des économies, un gros effort a été fait au niveau BSM et sur les amortissements (travaux à Collège 9). Les recettes liées aux mandats de gérances diminuent. Elles dépendent du nombre de décès enregistrés et au renvoi des nouvelles demandes sur le service cantonal des tutelles. Il n'y a pas eu heureusement de reliquats (queue) sur la participation aux prestations complémentaires qui affichent une charge nulle liée au plein effet du désenchevêtrement. Monsieur Scheurer remet aux membres les comptes 2004

consolidés (Unité administrative, Grenier 22 et Service communal de l'action sociale).

Planning familial

Budget tenu.

Crèche Beau-Temps

Les contributions des parents sont en augmentation: CHF 167'563.45 par rapport au budget 2005 : CHF 140'000.- et comptes 2004 : CHF 138'536.05. La crèche tourne en régime maximum, les creux horaires restants correspondent à des périodes intermédiaires dont les parents n'ont guère besoin. Le déficit figure désormais sous 321 Participation aux institutions sociales. En fait, le compte 312 462 1000 est crédité par le compte 321 365 1000.

Maisons de retraite

La mesure principale est l'accélération des travaux de transformation au Châtelot, qui grève à court terme le poste des amortissements mais permettra d'améliorer plus rapidement la rentabilité des immeubles. Tous les appartements refaits trouvent immédiatement preneurs. Une gestion groupée des commandes liées à ces transformations (achat en bloc de fenêtres pour tous les appartements à transformer) a contribué à réduire la facture totale de l'opération, qui se révèle très judicieuse. Seul point noir : l'introduction du chauffage à distance a occasionné un surcoût d'environ CHF 3'500.-, consécutif à l'oubli par le SIM SA dans leur devis des frais liés à la nécessité d'un changement de tableau électrique.

Sombaille Jeunesse

Non examiné (cette institution communale relève désormais exclusivement de l'Etat budgétairement parlant).

Participation aux institutions sociales

La gestion de ce poste reste très préoccupante, considérant qu'elle dépend directement de répartitions et de décisions cantonales. La situation ne devrait pas s'améliorer avant 2007. En ce qui concerne le poste «Aide sociale», grâce à une révision de la politique de prévision budgétaire de l'Etat, les écarts budgets-comptes ne devraient plus présenter de telles différences. De fait, le poste présente globalement un excédent de charges de plus de **CHF 3 millions** par rapport au budget dont CHF 2 millions concernent l'aide sociale. Un dépassement de CHF 1,2 million est aussi à déplorer. L'Etat ayant facturé en 2005 la participation financière aux établissements pour enfants correspondant à l'exercice 2004. Ce poste n'apparaîtra plus dès 2006. La gestion du poste crèches et garderie par l'Etat reste problématique. Le nouveau Service cantonal n'ayant pas terminé de rattraper les retards et erreurs de l'OPE (Office de la petite enfance). Les bénéfices, réalisés, par la faute de l'OPE, par certaines crèches en

2003 et 2004, détectés par le Service de l'action sociale, qui se montent à environ CHF 440'000.- ont été récupérés à fin 2005 à concurrence de CHF 203'273.75. Le solde devant nous parvenir en 2006.

La participation à l'aide aux soins à domicile a, contrairement à d'autres communes, pu être maintenue à zéro. Les Services de notre Fondation ayant atteint les coefficients d'efficience fixés par l'Etat. C'est une grande satisfaction. Au surplus, dans ce même domaine, on enregistre une recette supplémentaire imprévue non budgétisée de CHF 123'565.60 suite à des négociations de répartition de réserve pour les soins à domicile.

Le coût des deux allocations communales (hiver + solidarité) est en hausse, traduisant la précarisation de la population de notre ville. En ce qui concerne l'élaboration du principe de calcul de la nouvelle forme d'allocation communale, qui fera l'objet d'un rapport au Conseil général, les nombreuses inconnues, en matière de révision de la politique sociale cantonale et le taux d'imposition fiscal, rendent impossible actuellement l'élaboration du concept. C'est pour cette raison que le rapport est reporté en août 2006. Les effets des mesures prises par l'Etat dans son propre budget (baisse des subsides etc.) se répercutent directement sur le Service communal de l'action social, qui fait face à de nombreuses questions et demandes de révisions. Il est à craindre que ces mesures ratent totalement leur cible (changement de type de prise en charge mais aucune économie réelle, surcroît de travail dans les services, émotions fortes pour les ex-bénéficiaires, effet contre-incitatif à travailler).

Globalement en plus des économies sur le plan budgétaire, le Service communal de l'action sociale totalise CHF 378'014.35 de recettes extraordinaires.

3ème partie : Chancellerie

Conseil général et Conseil communal

Pas de question.

Chancellerie

Est présent Monsieur S. Jaquenoud.

Des économies sur les BSM, ont permis une économie substantielle par rapport aux comptes 2004. Outre la nouvelle intégration des postes relatifs à l'Economat, on relèvera la baisse d'environ 10% de la subvention extraordinaire accordée à Canal Alpha (passerelle en attendant la loi fédérale sur les redevances télévisuelles).

Parlement des jeunes

Voir *Délégué à la jeunesse*.

Service juridique

Est présent Monsieur Ch. Haag.

Le budget a été respecté. Le service n'a guère de marge de manœuvre, hormis sur les abonnements et publications qui ont été réduits d'un tiers (CHF -3'000.-). Les frais judiciaires concernent l'ensemble des services et sont difficilement prévisibles ; ils sont restés inférieurs au budget cette année.

Le service compte 1,7 poste ce qui représente globalement un peu plus de 3'000 heures de travail par an. Si ces prestations étaient externalisées, elles occasionneraient un coût deux à trois fois plus élevé (en tenant compte d'honoraires usuels de CHF 250.- à 300.- de l'heure) et ne bénéficieraient plus de la souplesse que permet un service « maison » dans le traitement des dossiers.

4ème partie : domaine des écoles

Sont présent-e-s M. Giacomo Laini, directeur administratif, M. Jean-Luc Kernen et Mme Viviane Houlmann pour l'Ecole primaire, M. Laurent Huguenin, M. Laurent Feuz et Mme Catherine Margairaz pour les Ecoles secondaires. Mme Francine Liechti, directrice de l'Ecole enfantine est excusée.

Ecole enfantine (EE)

Effort sur les BSM dont une grosse partie concerne les frais de nettoyage (consignes des TP auprès des concierges). Matériel : une partie dépend de l'année scolaire et sera dépensée sur 2006.

Ecole primaire (EP)

Budget respecté et même amélioré. Certains travaux sont devenus urgents et ont dû être réalisés. Les frais de camps ont été surévalués mais leur baisse ne tient pas aux suppressions qui ne concernent que 2006. Le matériel gratuit est désormais à charge de l'Etat (mais pas les frais de photocopies qui lui sont liés...).

La direction sera renforcée par un demi-poste (en prenant sur d'autres postes budgétaires), mesure saluée par le corps enseignant. La dotation dans notre ville reste malgré cela très inférieure à la moyenne (1100 élèves par poste de direction contre 700 à Neuchâtel et 590 au Locle).

Ecole secondaire (ES)

Ici aussi, budget respecté et gros effort sur BSM. Les frais de TVA (3197800) sont restés bas en limitant les facturations internes à l'administration. Les locations des bâtiments incluent certains garages gérés par la gérance communale qui ne juge pas souhaitable d'en augmenter le prix.

Participation aux institutions parascolaires

Dépassement d'environ CHF 15'000.- imputable au déficit du chalet d'Arveyes. Le Conseil communal étudie la possibilité de louer ce chalet pour en couvrir les frais fixes plutôt que de le vendre. Cela permettrait d'attendre des jours meilleurs et le retour des camps de ski.

Conclusions et remerciements

L'effort réalisé dans tous les services pour réduire les coûts et compenser certaines pertes de subventions est visible et a globalement permis de tenir le budget ou de l'améliorer. Les membres de la sous-commission tiennent à remercier les chefs et cheffes de service ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs et collaboratrices pour cet effort souvent important. Les points qui fâchent concernent essentiellement les « queues » du désenchevêtrement et la facture sociale adressée à la Ville par l'Etat. Ce dernier point continue à mobiliser toute l'énergie du nouvel Office communal de l'aide social pour améliorer les procédures et trouver des solutions avec les services du Canton. Le climat social est toutefois peu propice aux économies, de nombreux postes laissant au contraire poindre la précarité croissante d'une partie de la population de notre ville. Encore merci à toutes celles et ceux qui participent chaque jour à maintenir pour cette population des prestations de qualité malgré la rigueur financière des temps.

La rapporteuse

Pascale Gazareth

Rapport de la sous-commission des comptes 2005**Dicastère de M. Pierre Hainard**

Membres : Monsieur Fabien Fivaz **Les verts**
 Monsieur Pierre-André Monnard **Libéral PPN**
 Monsieur Pierre-Alain Borel **PS** – rapporteur

La sous-commission s'est réunie les 13 et 15 mars 2005 en présence de M. Hainard, chef du Dicastère.

Ont également participé aux séances : M. Soria, responsable de l'administration et de la gestion du Dicastère, M. Turtschy, Ingénieur communal, M. Frascotti, chef du Service informatique, Mme Frésard, Directrice financière et commerciale de SIM SA, M. Clerc, architecte communal, M. Ischer, responsable de la Gérance communale, M. Wille, chef du service des Espaces Verts, Mme Pedretti, responsable du Cimetière et Centre funéraire, M. Schlaeppy, responsable de l'Intendance des bâtiments et Mme Huther responsable du Service de géomatique.

Le chef du dicastère, ainsi que les différents responsables ont donné des explications très claires et détaillées sur les résultats de l'exercice 2005 du Dicastère des Infrastructures et Energies. Les membres de la sous-commissions ont également pu avoir des réponses à toutes leurs questions. Comme lors de l'élaboration du budget, nous tenons à relever le très bon climat de transparence et de confiance qui a prévalu lors des séances de la sous-commission, que chacun en soit remercié.

Malgré une détérioration importante (plus de 1 mio de francs) sur le compte de la neige, le Dicastère des Infrastructures et Energies affiche une amélioration d'un peu plus de 2 mios de francs par rapport au budget 2005.

Une attribution de CHF 749'000.- a pu être affectée à la réserve de la STEP ce qui permet à moyen terme de maintenir la taxe d'épuration à son niveau actuel.

Gérance des immeubles :

La gestion du parking de l'hôpital a été confiée à la Gérance des immeubles dès janvier 2005. L'essentiel des frais divers est causé par le déblaiement de la neige. En fonction des fortes chutes de neige de cette année, il a été nécessaire de faire appel à une entreprise privée, les moyens communaux étant occupés ailleurs.

En fonction du déficit enregistré sur ce premier exercice "test", le prix des places de parc sera adapté début 2006.

La Gérance gère 103 immeubles locatifs pour la Ville et à peu près autant pour la Caisse de pensions. Au total, cela représente 2100 objets (y compris places de parc, garages, etc..) assumés par la Gérance.

Un crédit spécial de CHF 35'000.- a été accordé par le Conseil communal afin de remplacer le moteur de l'ascenseur de la maison du peuple et d'installer des portes répondant aux nouvelles normes de sécurité.

Un projet de convention est en discussion entre SIM SA et la Ville, afin de régler l'utilisation de la halle de l'usine électrique. Il s'agira pour la Ville d'obtenir une servitude sur ces locaux.

L'Usina'Son (bâtiment Novocrystal) ne pourra finalement pas être racheté par l'association qui n'a pas réussi à trouver les fonds nécessaires, plusieurs promesses de dons ne s'étant pas concrétisées. L'objectif de la Ville demeure toutefois toujours de vendre ce bâtiment; plusieurs contacts sont actuellement en cours dans ce sens.

Service de l'énergie :

Le montant destiné à la politique énergétique a été plus faible encore que prévu, dans la mesure où il n'a pas été nécessaire de compenser le surcoût (par rapport à des véhicules à essence) dans le cadre de l'acquisition par la Ville de véhicules à gaz, puisqu'il y a eu moins de véhicules remplacés que prévu.

A l'avenir, il est envisageable que le Service de l'énergie soit intégré dans un service recouvrant également les activités liées à l'environnement.

Cimetière et Centre funéraire :

La réfection du four permet des gains non négligeables en terme d'électricité.

Par contre, les ventes de plantes ont connu une certaine baisse, laquelle semble s'expliquer par l'ouverture d'un grand magasin spécialisé dans le jardinage.

La sous-commission constate également avec satisfaction que les coûts liés à l'organiste sont compensés par les recettes.

Espaces Verts :

Le nombre de travaux facturés à des tiers est en augmentation.

L'augmentation du prix du mazout a passablement détérioré les comptes. Un équilibre a pu être trouvé, en faisant moins de plantations d'arbres que prévu.

Il convient toutefois de préciser que les grosses opérations de plantation (remplacement des arbres sur le pod, aménagement d'un quartier, etc..) entrent dans le compte d'investissements et non dans le compte d'exploitation. C'est ainsi que le nombre réel d'arbres plantés n'a pas diminué et est plutôt en augmentation.

Services de l'Ingénieur communal :

Deux remboursements importants sont intervenus en 2005, l'un (700 - 4369600) par rapport aux investissements en temps et matériel que la Ville avait effectués par rapport à un programme d'occupation pour chômeurs et l'autre (710 - 4363200) concernant le remboursement d'indemnités d'assurances. Cela s'explique par quelques cas lourds d'assurance qui ont été remboursés en une fois.

Au niveau de la neige, la nouvelle méthode de mouillage du sel (saumure) permettant une économie d'environ 10 à 20% de sel n'aura pas produit tous ses effets sur l'exercice 2005, puisqu'elle a été introduite vers la fin de l'hiver. L'hiver 2004-2005 aura été particulièrement coûteux puisqu'il aura fallu 1'450 tonnes de sel (contre 1'200 tonnes pour le dernier record).

Les prestations payées à des tiers ont également été très importantes, dans la mesure où la neige étant tombée en continu sur plusieurs semaines (contrairement à l'hiver 2005-2006), il a été nécessaire de faire appel à des entreprises privées pour enlever la neige, la Ville étant peu dotée (1 chargeuse et 3 camions) pour ce type d'activité, alors qu'en terme de saleuses, fraiseuses et chasse-neige, la Ville est correctement équipée.

Sachant que les deux postes onéreux sont l'évacuation de la neige et le salage, c'est donc sur ces deux postes que l'Ingénieur communal entend rechercher des économies.

L'augmentation du prix de l'essence et le nombre de sorties effectuées (augmentation du kilométrage parcouru) durant l'hiver expliquent en grande partie l'augmentation des charges des ateliers par rapport au budget.

D'autre part, avec une centaine de véhicules ayant en moyenne une durée de vie de 15 ans et ayant une valeur totale d'environ 15 millions de francs, il faudrait pouvoir remplacer le parc véhicules à hauteur de 1,5 million de francs par an, or ce n'est que CHF 700'000.- par an qui sont consacrés au remplacement du parc. Dès lors, les frais d'entretien et de remplacement des pièces tendent à augmenter.

Dans la mesure du possible et en fonction des capacités disponibles, la voirie effectue des travaux pour des privés qui sont facturés (brossage, etc.).

Cela est rendu possible par la polyvalence des machines de la voirie pouvant être équipées d'une lame, d'une fraiseuse ou d'une brosse et par le fait qu'il peut y avoir une légère "surcapacité" à certaines périodes de l'année. Il n'entre toutefois pas dans les objectifs des TP d'entrer en concurrence avec les entreprises privées, mais bien de rentabiliser au mieux les équipements et les équipes.

Au niveau de l'enlèvement des déchets, la collaboration avec Le Locle donne de bons résultats, même s'il reste encore des choses à affiner.

Dans toutes les villes où elle est pratiquée, on constate que la taxe déchets, telle qu'on la pratique, tend à démobiliser les gens. Ainsi, une taxe au sac sera bien plus efficace, en terme de recyclage.

Néanmoins, cela signifie que la Chaux-de-Fonds, lorsque la taxe au sac sera introduite, devrait voir un transfert de 5'000 tonnes de déchets des poubelles vers les déchetteries.

Ainsi, la politique de construction des mini-déchetteries devra être poursuivie, voire même accélérée.

Une collaboration existe avec la ville de Neuchâtel, afin de tirer profit des expériences que fera cette ville dans l'installation de points de collectes centralisés pour le dépôt des poubelles (genre molok). Cette solution permettra, à terme, d'améliorer l'efficacité du ramassage, de gagner en esthétisme et en hygiène et de réduire la pénibilité du travail pour les collaborateurs.

Concernant la station d'épuration (STEP), la production de biogaz permet de produire toute l'eau chaude de la STEP et environ 50% de ses besoins en électricité.

Les bons comptes de la STEP ont permis le remboursement des montants nécessaires à équilibrer les comptes des années précédentes et de verser environ CHF 740'000.- à la réserve de la taxe d'épuration.

Cette réserve, tout en évitant de faire monter le prix de l'eau, permettra d'atténuer la hausse due au financement de la construction de l'exutoire et de la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux.

SIM SA :

Les intérêts remboursés par SIM SA à la Ville ont diminué de CHF 265'000.- environ dans la mesure où SIM a remboursé une partie des prêts (18 mios de francs) que la Ville avait accordés au moment de la constitution de la SA. Ce remboursement a également permis à la Ville de rembourser une partie de ses propres emprunts.

La redevance de SIM SA à la Ville pour l'utilisation du domaine public a été portée de 1 à 1,4 ct/KWh, ce qui fait que l'apport de SIM a été d'un peu plus de 2 mios de francs supérieur au budget.

Pour 2006, il sera proposé de refaire les mêmes efforts avec un dividende à 6% (maximum autorisé) et une redevance à 1,4 ct/KWh.

Toutefois, si un effort de solidarité envers notre Ville semble tout à fait naturel pour le Conseil d'administration de SIM SA, il ne pourra pas se répéter chaque année, sous peine de péjorer la situation de SIM SA.

Pour ce qui est de l'eau, pour laquelle SIM SA a un mandat d'exploitation de la part de la Ville, on constate que la baisse de la consommation d'eau, si elle est

réjouissante d'un point de vue écologique, pose des problèmes en terme financier. En effet, les coûts liés à l'entretien du réseau d'eau (frais fixes) subissent des hausses constantes, le réseau s'étendant toujours davantage. Ainsi, le prix de vente au m³ tend à augmenter, puisqu'il est le résultat de la division des coûts qui augmentent par la consommation d'eau qui diminue.

S'y ajoutent la taxe d'épuration et la taxe cantonale qui n'entrent pas dans le calcul du prix du m³ d'eau.

Service informatique (SIC) :

De gros efforts ont été effectués dans ce service tant au niveau du poste "biens, services et marchandises" qu'au niveau du poste "personnel".

La centralisation de certains postes, tels que les frais de téléphone, le matériel informatique, etc., permet de réaliser des économies intéressantes et les efforts dans ce sens sont à poursuivre.

Intendance des bâtiments :

Plusieurs départs n'ont pas été remplacés et les frais d'études ont également été réduits.

Le fait de ne pas déneiger les toits des bâtiments publics systématiquement, mais par contre de les surveiller quasiment journallement afin de déclencher le déneigement si nécessaire, donne de bons résultats, même si les entreprises moins sollicitées ont émis quelques plaintes.

Les concierges qui travaillaient pour le CIFOM ont été repris par l'Etat, sauf pour quelques-uns proches de la retraite et pour lesquels le transfert de caisse de pensions aurait posé problème. Pour ces quelques situations, les coûts sont refacturés au Canton. Il en va de même pour les fournitures (produits, linges, etc.) qui continuent à être fournies par la Ville.

Le rapporteur

Pierre-Alain Borel

Rapport de la sous-commission des comptes 2005

Dicastère de M. Laurent Kurth

Séance du mercredi 15 mars 2006 de 8h00 à 12h15.

Personnes présentes du dicastère :

- Monsieur Laurent Kurth, directeur
- Monsieur René Barbezat, chef du service financier
- Madame Ioana Niklaus, cheffe du service des ressources humaines

Remarque : à la demande des commissaires de la sous-commission, les autres personnes (Mme Aeschlimann, Mme Choulat, Mme Steiger-Béguin, M. Clerc et M. Santschi) n'ont pas été convoquées à cette séance. Les commissaires ont souhaité axer leurs travaux essentiellement sur les sujets financiers, la gestion des ressources humaines et des approches transversales impliquant tous les services.

Membres de la sous-commission :

- Madame Sylvia Morel (RAD) (arrivée plus tard et excusée)
- Monsieur Didier Capit (PS)
- Monsieur Jean-Charles Legrix, rapporteur (UDC)

Les documents suivants nous ont été remis en début de séance, soit :

- Analyse des résultats des comptes de l'exercice 2005 de Monsieur Laurent Kurth
- Analyse des contributions (projet) fait par Monsieur René Barbezat
- Tableaux de bord RH, effectifs 2005-2006 faits par Madame Ioana Niklaus

DIVERS ELEMENTS, QUESTIONS ET REMARQUES GENERALES :

Organisation du travail de Mme Sylvène Aeschlimann au contrôle financier :

Un commissaire souhaite connaître l'organisation des travaux du contrôle financier et si la personne travaille en toute indépendance. Les réponses sont les suivantes :

- au niveau hiérarchique, elle dépend du Conseil communal,
- au niveau fonctionnel, elle dépend du chef du dicastère des finances,
- elle propose un planning chaque année au Conseil communal pour les sujets et les départements qu'elle souhaite analyser et visiter,
- elle essaye de faire un tour tous les 4 ans dans les différents dicastères.

Délimitation des charges et des produits dans le bon exercice comptable :

Un commissaire relève qu'il manque une certaine rigueur au niveau du respect de la bonne période comptable. Par exemple : au service économique (122) dans le compte 3657900.

Vivre Chaux-de-Fonds, illumination Espacité, une charge de CHF 24'990.10 est passée dans les comptes 2005 alors que cela correspond à des frais 2004.

Le problème que les services centraux communs rencontrent, c'est que certains chefs de service ne sont pas des gestionnaires et qu'ils ne mesurent pas vraiment l'importance d'une bonne délimitation des coûts.

Le contrôle des finances vérifie systématiquement la délimitation périodique et fournit des explications aux services à ce sujet lors de chaque révision.

D'autre part, le chef du dicastère nous informe que ce problème devrait s'améliorer par le regroupement de certains services avec comme conséquence directe, une taille de service plus important qui permette de donner ce genre de travail à une personne compétente au niveau de la gestion administrative.

Gestion des débiteurs, pertes sur débiteurs :

Un commissaire relève que nous avons toujours un montant extrêmement élevé de pertes sur débiteurs (compte 3300100), soit un montant total de CHF 944'504.33 (CHF 298'985.41 sans l'hôpital et SI) auquel il faut encore ajouter les remises et rectificatifs fiscaux (compte 3300300) pour un montant de CHF 4'677'017.90, soit au total pas moins de CHF 5'621'522.23 perdu en 2005 et demande quelles mesures sont mises en place pour remédier à ce problème récurrent depuis plusieurs années.

Un trend extrêmement inquiétant et alarmant est constaté aussi au niveau des intérêts de retard (compte 4211300) puisqu'ils passent de CHF 882'125.65 en 2004 à CHF 1'603'597.11 en 2005. Si l'on fait abstraction d'un transfert de compte de CHF 100'442.28, cela fait une augmentation réelle entre 2004 et 2005 de CHF 621'029.18, soit une progression de 70,4 % en 1 an.

Il semble que par le passé, chaque service assurait la gestion des débiteurs à sa manière et que beaucoup de documents étaient sur Excel, Word ou autres. Le Contrôle des finances avait du reste constaté des différences importantes entre les listes semi-manuelles et les débiteurs réels.

Le module suivi des débiteurs a été mis en place dernièrement. Toutes les factures sont maintenant dans les comptes avec une gestion centralisée. Courant 2005, un logiciel que la commune possédait déjà a été adapté et ce logiciel permet maintenant de gérer le contentieux.

Il faudrait encore mettre en place un système qui permette à l'ensemble des services de savoir qu'une personne n'est pas à jour avec ses paiements, ceci afin de bloquer toute nouvelle livraison, prestation ou autre. Il faudrait pour cela avoir également une gestion centralisée des commandes.

Caisse de retraite, nouveau système :

Un commissaire constate que suite au nouveau système adopté pour les nouveaux conseillers communaux (M. Hainard, M. Kurth et M. Barben) entrés en fonction en juin 2004, le montant du compte 4361000, contribution prestations de retraite, passe de CHF -52'158.- en 2004 à seulement CHF -5'250.60 en 2005. Comment cela est-il possible alors que 2 conseillers communaux anciens

(Mme Stähli-Wolf et M. Berberat) sont restés sous l'ancien système de prévoyance ?

Il nous est indiqué que le changement de système de prévoyance professionnelle des Conseillers communaux en cours d'année a généré une extourne. Au final, cette rubrique est la résultante de cotisations de CHF 21'000.- environ (conseillers soumis à l'ancien système de prévoyance) et de remboursements opérés en faveur de la CPC concernant l'exercice 2004 (introduction du nouveau système en 2005 avec effet rétroactif en 2004) pour un montant de l'ordre de CHF 16'000.-.

Règlement pour les conseillers communaux qui cumulent des mandats :

Un commissaire souhaite savoir quel est le montant que Monsieur Berberat, Conseiller national, ristourne à la Ville sachant qu'un parlementaire touche en moyenne un montant brut y.c. indemnités et commissions de l'ordre de CHF 80'000.- à 100'000.- pour une charge de travail correspondant à environ 50 % à 60 % d'un temps plein.

Il signale aussi que le problème va se poser également lors de l'entrée en fonction de Madame Frésard qui assumera encore des fonctions au sein de SIM SA pour le projet SIRUN.

Un autre conseiller communal, Monsieur Jean-Pierre Veya en tant qu'administrateur du nouveau EHM, touche annuellement CHF 15'000.- et il en reverse l'intégralité à la Ville dès 2006.

Les commissaires souhaitent qu'un règlement soit mis en place qui stipule clairement les conditions et les montants que doivent reverser les personnes qui cumulent les mandats. Un commissaire relève également que ce n'est pas un problème de personne, mais qu'il faudrait régler le cas, car d'autres conseillers communaux pourraient un jour être appelés à cumuler d'autres fonctions et il faut que la règle soit identique et équitable pour tous.

Il lui est répondu que Monsieur Berberat ne ristourne rien, mais qu'il a engagé un assistant parlementaire qu'il finance par une partie de l'indemnité qu'il touche. Ce point, réglé lors de la précédente législature est en cours de réexamen. Le Conseil communal accepte de codifier la pratique qu'il retiendra et qu'il souhaite harmoniser avec la pratique d'autres villes. Il est par exemple en train d'examiner comment pratique la ville de Neuchâtel avec Mme Garbani qui est dans la même position que Monsieur Berberat.

Nouveaux comptes « Loyers et charges fictives » (3147000, 3147050, 4235200, 4362150) :

Des nouveaux comptes ont été introduits pour mesurer plus finement le réel coût des loyers vacants et des subventions accordées ou baisse de prix. On mentionne dans le compte primaire les loyers en plein et dans ces nouveaux comptes la différence dans un but d'analyse.

Les commissaires souhaitent que le mot fictif soit retiré afin d'éviter certains malentendus à la lecture des comptes.

On nous informe que le terme « fictif » sera purement et simplement supprimé.

Suivi de la masse salariale et statistique des mutations de personnel :

Un commissaire signale que les coûts du personnel représentent environ 50 % des charges de la commune et que nous devrions avoir un bien meilleur suivi sur ce poste. Il serait souhaitable que la commission financière puisse obtenir régulièrement (par mois ou par trimestre), des tableaux de bord avec des données précises sur les grandes masses et les variations par rapport au budget (en Frs et en nombre de personnes).

Il est répondu que les effectifs des personnes dans l'administration centrale sont déjà faibles et que si ces personnes doivent faire de nouvelles statistiques, il faudra impérativement les décharger d'autres tâches.

Le service des finances réfléchit à l'éventuelle suppression du bouclage intermédiaire, qui n'est absolument pas fiable et très imprécis et qui occasionne un grand travail. Cela permettrait de dégager des ressources pour mieux suivre l'évolution des principaux centres de charges.

Les commissaires souhaitent connaître précisément comment a été construit le budget 2006. En effet, il semblerait que les délais de carence n'en fassent pas partie, ni les départs connus de personnes à la retraite, ni les coûts liés aux retraites anticipées.

Cette remarque sera prise en compte pour l'élaboration du budget 2007. Pour 2005 et 2006, les bases du budget sont les suivantes :

2005

Éléments pris en compte

- Attribution automatique des hautes-paie.
- Rattrapage d'une demi-haute-paie dès le 1.7.2005 pour le personnel touché par le blocage au 1.1.2004.
- Gratifications pour 20 ans et 40 ans de service (compte 3019000 dans chaque service).
- PF pour 25 ans de service.
- Les indemnités d'assurances sont budgétées au compte 600 4363200 sauf pour le dicastère des Infrastructures (compte 4363200 dans chaque service). Les montants sont déterminés sur la base moyenne des dernières années.

Éléments non pris en compte

- Aucune allocation de renchérissement pour le personnel relevant de l'échelle communale.
- Pas d'augmentation individuelle (promotions).
- Délai de carence pour les retraites.

2006

Eléments pris en compte

- Allocation de renchérissement 1% pour le personnel relevant de l'échelle communale.
- Rattrapage complet de la haute-paie pour le personnel touché par le blocage au 1.1.2004.
- Gratifications pour 20 ans et 40 ans de service (compte 3019000 dans chaque service).
- PF pour 25 ans de service (concerne 4 personnes en 2006).
- Les indemnités d'assurances sont budgétées au compte 620 4363200 sauf pour les services suivants : 710 Voirie ; 715 Voirie-ateliers ; 716 Enlèvement des déchets non valorisables ; 720 STEP. Les montants sont déterminés sur la base moyenne des dernières années.
- Contribution sur traitements de 2,5%.

Eléments non pris en compte

- Aucune haute-paie automatique (blocage pour l'ensemble du personnel).
- Pas d'augmentation individuelle (promotions).

Incidences des mesures prises sur le personnel et motivation générale :

La responsable des ressources humaines nous fait part de ses soucis et constatations liés au personnel communal. En effet, les points suivants nous sont rapportés :

- une certaine tension est perceptible dans l'administration communale en général,
- une résistance aux nombreux changements est présente chez certaines personnes,
- les employés communaux ont de la peine à comprendre qu'on leur demande toujours plus et qu'en parallèle, ils voient leur salaire baisser (contribution de solidarité de moins 2,5 % et inflation plus 1 %, soit une baisse de 1,5 %),
- certaines personnes sont inquiètes lorsqu'elles apprennent qu'une personne va partir, car elles n'ont pas la certitude qu'elle sera remplacée,
- les gens sentent qu'ils ne peuvent plus faire comme ils veulent et cela parfois dérange,
- la centralisation de certaines tâches est mal perçue par certains services, car c'est une certaine autonomie qui s'en va.

Service informatique communal, centre 123 :

Un commissaire aimerait savoir à quoi correspond la perte et différence sur débiteurs de CHF 16'885.10 ?

Cela provient d'une facture annulée et d'une autre liée à une société ayant fait faillite.

Parking, centre 212 :

Un commissaire s'étonne que ce poste soit déficitaire, assez surprenant pour un parking.

Il lui est répondu que cela était dû à un loyer progressif mis en place en faveur des collaborateurs de l'hôpital et que ce compte devrait être équilibré en 2006.

Les commissaires pensent qu'il est primordial que ce compte soit rapidement bénéficiaire.

Etat civil, centre 140 :

Un commissaire relève qu'il est surprenant de voir le résultat net de l'Etat civil se monter à CHF 180'164.98 alors qu'il était budgeté à seulement CHF 136'100.-, soit une détérioration de CHF 44'064.98. Si nous centralisons des services, cela devrait amener des économies pour les 2 villes et non pas des coûts supplémentaires, sinon le but n'est pas atteint.

Il lui est répondu que des frais nouveaux sont venus se greffer depuis la décision de fusion. En effet, la facturation pour un logiciel a pris l'ascenseur. En outre, le salaire du chef du service facturé par le Locle avait été oublié lors de l'élaboration du budget. D'autre part, certains frais ne sont plus imputés selon la même logique, la clé de répartition a changé. Par exemple, avant, certains frais étaient imputés à la commune d'origine alors que maintenant c'est à la commune de domicile. Dans ce cas précis, le Locle est gagnant du fait que davantage de personnes étaient originaires du Locle, mais habitent à la Chaux-de-Fonds.

Station d'épuration, centre 720 :

Le compte 3803700, attribution à la réserve STEP, se monte à CHF 749'778.19 contre CHF 9'490.- prévus au budget, soit une différence importante de CHF 740'288.19. Cette différence aura une incidence positive l'année prochaine pour les citoyens qui verront leurs taxes d'épuration soit baisser soit ne pas augmenter malgré une augmentation des charges imputées à ce centre. En effet, la règle veut que le compte épuration doit s'équilibrer entre les charges et les produits.

SHE-hygiène et salubrité, centre 810 :

Un commissaire se demande pourquoi il y a un dépassement de 77,5 % entre le réel et le budget au niveau du compte 3156000 entretien-taxes-assurances véhicules ?

On nous informe que c'est lié à l'acquisition d'un véhicule au début de l'année 2005 en remplacement d'un véhicule qui aurait exigé de nombreuses interventions tant en carrosserie que mécanique pour passer l'expertise. Ce véhicule a été acquis alors qu'aucune décision n'avait été prise concernant le mandat de prestations des denrées ni sur le futur du service. La charge de ce véhicule aurait dû être répartie entre le service de l'hygiène et le laboratoire car il est utilisé pour les deux services. Il a été choisi d'acquérir ce véhicule d'occasion en fonction de son utilisation pour transporter des produits, du matériel de prélèvement et même parfois des cadavres d'animaux.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DE CERTAINS GROUPE DE COMPTES :

Budget des charges de personnel sans l'hôpital et sans les SI : (groupe 30) (Général) :

Un commissaire considère que la prévision des charges de personnel n'est pas très précise.

Il lui est répondu que le budget est proche de la cible, puisque le montant des charges de personnel sans l'hôpital et sans les SI se monte à CHF 106'317'106.36 dans les comptes 2005 contre un budget prévu de CHF 107'269'235.- soit un écart de 0,9 %.

Un commissaire relève que si nous voulons sortir des chiffres rouges, c'est bien ce poste qui représente 51,14 % des charges totales (sans l'hôpital et les SI) qui doit impérativement baisser en valeur absolue. Certaines prestations non indispensables devront être abandonnées si nous voulons pouvoir équilibrer un jour nos comptes.

Biens, services et marchandises, groupe 31 (Général) :

Un commissaire constate une baisse de 4,6 % entre le budget et les chiffres réels de 2005. En effet, le budget prévoyait (sans l'hôpital et sans le SI), un montant de CHF 32'962'340.- alors que les chiffres définitifs 2005 se montent à CHF 31'430'391.21, soit une économie de l'ordre de CHF 1'531'948.79. Un commissaire souhaite remercier tous ceux qui ont participé à cet effort dans les différents services de l'administration.

Un commissaire constate que certains comptes liés aux biens, services et marchandises sont 1/3 ou plus inférieurs au budget. La preuve évidente est faite qu'il est possible de réduire les coûts lorsqu'il y a vraiment une volonté politique. Cela est réjouissant.

- Pour 2005, une directive a été donnée aux chefs de service afin que toutes les factures de novembre et décembre 2005 soient visées et acceptées par le directeur de dicastère.
- Pour 2006, une autre directive a été donnée aux chefs de service en leur disant qu'ils n'avaient le droit de dépenser au maximum que le 90 % du budget 2006. Si les 10 % restant sont indispensables, ils doivent recevoir une autorisation spéciale du Conseil communal pour engager la dépense.
- Le budget 2007 sera établi avec comme base 0, les chiffres réels 2005 chaque fois que cela semble réaliste.

Un commissaire relève qu'il est difficile de se retrouver au niveau de l'économat entre l'année 2004 et l'année 2005.

Il lui est répondu qu'il faut prendre en comptes les comptes suivants :

- 3101200 Fournitures admin.-imprimés
- 3105000 Economat, fourniture et matériel de bureau
- 4354700 Economat, ventes fournitures et matériel de bureau
- 4907100 Economat, factures internes

En effet, il a été décidé courant 2004 de modifier le budget 2005 et de prévoir un seul compte lié à l'économat dans chaque service pour les achats de matériel et les demandes d'impressions. Le compte « fournitures de bureau » a de son côté été réduit. Au profit du compte « frais d'économat ». Diverses erreurs sont survenues dans quelques services lors de ce changement de systématique, qui risquent de se retrouver encore en 2006 dans la mesure où elles sont apparues après l'élaboration du budget 2006. De façon générale, les frais d'économat ont été réduits grâce aux efforts faits dans les services, aux restrictions apportées

par l'éconamat lui-même et à l'obligation pour les services de s'approvisionner auprès de l'éconamat communal pour leurs fournitures.

Intérêts passifs, groupe 32, centre Finances (600) :

Le montant des intérêts passifs du centre 600 s'élève à CHF 17'059'810.41 contre CHF 18'781'930.- au budget. Cette bonne surprise est due aux taux bas et favorables des marchés financiers. Ce montant aurait pu être encore plus favorable si la commune avait décidé de faire une politique à court terme, avec des taux actuellement très bas. La solution retenue par la commune a été de privilégier le long terme. Elle a fait des emprunts à des taux un peu plus chers qui lui garantissaient une stabilité sur la durée. D'autre part, au vu des résultats catastrophiques de ces derniers exercices, cette décision a été sage.

ANALYSE DE CERTAINS COMPTES PAR NATURE :

Gratification d'ancienneté de service (compte 3019000) (Général) :

Un commissaire constate que le budget 2005 avec un montant budgété global de CHF 57'555.- a été fortement sous-évalué, puisque les chiffres réels 2005 se montent à CHF 165'307.70. Il est très étonnant qu'un poste aussi simple à prévoir, soit à ce point sous-évalué.

Il nous est répondu que mise à part deux erreurs ponctuelles pour environ CHF 6'000.- (oubli de budget lié à une mauvaise indication dans le dossier), les écarts constatés sont liés principalement aux paiements partiels de la gratification pour 40 ans de service payée lors de départs en retraite anticipée ou à l'AI (8 cas) et aux gratifications non payées parce que prises sous forme de vacances (4 cas). Au total, l'écart se monte à CHF 13'000.- environ si l'on fait abstraction des variations enregistrées à l'Hôpital (écart de CHF 94'531.10), dont la gestion est indépendante des autres services.

Assurance accidents (compte 3051100) (Général) :

Un commissaire relève que presque systématiquement les montants réalisés sont plus bas que le budget.

C'est lié à la diminution de la masse salariale entre le budget et les comptes. En outre, les indemnités LAA, maladie, les allocations APG militaire/PC/maternité ne sont pas soumises aux primes LAA. Ces montants ne sont pas pris en compte lors de l'élaboration du budget.

Coût retraite(s) anticipée(s) (compte No 3074000) (Général) :

Ce compte totalise un montant de CHF 79'226.40 pour l'année 2005.

Pour les personnes qui demandent à bénéficier de cet avantage, la commune finance :

- 2 années de cotisations LPP
- 1 année de pont AVS

Ceci pour les collaborateurs qui quittent entre 60 et 62 ans.

Amortissement patrimoine administratif (compte 3311000), centre Finances (600) :

Un commissaire relève qu'il y a un énorme dépassement (budget CHF 265'500.- et réel 2005 CHF 1'593'401.-) de CHF 1'327'901.- par rapport au budget dans ce compte et souhaite des explications. Comme indiqué dans les explications, cela correspond à l'amortissement du centre opératoire protégé de l'hôpital, non-valeur découverte suite à la création de l'EHM.

En effet, la commune avait activé à tort ce montant à l'époque alors qu'elle aurait dû le passer en charge dans ses comptes. Un commissaire se demande si l'on va encore trouver des "cadavres" de ce genre dans les tiroirs des comptes de la commune ces prochaines années.

Frais relatifs à l'application légale (compte 3520200), centre service social (301)

Un commissaire demande ce qui a été enregistré dans cette rubrique et souhaite obtenir des précisions quant aux motifs de l'écart important de CHF 342'989.55 entre le budget et les comptes.

Il lui est répondu que le budget tenait compte d'éventuels reliquats de frais d'enseignement des différentes écoles de métiers en partant du principe que leurs facturations n'étaient pas toutes basées sur le même canevas (pas de certitude d'avoir reçu toutes les factures en 2004).

Participation Ton sur Ton, aide à l'achat (compte 3650100), centre Secr. aff. culturelles (500) :

Un commissaire demande pourquoi un montant aussi important que CHF 100'000.- est dans les comptes et pas prévu au budget et demande des explications sur cette dépense.

Il lui est répondu que c'était un engagement de l'ancien Conseil communal de l'ordre de CHF 200'000.- à titre de subvention culturelle pour favoriser l'achat de la salle du Progrès. Afin de respecter les engagements pris, il a été convenu de donner CHF 100'000.- pour les coûts d'achats en 2005 et de proposer CHF 100'000.- sur les crédits spéciaux 2006 au titre d'aide à la rénovation.

Les commissaires constatent que cet engagement était connu lors de l'établissement du budget 2005 (Mme Stähli-Wolf et M. Berberat faisant déjà partie du Conseil communal de l'époque) et qu'il n'est pas normal de ne pas l'avoir intégré dans le budget 2005. Le Conseil communal fournira des explications complémentaires.

Mesure d'incitation au transfert modal (Compte 3654000, centre Transports (150) :

Une charge importante de CHF 134'710.30 figure dans les comptes.

Pour les cartes journalières CFF, les charges correspondent à 12 mois, alors que les recettes (compte 4350500 pour CHF 13'300.-) correspondent seulement à 3 mois. Des nouvelles recettes supplémentaires viendront s'ajouter en 2006, soit zone bleue généralisée avec vignettes. En outre, une clarification a été apportée entre les rubriques du compte "Transports".

Au niveau des cartes CFF, sur la durée cela est rentable. En effet, le prix de vente fait par les CFF à la Commune est inférieur au prix de vente refacturé par la commune.

Les coûts de mesure d'incitation au transfert modal sont les suivants :

Cartes journalières CFF (4 cartes à CHF 8'500.00) CHF 34'000.00

Subventions transports spéciaux : (CHF 57'210.30)

➤ Transports gratuité Xamax (supprimé en 2006)	CHF 41'856.40
➤ Journée portes ouvertes du 11 juin	CHF 6'722.90
➤ Biaufond	CHF 4'659.00
➤ Modhac- mobid'hac	CHF 1'377.00
➤ Noctambus	CHF 1'000.00
➤ Braderie – interurbain	CHF 797.00
➤ Nez rouge	CHF 450.00
➤ Taxis pyjama	CHF 348.00

Subvention aux usagers : (CHF 43'500.00)

➤ Abonnements onde verte junior (CHF 50.-x 838) (introduit avec le Cifom)	CHF 41'900.00
➤ Achat vélos électriques New ride	CHF 1'600.00

Allocations communales (compte 3661700), supplément communal aux allocations complém. AVS/AI (compte 3661100) et politique sociale (compte 3654900) : (général)

Un commissaire signale que de forts dépassements de budget sont constatés dans les rubriques suivantes :

- cpte 3661700 Alloc. comm., réel CHF 285'000.-, soit + 23,9 % de plus que le budget,
- cpte 3661100 Suppl. com. aux alloc. compl. AVS/AI, CHF 443'640.-, soit + 10,9 % de plus,
- cpte 3654900 Politique sociale, réel CHF 62'376.-, soit + 38,6 % de plus que le budget,

donc un dépassement total de CHF 116'016.- représentant 17,2 % de plus que le budget prévu. La réglementation liée aux allocations communales a pris fin en 2005. Pour 2006, le Conseil communal devra présenter au Conseil général un rapport pour la poursuite, la modification ou l'abandon de ces allocations communales qui sont une spécialité maison à la Chaux-de-Fonds. Un commissaire signale que ce problème devrait être réglé par le canton et que ce n'est pas à la commune de la Chaux-de-Fonds à faire cavalier seul dans le canton. Le Conseil communal souhaite présenter un rapport courant 2006 qui règle la question de ces diverses allocations, soit allocations communales et allocations d'hiver, toutes versées en fin d'année.

Droit de superficie (compte 4276100), centre Finance 600 :

Un commissaire demande pourquoi les recettes ont été inférieures de 29% au budget 2005.

Le budget a été fait sur la base des chiffres 2004. En 2004, plusieurs personnes ont choisi de payer une rente unique au lieu de payer une rente annuelle.

L'avantage pour ces personnes, c'est qu'elles ne doivent pas payer l'indexation annuelle. On nous signale également que le Conseil communal va vers un assouplissement de sa politique liée au droit de superficie, ce qui aura pour conséquence de privilégier davantage le droit en pleine propriété sauf aux endroits où la commune veut garder des terrains pour d'éventuelles extensions futures.

Absentéisme, timbrages et indemnités d'assurances (compte 4363200) (Global) :

Un commissaire relève que le budget a été totalement sous-estimé, puisque sans l'hôpital et sans les SI, le budget prévoyait un revenu de CHF 524'540.- et que nous avons dans les chiffres réels un revenu de CHF 1'013'732.20, soit le double. Un des écarts importants se situe au centre voirie-frais d'entretien (710).

L'augmentation est due à des rattrapages, aucune absence significative pour maladie et accident n'a été relevée dans ce service. Le volume des encaissements ne dépend pas que du nombre de cas, mais aussi du niveau de salaire et de la durée de l'absence. En 2005, deux accidents ont généré des indemnités pour plus de CHF 80'000.-. En outre, plus de CHF 150'000.- d'encaissement concernant deux cas liés à des absences de 2004 et 2003. La situation est régularisée dans l'annonce des cas (sous réserve d'un cas pour lequel un différend existe encore entre compagnies d'assurance et pour lequel la Ville n'a encore rien encaissé).

Les commissaires relèvent que cette situation est très préoccupante. D'une part, il n'y a pas de gestion rigoureuse des absences et d'autre part, lorsque les personnes sont absentes, ce sont ceux qui restent qui doivent faire le travail des personnes absentes. Un accroissement des maladies de longue durée est constaté dans certains secteurs et cela est aussi préoccupant.

Il nous est dit que des projets sont en cours pour régler ce problème et que leur finalisation interviendra vers la fin 2006. Il est prévu de mettre en place un programme de gestion de l'absentéisme, de faire timbrer les personnes afin d'avoir un meilleur contrôle des présences et des absences.

Au niveau de la rapidité de déclaration/annonce des cas de maladie/accident, des améliorations réelles sont constatées et cela a comme conséquence positive que les remboursements arrivent plus vite dans les comptes de la commune. Certains montants comptabilisés en 2005 correspondent au rattrapage effectué fin 2004.

Pour terminer, nous avons relevé quelques différences très importantes entre le réel 2004 et le réel 2005 ou entre le réel 2005 et le budget 2005 et souhaitons qu'une explication nous soit donnée sur les causes de ces écarts, soit : (chiffres sans l'hôpital et sans les SI)

Comptes	Libellé	2004	2005	Budget 05
3131300	Carburants – Huile	487'892	569'490	394'000

Les raisons principales sont l'augmentation de la consommation de carburants liée au déneigement ainsi que l'augmentation du prix de l'essence.

Comptes	Libellé	2004	2005	Budget 05
3161000	Locations	1'104'138	1'489'796	1'498'425

L'écart provient de l'école enfantine. La comptabilisation s'est faite dans le compte 3161000 en 2005 et dans le compte 3122200 en 2004.

Comptes	Libellé	2004	2005	Budget 05
4361300	Autres recettes	-950'516	-1'013'747	-1'207'180

L'écart concerne les recettes du projet SACSO, différées dans le temps.

Comptes	Libellé	2004	2005	Budget 05
4363300	Rembours. de traitements	-981'611	-540'542	-437'500

Remboursements apparaissant principalement aux écoles, sous la forme de remboursements de la caisse de remplacement. Imprévisible.

Nous tenons pour terminer à dire que nos travaux se sont déroulés dans un excellent climat et nous tenons à en remercier tous les intervenants.

Le rapporteur

Jean-Charles Legrix

Rapport de la sous-commission des comptes 2005

Dicastère de Mme Claudine Stähli-Wolf

(aujourd'hui de M. Jean-Pierre Veya)

Composition de la sous-commission

Madame Annie Clerc-Birambeau (PS)
Monsieur Laurent Iff (LIB)
Monsieur Alain Parel, rapporteur (UDC)

La sous-commission s'est réunie mercredi 15 mars 2006 de 13h30 à 18h30.

Les personnes rencontrées :

- Monsieur Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Chef du Dicastère des Affaires culturelles, de la Santé, des Sports et de la Jeunesse
- Monsieur Hughes Wülser, Délégué culturel
- Madame Sylviane Musy, Conservatrice du Musée d'histoire – MH
- Madame Nicole Bosshart, Directrice-adjointe du Musée international d'horlogerie – MIH
- Monsieur Edmond Charrière, Conservateur du Musée des Beaux-Arts – MBA
- Monsieur Marcel Jacquat, Conservateur du Musée d'histoire naturelle – MHNC
- Monsieur Jacques-André Humair, Directeur des Bibliothèques
- Monsieur Daniel Piller, Responsable de l'Office des Sports
- Monsieur Alexandre Houlmann, Adjoint au responsable de l'Office des Sports

En préambule

La commission relève les bons résultats d'ensemble obtenus dans chaque service, ceci démontre une excellente maîtrise des coûts et une véritable prise de conscience de chacun. Dans les chiffres, cela se traduit de la manière suivante :

- comptes 2005 par rapport aux comptes 2004, moins 7.02%
- budget 2005 par rapport aux comptes 2004, moins 5.76%

Si, de manière générale dans tous les services et à tous les niveaux, une réflexion se fait pour trouver des économies supplémentaires, celle-ci doit se faire en n'occultant pas le fait que chacun a des prestations à fournir.

Pour plus de détails, je ne peux qu'inciter chacun à se référer aux rapports de gestion de chaque service, soigneusement élaborés par chaque responsable, et qui méritent d'être lus au moins une fois.

Secrétariat des affaires culturelles

M. J.-P. Veya nous explique que pour l'année 2005, si le mauvais état des finances a empêché la réalisation de certaines activités culturelles, paradoxalement cela a favorisé la réflexion et l'étude de réforme en profondeur des institutions culturelles. De plus, une réflexion est en cours concernant le subventionnement des manifestations locales, des choix vont être faits.

M. H. Wülser nous explique que les seuls écarts négatifs que l'on trouve dans les comptes par rapport au budget sont des dépenses sur lesquelles il n'a pas eu d'emprise.

Un commissaire s'étonne que l'on ne puisse pas mieux budgéter une location. M. H. Wülser nous explique que les chiffres lui sont fournis, et la clé de répartition a été modifiée suite au déménagement du secrétariat du délégué du 9ème au 2ème étage. Ceci explique cette différence.

Concernant l'écart dans les subventions, poste 3650100, cela correspond à la participation de la Ville à l'achat de la salle du Progrès (Croix-Bleue) par Ton sur Ton qui a fait l'objet d'un crédit spécial de CHF 100'000.- de la part du Conseil communal, ainsi qu'au 50ème anniversaire de la salle de musique pour CHF 25'000.-.

La commission demande que la liste détaillée des subventions soit établie par poste et par activité afin d'avoir une meilleure lecture des chiffres. De plus, cette liste devra être transmise à l'ensemble des commissaires de la commission financière, sans toutefois être publiée.

Archives communales

Les archives ont été rattachées aux affaires culturelles en début de législature et se trouvent confrontées à un grave problème de personnel alors que nous devons accomplir des tâches dans le respect des prescriptions légales (loi cantonale sur les archives).

Le taux d'occupation de l'archiviste communale est de 10% pour traiter environ 3,5km linéaires d'archives, alors que l'on préconise 1 poste par km. Une amélioration pourrait déjà se faire avec un poste à 40 ou 50 %. Au vu des problèmes financiers de la Ville, une réflexion doit avoir lieu rapidement sur la possibilité de collaborer avec des étudiants des universités ou des hautes écoles qui seraient en dernière année, ce qui pourrait financièrement être intéressant.

De plus, le stockage (l'essentiel des documents doit être archivé physiquement) va, à court et moyen terme, créer lui aussi un problème : nous manquons de place et les lieux adéquats ne sont pas légions ! Des propositions doivent bientôt être faites au Conseil communal.

Les musées

M. J.-P. Veya nous informe que le Conseil communal a mandaté MM. H. Wülser et J.-D. Jeanneret pour réfléchir à une réorganisation des institutions muséales. De son côté la commission de coordination des musées, qui sera associée de

près à ces travaux, a déjà des propositions à faire valoir concernant l'ensemble des musées, tant sur le plan communal que dans le cadre du RUN, afin de trouver des solutions et des synergies pour réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois perdre de vue le rôle culturel qu'a notre ville. Une réflexion se fait aussi concernant le cahier des charges du délégué aux affaires culturelles qui va prendre sa retraite à la fin de cette année. Il s'agira de tenir compte du rattachement du « Patrimoine » (UNESCO, Art Nouveau) aux affaires culturelles. De manière générale, relevons là aussi une bonne tenue des comptes, ainsi qu'une augmentation des entrées, alors que la tendance en Europe et en Suisse est plutôt l'inverse. Ceci est aussi le fruit du travail et de l'engagement de tous les responsables des musées.

Musée d'histoire naturelle – MHNC

M. M. Jacquat est félicité pour la bonne maîtrise des dépenses des services qui lui sont impartis; celui-ci ne manque pas d'ailleurs de nous rappeler qu'il en est ainsi depuis des années mais que les limites sont atteintes.

Un petit débat s'engage concernant le Naturama «version bis» quand M. M. Jacquat nous rappelle que le loyer du musée va augmenter de CHF 20'000.- (ce qui est acceptable compte tenu des premiers chiffres qui étaient annoncés) ! De plus, le vivarium reçoit en moyenne 250'000 visiteurs par année, un peu plus pour le Bois du Petit Château. Il y a là véritablement un énorme potentiel à exploiter. Surtout si l'on part de l'éventualité de faire payer une entrée au Bois du Petit château qui est certainement l'unique zoo gratuit de Suisse. Le débat est ouvert...

Concernant l'introduction de l'entrée payante au MHNC, globalement cela se passe très bien. A noter que l'abonnement de famille pour une année est de CHF 20.-, tarif très abordable.

Musée d'histoire – MH

Concernant le MH, nous pouvons saluer la bonne maîtrise des comptes et l'engagement de Mme S. Musy qui essaie toujours de tirer le meilleur parti de ses expositions avec les moyens dont elle dispose.

Mme Musy nous informe que, bien que n'ayant pas encore le recul suffisant, la suspension de la gratuité du dimanche matin (cela sera le cas dans tous les musées durant l'année Art Nouveau) n'a rencontré aucune difficulté majeure.

Musée international d'horlogerie - MIH

Là encore, la commission salue Mme N. Bosshart pour les résultats et la bonne maîtrise d'ensemble de l'exercice 2005, si nous constatons une augmentation des charges salariales, elle est largement compensée par les recettes des restaurations exceptionnelles effectuées dans le courant de l'année.

Par contre, la commission est unanime pour dire qu'il n'est pas tolérable que ce musée de renommée mondiale soit à la charge unique de la Ville, ceci d'autant plus qu'un accord avec l'Etat avait été conclu par le passé. Ne voulant pas créer de précédent avec d'autres musées, en effet il n'existe qu'un seul musée cantonal, le Laténium, l'Etat se proposa quand même d'aider le Centre d'études du Temps du MIH, par le biais de l'Université, en prenant à sa charge une partie

des frais sur des postes d'assistants et de documentalistes; cela fonctionna durant quelques années, de 88 à 94. Par contre, il semble qu'après les dernières élections, le nouveau Conseil d'Etat y soit plus attentif.

Sur le plan fédéral, la mise en œuvre d'une loi sur la culture prévoyait dans ses dispositions de l'aide aux institutions phares. Mais M. Couchepin a fait retirer ce projet pour raisons économiques.

Musée des Beaux-Arts – MBA

La commission salue le regain de dynamisme qui a animé M. E. Charrière pendant l'exercice 2005 et le motive à continuer. Rappelons que jamais, depuis plus de vingt ans, la fréquentation du musée n'a été aussi élevée, nous avons passé de 6'389 visiteurs en 2004 à 10'220, ce qui tend à démontrer que les options prises vont dans le bon sens malgré la conjoncture. Si les BSM ont dépassé la somme budgétée, les revenus, eux, ont pratiquement doublé, l'exposition des frères Barraud étant une réussite. Nous ne pouvons que souhaiter que ce courant positif continue.

Office des Sports

M. J.-P. Veya nous informe qu'une réflexion va débiter, avec un résultat attendu au plus tôt pour la fin 2006, concernant une réorganisation entre le Service des sports et le Délégué à la jeunesse. Il est actuellement difficile de confier un mandat clair sur cette question avant que le Conseil général ne se soit prononcé sur le rapport de « Politique de la Jeunesse » qui devrait lui être soumis en juin. De manière générale, l'Office des sports maîtrise bien ses dépenses. Un léger dépassement dans les subventions accordées est dû à un oubli de CHF 8'000.- pour le tennis dans le budget, cette somme étant reconduite une dernière fois en 2006.

Concernant le Xamax, lors d'une séance convoquée par le Conseil d'Etat, ce dernier a indiqué qu'il envisageait de facturer aux clubs les frais de sécurité dès le début de la saison 2006-2007. Les subventions éventuelles viendront en déduction.

Concernant le centre d'entraînement de l'élite du triathlon, la Fédération ayant reçu une aide et des facilités de l'armée pour les entraînements, il se pourrait que le projet initial se transforme plutôt en un centre de formation des jeunes, ce qui est aussi très intéressant ; affaire à suivre.

Concernant la baisse de recettes de la piscine et de la patinoire, le temps est l'élément clé ; il ne fait pas beau et on ne va pas à la piscine, et si la saison de ski commence tôt, on va moins à la patinoire ! De plus, l'évaluation des recettes lors de l'élaboration du budget a été un peu trop volontariste.

Concernant la piscine des Arêtes, il est apparu qu'une indemnité pour le travail du dimanche était versée aux employés des Mèlèzes (mais pas aux Arêtes), cela était ressenti comme une injustice. M. J.-P. Veya nous explique qu'il a découvert le cas récemment et qu'il est sur le point d'être résolu, bien que l'on ait pu penser que la DECF réglerait ce genre de problème, ce qui n'est pas toujours le cas.

Bibliothèque de la Ville – BV

M. J.-A. Humair a le plaisir de recevoir la commission dans ses nouveaux locaux. Rapidement, on ressent une certaine fierté, mais surtout un véritable plaisir qu'il a su faire partager à son équipe. Les résultats nous le prouvent : une amélioration de 12% par rapport aux comptes 2004, les chiffres parlent d'eux-mêmes ! La commission salue l'excellent travail effectué pendant toute la durée des travaux.

Une visite nous permet d'apprécier l'énorme travail effectué dans la réflexion et la mise en place de l'ensemble afin qu'il soit le plus fonctionnel et agréable possible. A l'évidence, le personnel a été stimulé par ces changements et il apprécie ses nouveaux locaux.

Concernant le dépassement dans les acquisitions, il s'explique par l'achat de la collection complète des CD des plans le Corbusier, dont le prix se monte à CHF 8'000.-.

Concernant l'affranchissement pour les nombreux courriers de rappel, après une réflexion, il ressort que, d'ici 2007, ils pourront être envoyés par courrier électronique, et cela dans environ 30% des cas, ce qui en réduira les coûts de manière substantielle.

Un point est toutefois préoccupant concernant les archives; le département audiovisuel de l'Etat verse une subvention de CHF 650'000.- à la BV avec le mandat d'archiver l'audiovisuel, le départ de deux personnes (une à fin 2005 et l'autre ce printemps) non remplacées (délai de carence) fait prendre un retard considérable dans le mandat qui nous est confié. Il serait très dommageable de perdre ce mandat !

De plus, le Club 44, avec le soutien financier de la Loterie Romande, a mandaté la BV pour la numérisation de ses archives sonores, ceci démontre bien la qualité du travail effectué. Pour ce faire, une collaboratrice scientifique a pu être engagée pour une période de trois ans.

M. Humair nous informe qu'il reçoit toujours de nombreuses demandes dans le domaine de la formation et que régulièrement il engage des apprenti-e-s.

Concernant l'abonnement payant pour les habitants hors canton, l'écho est favorable.

Bibliothèque des Jeunes – BJ

Rien à signaler.

Hôpital

M. J.-P. Veya nous informe de l'excellent résultat des comptes 2005 et ceci malgré le fait que l'Etat, après le 1^{er} train de mesures d'économie fixé en mars 2005 et compte tenu des évaluations finales défavorables des comptes de l'Etat, a fixé de nouveaux objectifs en septembre 2005. A noter que sur les CHF 2'845'000.- d'économies demandées à l'ensemble des partenaires hospitaliers, CHF 1'960'000.- ont été demandés à l'Hôpital de la ville, soit plus des deux tiers ! Il est donc remarquable d'avoir fini avec seulement CHF 182'128.- de dépassement du 2^{ème} objectif, autrement dit une amélioration de CHF 1'777'871.- sur le premier objectif fixé.

Mais ces économies ne se font pas sans conséquences sur le personnel où l'on relève un taux d'absence très au-dessus de la moyenne. Nous manquons de recul à l'heure actuelle pour faire un bilan sur la nouvelle organisation, mais il est évident que, dans le futur, il faudra être attentif si ces nombreuses absences persistent et en déterminer la cause.

Concernant la formation des assistants en soins et santé communautaires (ASSC), un courrier de la responsable de la formation, Mme Valérie Delvaux, informe la sous-commission qu'actuellement l'hôpital accueille en stage des élèves qui font la formation « école » et qu'il y a deux types d'élèves : ceux qui font juste le CFC et ceux qui font le CFC avec la maturité professionnelle intégrée.

Les expériences vécues sont diverses et sont souvent liées à la maturité des élèves.

Il est vrai qu'actuellement l'Hôpital ne forme pas de CFC en formation initiale (contrat d'apprenti). En effet, dans le contexte actuel de restructuration et d'économie, l'hôpital ne dispose pas des structures suffisantes et ne pourrait pas encadrer de manière satisfaisante ces jeunes apprenti-e-s.

Le rapporteur

Alain Parel

Rapport de la sous-commission des comptes 2005

Dicastère de Monsieur Michel Barben

Composition de la sous-commissions

M. Daniel Musy (PS)
M. André Schreyer (UDC)
M. Théo Bregnard, rapporteur (POP)

Les rencontres ont eu lieu le **mardi 14 mars 2006** de 13h30 à 18h00.

SIS

Rencontre avec le Major J.-M. Mollier, responsable du SIS.

En préambule, est abordée la question de la création du nouveau poste de chef de la sécurité publique (en remplacement du poste du major M.-A. Monard) qui dirigerait les services suivants : SIS, Police locale, OPC (Organisation de la protection civile), OCC (Organe de conduite communal). Ce poste s'occuperait essentiellement d'administration et de représentation externe. Il serait proposé, dans un premier temps, à l'interne des services concernés. Il semble que pour les membres de la sous-commission, ce poste représente également un échelon de plus qui paraît superflu.

M. Mollier se fait l'écho du fait que l'ambiance s'est améliorée et qu'une meilleure sérénité règne actuellement au sein du SIS.

Un commissaire demande si les heures supplémentaires ont bien été reprises et non payées comme on nous l'avait assuré. M. Mollier répond qu'en effet, la majeure partie a été ou sera reprise. Est évoqué le fait que le Conseil communal a supprimé les heures soldées par des heures supplémentaires. Cela a impliqué une perte pour les employés, compensée à hauteur de trois quarts d'heure supplémentaire par jour de travail, soit environ CHF 200.- par mois dans le salaire des employés. À l'avenir, il serait logique d'inscrire cette somme directement au salaire.

Concernant les diminutions de recettes (par rapport au budget), on remarque que l'augmentation des mandats pour les transports à l'entreprise ATS a logiquement conduit à une baisse des recettes. Est également évoquée la diminution de subventions de la part de l'ECAP pour les interventions chimiques (CHF 60'000.-). Cela résulte d'un arrangement lors de la construction du nouveau bâtiment du SIS. L'ECAP ne veut plus subventionner l'ensemble des interventions du SIS, en particulier celles qui ne concernent pas les immeubles (désincarcérations, hydrocar-bures...). Il est cependant relevé que l'ECAP finance en partie l'instruction et pour moitié les équipements et les véhicules... La

question des subventions de l'ECAP, évoquée au budget 06, méritera assurément d'être reprise.

Un commissaire demande comment comprendre les difficultés liées à la présence d'un nombre croissant de personnes du SIS au Conseil général ou au Grand Conseil, évoquées dans le rapport (p. 2). Il s'agit simplement du fait qu'il est difficile de gérer les nombreuses absences qu'impliquent ces responsabilités.

Finalement, M. Mollier fait part de l'importance de restructurer le 144. En effet, les personnes actuelles ne prennent aucun risque, et il serait important de les remplacer par des professionnels mieux à même d'évaluer si un cas nécessite, par exemple, l'envoi d'une ambulance. Certaines économies et une meilleure efficacité pourraient venir de cette réorganisation.

OPC

Rencontre avec le cap. S. Baldi, responsable de l'OPC, accompagné du cap. D. Cattin.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, l'OPC est cantonale. Elle est financée par un fonds commun du canton alimenté à hauteur de CHF 15.- par habitant. Pour les districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle (10 communes), elle comprend 5 postes. Elle est rattachée à La Chaux-de-Fonds pour des raisons comptables et administratives, les décisions sont prises par le Canton et le collège directeur.

Finalement, l'OPC se doit d'être auto-porteuse...

Etat civil

Rencontre avec M. Bourdin, responsable de l'Etat civil.

Cette rencontre est la dernière, étant donné que ce service est passé sous la responsabilité du Locle. Le transfert s'est bien déroulé et le travail se fait avec satisfaction. Ce changement ne semble pas avoir de conséquences négatives sur le personnel.

Un commissaire se demande pourquoi cette réorganisation n'a engendré qu'environ CHF 20'000.- d'économie si l'on excepte le salaire du responsable facturé par Le Locle, oublié lors de l'élaboration du budget. Il est répondu que le nouveau système Infostar (qui doit recenser l'ensemble des habitants de Suisse) a occasionné des surcoûts, dans la mesure où la ressaisie nécessite du temps. Mais après cette dernière, on peut imaginer de nouvelles économies. Cependant, on perdra probablement certaines rentrées du fait que certains émoluments (pour divers documents) disparaîtront avec des informations directement accessibles par Internet.

Un commissaire estime important de communiquer la réussite de ce rapprochement entre les deux villes !

Contrôle des habitants

Rencontre avec le préposé au Contrôle des habitants, M. F.-X. Jobin.

La mise au concours du poste de M. Jobin (qui prendra une retraite bien méritée !) s'est faite à l'interne. M. Villarejo a été désigné pour reprendre cette charge avec 30 % dévolu au poste de vice-chancelier. Il y a donc une volonté du Conseil communal de rapprocher le Contrôle des habitants de la Chancellerie. M. Jobin met en garde la sous-commission du fait qu'une diminution du nombre d'employés au Contrôle des habitants pourrait poser des problèmes, par exemple, lors du contrôle des signatures (des initiatives ou référendums)... La plate-forme ETIC permettra certes de fournir différentes informations accessibles par Internet, générant de ce fait une diminution des demandes aux guichets, mais certaines tâches seront difficiles à effectuer avec moins de personnel. Est aussi évoqué le fait que la baisse des prestations entraînera inévitablement une diminution des recettes.

Au niveau financier, le délai de carence a permis des économies... À l'inverse, une diminution du nombre de pièces d'identités, et du renouvellement des permis (suite aux accords bilatéraux avec l'Union européenne) a conduit à des diminutions de recettes.

Finalement, un commissaire interpelle M. Jobin à propos de l'évolution de notre population, notamment en termes de rentrées fiscales. On remarque de manière générale une perte de substance, mais pas de façon plus marquante qu'auparavant.

Service de l'hygiène et de l'environnement

Rencontre avec M. P.-E. Montandon, responsable du service.

Les denrées ont été reprises par le Canton le 1^{er} janvier 2006. Prochainement le laboratoire quittera le service de l'hygiène et de l'environnement pour intégrer SIM SA. Il apparaît comme stratégiquement fondamental que la collectivité conserve un laboratoire public, par exemple dans le cadre de SIM SA. Dès lors, il restera 5 postes (+1 poste du service de l'énergie) au service de l'hygiène et de l'environnement. Il s'agira de trouver rapidement des synergies avec d'autres services pour ne pas laisser ce petit service esseulé. Sont évoqués des liens avec la police des constructions, la police du feu, la sécurité au travail et l'urbanisme.

Un commissaire se demande comment maintenir l'exigence d'un service de l'environnement fort à La Chaux-de-Fonds, qui peut être un atout pour l'industrie locale. Il s'agit de conserver des compétences fondamentales pour la ville.

M. Montandon relève également que les prestations (obligatoires pour les villes, comme le contrôle de l'eau) mandatées à des tiers ne coûteraient pas nécessairement moins cher.

Au niveau des prestations, on remarque que le service de l'hygiène et de l'environnement n'a pas pu effectuer de contrôles à la piscine ou dans les WC publics. La diminution du personnel (3 postes) a inévitablement entraîné ces baisses qui peuvent être dommageables.

Finalement, M. Montandon met en garde la commission des risques posés par les infiltrations d'eau dans la galerie lors de fortes précipitations ainsi qu'aux risques de pollution des eaux à la Corbatière en cas d'accident à proximité de la place de parc. En effet, s'il arrivait un accident à cet endroit, la ville pourrait se retrouver sans eau. SIM SA étudie divers scénarios pour remédier à cette situation.

Police locale

Rencontre avec M. Gyger, responsable de la police locale.

L'étude sur l'intégration de la police locale à la police cantonale suit son cours. Il est bien spécifié que la Commune conservera son autonomie politique en matière de sécurité publique. Elle transmet ses volontés au travers de mandats ou du Conseil cantonal de la sécurité publique.

Concernant les dépassements de l'ordre de 1 %, il est relevé que pour la signalisation routière on est tributaire d'autres services, et pour nombre de frais, on n'a pas pris sur l'augmentation, comme la hausse du prix du carburant.

Est aussi évoqué le coût important des manifestations publiques (environ 1.1 million). Pour certaines d'entre elles, en particulier les matchs de foot, les frais sont importants (entre CHF 20'000.- à CHF 40'000.- par match dont la moitié environ à charge de la ville).

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas faire payer l'ensemble de ces frais aux organisateurs ? La réponse mérite d'être nuancée dans la mesure où certaines manifestations ne pourraient avoir lieu si on leur facturait l'ensemble de ces frais, d'où une baisse importante des prestations offertes par la ville... Pour des raisons d'équité, les régions avoisinantes qui profitent de ces événements devraient y participer ! Cependant pour certaines manifestations, en particulier les matchs, on pourrait revoir notre participation. Est aussi évoqué le problème de la circulation lors de ces manifestations. Si l'on avait, par exemple, davantage de places de parc autour de Polyexpo, la police aurait moins d'interventions à faire... D'où certaines économies...

On observe également des recettes inférieures au budget (CHF 110'000.-) au chapitre des amendes. Cela est dû au non-remplacement d'une auxiliaire et à l'engagement de ces dernières lors de manifestations. Cet exemple met en exergue la pénibilité de ce travail, mais aussi de l'ensemble de la branche. M. Gyger relève un taux relativement important d'absentéisme, d'importantes surcharges... Et, un état de fatigue qu'il ne faut négliger !

Finalement, est évoquée la difficulté de faire le tour de la ville pour amender les mauvais joueurs qui ne déplacent pas leur voiture lors de fortes chutes de neige. Un commissaire relève qu'il est actuellement moins cher de payer une ou deux

amendes par mois qu'un parking... D'où un problème évident de déneigement dans certains quartiers. Qu'en est-il par exemple de la fourrière ? Concernant ce dernier point, la fourrière ne peut accueillir que huit véhicules, ce qui est insuffisant ! Mais de manière plus générale, M. Gyger estime qu'il faudra revoir notre fonctionnement de cet hiver, il manque des places de parc et certains automobilistes ne savent plus où se parquer. La nouvelle façon de déneiger n'est pas entièrement concluante !

Conclusion de la sous-commission : il est relevé que le SIS semble aller mieux, alors que la police locale semble davantage stressée et fatiguée... Une attention particulière devra être mise sur ce dernier service pour tenter d'améliorer la situation !

Le rapporteur

Théo Bregnard

M. Laurent Iff, président : Selon le protocole de déroulement de séance habituelle, je vais commencer par faire une intervention en tant que président de la commission financière. Vous permettrez que nous ne permutions pas les places avec le vice-président qui, en principe, doit présider pendant que j'interviens. En tout état de cause, il préside déjà ce court passage.

M. le président, Mesdames et Messieurs. Je ne vais pas m'attarder sur les détails des comptes, nous aurons tout loisir d'en discuter tout au long de cette fin d'après-midi. Non, je vais profiter de mon temps de parole pour remercier tous les commissaires, les conseillers communaux, chefs de service et employés communaux de la disponibilité dont ils ont fait preuve. Je tiens d'ailleurs à remercier les chefs de service de la bonne tenue globale des comptes et des efforts qu'ils ont consentis tout au long de l'année 2005.

L'examen des comptes 2005, entrecoupé par les séances d'élaboration du budget 2006 bis et du budget 2007, ont mis les commissaires à rude épreuve. Le réexamen du budget 2006 refusé par l'Etat a poussé certains commissaires à être particulièrement attentifs aux comptes 2005, ce qui a parfois été mal perçu par le Conseil communal et certains groupes politiques. Mais le rôle de notre commission n'est-il pas justement d'analyser les comptes au mieux, afin d'en informer objectivement le Conseil général et la population ?

Lors de la discussion du budget 2006 en décembre dernier, le Conseil communal reprochait à la commission financière de ne pas avoir été assez active. Or, quatre mois plus tard, le même Conseil communal nous reprochait d'en faire trop et de confondre les rôles. J'avoue ne plus très bien comprendre et savoir comment agir au sein de cette commission. Sous couvert de cette "non-confusion des rôles", le Conseil communal a eu l'occasion d'insister sur deux points du règlement de la commission, chose à laquelle j'aimerais apporter mon point de vue. Le premier point concerne l'art. 6 de la commission financière, dont je vais vous donner lecture pour que nous ayons tous ceci en tête. "La commission et ses sous-commissions peuvent demander dans le cadre de leurs mandats : A) Toutes les pièces nécessaires à l'exercice de ce dernier. B) La participation à leurs réunions des fonctionnaires dont elles estiment leur présence souhaitable ou nécessaire. La demande est adressée au chef du dicastère concerné. Si celui-ci estime qu'il convient de refuser la consultation d'un document en raison d'intérêts prépondérants publics ou privés, il soumet la requête au Conseil communal qui tranche en motivant son éventuel refus."

Je dois dire à ce sujet que si des questions ont été posées directement à des employés communaux, c'est parce que les réponses qui nous étaient données en commission tardaient à venir ou n'étaient pas conformes à la réalité. Je tiens à signaler que nombre de questions posées ce soir n'ont à ce jour pas encore trouvé réponse. Certains commissaires attendent donc encore que le Conseil communal y réponde ou à défaut motive son refus.

Le deuxième article important (art. 8) concerne le secret de fonction. L'art. 8 dit : "Les commissaires sont tenus au secret de fonction, sauf décision contraire de la commission. Si elle entend libérer les membres du secret de fonction, la commission consulte préalablement le Conseil communal et veille au respect de la législation sur la protection des données."

Il est clair que dans le cadre de l'examen des comptes, les commissaires ont accès à des éléments sensibles et qu'il est bien compréhensible de ne pas en révéler la teneur. Par contre, cet article ne doit pas être utilisé pour faire taire les membres de la commission en les intimidant. Le travail de la commission doit pouvoir se faire dans un esprit constructif et démocratique et je tiens à signaler qu'à aucun moment, cet article n'a été violé.

Je voudrais encore ajouter que lors des travaux préparatoires pour l'élaboration du budget 2007, certaines séances se sont tenues sans la présence du Conseil communal, ce qui a permis à tous les groupes de s'exprimer sans tabou ni contrainte, ce qui a été fort instructif et productif, du moins à mon sens. Le Conseil communal ne souhaite plus que cette pratique soit reconduite, invoquant l'art. 122 du règlement général stipulant que "le Conseil communal peut assister à toutes les séances des commissions". Je tiens ici à rappeler qu'assister ne signifie pas participer et que les séances des commissions ne doivent pas nécessairement être fixées en fonction de l'agenda des conseillers communaux.

Je regrette vivement que le climat se soit tendu lors des dernières séances et que le travail de certains commissaires ait été ressenti comme des attaques. Je souhaite qu'à l'avenir le travail au sein de la commission puisse se faire dans un climat de transparence et de constructivisme. Je vous remercie de votre attention.

Je passe maintenant la parole à la rapporteure de la commission, Mme Morel.

Mme Sylvia Morel, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. En préambule, en tant que rapporteure de la commission financière, j'aimerais remercier les rapporteurs des sous-commissions ainsi que les membres de la commission de leur travail approfondi au sein de leurs sous-commissions respectives, car la plupart des questions de détails y ont été traitées, ce qui a pour conséquence que mon travail s'est réduit considérablement à ma plus grande satisfaction. Cette nouvelle manière de procéder est donc idéale pour le rapporteur et pour nous tous, ce soir, car nous ne devrions pas consacrer trop de temps aux questions de détails. Je remercierai aussi le Conseil communal qui a répondu à toutes nos questions bien que certaines d'entre elles l'agacent et qu'il les juge parfois de nature inquisitoriale.

Ces comptes 2005 étaient attendus avec impatience pour deux raisons. D'une part, il fallait savoir rapidement si nous arriverions à respecter le budget 2005 et d'autre part, s'ils seraient source d'informations pour le budget 2006, qui lui, entre temps, avait été refusé.

Dans un premier temps, nous avons été satisfaits du résultat de ces comptes bien que, évidemment, nous ne puissions prendre acte d'un déficit de 14,7 millions avec plaisir. Certes, c'est mieux que le budget dont l'écart n'est que de Frs 206'864.- et c'est encore mieux que les prévisions annoncées cet automne qui laissaient entendre qu'il fallait s'attendre à un déficit de 22 millions. Néanmoins, cet excédent de charges nous met dans une situation des plus délicates et c'est bien l'avant-dernière fois que nous pouvons nous permettre un résultat négatif de cette ampleur puisqu'il nous reste une fortune de 14,5 millions, fortune qui sera probablement utilisée pour couvrir les pertes de 2006.

Nous avons passé ces comptes 2005 au peigne fin pour y trouver des informations qui nous permettraient de modifier le budget 2006 afin d'éviter une

hausse d'impôts. Dans cette analyse, nous avons découvert un certain nombre d'éléments qui nous font réagir.

Tout d'abord, il y a bien sûr des erreurs relevées dans les remarques concernant les comptes ou dans les rapports du contrôle des finances de la Ville. Toutefois, nous pensons que ces erreurs sont involontaires et résultent d'un manque de connaissances comptables. Nous estimons donc que les comptes sont tenus d'une manière correcte et que l'ensemble du personnel de l'administration fait de son mieux pour fournir un travail exact.

Ensuite, à plusieurs reprises, les explications données pour justifier un écart entre le budget et les comptes ont pour causes des transitoires oubliés au bouclage précédent. Sur les 18,6 millions d'actifs transitoires et les 13,6 millions de passifs transitoires des comptes 2005, nous nous rendons bien compte que le Conseil communal se trouve démuné pour contrôler l'exactitude des chiffres donnés par les chefs de services. Néanmoins, il a un argument de choc, c'est le respect du budget quels que soient les montants oubliés les années précédentes. Nous pensons que le Conseil communal doit se montrer intransigeant dans ce domaine et faire respecter les budgets même si cela devient difficile suite à un oubli.

A nouveau, la budgétisation des salaires pose problèmes. Des erreurs de prévisions des salaires à l'Instruction publique sont devenues une habitude. Chaque année, de gros écarts sont constatés entre l'effectif et le budget. De plus, comme chacun le sait, il y a eu des erreurs de calculs dans les subventions pour 1,4 million au budget 2006. Vu l'importance de la masse salariale, soit 176,6 millions, la gestion et l'élaboration du budget des salaires doivent être fiables. 1% d'erreur, c'est peu et c'est 2 points d'impôts. Chacun comprend donc aisément l'importance de la précision dans ce domaine. Nous prions le Conseil communal de se doter d'outils performants pour élaborer son budget des salaires 2007 et nous demandons instamment que cette tâche soit centralisée au service des Ressources Humaines.

Enfin, la grande surprise c'est la rubrique biens, services et marchandises qui est inférieure au budget de 6 millions, soit en moyenne de 7,86%. Nous saluons les efforts qui ont été faits, mais cela nous laisse songeurs. En effet, lors de l'élaboration du budget 2006, nous proposons une réduction de 5%, ce que le Conseil communal a jugé impossible. Aujourd'hui la réduction est plus conséquente encore. Si l'on regarde par service, cette catégorie de frais a diminué parfois d'un tiers ce qui est énorme. L'explication du Conseil communal est la suivante : le personnel préfère réduire les dépenses plutôt que de voir disparaître des postes de travail. C'est une approche qui mérite réflexions et qui devra être prise en compte dans l'élaboration du budget 2007.

Nous allons maintenant aborder deux sujets fort désagréables et évoquer un troisième point qui vont nous conduire à refuser les comptes 2005 contrairement à ce que nous avons annoncé en commission financière car de nouveaux faits nous ont fait changer d'avis.

Le premier objet qui nous oppose est l'histoire du COP, dont tout le monde a entendu parler. Ce bâtiment a été mis à l'actif du bilan lors de sa construction pour 1,7 million. Ensuite, il a été amorti régulièrement jusqu'à concurrence de 1,3 million à fin 2005. Suite à la création de l'EHM et à la cessation des actifs et passifs de la Ville à l'Etat, il s'est avéré que ce Centre Opérateur Protégé n'appartient pas à la Ville et que

finalement ce 1,3 million correspond à une non-valeur. Le Conseil communal a décidé de l'amortir d'un coup dans les comptes 2005. Comptablement, c'est l'idéal mais sommes-nous dans une situation telle que nous pouvons éponger en une année un montant pareil ? Nous ne le croyons pas puisqu'on en est même arrivé à remettre en question une nouvelle fois les camps scolaires. En répartissant ce montant sur quatre ans, nous aurions 1 million de plus de fortune à fin 2005 soit 1 point d'impôts. Rappelez-vous les chaudières V qui ne fonctionnaient plus, donc considérées comme non-valeur et que nous avons pu amortir sur plusieurs années. Nous désapprouvons ce choix. Nous y voyons une nette volonté de ternir le résultat des comptes 2005, afin d'obtenir une hausse de la fiscalité. Aujourd'hui, par cette écriture, notre fortune est réduite inutilement et la hausse d'impôts n'est pas effective. Le Conseil communal s'est mis un auto goal.

Le deuxième objet concerne le versement de Frs 100'000.- à Ton sur Ton. En utilisant sa compétence d'une hauteur de Frs 100'000.-, montant qui apparaît dans les comptes 2005, le Conseil communal a déclenché une vraie saga. En fait, Ton sur Ton a reçu une promesse de don de Frs 200'000.-, soit Frs 100'000.- pour 2005 et Frs 100'000.- pour 2006. Bien que nous n'ayons absolument rien contre cette association, nous étions perplexes, la situation financière de notre ville étant connue de tous depuis un certain temps, que le Conseil communal prenne de tels engagements. Pour se justifier puisqu'il dépassait les limites de sa compétence, le Conseil communal nous a dit qu'il n'était pas vraiment au courant et que c'était le Conseil communal de la précédente législature qui aurait pris des engagements vis-à-vis de cette association. Il était alors facile d'imaginer qui on rendait responsable, soit la conseillère communale radicale. La commission financière a eu la preuve, documents à l'appui, qu'il n'en était rien. Dès lors, il s'agissait bien du Conseil communal actuel, mais celui-ci ne se souvient pas clairement des événements, sauf d'un arrêté du Conseil communal qui autorise un versement de Frs 100'000.-. Cela laisse supposer que la nouvelle responsable de la culture aurait outrepassé ses compétences toute seule et promis de verser Frs 200'000.- à cette association dont le président n'est autre que Théo Bregnard, conseiller général popiste. Là aussi, le Conseil communal nous a affirmé que le président n'était pas Théo Bregnard. Comme il faut tout vérifier, nous avons recherché et pu lire dans la Feuille Officielle du mercredi 18 janvier 2006 que Théo Bregnard est bien le président. Dès lors, il est facile d'imaginer qu'il pourrait y avoir du copinage. La fin de l'histoire c'est Théo Bregnard lui-même qui me l'a expliquée car il est très mal à l'aise et ne comprend pas les explications du Conseil communal, puisqu'il existe un document que l'association détient signé par Messieurs Berberat, Kurth et Mme Stähli. Dès lors, il est clair que deux membres du Conseil communal actuel ne nous ont pas tout dit. Il n'est évidemment pas acceptable de nous mener en bateau de la sorte. Nous demandons au Conseil communal de nous remettre au plus vite un rapport précisant les relations de la Ville avec cette association et bien sûr de suspendre le deuxième versement avant d'avoir l'approbation du Conseil général sur ce rapport.

Le troisième objet est lié aux comptes 2004 et 2005. Je ne peux pas en parler ce soir, puisque je suis tenue de respecter le règlement de la commission financière, soit de ne pas divulguer des informations qui sont encore confidentielles, mais cela m'a définitivement décidée à refuser les comptes ce soir et mon groupe en fera de même.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la position du groupe radical. Nous regrettons le climat qui règne entre nous et le Conseil communal. Nous espérons que les comptes 2005 seront la dernière étape des confrontations. Le Conseil communal doit tenir compte de nos remarques, doit être vrai dans toutes les informations qu'il nous donne et qu'il nous considère comme de vrais partenaires pour sortir notre ville des difficultés qu'elle rencontre aujourd'hui. Voilà dans quel état d'esprit nous voulons travailler à l'élaboration du budget 2007. Je vous remercie.

Mme Katia Babey Falce, soc. : M. le président, Mesdames et Messieurs. Nous tenons tout d'abord à remercier le président de la commission financière, ainsi que la "rapporteur" et les sous-rapporteurs des sous-commissions, le Conseil communal, ainsi que l'ensemble du personnel communal du travail accompli.

Si l'on se contente de regarder les chiffres : les comptes sont mauvais. En effet, on ne peut se satisfaire d'un déficit de près de 15 millions. Mais si on analyse ces mêmes comptes, on peut déjà se réjouir qu'ils soient conformes au budget, ce qui compte tenu des "mauvaises surprises", citons au hasard les reports de charges de l'Etat, est en soi déjà positif. De plus, si l'on compare les comptes 2005 aux comptes 2004, il y a une amélioration de près de 3 millions. Nous sommes convaincus que la maîtrise des coûts va se poursuivre et que les mesures prises lors de l'élaboration du budget 2006 vont porter leurs fruits. Des décisions difficiles ont déjà été prises durant l'exercice 2005. L'administration communale a participé par un effort conséquent à l'amélioration de la situation. Mais est-ce que nous pourrions continuer à demander des efforts toujours plus importants, tout en imposant des baisses salariales ? Nous en doutons. Il faudra dès lors que Le Conseil communal collabore de manière étroite avec le personnel et les syndicats pour trouver les solutions les moins dommageables pour les personnes qui travaillent pour notre ville. Autre exemple qui a déjà été cité, le poste biens, services et marchandises a diminué de 6 millions de francs, et pour les écoles, la diminution est de Frs 1'300'000.-. Il faut encore signaler que les investissements également ont été revus à la baisse à hauteur de 10 millions. Plein d'autres exemples pourraient émailler les efforts qui ont été consentis.

Le bouclage du budget 2006 a encore été plus difficile : fermetures de classes, suppression des camps de ski, etc., etc. Et nous ne parlons même pas de l'élaboration du budget 2007 où là également, des décisions difficiles devront être prises, afin de pouvoir baisser les charges. Réussirons-nous à trouver 15 millions d'économies sans avoir une discussion de fond sur les recettes ? Nous en doutons ! Nous reviendrons sur ce point plus tard.

Malgré des grincements de dents, compréhensibles au demeurant, nous tenons à saluer la volonté du Conseil communal de réformer l'administration, mais sans tout casser. En effet, nous pourrions, comme certains le préconisent, couper encore plus vite, encore plus fort. Et nous retrouver avec des comptes équilibrés dans un délai plus court. Certes. Mais, avec quelles conséquences pour l'avenir de notre ville ? N'en déplaît à certains, une ville n'est pas une entreprise, j'y reviendrai également.

Si nous sommes convaincus que notre Conseil communal a pris toute la mesure des difficultés qui nous attendent, nous sommes également persuadés que nous saurons rester optimistes. Car comme le disait Winston Churchill, "un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque

difficulté". Et avec la somme de difficultés qui sont les nôtres, on peut imaginer la somme des opportunités !

Prenons l'exemple des collaborations entre plusieurs collectivités publiques. Un fonds cantonal de 20 millions a été créé pour aider aux fusions, collaborations et rapprochement entre les villes de ce canton. En la matière, la Ville de La Chaux-de-Fonds n'a pas attendu cette manne pour réaliser des projets en ce sens et ça continue avec par exemple : le rapprochement des musées et des entreprises de distribution d'énergie, une Caisse de pensions unique, la collaboration en matière informatique, l'intégration des polices communales et cantonale, le contrôle des denrées alimentaires.

En ce qui concerne les recettes, il serait peut-être judicieux de réfléchir au lancement d'une initiative communale, pour permettre l'augmentation du taux de l'impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales. De même, il serait peut-être souhaitable d'envisager la réintroduction, à terme, de la taxe foncière, qui pour rappel rapportait plus de 4 millions à la Ville et était payée à 70% par des propriétaires non-domiciliés en ville.

Si la situation financière de notre ville est précaire, nous sommes convaincus que des solutions existent. A court terme, il faudra continuer d'économiser, mais en gardant toujours à l'esprit que derrière chaque coupe, il a des personnes qui risquent de souffrir et qu'en tant que socialistes nous ne sommes pas prêts à accepter que ce soit au détriment des plus démunis. A moyen terme, des opportunités d'économies sont réelles, comme la piste des collaborations avec les autres collectivités et à long terme des solutions créatives, productrices d'innovation.

En conclusion, je l'ai dit plus haut, une ville n'est pas une entreprise. Certes, à court et moyen terme, il faudra faire preuve d'"efficacité opérationnelle", comme disent les managers : c'est-à-dire faire plus avec moins. C'est en ce sens que les collaborations intercommunales doivent être comprises : supprimer les doublons, centraliser, élaguer, rationaliser. Mais il ne faudrait pas croire qu'une gestion saine est l'assurance de lendemains qui chantent. Réduire la politique à une gestion d'usine à produire des services ne fait rêver personne : ni les militants d'aucun parti (du moins nous l'espérons), ni les habitants qui finiront pas se désintéresser complètement de la chose publique. A long terme, notre avenir se joue sur notre capacité à faire advenir des solutions nouvelles comme l'ont fait il y a 150 ans les femmes et les hommes qui nous ont précédés ici. Si les problèmes financiers de la commune doivent être réglés à court et à moyen terme, c'est à long terme qu'il faut imaginer l'avenir de notre ville sur la voie de la créativité et de la différence. Cet avenir, il faut le construire aujourd'hui.

Je citerai en conclusion Antoine de Saint-Exupéry qui disait : "Dans la vie il n'y a pas de solutions; il y a des forces en marche : il faut les créer et les solutions suivront." Ces forces existent. Travaillons ensemble pour avancer. Je vous remercie.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. En lisant le rapport, il est difficile de ne pas se poser la question : Comment se porte notre ville ? Bien ? Mal ? Moyen ? Sans avis ? Le chiffre du déficit nous donne une première indication : elle va mal ! Comparer ce chiffre avec celui des années précédentes nous laisse pourtant une lueur d'espoir : sans aller bien, notre ville se porte mieux. Et les

efforts consentis n'ont pas encore tous portés leurs fruits. Mais l'arbre qui les porte est fragile, certaines branches sont fragilisées, d'autres sont à terre, arrachées par la tempête des réformes amorcées. Le rapport de gestion le montre, les services sont sous pression et la lumière au bout du tunnel est encore faible.

Si certains voudraient nous faire croire que cet arbre cache une forêt qu'il faut abattre au plus vite, nous pensons que s'il faut élaguer (nous n'avons paraît-il pas le choix), notre jardinier doit prendre garde à ne pas trop tailler. Il doit choisir les bonnes branches, car à force de couper partout et parfois n'importe où, nous pourrions bientôt nous vanter d'être une ville M-Budget.

Nous regrettons que le Conseil communal, notre jardinier, n'ait pas fait un réel "programme de législation des économies", clair et précis, qui donne à la population la ou les directions choisies. Malgré la campagne pour le 25 septembre, les citoyens ne voient pas à notre avis comment sont prises les décisions concernant les économies. Où va-t-on couper ? Qu'allons-nous conserver ? Quelles prestations sont indispensables, lesquelles le sont moins ? (Encore que c'est une appréciation très personnelle.)

Ce que nous attendons de la commission financière et du Conseil communal, c'est une véritable politique financière. Ce n'est pas une salade de chiffres où les postes où l'on coupe sont choisis au hasard. La politique n'est pas un jeu de roulette russe. Car au final, notre exercice de contorsion comptable, même s'il n'est pas totalement aléatoire, reste difficile à interpréter pour les citoyens.

Vous savez sans doute à quel point le mot "durable" nous est cher. Mon collègue de parti, lors de son intervention pour les comptes 2004, demandait encore et toujours un Agenda 21 local, "même light" selon ses paroles. Eh bien depuis le mois de juin, la Ville s'est enfin dotée de cet instrument, du moins sur le papier. Développement durable, dans son sens vrai, signifie schématiquement une harmonie parfaite entre trois pôles : social, économique et écologique. Harmonie signifie que les trois sont liés et inséparables : négliger ou attaquer une des parties revient à mettre tout l'édifice en danger.

Mais comment voulons-nous développer durablement cette ville dans les conditions actuelles ? Durant l'année, quelques timides tentatives ont été esquissées : zones 30 (ou la protection des enfants qui vont à l'école), développement plus coordonné du Crêt-du-Locle (merci à nos voisins) ou encore candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO. Ce sont là quelques projets qu'il faudra poursuivre, et qui font, chacun à leur manière, la promotion de la qualité de vie dans notre ville, vers une mobilité durable, une économie qui admette et respecte sa responsabilité sociale et son environnement et la défense de notre immense patrimoine culturel.

Même si certains choix et certaines directions ne nous conviennent pas toujours, nous accepterons ces comptes pour ce qu'ils sont : un examen médical qui nous montre que le patient se porte mieux, que le traitement administré ne doit pas forcément être de cheval, du moment que l'homéopathie commence à faire son effet. Nous remercions finalement le Conseil communal de son travail, et l'administration et la population des efforts consentis. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Merci. Plus personne ne veut parler ce soir ? Vous vous réservez pour après ? La parole à M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : M. le président, Mesdames et Messieurs. Nous remercions le président de la commission financière et la rapporteure ainsi que les rapporteurs des sous-commissions de leur grand travail. Notre reconnaissance s'adresse également à l'ensemble du personnel de l'administration pour les efforts effectués et le travail accompli.

Comme vous le savez, le groupe UDC avait refusé le budget 2005 qui prévoyait 14,9 millions de déficit, alors il est clair qu'un déficit réel de 14,7 millions est totalement intolérable. Beaucoup d'éléments sur ce résultat ont déjà été relevés dans les différents rapports des sous-commissions et nous ne reviendrons que sur certains d'entre eux.

Les dépenses d'aide sociale atteignent des sommets jusqu'ici puisqu'ils sont de 2 millions supérieurs au budget. Quant aux allocations communales, elles progressent de 23,9% en seulement un an.

Les pertes sur débiteurs se montent à 5,6 millions en 2005 et les intérêts de retard explosent avec une augmentation de 70,4% en seulement un an. Au vu de ce qui précède, nous espérons que les diverses mesures prises par le Canton portent rapidement leurs fruits, sinon nous courons à la catastrophe.

Heureusement que mis à part cette situation bien sombre, l'administration a su de son côté économiser sur les coûts biens, services et marchandises et qu'elle a fait preuve de solidarité. Le service unifié et Guichet Unique de l'Office communal de l'aide sociale ainsi que les baisses de coûts importantes aux Travaux publics et aux Immeubles sont réjouissantes.

On peut également relever la bonne marche des affaires dans l'économie, puisque nous encaissons 3,5 millions de plus qu'en 2004 pour les personnes morales.

Par ces mots, le groupe UDC souhaite profiter de cette occasion pour remercier cordialement M. Jobin de l'excellent travail qu'il a accompli durant de nombreuses années lors de votations, élections et autres scrutins. Nous lui souhaitons une heureuse retraite.

Revenons maintenant un petit instant sur le communiqué de presse du Conseil communal lié aux comptes 2005. Alors que le Conseil communal explique certains écarts, que la charge des crèches et garderies augmente de 0,5 million, que l'on a réussi à réduire de près de 1 million les charges de personnel, étonnamment il ne fait nulle part mention qu'il a trouvé un cadavre dans les tiroirs et qu'il a été obligé de passer une charge extraordinaire de pas moins de 1,3 million pour le Centre Opératoire Protégé suite au transfert à l'EHM à cause d'une erreur du passé. Bonjour la transparence au niveau de l'information au public et à l'administration. En effet, rien qu'avec cette écriture de correction, toutes les économies faites par la fonction publique sont anéanties d'un seul coup en 2005.

Le groupe UDC souhaite revenir sur certains points relevés dans les rapports. Dicastère de M. Veya, Affaires culturelles, précédemment tenu par Mme Stähli-Wolf. Au niveau du dicastère de la culture, nous pouvons lire qu'il y a un grave problème de personnel pour accomplir l'archivage et que le taux d'occupation de l'archiviste communale est de 10% pour traiter 3,5 kilomètres linéaires d'archives. Nous avons la

chance d'avoir au sein de l'administration une archiviste spécialisée en la personne de Mme Musy. Pourquoi ne pas utiliser les compétences que nous avons en interne et transférer le Musée d'Histoire à l'intérieur des locaux du Musée des Beaux-Arts et ne faire qu'un musée qui regrouperait les deux entités ? Cela dégagerait des économies et éviterait à la commune de devoir investir encore 2 millions pour un passage souterrain entre le MIH et le MH. Le bâtiment du MH pourrait alors être loué et générer des entrées de location ou être vendu. Le Canton vient de le faire par exemple avec le Château de Môtiers. Et oui c'est possible.

Les coûts pour les activités théâtrales, compte 365 1600 prennent l'ascenseur pour se monter à 1,8 million de francs par an. Nous avons une augmentation de Frs 443'000.- en seulement une année, ce qui représente 33,7% de plus qu'en 2004, rien que ça !

Au niveau des activités culturelles, compte 365 2210 la tendance est la même, puisque le montant dépensé en 2005 se monte à Frs 158'000.-, soit une augmentation de Frs 39'000.-, ce qui correspond à 32,1% de plus qu'en 2004.

Nous avons lu dans l'Impartial que Mme Stähli-Wolf ne pouvait ni supporter, ni cautionner une question posée au Grand Conseil par le député Auclair et qu'elle avait été choquée. Ce qui nous surprend, c'est de constater que certaines personnes ont une conscience à géométrie variable.

Le groupe UDC a aussi été choqué d'apprendre que notre ancienne conseillère communale, responsable des Affaires culturelles s'était engagée à verser Frs 200'000.- à ses petits copains faisant partie de la fondation Ton sur Ton sans jamais soumettre cette dépense importante ni au Conseil général, ni à la commission financière, ni à la sous-commission des Affaires culturelles et que cette dépense avait été saucissonnée par le Conseil communal en deux versements de Frs 100'000.-, ce qui a pour conséquence que le Conseil général n'a pas pu se prononcer, ni voter, ni donner son avis sur ce sujet en période de disette. Même si pour certains, dépenser pour la culture, ce n'est pas une réelle dépense mais un investissement, il n'en reste pas moins, qu'avec cette somme, on aurait pu payer durant une année, deux à trois ouvriers. Dans les temps qui courent, où la fonction publique est mise à contribution, on peut vraiment se poser la question si ce versement de Frs 200'000.- n'est pas un peu indécent ou injuste, bien qu'il y ait encore Frs 100'000.- à verser et qui devront être discutés.

Nous avons également été écœurés de constater que nos informations étaient bien correctes et fiables sur le fait que M. Théo Bregnard était bel et bien le président de la fondation Ton sur Ton. Nous rappelons tout de même à l'assistance que M. Théo Bregnard occupe des fonctions importantes puisqu'il est le chef du groupe POP au Conseil général et qu'il est membre de la commission financière de notre ville. Sans trahir les secrets de la commission financière, j'appelle les membres de celle-ci qui sont ici présents ce soir à se remémorer ce qu'un conseiller communal a dit et affirmé sur qui était ou n'était pas président de la fondation Ton sur Ton. Par transparence et afin de vous prouver nos dires par A plus B, nous allons vous lire un extrait du registre du commerce de Neuchâtel : Fondation Ton sur Ton. But : Mettre l'immeuble sis Progrès 48 à La Chaux-de-Fonds et son infrastructure fonctionnelle à disposition prioritairement de l'association Ton sur Ton, ainsi qu'à des tiers et des sociétés locales, afin d'en faire un centre culturel, pédagogique et artistique régional.

Président : M. Théo Bregnard de Bonfol à La Chaux-de-Fonds. Peut-être que certains mettront encore en doute le registre du commerce ou diront que nous n'avions pas bien compris.

Dicastère de M. Kurth, rubrique Conseil communal : Nous pouvons lire dans les rapports des sous-commissions que M. Berberat, en tant que conseiller national ne ristourne rien, mais qu'il a engagé un assistant parlementaire qu'il finance par une partie de l'indemnité qu'il touche. Quand on connaît le salaire d'un conseiller communal auquel on ajoute un salaire de conseiller national, le montant total devient relativement confortable. Par conséquent, notre groupe trouve étrange que rien n'est reversé à la commune de la part d'une personne qui se dit socialiste et qui milite en faveur des plus démunis ! Nous commençons à mieux comprendre ce que représente et signifie l'appellation parfois entendue dans nos contrées de "socialiste caviar" ! En effet, c'est de notoriété publique et visible sur le site de la Confédération qu'un conseiller national gagne entre Frs 50'000.- et Frs 60'000.- de revenu imposable et qu'il touche en plus encore Frs 40'000.- à Frs 50'000.- de montants non-imposables, soit un total global situé entre Frs 90'000.- et Frs 110'000.-. La Confédération verse systématiquement Frs 30'000.- de revenu qui n'est pas imposable pour un assistant parlementaire et les frais de matériel. La pure réalité, c'est que le collaborateur personnel de M. Berberat, M. Junod, est indirectement payé par la Confédération. Nous considérons donc que cet assistant parlementaire n'a strictement rien à faire dans les salaires de la commune et qu'il ne faut pas tout mélanger dans nos comptes. Nous attendons avec impatience que le Conseil communal présente un rapport au Conseil général sur un règlement sérieux digne de ce nom qui stipule clairement les sommes qui doivent être restituées par les conseillers communaux qui cumulent des mandats. Le groupe UDC considère que les conseillers communaux sont à la tête de la commune et qu'ils doivent être des modèles vis-à-vis des employés de l'administration à qui l'on demande de se serrer la ceinture avec une contribution de solidarité de 2,5%.

Maintenant que nous avons les chiffres réels 2005, il est intéressant aussi de les comparer avec ceux annoncés par le Conseil communal dans certains de leurs rapports. MHNC lié au projet Naturama. Afin de vendre aux conseillers généraux ce projet coûteux devisé à 14 millions à l'époque, on nous disait entre autre à l'époque qu'en déménageant le Musée d'Histoire Naturelle au Naturama, on allait économiser Frs 250'000.- pour les loyers et frais des locaux de l'Hôtel des postes. Selon les comptes 2005, la location et le chauffage nous coûtent exactement Frs 65'000.- par an auxquels nous pouvons ajouter une augmentation de loyer annoncée par M. Jacquat de Frs 20'000.-, ce qui nous fera donc un total de Frs 85'000.-. On est loin des Frs 250'000.- d'économies annoncées. Enfin, ce n'est pas grave, il y a seulement une différence de Frs 165'000.-.

Accueil de Neuchâtel-Xamax à La Chaux-de-Fonds. Dans le rapport du Conseil communal, il avait été dit ceci : "l'accueil de Neuchâtel-Xamax à La Chaux-de-Fonds durant trois ans constitue une opportunité de relations publiques de la ville avec l'extérieur". Ce qui, je pense, était juste sur le fond. Ce qui est sûr, c'est que l'image de notre ville liée à la venue du Neuchâtel-Xamax sur nos terres est lamentable et que la seule chose que l'on puisse affirmer, c'est que cette affaire a été très mal négociée financièrement par le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds. Les Chaux-de-

Fonniens sont vraiment les dindons de la farce dans cette triste affaire et cela n'est pas admissible. Arrêtons de distribuer l'argent que nous n'avons plus.

Fusion des états civils entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds. L'économie annoncée par ce transfert devait se monter à Frs 20'000.- par an pour la commune de La Chaux-de-Fonds. Prenons ensemble les chiffres réels. L'état civil seul encore à La Chaux-de-Fonds en 2005 nous a coûté un montant net de Frs 180'000.-. En 2006, après fusion avec Le Locle, l'état civil nous coûtera Frs 234'000.-, soit Frs 54'000.- de plus, représentant une hausse de 30% par rapport à 2005. Donc, au lieu d'économiser Frs 20'000.-, on en dépense Frs 54'000.- de plus. Cherchez l'erreur !

Déménagement de services. En 2004, lorsque l'on nous avait présenté deux crédits pour Serre 23 et Rocher 1 pour un montant total de Frs 462'000.-, on nous avait annoncé en outre qu'une économie de Frs 92'000.- par an serait obtenue grâce à la baisse des locations. Dans les comptes 2005, on voit une charge pour locaux vides à Espacité de Frs 76'000.-, donc une économie réelle de seulement Frs 16'000.- alors qu'on nous avons annoncé Frs 92'000.- lorsqu'on nous a présenté les investissements. A notre connaissance, seulement deux bureaux du neuvième étage sont loués à l'administration cantonale et le dixième étage est désespérément vide, à moins que ça ait changé depuis nos informations. Une vraie place de danse pour les mouches avec une belle vue sur la cité. Notre question est la suivante : Avez-vous trouvé des locataires à ce jour ? Si non, la commune devra encore payer ces locations jusqu'au 31 décembre 2007 !

Utilisation des réserves suite la mise en SA de SIM. Le Conseil communal nous disait ce qui suit : "le Conseil communal n'a bien sûr pas l'intention d'utiliser la totalité des réserves sur deux exercices". Et bien, c'est fait.

Estimation des recettes fiscales 2005 pour les personnes morales. L'exécutif avait revu à la hausse les recettes prévues pour les personnes physiques en y ajoutant fictivement 2,6 millions au budget 2005. Alors, ce n'est pas surprenant, de voir maintenant que les comptes ne plaquent pas avec le budget. Pour rappel, notre groupe avait dit ce qui suit : "nous émettons des réserves quant à la fiabilité de votre estimation de supplément de recettes. Cet optimisme n'est pas démontré dans les faits". Alors nous sommes un peu surpris de lire dans le communiqué de presse que c'est surtout à cause de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui constitue la plus importante cause des écarts constatés. Ce n'est pas étonnant, puisque le Conseil communal avait fictivement gonflé le poste sur ce budget.

Communiqué de presse du 15 février 2006 du Conseil communal. Titre : Budget 2006 de La Chaux-de-Fonds refusé par l'Etat : Hausse d'impôts incontournable. Et bien, c'était encore une prévision fautive du Conseil communal, puisque ni le Conseil général, ni le Conseil d'Etat n'a voulu de cette hausse d'impôts.

Le prochain cas que nous pourrions bientôt analyser, c'est la fusion des polices cantonale et communales en 2007. On nous a annoncé que le coût global serait inférieur en 2007 de 1 million en faveur de la commune de La Chaux-de-Fonds, ceci en gardant le même niveau de prestations qu'à ce jour avec une police de proximité maintenue. Le groupe UDC est favorable aux économies, mais uniquement celles qui se traduisent dans les comptes et non pas celles qui sont théoriques dans des rapports du Conseil communal. Par conséquent, nous souhaitons être tenus au

courant de l'évolution de cette fusion d'importance et savoir si les promesses qui nous ont été faites seront tenues.

Au vu des exemples cités, on pourrait dire qu'il y a autant de chances que les prévisions du Conseil communal se réalisent que vous avez de chance de gagner au loto le gros lot.

Pour terminer, nous vous informons que les trois membres UDC de la commission financière avaient pris l'option d'accepter les comptes, quand bien même le résultat ne leur convenait pas et qu'il était inacceptable. Malheureusement depuis le 7 avril 2006, nous avons eu connaissance d'éléments nouveaux qui font que le groupe UDC refusera catégoriquement les comptes. Les raisons sont les suivantes :

1. Certaines imprécisions restent encore à éclaircir liées à des informations complémentaires que nous avons reçues ces derniers jours. Nous n'en parlerons pas ici à cause de l'art.7 du règlement de la commission financière que le Conseil communal s'est empressé de nous rappeler dernièrement.

2. L'affaire Ton sur Ton commence à nous donner de l'urticaire. Le moins que l'on puisse dire, c'est que rien n'a été fait correctement dans cette affaire et les versions qui nous ont été données à plusieurs occasions varient au fur et à mesure des jours qui passent. Vu le nombre de variantes, laquelle est véritablement la bonne ? Aucune idée.

3. Nous n'avons toujours pas reçu de M. Kurth le détail sur les trois comptes suivants liés précisément au Conseil communal : 436 0100 remboursements d'indemnités pour Frs 24'335,90, 436 3300 remboursement de traitement pour Frs 53'628,85, 439 1000 autres recettes pour Frs 31'250.-. Le détail de ces comptes a été demandé le 22 mars, puis le 7 avril et à ce jour, toujours rien. Alors que je pense que l'impression de trois comptes prend au maximum trois minutes.

4. Le détail du personnel service par service a été demandé par mon collègue ici présent, Hughes Chantraine en février. Il ne lui a toujours pas été remis, ni à aucun membre de la commission financière.

Nous tenons à redire qu'il y a de la rétention d'informations et que trop facilement on se réfugie derrière une excuse un peu facile de manque de personnel pour ne pas fournir les données nécessaires aux conseillers généraux et commissaires pour une bonne analyse.

Certains se disent débordés, ce qui est peut-être possible, pour certains certainement vrai, mais alors pourquoi ces mêmes personnes ont-elles le temps de se promener le 1^{er} mai pour manifester pendant que de très nombreux employés du secteur privé travaillent ?

Brouhaha dans la salle.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Pour terminer, nous voulons rappeler l'art. 6 du règlement de la commission financière qui stipule : "la commission et les sous-commissions peuvent demander dans le cadre de leur mandat, toutes les pièces nécessaires à l'exercice de ce dernier. La demande est adressée à la personne en charge du dicastère concerné". Article à méditer par ceux qui savent manier et utiliser les règlements quant ça les arrange ! Je vous remercie.

M. Pierre-André Monnard, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. D'aucun aurait pu penser que le rapport qui vous a été remis par notre parti concernant les comptes présentés pourrait paraître complaisant ou indulgent compte tenu des résultats présentés. Il faut relever que celui-ci a été établi sur la base des règles d'audit en matière de comptabilité et fait mention d'une acceptation sans réserve des comptes présentés. Toutefois, compte tenu d'éléments nouveaux en notre possession notre groupe propose de refuser les comptes présentés. Nous considérons que les travaux qui ont été effectués par l'administration communale, ont été faits dans les règles de l'art et dans le respect des techniques comptables. C'est donc au niveau de la clarté que se pose le problème.

Notre première remarque, concerne les amortissements effectués dans le cadre du Centre Opérateur Protégé de l'Hôpital, amortissements d'une non-valeur découverte suite à la création de l'EHM. Si d'un point de vue comptable, partant des principes de prudence et d'imparité, cet amortissement se justifie pleinement, il nous paraît que politiquement, la répartition de cette charge aurait permis d'affecter les fonds à d'autres fins dans le cadre d'une répartition de la charge dans le temps. Nous osons espérer que le Conseil communal appliquera les mêmes principes d'éthique comptable dans la comptabilisation d'éventuels autres "cadavres" qu'il pourrait trouver.

Notre deuxième remarque concerne, et vous n'en douterez pas, la participation communale à Ton sur Ton. Nous avons plusieurs commentaires à faire concernant cette affaire qui, à notre sens, n'a pas été réglée avec toute la transparence dont le Conseil communal se prévaut. Notre première remarque, à notre sens la plus importante, concerne le "saucissonnage" qui a été appliqué par le Conseil communal, concernant le règlement de cette affaire. S'il nous paraît déjà difficile d'accepter une telle pratique venant de l'industrie privée, il nous paraît inacceptable que le Conseil communal, s'adonne à de telles pratiques. Nous demandons à l'avenir à ce que le Conseil communal prohibe toutes décompositions d'un montant; il en va à notre sens de sa légitimité dans le cadre du principe de la clarté prônée par lui. Il semblerait qu'une part du montant destiné à Ton sur Ton n'a pas encore été libérée à ce jour. Si tel devait être le cas, nous demandons à ce que ce montant soit bloqué dans l'attente d'une décision concertée. Nous demandons également par souci de clarté à ce que de telles décisions soient à l'avenir discutées ouvertement au niveau des commissions et des sous-commissions, si ce n'est au niveau du Conseil général.

Concernant l'avenir justement, nous aurions quelques demandes au Conseil communal en relation avec les comptes. D'une part, qu'en est-il de la réflexion concernant, la notion de juste rémunération concernant les conseillers communaux et les autres personnes de l'administration communale participant à des séances externes ? D'autre part, compte tenu de l'état déplorable de nos routes, respectivement du peu de moyens mis à disposition dans un cadre budgétaire, nous aimerions savoir comment le Conseil communal envisage le paiement des travaux de remises en état. De plus, nous demandons à que le Conseil communal envisage sérieusement de mettre en place une gestion budgétaire digne de ce nom. Enfin, nous remercions le personnel de l'administration communale et le Conseil communal du travail effectué et nous attendons des réponses de notre grand argentier aux quelques questions posées.

M. Théo Bregnard, POP : M. le président, Mesdames, Messieurs. En préambule, nous remercions vivement, comme il se doit, et peut-être plus que d'habitude, l'ensemble des services de la Ville ainsi que le Conseil communal, peut-être à l'inverse d'autres groupes de l'important effort qu'ils ont fait afin de respecter - voire réduire, comme c'est le cas dans plusieurs services - le budget qui était alloué. Cet effort a permis de maintenir le cap budgétaire qui ne s'est pas effondré comme le laissait présager les projections de cet automne. Cet effort a aussi permis le maintien de la plupart des prestations offertes à la population et ce, malgré les difficultés que peuvent impliquer le délai de carence ou le non-renouvellement de certains postes. A l'avenir, il sera indispensable de revoir certaines prestations à la baisse ou alors d'augmenter nos rentrées - ce qui ne doit nullement être considéré comme un tabou - si nous ne voulons pas voir les burn-out se multiplier (littéralement ceux qui sont brûlés jusqu'au bout ou usés jusqu'à la corde, pour M. Berberat dont nous savons qu'il n'aime pas les anglicismes). Donc, il est préoccupant de constater qu'il y a une augmentation non négligeable des maladies de longues durées et que le climat général de l'administration se tend. Cela m'a particulièrement frappé lors de la rencontre avec le responsable de la police. Alors chauffons quelque peu la marmite afin de trouver de nouvelles réorganisations (notamment en collaboration avec Le Locle, comme pour la gestion de nos forêts ou de l'état civil), de nouvelles synergies entre les services (parfois trop cloisonnés entre eux), mais ne brûlons pas nos chers fonctionnaires qui œuvrent en faveur de l'ensemble de la population; ne l'oublions pas ! Alors, un grand merci à toutes ces personnes qui tentent de faire vivre cette ville malgré l'évidente pression qui y règne ces derniers temps et qui ne risque malheureusement pas de diminuer, mais qu'il faudra assurément relâcher si nous ne voulons pas casser la corde ou plus simplement le bon fonctionnement du service public.

D'autres personnes se sont données corps et âme pour cette ville. Ce sont les membres de la commission financière. On ne compte plus les nombreuses soirées, ni les pages feuilletées sur tel ou tel sujet. Nous remercions donc l'ensemble de ses membres et plus particulièrement la rapporteure. Cependant, force est de constater que cette nouvelle commission n'a pas toujours fonctionné comme nous le souhaitions. En effet, certains partis de droite, et à leur tête le président de la commission financière, dont on ne savait pas toujours s'il intervenait au nom des libéraux ou de la présidence de la commission financière, n'ont pas toujours fait preuve de la mesure nécessaire qui sied à une telle commission. Celle-ci doit être une force de proposition, de réflexion afin de trouver ensemble de nouvelles voies auxquelles ce cher Conseil communal (peut-être trop plongé dans la gestion de ses services) n'aurait pas pensé mais, elle ne doit pas se substituer à ce dernier, sous faute de confondre les rôles respectifs et surtout à mon avis de conduire plus sûrement encore à l'impasse. J'appelle de mes vœux une commission financière qui privilégie la confiance et le dialogue plutôt que la suspicion, voire la paranoïa, et comme le ton de l'UDC ce soir l'a parfaitement montré lorsqu'il parle de rétentions d'informations ou qu'il parle de politique des petits copains sans s'être informé à la personne la plus à même de leur répondre, c'est-à-dire moi-même. Donc avant d'aller

chercher, de lancer des informations, renseignez-vous auprès des principaux intéressés.

À présent, que nous offre ce magnifique tableau, que sont les comptes ? Magnifique dans le sens qu'il nous permet d'examiner la situation présente et ainsi de tracer des lignes pour l'avenir. Car du point de vue comptable, il est plutôt sombre !

Premier constat, le résultat final, s'il n'est pas agréable - je crois que personne n'est jamais heureux de devoir prendre acte d'un budget déficitaire (surtout à hauteur de 14 millions) - est cependant conforme au budget, et comporte même une amélioration d'environ Frs 200'000.- et surtout de 7 millions par rapport aux prévisions de cet automne. Donc, la situation est préoccupante, beaucoup l'ont rappelé, vu que nos réserves auront fondu et qu'il faudra trouver 15 millions. Mais, en attendant, relevons tout de même la bonne tenue de ces comptes !

Deuxième constat, les biens, services et marchandises ont été réduits de 6 millions. Cela explique probablement en grande partie la bonne tenue des comptes que nous venons d'évoquer. Mais, si nous pouvons être satisfaits de ces économies, nous nous demandons jusqu'où nous pourrions aller, sans que le fonctionnement de l'administration s'en trouve trop péjoré. Nous tenons aussi à souligner que, comme pour les années précédentes, les charges de la ville sont sous contrôle et qu'elles sont globalement bon marché par rapport à nos voisins. Je vous rappelle que nos charges par habitants sont près de deux fois moins élevées qu'à Neuchâtel (pour prendre une ville comparable) et pour les biens, services et marchandises la différence entre nos deux villes est plus importante encore ! Ces exemples, soulignent une fois encore la modestie et la rigueur de notre administration. A l'inverse, Les charges qui nous viennent de l'Etat ou sur lesquelles nous n'avons pas ou peu prise, telle la participation aux institutions sociales (dont la situation nous préoccupe fortement) augmente années après années, et c'est bien là que se situe le véritable problème de notre ville et non dans un surinvestissement, des dépenses pharaoniques ou cachées ou je ne sais quelles autres aberrations que pourront trouver ceux qui ne veulent voir cette réalité !

Troisième et dernier constat, mais pas des moindres, les rentrées fiscales ne sont pas à la hauteur de nos espérances, loin s'en faut ! Mais, différencions bien les personnes morales des personnes physiques. Concernant les premières, soit les entreprises, la situation est plutôt favorable avec une amélioration de l'ordre de 1,2 million. En effet, comme le relève le rapport de gestion : "de manière générale, les entreprises chaudes-de-fonnières sont satisfaites de la marche des affaires" ou encore plus loin : "les entreprises horlogères ont enregistré des records de ventes. Le secteur se porte bien". Et je vous passe les autres commentaires positifs. Donc nous pouvons être satisfaits de ces rentrées, même si ces revenus pourraient être assurément plus élevés. Proportionnellement, nous sommes encore bien en dessous de certains paradis de ce canton ! La péréquation des personnes morales et des cadeaux fiscaux dispensés avec davantage de parcimonie, permettraient assurément de plus justes rentrées pour la Ville. A ce propos, quelle est notre marge de manœuvre, en particulier face à l'arrivée d'industries médicales citées dans le rapport ?

Mais, si nous pouvons nous réjouir de cette augmentation des rentrées des personnes morales, celles des personnes physiques posent plus de problèmes.

Comment se fait-il que l'embellie économique que nous venons d'évoquer ne se retrouve pas également au niveau des rentrées des personnes physiques ? Est-ce à dire que les entreprises ne répercutent pas "les bonnes affaires" citées précédemment sur les employés ? L'évolution des salaires réels que nous offre l'Office fédéral des statistiques donne d'une certaine manière une partie de la réponse. En dix ans (de 1995 à 2005), l'évolution du salaire réel en Suisse n'a évolué que de 4,2% (et il ne doit pas en être bien différemment chez nous), ce qui représente trois fois moins qu'en France ou six fois moins qu'en Grande-Bretagne. Il y a là un problème réel, et j'aimerais bien avoir l'appréciation du Conseil communal sur cette question.

Le rapport de gestion nous offre également une deuxième explication. En 2005, l'embellie économique a permis la création de 181 postes de travail à La Chaux-de-Fonds. Malheureusement, dans le même temps, les emplois occupés par des personnes ne vivant pas à La Chaux-de-Fonds ont augmenté de 4,6%, soit 366 personnes en plus d'une année, c'est-à-dire bien plus que le nombre de postes créés. Donc, nous arrivons à un paradoxe étonnant. Nous créons des postes de travail, mais nous en perdons pour les habitants de cette ville. Ce qui représente bien évidemment une perte de rentrées. On atteint ainsi le chiffre incroyable de 8'275 personnes venant chaque jour travailler à La Chaux-de-Fonds, soit le 40% des emplois recensés. Le déficit entre les personnes qui viennent travailler chez nous et celles qui vont travailler ailleurs qui était de 4'300 personnes il y a six ans (lors du recensement fédéral) doit avoir explosé, surtout lorsque l'on voit l'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers et ceux en provenance de Neuchâtel qui ont augmenté de 86 personnes. Une fois encore que pense faire le Conseil communal pour tenter de freiner cette situation ?

Ces derniers chiffres nous renforcent dans notre conviction que l'avenir de cette ville passe par une correction, au niveau cantonal, des inégalités notoires qui touchent cette ville. Il ne s'agit pas de pleurer, ni même d'envier nos voisins, mais bien de percevoir la réalité telle qu'elle se présente. Il s'agit de se battre pour que notre ville puisse toucher une part plus importante des revenus des pendulaires. D'autres villes l'ont fait avant nous. Prenons exemple. Avec les 20'000 emplois que compte notre ville, il n'est pas normal que nous ne touchions pas davantage d'impôts sur les personnes physiques. Il s'agit de faire entendre notre voix pour que le Canton corrige la péréquation cantonale en tenant mieux compte du poids des villes, de leur rôle central en matière d'infrastructures. Il nous paraît aussi indispensable, comme nous l'avions évoqué au budget, de revoir la répartition des impôts entre le lieu de travail et le lieu de domicile. Il s'agit de reconnaître qu'aujourd'hui - les gens aspirent à davantage de mobilité - ce que montrent très clairement les comptes. Nous finançons, créons des emplois, des richesses, mais malheureusement ce ne sont trop souvent pas les habitants de cette ville qui en profitent.

Vous l'aurez compris, le POP acceptera les comptes, mais si nous voulons que cette ville continue à se développer, à vivre, cela passera par une correction des injustices précédemment évoquées au niveau cantonal, et par une augmentation des rentrées fiscales, peut-être en réintroduisant une taxe foncière qui ne risque pas de faire fuir les maisons, celles-ci ont plutôt tendance à rester ici. Les comptes montrent aussi cela, une perte d'environ 4 millions, bien inutile, serions-nous tenté de dire. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Merci. Le Conseil communal m'a demandé une interruption de séance de cinq minutes pour qu'il puisse délibérer et savoir quelles réponses il va donner à ces différentes interventions. M. Musy.

M. Daniel Musy, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Mon intervention sera improvisée. Je voudrais faire quelques considérations. Je prendrai le temps, puisque le temps de parole donné à certains groupes a dépassé largement le quota.

M. Laurent Iff, président : Nous ne sommes pas pressés.

M. Daniel Musy, soc. : Nous ne sommes pas pressés. J'aimerais d'abord relever à quel point j'ai apprécié que Mme Morel souligne que nous puissions espérer que cette clôture des comptes 2005 soit ce n'est pas le terme de nos confrontations ; mais je crois qu'il faut que l'ensemble de cette assemblée, du public et de la presse, considère que l'atmosphère générale des débats, en particulier en commission financière, est une bonne atmosphère. Certes, il y a quelques petits frottements qui sont dus ces derniers temps aux problèmes qu'il y a eu avec le budget 2006. Mais nous arrivons à parler. Les groupes arrivent à se déterminer. Et ce qui est encore mieux, c'est que les groupes de droite se déterminent, vous pouvez le lire dans le rapport de la commission financière, à accepter les comptes. Or aujourd'hui ils les refusent. Je peux le regretter. Je peux comprendre certains arguments, mais j'aimerais véritablement là quand même souligner qu'il y a des choses que nous ne pouvons pas laisser passer. On peut comprendre que certains détails concernant Ton sur Ton puissent être éclaircis. Il est possible que le Conseil communal vienne prochainement avec un rapport là-dessus, je pense que ce serait de bon ton. On peut comprendre que dans notre ville, dans le canton de Neuchâtel, en Suisse romande et en Suisse qu'on réfléchisse sur le problème du double mandat, c'est-à-dire, dans les grandes villes ou dans les cantons, un magistrat qui est en même temps à l'exécutif et qui a une charge à la représentation nationale. C'est un problème que, je crois, le Conseil communal aurait avantage à discuter pour établir des règles. Nous pouvons suivre cela. Ce que nous ne pouvons pas suivre dans le discours de l'Union Démocratique du Centre et de M. Legrix, ce sont deux points. Premièrement le fait qu'il y ait des attaques personnelles qui sont le fond de commerce de ce parti, puisque son fond de commerce, c'est attaquer par principe l'autorité ; outre cela, ce que nous ne pouvons pas accepter, c'est ce que j'appellerais l'interprétation falsificatrice de la réalité. Et je vais vous en donner, Mesdames et Messieurs, un exemple. Ça concerne l'argumentation sur l'état civil, qui, à la suite de son regroupement, nous coûterait Frs 54'000.- de plus, sous-entendu « c'est du vent, ce regroupement ne sert qu'à nous coûter plus cher ». Or, et le commissaire de l'Union Démocratique du Centre qui fait partie de la sous-commission des comptes du dicastère concerné le sait parfaitement, s'il y a dans cette première année un dépassement par rapport aux économies que nous ferons plus tard, et c'est écrit dans la page 3 du rapport de la sous-commission du dicastère de M. Barben, c'est que précisément, il y a pour le moment d'une façon circonstancielle et temporaire un surcoût qui est lié à l'introduction du système Infostar. Dans une fusion de services, ce ne sont pas des économies immédiates que

nous faisons, ce sont des économies à long terme. Là, on nous garantit une économie à long terme. Voilà un exemple, Mesdames et Messieurs, de l'interprétation falsificatrice que certains se permettent dans cette assemblée pour épater la galerie.

J'aimerais souligner encore une chose. Nous avons deux visages de l'Union Démocratique du Centre : Docteur Legrix et Mister Hyde. RIRES. Docteur Legrix - et j'apprécie M. Legrix, je vous le dis franchement - c'est la pertinence de vos analyses financières et de vos interventions en général. Votre face cachée, ce sont les attaques personnelles. C'est la mise en question, et je finirai là-dessus également, d'une fête qui est jour férié sur le plan communal et sur le plan cantonal, qui est légal. Et mettre en question ce jour férié par des attaques personnelles concernant l'autorité est indigne de Docteur Legrix.

M. Laurent Iff, président : Merci. Interruption de séance pendant cinq minutes le temps d'aérer la salle et d'aller se désaltérer.

INTERRUPTION DE SEANCE.

M. Laurent Iff, président : Nous poursuivons notre séance dédiée aux comptes. Je passe la parole au Conseil communal, M. Berberat.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal a pris acte de la position des groupes politiques dont une partie souhaite refuser les comptes 2005. Nous ne vous cacherons pas que le Conseil communal a été pour le moins interpellé, pour ne pas dire choqué, de l'attitude de certains groupes qui instillent le doute, qui utilisent aussi des approximations, même des contre-vérités en ce qui concerne ce qui s'est passé en commission financière et sur certains dossiers. Vous comprendrez bien que, étant attaqué personnellement sur la question de mon double mandat, ce sera le vice-président M. Hainard qui interviendra. A titre personnel, je participe aux séances du Conseil général à divers titres depuis plus de dix-huit ans et je n'ai jamais vu cela. Qu'il y ait un combat qui soit loyal, c'est normal, mais qu'on instille le doute sur l'honorabilité des membres du Conseil communal notamment, l'Exécutif ne peut pas l'accepter. Nous souhaiterions que les groupes qui ont fait certaines suppositions, certaines accusations nous disent clairement si l'intégrité personnelle des membres du Conseil communal est mise en cause, parce que ce serait là une rupture claire du lien de confiance. Il faudra que nous voyions ce qu'il en est et que nous discussions de cette situation qui est assez nouvelle. Il faut absolument que nous trouvions un consensus entre nous. Le secret de fonction qui prévaut à la commission financière prévaut toujours - nous y reviendrons - mais en principe nous ne pouvons pas sortir certains éléments de la commission financière, ce d'autant plus que certains sujets y ont été abordés amplement. Donc on ne peut pas dire d'un côté qu'on ne peut pas en parler, parce qu'on est lié par le secret de fonction et d'un autre côté sortir certaines insinuations. Au nom du Conseil communal, je souhaiterais vivement qu'on nous dise durant le débat si l'intégrité personnelle des membres du Conseil communal est mise en cause.

Je ne souhaite pas polémiquer sur ce qu'a dit M. Iff sur le fonctionnement de la commission financière. Il est vrai que le Conseil communal, lors de la dernière séance de cette commission, a clarifié les choses. Il a dit ce qu'il estimait être la compétence de la commission financière et de la compétence du Conseil communal. Il s'est appuyé sur le règlement général, sur la loi sur les communes, sur le règlement de la commission financière. Il n'a pas à revenir là-dessus. La commission financière a certains pouvoirs mais n'a pas tous les pouvoirs. Je trouve dommage que M. Iff par exemple ait dit que la commission financière s'est réunie sans le Conseil communal pour éviter les tabous - ça je peux comprendre - mais la contrainte, je ne crois pas que jusqu'à présent le Conseil communal ait contraint qui que ce soit à adopter une attitude. Il est normal, lorsque nous discutons du budget 2007 par exemple - je vous rappelle que ce n'est pas la commission financière qui a à charge de faire le budget, c'est le Conseil communal - qu'il soit présent à cette occasion-là. Donc les compétences sont clairement fixées par la réglementation communale et la législation cantonale. Ce que nous demandons (nous ne demandons pas plus), c'est que vous respectiez ce partage des compétences, étant entendu que la commission financière n'est pas une commission d'enquête. Si la majorité du Conseil général souhaite une commission d'enquête, nous en discuterons, nous en créerons une. Nous sommes tout à fait sereins dans ce domaine-là. Mais il ne faudra pas transformer cette commission en commission d'enquête.

Mme Morel, je vous répondrai sur l'Instruction publique. Vous dites qu'il y a des erreurs, notamment dans l'estimation des salaires de l'Instruction publique. Nous sommes à peu près à 45 millions de charges salariales. Il peut arriver qu'il y ait environ 1 million de différence. C'est 2%. Quand nous faisons le budget, nous ne savons pas quelles sont les personnes qui prendront une retraite anticipée. Ces personnes-là ont un délai de six mois pour le faire. Nous pouvons leur demander, mais les gens changent d'avis, ils regardent ce qu'il en est de leur Caisse de pensions. Il est clair que si nous avons plusieurs retraites d'enseignants qui sont en fin de carrière et qui sont payés au maximum des classes et que nous devons engager de jeunes enseignants, il y a des différences. Nous ne pouvons pas dire que traditionnellement il y a des différences, mais quand nous sommes sur une masse de 45 millions, il peut arriver effectivement que nous ayons quelques centaines de milliers de francs, voire 1 million de différence. Nous admettons tout à fait l'erreur pour le 1,4 million du budget 2006. Nous l'avons dit, nous l'assumons, en rappelant que 1,4 million, sur des subventions cantonales de 18 millions environ, c'est 7,5%. Ce n'est pas admissible. Je crois que nous l'avons dit clairement, nous avons assumé cette erreur. Que ceux qui ne se trompent jamais lèvent la main dans cette salle. Je crois que tout le monde peut se tromper une fois. C'est regrettable. Des mesures ont été prises pour que cette erreur ne se reproduise pas pour le budget 2007. Je peux vous l'affirmer.

En ce qui concerne Ton sur Ton, le Conseil communal a aussi été choqué des accusations graves qui ont été lancées sur le « copinage » qui semblerait régner dans le cadre de cette subvention. M. Veya y reviendra. Je ne pense pas que nous puissions admettre qu'on attaque une personne qui est absente, c'est-à-dire Mme Stähli qui a pris sa retraite et qu'on puisse douter de son honorabilité. Il n'y a pas eu de copinage pour Ton sur Ton. Mme Morel, il n'y a pas eu d'accusations d'ailleurs qui ont été

portées contre la directrice des finances de l'époque, Mme Berthet, puisque vous en avez parlé vous-même. Nous nous sommes posé la question lorsque nous avons eu une séance de la commission financière de savoir si la décision avait été prise avant ou après les élections communales. La question s'est posée. Il n'y a pas eu d'affirmation. Je crois que vous avez eu tous les éléments, et nous vous avons donné acte du fait que la décision avait été prise dans la nouvelle législature. Donc je ne crois pas que nous puissions dire que nous avons porté des accusations contre Mme Berthet. Pour le reste, il est extrêmement dommageable qu'on porte ce genre d'accusations qui sont à la limite de la calomnie ou de la diffamation en tout cas, puisqu'il y a une différence entre ces deux choses, et nous ne pouvons pas l'admettre. Nous souhaiterions que vous puissiez rectifier votre point de vue et ne pas parler de copinage. Dans cette salle, il y a deux personnes qui ont des intérêts particuliers en ce qui concerne Ton sur Ton. C'est M. Bregnard, qui l'a clairement admis et M. Legrix, qui nous a dit à la commission financière que son église avait souhaité acheter cette salle et que l'affaire leur avait passé sous le nez, si je puis m'exprimer ainsi, puisque Ton sur Ton l'avait achetée. C'est le droit le plus strict de M. Legrix d'avoir fait cette demande. Mais je ne suis pas sûr qu'il appartienne vraiment à M. Legrix de polémiquer sur ce domaine puisqu'il est quand même concerné d'assez près par cette affaire. Je regrette justement cette confusion des rôles puisqu'on nous accuse de tous les maux. Le Conseil communal regrette très vivement ce qui s'est dit. Qu'il y ait un combat politique, je le redis encore, c'est normal, mais on n'utilise pas n'importe quelle arme. Il y a des armes qui sont déloyales. Il y a des choses qui ne sont pas normales. Le Conseil communal souhaite vraiment qu'on nous rassure et qu'on nous dise clairement si des accusations de malversations sont portées contre certains membres du Conseil communal, parce qu'on ne peut pas instiller le doute, faire des sous-entendus. Il est important que le Conseil général dans son ensemble et la population soient au courant de cette question-là.

Pour le reste, je souhaitais vous parler un peu du budget 2005, mais je crois qu'il passe un petit peu en arrière-plan. Cela a été relevé, le budget a été respecté, malgré de très mauvaises surprises, notamment des recettes en baisse et une augmentation des charges qui ont été facturées par l'Etat. Si nous n'avions pas eu ces mauvaises surprises, nous aurions amélioré les comptes de près de 6 millions, fait qui a été relevé par plusieurs des groupes, donc nous serions arrivés à un déficit de 8,7 millions, ce qui nous aurait arrangé.

Ce que nous pouvons constater au niveau du Conseil communal, mon collègue M. Kurth vous donnera des détails, c'est que les efforts importants qu'il a demandés à la fonction publique ont porté leurs fruits. Il adresse à tout le personnel, ainsi qu'aux chefs de services, ses plus vifs remerciements pour l'engagement dont ils ont fait preuve dans ce domaine et dans ces temps difficiles. Je crois que beaucoup de groupes ont aussi remercié la fonction publique de ces efforts. En effet, vous le savez, nous avons réussi à baisser de 2,7 millions les biens, services et marchandises. Malheureusement, cette baisse a été compensée partiellement par le coût du déneigement. Le Conseil communal est responsable de beaucoup de choses, mais pas de la neige qui tombe. Nous subissons les conditions atmosphériques plus que nous les maîtrisons. Nous relevons aussi que nous avons réussi à faire à peu près 1 million d'économie sur les charges de personnel. Donc il y a quand même un espoir. Nous

constatons un retournement de tendance positif. Les comptes 2005, nous l'avons vu, sont en amélioration de plus de 3 millions par rapport aux comptes 2004. Toutefois cette relative satisfaction, pour autant que nous puissions parler de satisfaction, ou de ce soulagement, est fortement tempéré par le fait que les comptes bouclent quand même, nous l'avons vu, avec 14,7 millions de déficit et que le problème d'équilibre pour le budget 2007 reste tout à fait entier, puisque nous cherchons une économie de cet ordre de grandeur.

Le Conseil communal, malgré les incidents qui ont émaillé le début de cette séance, compte sur l'appui de tous les groupes pour affronter ce défi de taille. Il souhaite que tout le monde tire à la même corde pour surmonter ce déséquilibre structurel que nous devons affronter. Je crois que la population de notre ville attend à ce que nous tirions tous à la même corde. Mais il est clair que pour le faire, il faut absolument que le climat de confiance soit restauré. J'espère que durant ce débat les groupes qui ont marqué de la défiance envers d'autres groupes ou envers le Conseil communal puissent admettre de repartir d'un meilleur pied pour l'examen du budget 2007 qui va nous préoccuper très prochainement et qui préoccupe déjà le Conseil communal.

En conclusion, nous répondrons aux questions de détail qui ont été posées, même si M. Legrix a déjà posé un certain nombre de questions de détail dans le débat général. Nous y reviendrons. S'il y a d'autres questions à poser, nous serons à votre disposition. Je passe tout d'abord la parole à M. Hainard et ensuite à M. Kurth.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : Merci. M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte le combat d'idées. Il est même normal qu'il y ait confrontations d'idées. Mais nous ne pouvons pas accepter la suspicion, les sous-entendus et les attaques personnelles. Cela ne fait pas avancer le débat politique, ne résout pas les problèmes, ne trouve pas d'économie et pourrit le débat. Le Conseil communal n'est pas un accusé. Il n'a pas à se défendre comme accusé. Le Conseil communal défend sa politique et n'a pas à s'abaisser à répondre aux attaques personnelles qui n'ont pour but que de vouloir le déstabiliser. Il n'est pas acceptable de mettre en doute l'intégrité et l'honorabilité de chacun des membres du Conseil communal, membres anciens ou nouveaux, quelle que soit son appartenance politique. J'ajoute ensuite qu'il y a un intérêt pour notre Ville d'avoir un représentant au Conseil national. Je trouverais même normal de diminuer son temps de travail, de le décharger, pour les prestations qu'il rend directement à la Ville en siégeant à Berne. Je tiens à signaler en outre qu'il y a eu restitution d'argent jusqu'à fin 2003 et suite au nouveau système de la Confédération, un collaborateur personnel a été engagé et payé par M. Berberat. Le Conseil communal s'est ressaisi de ce dossier sur la base d'un examen fait par le contrôle des finances. Sur cette base et en accord avec Didier Berberat, à la fin de son mandat de président, le Conseil communal a réintroduit, par un arrêté, une contribution. Je tiens aussi à signaler que tout ce débat - toute cette histoire si vous permettez l'expression - a été contrôlé par le contrôle des finances de la Ville de La Chaux-de-Fonds en septembre 2005 et que le service des contributions cantonales le 28 avril 2006 a écrit ceci : "la taxation est établie en conformité avec la législation et la pratique fiscale en fonction des éléments connus". Le Conseil communal demande

que ceux, quels qu'ils soient, qui ont mis en doute l'intégrité et l'honorabilité des membres du Conseil communal, déclarent solennellement et ce soir, que leur intégrité et leur honorabilité n'ont pas été mises en doute.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) :
M. le président, Mesdames, Messieurs. Cet examen des comptes de l'exercice 2005 concerne en fait le premier exercice complet effectué par le Conseil communal renouvelé à 60% en 2004, à 80% même à la tête des dicastères, puisque Mme Stähli avait changé de dicastère. Premier exercice complet pour lequel nous avons élaboré un budget et nous avons le bonheur de boucler les comptes, ce qui n'était pas le cas en 2004, puisque nous avons fait que la moitié de l'exercice et que nous n'avions pas fait le budget.

Bilan, de ce premier exercice, oui Mesdames et Messieurs, il y a eu des erreurs. Nous reviendrons sur une ou deux, notamment dans les prévisions fiscales, notamment dans ce qu'il était possible de faire en matière d'investissement. Erreurs, fruit de l'inexpérience du Conseil communal.

Oui, Mesdames et Messieurs, il y a eu des imprécisions. La brochure qui vous a été remise à l'appui des comptes en comporte encore quelques-unes. J'y reviendrai peut-être tout à l'heure. Ces imprécisions rappellent aussi le contexte extrêmement tendu dans lequel nous travaillons, aussi bien au niveau politique pour le Conseil communal qu'au niveau administratif avec les collaborateurs de la commune.

Oui, Mesdames et Messieurs, il y a eu de mauvaises surprises. Le COP en était une. Certains ont parlé de cadavre dans les placards. 1,3 million de charges à assumer sur l'exercice 2005. 1,2 million pour la facture des établissements AI que le Canton nous avait promis dans différentes séances de ne pas nous envoyer compte tenu du désenchevêtrement. Un hiver inintelligent pour 1,2 million. Voilà trois exemples de ces mauvaises surprises.

Oui, Mesdames et Messieurs, il y a encore eu des augmentations de charges facturées par l'Etat ou décidées par l'Etat. C'était le cas à raison de 2 millions pour l'aide sociale et de 0,5 million pour les crèches. Là, il s'agit plus de décisions que de factures envoyées.

Certes, une partie de ces mauvaises surprises, de ces imprécisions, de ces erreurs, de ces augmentations de charges facturées ont en partie été compensées par de bonnes surprises. Ça arrive aussi. Ça a été le cas notamment dû à la bonne gestion de SIM qui a pu opérer une ristourne de 0,9 million à la Ville sur le montant de l'éclairage public. Ça a été le cas aussi face à la bonne santé de l'économie qui nous a permis d'encaisser 2,3 millions de plus que prévu au budget au titre de l'impôt sur les personnes morales, en l'occurrence c'est une erreur de notre part bienvenue, celle-là.

Mais malgré ces erreurs, ces imprécisions, ces mauvaises surprises et ces augmentations de charges facturées par l'Etat, il y a autre chose qui transparaît de ces comptes. Il y a, nous semble-t-il, surtout un Conseil communal qui s'est mis au travail, qui a pris des mesures, et qui, n'en déplaie aux pessimistes, aux grincheux, aux épiciers et aux senseurs, tient le cap, malgré le gros temps et malgré la houle. Et cela se voit, Mesdames et Messieurs. Après les mesures qui ont permis d'établir le budget 2005 (pour rappel, le rapport à l'appui du budget mentionnait ou résumait

ces mesures par une vingtaine de points plus une quinzaine de points encore à l'étude), les comptes présentent un résultat non seulement conforme au budget, mais conforme malgré les mauvaises surprises que je rappelais tout à l'heure et surtout des comptes qui comportent, si on fait abstraction de la neige, de l'Hôpital et de SIM, une amélioration de 2,7 millions aux biens, services et marchandises par rapport aux montants budgétés. Une amélioration de 1 million dans les charges de personnel, toujours par rapport au budget. Et des investissements de 20 millions environ inférieurs à ce qui avait été budgété.

De l'avis du Conseil communal, les comptes 2005 traduisent dès lors très clairement la rigueur que le Conseil communal a introduit dans la gestion des affaires communales. Toute une série d'indicateurs d'ailleurs attestent de cette rigueur et de ce résultat. Résultat qui est de 3 millions, ça a été dit aussi, meilleur ou moins mauvais que celui de l'exercice 2004. Les effectifs et les charges de personnel qui étaient en augmentation importante depuis 2002 que nous n'avions pu que stabiliser en 2004 et qui pour la première fois s'inscrivent à la baisse au bouclage de l'exercice 2005. Si nous prenons les chiffres de manière très concrète, nous avons selon que l'on prend les effectifs ou les francs entre 3 et 5% d'augmentation de 2002 à 2003, 0,4% environ de 2003 à 2004 et une diminution entre 0,2 et 2% pour l'exercice 2005, une inversion claire de la tendance sur ce point.

Je crois que les comptes traduisent encore une fois clairement cette volonté du Conseil communal de prendre en main la gestion communale, d'aller vers le chemin de l'assainissement. Ce chemin est certes encore long. Les exercices à venir seront encore difficiles. Pour information après une perte de Frs 680'000.- environ, au titre de la péréquation pour l'exercice 2006, le Conseil d'Etat nous a indiqué que nous allons perdre encore environ Frs 600'000.- en 2007 sur la base des indicateurs que nous connaissons aujourd'hui, en particulier des taux fiscaux adoptés dans chacune des communes. Mais outre l'objectif financier, le Conseil communal a aussi d'autres préoccupations qui lui paraissent tout aussi importantes. Préoccupations qui ressortent d'ailleurs pour certaines des rapports des sous-commissions. Préoccupations d'abord concernant le personnel. Le rapport de la sous-commission financière du dicastère des finances fait état d'une impression, d'une inquiétude manifestée par la direction des Ressources Humaines compte tenu de la charge qui règne dans les services, qui n'est pas feinte quoi qu'on en dise. De tensions aussi qui se font jour dans certains services. Des mesures financières qui aggravent encore ce climat. Je rappelle encore une fois que toute une série de mesures financières touchent le personnel cette année. L'introduction du nouveau système de rémunération qui a créé beaucoup d'incertitudes, qui n'a pas toujours répondu à toutes les attentes générées depuis quatre ou cinq ans. Par rapport à cette situation, l'objectif du Conseil communal est de revenir au calme et de normaliser la situation et dans les rapports entre l'autorité politique et les chefs de services et dans les rapports qui doivent régner au sein des services. Il est inimaginable pour le Conseil communal de travailler contre les collaborateurs à qui nous demandons de mettre en œuvre les réformes que vous souhaitez et que nous souhaitons.

Deuxième préoccupation qui va au-delà de la seule préoccupation financière - je prendrai l'expression de Mme Babey - celle de ne pas tout casser, ni la cohésion sociale, ni la capacité de cette ville à avoir des projets. Il faut pour cette ville

conserver un projet d'avenir. C'est à cette condition aussi que la santé des entreprises et pourquoi pas celle des contribuables se maintiendra. L'amélioration des finances est importante, mais elle ne peut pas être le projet mobilisateur de la population et des acteurs de cette ville.

Le Conseil communal entend donc poursuivre son travail sur deux axes. Continuer les réformes : j'aimerais dire ici qu'entre les réorganisations internes, celles qui sont menées avec Le Locle, celles qui sont menées avec l'Etat, celles qui sont envisagées avec la Ville de Neuchâtel, jamais autant de réformes administratives n'ont été menées en parallèle. J'en donne quelques-unes sans vouloir ici être exhaustif. Une réforme est en cours dans l'organisation des services d'hygiène, des infrastructures et de l'urbanisme. Une réflexion est en cours au niveau de la direction des écoles. Une réflexion profonde concernant la réorganisation du secteur de la culture est en cours également. Le regroupement des forces en matière énergétique a déjà fait l'objet d'informations à la presse. L'idée d'une Caisse de pensions unique pour l'ensemble du canton occupe La Chaux-de-Fonds qui est un des partenaires moteurs de ce projet. Une réforme dans le domaine de l'informatique a déjà débuté et un projet de collaboration plus intense entre La Chaux-de-Fonds, l'Etat et pourquoi pas la Ville de Neuchâtel est aussi en cours. La réorganisation des services de sécurité et de police est en bonne voie. Tout cela vient en plus des réformes déjà menées, notamment au cours de l'année 2005. Je pense notamment s'agissant des services qui nous intéressent plus particulièrement quand on examine le budget, du service des Ressources Humaines qui a été restructuré l'an dernier, du service financier qui sort d'une restructuration et de la mise en place du Guichet Social Unique dont certains d'entre vous ont déjà fait allusion, sans compter encore l'état civil, le service des forêts regroupés avec des services comparables du Locle. Jamais autant de réformes en parallèle n'ont été conduites dans cette ville.

Il s'agit donc pour le Conseil communal, c'était le premier axe, de poursuivre ces réformes et le deuxième axe, de soutenir aussi les dynamiques positives qui animent et qui se font jour dans cette ville. J'aimerais là aussi en citer quelques-unes. La très bonne marche de l'horlogerie et de l'industrie en général dont les chiffres d'affaires progressent - la presse s'en fait l'écho chaque mois s'agissant de l'horlogerie - de façon extraordinaire et qui donnent lieu à des projets d'extension, à des projets de développement d'entreprises en nombre vraiment très importants qui arrivent sur la table du Conseil communal lorsqu'il a à se prononcer sur ces projets. Le succès de la nouvelle filière d'ingénieur-designer à la HE-Arc. C'est important pour l'avenir industriel de cette région. La reprise de confiance marquée du commerce local dont on voit qu'il remplit progressivement les vitrines, dont vous nous reprochiez il y a encore quelques mois qu'elles étaient par trop vides. Les succès dans des projets immobiliers qui aujourd'hui voient le jour et un nombre croissant de projets immobiliers pour les années à venir. Et des animations en ville qui se multiplient également. Tout ça c'est ce que j'appelle les dynamiques positives qu'il nous faut soutenir au-delà de la seule logique financière.

C'est donc dans un esprit constructif et confiant, mais aussi pour clore un chapitre de dix-huit mois consacré au niveau de la communication de la ville presque exclusivement aux questions financières, que nous vous invitons aujourd'hui à

accepter les comptes de la Ville de La Chaux-de-Fonds et à confirmer vous aussi que vous croyez en l'avenir de cette ville et en son optimisme. Je vous remercie.

Je reviendrai sur les questions de détail tout à l'heure. Non, je vais peut-être quand même répondre aux quelques questions qui ont été posées dans le débat général. Pour revenir d'abord sur l'Instruction publique en disant à Mme Morel qu'effectivement c'est une préoccupation pour nous que de devoir faire le budget. Le plus gros budget du personnel de la Ville est celui de l'Instruction publique. C'est celui avec lequel nous avons le moins d'éléments de précision au moment où nous faisons le budget. Pourquoi ? D'abord, nous l'avons dit, c'est 45 millions de salaire environ pour les trois niveaux scolaires. Ensuite, dans tous les autres services, je crois que c'est important de le comprendre, nous débutons aujourd'hui le budget 2007, nous prenons l'état actuel des services, nous regardons ce qui va changer à vues humaines, parce que nous avons des projets en cours et nous établissons un budget, en disant : "qu'est-ce que sera ce service au 1^{er} janvier 2007, en cours de l'année 2007 ?". Pour l'école, c'est impossible, parce qu'une partie importante de ce budget, pas loin de 50% du budget, concernera un exercice qui débutera en août 2007 avec des effectifs d'élèves qui ne sont pas connus, avec le nom des enseignants et la dotation horaire de chacun des enseignants qui ne sont pas toujours connus, avec aussi un mode de subvention cantonale qui change en fonction de l'âge des enseignants engagés et du nombre d'heures que nous leur octroyons, puisqu'il y a un système d'heures de décharges qui n'est pas le même en fonction de la période dans laquelle on se trouve dans sa vie professionnelle et qui fait que selon qu'on donne deux heures de plus à tel enseignant ou deux heures de plus à celui-ci, ça change le taux de subventionnement ou disons d'heures de décharges. Tous ces éléments, ça paraît être des petites choses, mais quand on les additionne, ça fait vite 1% ou 2%. C'est vrai que c'est embêtant quand c'est sur une masse de 45 millions, mais aujourd'hui, concrètement, nous n'avons pas les outils, nous ne savons même pas ceux qu'il nous faudrait pour arriver à faire des prévisions plus précises pour le mois d'août de l'année prochaine et ça donne les écarts que vous mentionniez quand on en arrive aux comptes. Ce n'est pas une mauvaise gestion qui justifie ces écarts.

S'agissant du COP, vous avez été nombreux à le relever. Peut-être qu'il faut quand même rappeler ce qu'est le COP : Centre Opératoire Protégé, que nous avons trouvé dans les comptes de l'Hôpital effectivement un peu par surprise lorsqu'il a fallu vendre l'Hôpital. Après trois séances où nous disions à l'Etat : "mais il faut acheter ce COP. Il a une telle valeur au bilan, il vous faut nous payer ce montant". L'Etat, pour la troisième fois, nous a dit : "non, on ne paie pas pour ça, c'est déjà payé". Nous avons essayé de comprendre ce qui se passait. Ça nous a aussi aidé, parce qu'il y avait déjà eu un cas comme ça ailleurs dans le canton il y a quelques années. Ce qui s'est passé, c'est que le COP devait être financé - nous l'avons expliqué à la commission financière, mais comme ça revient aujourd'hui, je reviens dans les explications - par des contributions de la Confédération, des subventions, par des contributions du Canton, des subventions aussi et par des contributions de toutes les communes desservies par cette infrastructure, y compris La Chaux-de-Fonds. Mais c'est La Chaux-de-Fonds qui l'a construit en 1988. Lorsque La Chaux-de-Fonds a terminé les travaux et encaissé toutes ces subventions, plutôt que de mettre sa part en subventions, c'est-à-dire amortie sur un seul exercice, elle l'a mise en actif. C'est-à-

dire qu'elle l'a portée au bilan, en disant : "nous allons l'amortir sur vingt ans, ce sera moins lourd à supporter". C'est ce que nous avons fait sur les comptes de la Protection civile, chaque année, jusqu'au jour, où il a fallu vendre cette infrastructure et qu'on nous a dit : "non, elle ne vaut rien, parce qu'elle est déjà à Frs 1.- pour nous, donc nous ne vous la rachetons pas une deuxième fois". C'est là qu'il a fallu dire, dans les comptes 2005, il reste 1,3 million, le COP n'est même plus chez nous, puisqu'il est au Canton maintenant, donc il nous faut l'amortir. M. Monnard, qui rappelle souvent ses compétences comptables, a rappelé que cet amortissement était justifié comptablement. C'est aussi notre avis. C'est aussi l'avis du service des communes qui nous a dit que c'était la seule manière de voir les choses. Politiquement, nous aurions aussi préféré ne pas avoir 1,3 million d'aggravation dans les comptes 2005, mais je ne sais pas si politiquement je préférerais avoir une charge supplémentaire de 1,2 million dans les comptes 2006. Donc nous pouvons discuter de l'aspect politique. Toujours est-il que techniquement, ce point-là n'est pas contestable. Il nous faut amortir ce montant. C'est ce que nous appelons une mauvaise surprise, comme je l'évoquais tout à l'heure. Quant à la remarque disant que nous n'avons pas été très transparents sur ces questions, je vous renvoie purement et simplement à la page 3 du rapport qui accompagnait les comptes et qui dit : "Ce COP n'aurait jamais dû figurer à l'actif du bilan. Nous devons l'amortir". On ne peut pas être plus transparent, à moins de faire un cours sur chacune des rubriques budgétaires ou comptables.

Sur Ton sur Ton, je ne reviens pas. Je pense que M. Veya aura l'occasion de le faire.

Pour Mme Babey, les comptes sont mauvais, mais conformes au budget. Je partage cette analyse; le Conseil communal avec moi.

En réponse à la question des recettes, en tout cas au chapitre des recettes, j'ai déjà évoqué qu'il manquerait 1,3 million au bout de deux ans puisque nous allons perdre une fois Frs 680'000.- et une fois Frs 600'000.- de péréquation entre 2005 et 2007. Je crois que la question des recettes ne doit effectivement pas être vue sous le seul angle du coefficient fiscal, mais certains ont évoqué d'autres pistes. Ce sont aussi des pistes que nous évoquons avec l'Etat pour réfléchir sans tabou non seulement au volet charges mais aussi au volet recettes des collectivités publiques. Cependant tout n'est pas sous le contrôle du Conseil communal.

Pour M. Fivaz, des orientations dans des coupes ou des économies préconisées qui ne sont pas claires, qui sont en tout cas peu communiquées, on peut vous le concéder. Le Conseil communal a essayé de montrer là où il coupait. Il n'a peut-être pas montré suffisamment les références qui étaient les siennes pour faire des choix. Il ne les a peut-être pas communiquées suffisamment à ce stade. C'est un point qui nous préoccupe effectivement également, parce que nous nous rendons compte que ça crée aussi un climat d'incertitude que de ne pas communiquer forcément les critères de choix. Néanmoins ces critères de choix existent. J'aimerais rappeler qu'au-delà du volet consacré aux investissements, dont on a dit qu'ils avaient été revus, vous avez adopté dans cette salle il y a un an environ une planification financière accompagnée d'un programme de législature. Il définissait clairement cinq axes politiques. Un des cinq était l'assainissement financier, mais il y en avait quatre autres. C'est aujourd'hui encore pour le Conseil communal la grille d'analyse, la grille

de choix des orientations politiques. Non seulement pour les nouveaux projets, mais aussi pour savoir ce que nous souhaitons maintenir et ce que nous pouvons envisager de réduire. Ces cinq axes s'appuyaient sur une analyse de la situation de la ville dans la région et des forces et des faiblesses de cette ville sur lesquelles nous pouvions travailler.

S'agissant de l'Agenda 21, il est vrai que sur le papier, vous avez voté un rapport. Il est vrai aussi que nous avons tardé à mettre en place la commission qui devait accompagner ces réflexions. Cette commission n'existe toujours pas. L'Agenda 21, vous l'avez relevé, c'est l'idée d'un développement socialement et écologiquement supportable. Je crois que lorsque le Conseil communal dit que nous sommes attachés à la bonne santé des entreprises, à la santé des finances publiques, mais en même temps à ne pas tout casser, y compris sur le plan de la cohésion sociale, du développement et de l'environnement, ça fait partie de ses préoccupations. Elles sont aujourd'hui intégrées dans les réflexions du Conseil communal, mais il est vrai, je m'excuse de devoir le répéter, faute de temps, que nous n'avons pas encore réfléchi à la composition de la commission qui va accompagner ces réflexions sur l'Agenda 21. Nous espérons nous y atteler dans les mois qui viennent. C'est un des dossiers qui a pris du retard, en tout cas sur le plan formel. Mais vous aurez constaté aussi à la lecture d'autres rapports qu'il y a toute une série de choix, notamment dans le domaine de la mobilité, qui font quand même que le Conseil communal a intégré une série de dimensions.

Sur les interventions de M. Legrix, Ton sur Ton, M. Veya y reviendra.

Les indemnités de M. Berberat, on y est venu.

Je crois que nous pouvons suivre l'interprétation de M. Musy concernant le Musée d'Histoire Naturelle. Il faut aussi bien pour le Musée d'Histoire Naturelle que pour l'Etat civil comparer non pas la situation de 2004 à celle de 2005 ou celle du budget avec les comptes, mais il faut comparer ce qu'aurait été la situation que nous connaissons aujourd'hui si nous n'avions pas pris les décisions que nous avons prises. Pour l'Etat civil de regrouper avec Le Locle. Pour le Musée d'Histoire Naturelle de renégocier le loyer avec la poste, par deux fois, pour arriver au chiffre que cite M. Legrix.

Sur la question d'Espace, je crois que c'est M. Hainard qui vous répondra tout à l'heure.

Vous avez mentionné le fait que le Conseil communal avait dit il y a quelques mois ou quelques années qu'il entendait ne pas utiliser l'ensemble des réserves constituées à la création de SIM, ne pas les épuiser en deux ans. C'est toujours l'avis du Conseil communal. Nous n'aurions pas dû épuiser ces réserves en deux ans. Ce n'est pas pour rien qu'il a dit qu'il y avait peut-être d'autres voies à suivre, y compris celle de tenter d'équilibrer les charges et les recettes du compte de fonctionnement. On ne peut pas gagner à chaque fois. Vous ne l'avez pas suivi sur cette voie-là, mais le Conseil communal reste convaincu qu'il y avait d'autres meilleurs moyens que d'épuiser les réserves constituées en deux ou trois ans.

Pour les questions qui m'ont été posées en commission financière ou en marge de la commission financière, j'aimerais dire ceci. D'abord pour les trois comptes pour lesquels vous avez mentionné quelques dizaines de milliers de francs avec des questions posées le 23 mars et le 7 avril. Je dois humblement avouer que ces

questions ont certainement été posées, mais que je n'en ai aucun souvenir. Je n'en ai pas trace dans mes dossiers, puisque j'ai fait aujourd'hui encore pour préparer mon intervention, la liste des questions en suspens. Je n'ai pas retrouvé ces questions-là. Il est possible que ça m'ait échappé, parce qu'il est vrai que nous sommes débordés, même si nous manifestons parfois le 1^{er} mai. Et c'est aussi parce que le Conseil communal ne s'en sort plus dans la façon anarchique dont les questions ont été posées ces derniers mois, qu'il a dit lors de la dernière séance de la commission financière qu'il répondrait dorénavant aux questions posées par la commission et la commission seule, et pas par un, deux ou quinze de ses membres par messagerie électronique à tout moment. Donc qu'il répondrait aux questions posées par la commission, en séance de commission et qu'il répondrait en séance de commission dorénavant aussi, ne serait-ce que pour s'en sortir dans la gestion de ces questions. Parce que typiquement ces trois-là m'ont complètement échappé. Je ne sais même pas de quels comptes on parle quand vous ne me donnez que les références chiffrées.

S'agissant des détails demandés par M. Chantraine par mail là aussi et auquel j'avais dit que je répondrais volontiers à des questions de ce type en commission, elles concernaient le détail des compositions de tous les services de l'administration avec fonction de direction, fonction d'encadrement, fonction de production - ce n'est peut-être pas exactement les termes que vous aviez utilisés, mais c'était ce détail-là que vous souhaitiez pour tous les services - j'avais dit que c'était normalement un travail des sous-commissions. Je ne sais pas si dans les quatre autres sous-commissions ces questions ont été posées. Ce que je peux dire c'est qu'en sous-commission des finances, le service des Ressources humaines a remis aux trois commissaires de la commission l'ensemble des tableaux de bord que nous avons élaborés pour le Conseil communal de façon à suivre trimestriellement l'évolution des effectifs, des mutations, des départs, des retraites anticipées, et que je n'ai eu aucune question complémentaire qui reprendrait un tant soit peu la question de M. Chantraine. Il est vrai que je n'ai pas repris formellement sa question et que je n'ai répondu ni à lui ni aux commissaires, parce que j'attendais que le débat se fasse à ce moment-là et il n'est pas revenu. Il est vrai que j'aurais été bien en peine à part ça de redessiner moi-même, ou uniquement dans mon dicastère, l'organigramme de tous les services de l'administration et d'en rendre compte à ma seule sous-commission. Je pense là encore que ce sont des choses qui doivent se traiter dans chacune des sous-commissions, service par service. S'il y a un problème particulier, on examine l'organigramme, mais je ne peux pas comme responsable des finances distribuer les organigrammes de tous les services de l'administration à ma seule sous-commission qui concerne en principe un seul dicastère.

M. Monnard, vous m'excuserez de n'avoir pas compris la question que vous me posiez s'agissant d'une référence à une juste rémunération pour des séances externes. Il faudra peut-être me poser la question car je ne peux pas répondre comme ça étant donné que je ne sais pas à quoi vous faites allusion.

S'agissant d'une gestion budgétaire digne de ce nom, le constat que nous faisons aujourd'hui c'est que les outils - je crois l'avoir déjà dit d'ailleurs en commission financière - mis en place ces dernières années, d'ailleurs demandés par le Conseil général qui étaient ceux d'un bouclage intermédiaire, donnent des résultats catastrophiques. J'ai fait des prévisions en 2004 et en 2005 au tournant de l'été sur ce

que pourrait être le boucllement. Nous étions loin du compte. Donc demander la masse de travail que nous imposons aux services pour faire un boucllement intermédiaire à fin juin et obtenir des résultats aussi catastrophiques, je suis obligé de faire le constat que les outils qui sont aujourd'hui à ma disposition sont de mauvais outils. Je prépare à l'heure actuelle avec le service financier à l'attention du Conseil communal des outils plus légers à manier, mais dont j'espère qu'ils donneront des résultats plus précis pour apprécier deux fois (fin juin et fin septembre) ce que pourrait être le boucllement des comptes de façon globale et pas service par service, parce qu'encore une fois, nous nous rendons compte que le travail est disproportionné par rapport au résultat qu'il produit. Donc nous travaillons là aussi à des éléments de gestion budgétaire. Les tableaux de bord que j'évoquais s'agissant des Ressources humaines tout à l'heure font aussi partie de cet ensemble d'instruments que nous mettons progressivement en place, en fonction du temps disponible une fois que la gestion courante est opérée pour essayer d'approcher un peu mieux la maîtrise de ces comptes.

M. Bregnard, j'aimerais, vous m'en excuserez, m'attarder un tout petit peu sur la question qui était la vôtre concernant, si je retrouve mes chiffres, les revenus des personnes physiques. Deux questions qui avaient le mérite d'être annoncées, celles-là, ce qui veut dire que j'ai pu me préparer un peu plus aussi. Mais je pense que ce sont des questions assez importantes pour qu'on s'y attarde un peu. D'abord, s'agissant de la croissance des salaires, dont vous dites qu'ils progressent davantage dans d'autres pays que dans le nôtre ou en tout cas qu'à La Chaux-de-Fonds si on en croit l'évolution des taxations. C'est vrai. Mais il faut rappeler que la Suisse, contrairement à toute une série de pays européens, n'a pas connu des taux de croissance extrêmement importants ces dix ou quinze dernières années. J'ai demandé qu'on me sorte les chiffres des Nations Unies sur cinquante-cinq pays, une majorité de pays européens plus quelques pays de la zone OCDE. Seuls cinq pays sur les cinquante-cinq ont eu entre 1994 et 2003 une croissance inférieure à celle de la Suisse. Ces cinq pays ont les cinq eu des taux de croissance négatifs entre 1994 et 1996, ce qui explique pourquoi ils ont eu au global un taux de croissance inférieur et sur les toutes dernières années, ils ont aussi des taux de croissance supérieurs à celui de la Suisse. Ces cinq pays sont la Moldavie, la Russie, le Tagikistan, la Macédoine et l'Ukraine. 1,24% en moyenne sur dix ans pour la Suisse et pour les pays que vous citez, 2,88% en moyenne sur dix ans pour la Grande-Bretagne et 2,1% pour la France. Il ne faut pas s'étonner qu'avec ces différentiels de taux de croissance, en moyenne sur dix ans, on ait des salaires qui progressent moins ici qu'ailleurs. Même si ce n'est pas le seul phénomène, mais ça confirme une des options du Conseil communal qui est de dire qu'il nous faut nous préoccuper du développement économique et de la croissance si nous voulons nous préoccuper des revenus des contribuables et des citoyens de cette région. Voilà pour ce qui est de la progression des salaires.

Vous aviez posé une deuxième question qui était celle des pendulaires. Là aussi, j'ai été chercher, vous m'en excuserez, une série d'analyses, parce que je me souvenais avoir déjà procédé à une analyse de ce type. Ce sont des chiffres de 1990 mais qui à mon avis gardent toute leur pertinence. Les comparaisons n'ont pas encore été actualisées sur la base des chiffres du recensement 2000, mais quand même. La Ville de La Chaux-de-Fonds en 1990 comptait 83% des gens qui travaillaient en ville et qui

y habitaient aussi. Ce qui veut dire que sur l'ensemble de la population qui travaillait dans cette ville, 83% y habitait. En comparaison suisse, une centaine de communes en 1990 avaient un taux inférieur à 60% de gens qui résidaient dans la commune où ils travaillaient. Dix-sept communes avaient un taux compris entre 60% et 75% et seules quatre (Arosa, Saint-Moritz, La Chaux-de-Fonds et Le Locle) avaient un taux supérieur à 75%. C'est dire que ce qui paraissait normal en 1990 était peut-être justement peu conforme à la réalité déjà de ce pays. Il est vrai qu'aujourd'hui nous avons 40% de personnes qui travaillent en ville qui n'y habitent plus, mais avec cela, nous sommes toujours en dessus des cent communes qui déjà en 1990 avaient 60% seulement de gens qui résidaient dans la commune dans laquelle ils travaillaient.

Nous avons regardé un tout petit peu aussi ce que pouvait donner l'évolution des chiffres et ce qu'il faut remarquer c'est que si nous ne nous arrêtons pas sur la comparaison d'une année à l'autre mais que nous regardons dans la durée cette évolution, le fait que nous ayons des gens qui travaillent ici sans plus y habiter ou en tout cas plus en si grand nombre, dépend principalement de la croissance démographique ou de l'écart de croissance démographique entre les régions qui nous entourent et la nôtre. Sur les dernières années, c'est notamment le district du Val-de-Ruz, le district de Boudry, en partie le district de Neuchâtel, la France voisine et les Franches-Montagnes qui se sont développés démographiquement plus vite que nous. Ça ne veut pas dire que nous créons des emplois pour des gens qui viennent d'autres régions, ça veut dire aussi que nous créons des emplois pour des gens qui habitaient en ville et qui en partent. Je pense qu'il faut aussi l'avoir en tête quand nous essayons de voir quels sont les mécanismes que nous pouvons mettre en œuvre pour essayer de corriger le tir.

Deuxième facteur, c'est celui de la croissance. C'est dire que les pendulaires ne prennent pas des emplois qui créent des chômeurs, ils prennent des emplois lorsqu'il y a plus d'emplois. Le phénomène de pendularité s'accroît avec les périodes de croissance de l'emploi. Je vous donne des exemples concernant l'ensemble des pendulaires. J'ai le détail France, Le Locle, Val-de-Ruz, Neuchâtel, Saint-Imier, Franches-Montagnes. Je m'arrête au total. Ce nombre s'est accru de 1'900 dans les cinq ans séparant 1995 à 2000, il ne s'est accru que de 1'055 de 2000 à 2005, malgré l'ouverture des frontières avec la France voisine. C'est donc bien quand nous avons une période de création d'emplois et un différentiel de croissance démographique que ces pendulaires augmentent et pas pour créer du chômage à La Chaux-de-Fonds.

Dernier facteur évidemment, l'accroissement généralisé de la mobilité. Par rapport à tout cela, les conclusions que nous pouvons tirer, c'est de considérer que la situation actuelle de la Ville de La Chaux-de-Fonds est finalement assez conforme à ce qui se passe ailleurs en Suisse en comparaison avec d'autres villes et que si nous voulons travailler à ces questions-là, ça confirme les axes que j'évoquais tout à l'heure, à savoir ne pas freiner le développement économique et de l'emploi, travailler sur le développement démographique de cette ville et sur sa structure démographique. C'est tout le sens des priorités que nous avons mises dans notre programme de législature et dans nos priorités politiques aujourd'hui sur l'immobilier, sur l'animation du centre-ville et sur la vie commerçante, parce que c'est de cela que dépend principalement la démographie. C'est travailler aussi sur les

conditions de la mobilité et nous viendrons devant vous avec un rapport prochainement sur les questions liées à la mobilité.

Cela étant et je conclurai là-dessus, cette question de la plus grande pendularité pose à notre sens des questions de trois ordres. Des questions d'ordre lié à l'aménagement du territoire, c'est une consommation effrénée de terrains que nous faisons depuis plusieurs années dans les communes suburbaines de ce canton, mais de Suisse de façon générale. Cela pose des problèmes d'ordre social, parce que nous créons des zones de contribuables relativement aisés - qui ont les moyens d'acheter leur villa pour caricaturer un tout petit peu - en dehors des zones urbaines. Qui admet des zones de contribuables aisés, admet qu'à l'autre bout, il y a des zones de contribuables moins favorisés ou de population moins favorisée. Cela crée des problèmes d'ordre fiscal, parce que là où les revenus se localisent, en général on baisse les impôts, et ailleurs il reste les infrastructures sans les ressources fiscales liées à ces revenus. C'est donc des problématiques importantes sur lesquelles vous mettez le doigt. Elles définissent aujourd'hui déjà les priorités du Conseil communal. Mais ça me paraît être là les vrais débats que nous devons mener, si possible ensemble avec le Conseil général, parce que ça contribuera aussi à l'assainissement des finances communales. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais juste réintervenir, parce que le Conseil communal n'écoute pas précisément ce que nous disons ; alors je vais le répéter. J'ai dit que suite aux propos du Conseil communal, on pouvait imaginer qu'il pourrait y avoir copinage dans ce dossier. Mais j'ai précisé qu'ensuite je me suis informée auprès de Théo Bregnard qui m'a confirmé que M. Berberat, M. Kurth et Mme Stähli étaient au courant de ce dossier. Dès lors, il n'y a pas copinage entre populistes. Ecoutez bien précisément ce que nous disons.

Enfin pour les salaires, vous prenez tout de suite une attitude où vous vous sentez attaqués ; vous êtes les brimés. Effectivement, il y a des problèmes dans ces salaires. Ce que nous vous demandons, c'est de nous proposer des outils. Vous pouvez venir avec des demandes de crédit pour un logiciel, peut-être des demandes de personnel si vous n'arrivez pas à faire les choses correctement, mais la somme en question est tellement importante qu'il nous paraît important de réagir et de trouver des solutions. Nous sommes conscients que c'est difficile. Nous ne vous disons pas que vous faites exprès, que vous faites n'importe comment. Nous vous disons que vous n'avez pas ce qu'il faut pour faire. Faites-nous des propositions pour pouvoir faire mieux. C'est tout.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique et affaires sociales) : Oui, Mme Morel, concernant Ton sur Ton, il est vrai que j'étais au courant du dossier, parce qu'ici même dans cette salle, M. Stähli était intervenu il y a environ trois ans pour dire qu'il y avait une opportunité qu'une école de jazz s'installe à La Chaux-de-Fonds, mais qu'il y avait aussi risque qu'elle parte à Neuchâtel. Deux personnes sont venues me voir, en tant que directeur de l'Instruction publique, pour me parler de cette école. Je les ai reçues, comme je reçois toutes les personnes qui souhaitent me voir. Ce n'est pas encore, jusqu'à présent, quelque chose de condamnable. A ce moment-là, j'ai dit que ce dossier ne concernait

pas mon dicastère, mais les Affaires culturelles, raison pour laquelle j'ai envoyé ces deux personnes aux Affaires culturelles. Ce sont les seuls contacts que j'ai eus directement avec Ton sur Ton. Il est vrai que nous en avons discuté dans l'ancien Conseil communal, de 2000 à 2004. Nous en avons d'ailleurs rediscuté dans le nouveau Conseil communal. Je n'étais pas plus au courant que les autres membres du Conseil communal, à part le fait que le premier projet, la première demande m'a été adressée et que j'ai renvoyé les personnes aux Affaires culturelles. Vous savez que dans ce Conseil communal, on se répartit les tâches en fonction des spécialités et j'estimais que c'était plus culturel que scolaire, même s'il s'agit d'une école de jazz. J'ai effectivement eu connaissance de ce dossier et j'étais d'ailleurs le premier membre du Conseil communal à les rencontrer officiellement, mais j'ai refilé le bébé, si vous voulez, à ma collègue des Affaires culturelles.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais rassurer Mme Morel, je me suis senti attaqué sur d'autres points. Sur celui-là, pas du tout.

M. Pierre-André Monnard, lib.-PPN : Il y a deux-trois questions qui ont été soulevées. Juste rémunération : A mon sens, certains membres de votre Conseil, certains membres de l'administration font partie de Conseils d'administration autres ou d'autres éléments. Ce que je demande, depuis le budget déjà, c'est que la commune en reçoive la substantielle moelle, au même titre qu'un membre d'une société qui va dans une autre société est payé, même parfois grassement. Pour moi, "juste" serait le terme. C'est-à-dire que je ne demande pas que ce soit trop, mais que ça soit correct.

Par ailleurs, je retiens l'avis de M. Hainard qui nous a parlé tout à l'heure de diminution du temps de travail. A mon sens, diminution du temps de travail égale diminution de salaire, donc opération avoir.

Deuxième élément, concernant la gestion budgétaire, cela pose un certain nombre de problèmes. Je rappelle que vous êtes sur SAP. A ma connaissance, SAP est le top de ce genre de chose. Donc je n'arrive pas très bien à comprendre pourquoi est-ce que vous n'arrivez pas dans le cadre de SAP à mettre en place une gestion budgétaire. On nous a toujours vendu SAP comme étant un produit super classe. En fait, j'aimerais juste comprendre.

Dernier point, l'amortissement du COP. Je regrette. Si sur le plan comptable je n'ai aucun doute sur cette affaire-là, d'un point de vue politique, il y a eu des antécédents par lesquels le traitement était fait de façon différente. Pourquoi ne pas envisager également cette fois-ci cette solution ?

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : Sur la gestion budgétaire, je ne sais pas si SAP est le top du top. C'est, je crois, effectivement un très bon outil qui offre des possibilités très importantes. Mais comme dans tous les domaines, quand on utilise toutes les possibilités, ça consomme des ressources et ça ne fait pas qu'en gagner. Il faut paramétrer, il faut ensuite analyser les documents qui sortent. Il faut en faire quelque chose sinon on perd son temps. Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, croyez-nous ou pas, nous avons des

services qui n'y arrivent pas aujourd'hui. Qui n'arrivent plus à dégager du temps pour sortir de nouvelles solutions quand ils ont fait le courant et qu'ils finissent à pas d'heure en fin de journée. Je sais qu'on vous le répète quasiment à chaque séance et je sais que ce n'est pas satisfaisant comme réponse. Nous sommes les premiers à ne pas en être satisfaits. Mais je ne sais pas qui envoyer pour paramétrer aujourd'hui des éléments sur SAP. Nous avons demandé à nos collaborateurs, notamment sur les Ressources humaines, de se regrouper avec l'Etat, avec Neuchâtel qui utilise le même système afin d'essayer de développer les mêmes requêtes pour que nous ayons le moins possible de doublons là aussi dans l'utilisation même des outils, pour essayer d'en faire un meilleur usage. Mais encore une fois aujourd'hui dans les services, sortir de l'ordinaire, c'est déjà un effort. Donc là nous mettons des priorités extrêmes. Même si nous arrivions à développer les outils, ensuite, il faut encore des gens qui passent du temps pour analyser les chiffres qui en sortent. Concrètement pour prendre cet exemple-là, le service financier, c'est aussi le service qui gère sur le plan opérationnel l'élaboration du budget, le fait qu'il y a des délais, qu'il faut que les services retournent les documents, qui gère une caisse communale avec des rentrées chaque jour, etc. C'est du boulot tous les jours qu'il faut faire. Ce n'est pas satisfaisant, mais c'est la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Mais je ne mets pas en cause l'outil, qui je crois est aussi un bon instrument, même si nous pouvons quand même constater qu'il est relativement cher. J'espère que pour ce prix-là en tout cas c'est un bon outil.

Sur la juste rémunération, M. Monnard, je m'excuse vraiment, je vous promets, je ne fais pas exprès. Je vous réponds sur deux points. Si je n'ai encore pas répondu, je vous promets, vous venez et je vous répondrai à cette question-là, même en dehors de la commission financière. Si j'ai bien compris quelle était votre question, les fonctionnaires communaux, les membres du Conseil communal qui participent pour y représenter la Ville à d'autres organismes, que ce soit des commissions cantonales, des Conseils d'administration ou quoi que ce soit d'autre, restituent les indemnités qu'ils reçoivent à ce titre à la Ville, parce qu'on estime qu'ils y représentent la Ville. A titre personnel, je représente la Ville dans le Conseil d'administration des TRN. Je reçois une indemnité qui doit être de quelques centaines de francs par année. Je ne la restitue même pas, elle est directement versée sur le compte de la Ville. C'est vrai pour ENSA pour M. Veya, pour GANZA ou d'autres. Bref dans ce sens-là, ça revient systématiquement à la Ville.

Nous avons une autre préoccupation et ce sera la deuxième partie de ma réponse, ce sont les chefs de services qui passent beaucoup de temps à titre gratuit pour des projets cantonaux parce qu'on estime que dans les villes, il y a une expertise et on les sollicite beaucoup. C'est vrai des services sociaux. C'est vrai de la police des habitants. C'est vrai dans le domaine des écoles où dans d'autres communes on a des inspecteurs cantonaux et on les réunit avec des directeurs communaux. C'est aussi un sujet de préoccupations pour le Conseil communal. Aujourd'hui, ça ne fait pas l'objet de rémunérations par l'Etat. Donc c'est un engagement de la Ville qui se fait entendre dans les groupes cantonaux, ce qui est important, mais qui sur le plan financier est un engagement réel qui compte vraiment en volume, parce que ce sont vraiment des volumes importants. Mais pour l'instant, nous n'avons pas de retour financier. Je ne sais pas si avec ces deux réponses-là, je réponds à votre question ou si je n'ai encore

pas compris. Je ne suis pas sûr d'être vraiment dans la plaque. Mais encore une fois, n'hésitez pas sur ce point-là, je prendrai même une nuit pour vous répondre s'il le faut, parce que je n'aimerais pas vous obliger à poser quatre fois la question.

Pour le COP, encore une fois, il est clair que sur le plan technique c'est une nécessité. Sur le plan politique, je ne vois pas d'avantage à charger plus les exercices suivants. Qu'on fasse tout sur 2005 ou sur 2005, 2006, 2007, 2008, de toute façon, tout le monde sait dans cette salle comment on travaille, quelles sont les grilles de référence aujourd'hui. Nous sommes dans une telle situation que nous regardons ce qu'il nous reste comme fortune. Comme nous limitons la casse, il faut que cette fortune dure le plus longtemps possible avant que nous soyons arrivés à l'équilibre. C'est à peu près le type de raisonnement que nous faisons, le Conseil général comme le Conseil communal. Donc ce que nous n'amortissons pas en 2005, nous l'amortissons en 2006. Finalement, politiquement, même si techniquement nous avons pu le justifier, je n'aurais pas vu d'avantage à ce point-là.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je crois que la question de M. Monnard était non pas de savoir si on restituait ou pas l'argent à la commune - j'insiste, c'est restitué - c'est de savoir pourquoi le niveau de rétribution était si faible. Il y a des conventions d'actionnaires qui font qu'en représentant SIM, Cridor ou SIVAMO, par exemple, il n'y a pas de rétribution du Conseil d'administration.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : Merci, cher collègue !

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'aimerais revenir sur un point, puisque M. Kurth a dit qu'il n'avait pas reçu les e-mails ou que cela lui paraissait bizarre. Je suis quand même quelque peu étonné car pour ces deux cas, il s'est passé quelque chose de très spécial. Le 22 mars, dans ce même mail, je disais d'autres choses. C'est assez bizarre, car vous savez me dire que vous refusez que la personne qui contrôle les finances me confirme par écrit que les chiffres sont justes, mais vous ne vous rappelez pas que j'ai posé des questions dans ce même mail. Je suis sûr que vous l'avez reçu, puisque vous m'avez répondu pour une partie de ce mail. Le 7 avril, j'ai aussi une bonne mémoire, votre assistante (je ne citerai pas son nom, puisque nous ne devons pas citer les noms des personnes dans l'administration) m'a dit : "j'ai bien reçu votre mail, M. Legrix. M. Kurth est en séance. Il vous répondra". Si jamais, en dehors de la séance, je pourrai vous dire le nom de cette personne, parce que j'ai assez de preuve pour assurer que vous avez reçu mes mails. Ce n'est pas dans le système informatique qu'ils sont perdus. Ou que par hasard ils ne sont jamais partis de chez moi.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. M. Legrix me fait dire des choses que je n'ai pas dites. Je n'ai pas dit que je n'avais pas reçu ces questions. J'ai dit qu'elles étaient vraisemblablement, je vais utiliser un terme beaucoup plus clair, perdues dans mon chenil, si vous voulez. RIRES. Parce qu'on a du chenil quand on a cent cinquante questions qui arrivent en ordre dispersé de la part des conseillers généraux qui

veulent tous une réponse. Certains descendent dans mon bureau en sortant d'une séance d'une heure et demie de commission financière, ils font le siège de mon bureau alors que je suis en séance avec des promoteurs immobiliers à qui je me suis déjà excusé d'être une demi-heure en retard parce qu'on avait prolongé la séance de commission financière. On ne s'en sort plus dans la manière de fonctionner. C'est ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que vous ne m'aviez pas envoyé ces mails. J'ai dit simplement qu'aujourd'hui ils ne sont pas dans ma pile de questions en suspens pour le Conseil général. Je ne sais même plus les questions qu'il y avait là-dessus, même si je vois bien à quoi vous faites allusion quand j'ai refusé effectivement qu'on commence à jouer le jeu des déclarations du Conseil communal devant la commission financière, que vous nous demandiez de faire certifier encore par le contrôle des finances. Ça nous paraissait être une systématique à laquelle je pouvais répondre tout de suite en disant que ça ne jouait pas, nous entrons dans une spirale qui ne va pas. Pour le reste, honnêtement aujourd'hui, je ne sais pas ce que j'ai fait de ces questions et je ne sais même plus quelles étaient les questions. J'admets volontiers que c'est chez moi peut-être qu'il y a eu un problème. Mais c'est bien pour cela que nous avons dit que nous ne voulions plus travailler comme ça, parce que nous ne nous en sortons plus. Mais je n'ai jamais prétendu que je n'avais jamais reçu ces mails. Vraisemblablement que ma secrétaire vous a dit ceci, m'a confirmé qu'il fallait que je réponde. Ensuite, c'est à partir de là que ça s'est perdu.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas s'il y a un bon moment faire cette remarque, mais il me semble qu'on ne peut pas laisser dire absolument n'importe quoi dans cet hémicycle. J'aimerais tout d'abord vous faire part de ma consternation et même de ma tristesse devant le déballage auquel nous avons assisté tout à l'heure, que je qualifierais digne du jardin d'enfants. Est-ce qu'il s'agissait de faire bonne figure devant un public, qui même s'il fait défaut est composé d'amateurs avertis ? Je ne sais pas. L'histoire peut-être nous le dira. Mais le plus important, me semble-t-il, c'est le ton employé. Cette salle est aussi la salle du tribunal. Et j'ai le bonheur d'être juré, peut-être comme certains d'entre vous. Très franchement, je n'ai pas eu le sentiment d'être au Conseil général. J'ai eu le sentiment d'entrer dans une séance de tribunal et d'entendre le procureur demander la tête des accusés. Je ne crois pas que ce soit très propice à la sérénité des débats, que nous appelons tous par ailleurs de nos vœux. Il n'est pas question pour nous non plus de cautionner les attaques personnelles contre qui que ce soit. Que ce soit à droite ou que ce soit à gauche. Les sous-entendus ne visent qu'à instiller un doute et ce doute ne pourra que nuire à la confiance qu'il y a entre les autorités, les citoyens et les fonctionnaires de cette ville. Finalement, on se demande qui aura intérêt à ce que dans cette ville règne la gabegie. Ça a été évoqué et illustré tout à l'heure par M. Kurth, le harcèlement - parce que c'est de cela dont on peut parler - du personnel communal, avec des questions incessantes. Le harcèlement des membres du Conseil communal aussi n'est pas non plus favorable à une bonne transparence des débats et à un bon fonctionnement. Je crois que nous l'avons dit à plusieurs reprises, il faut absolument que notre commission financière travaille d'une autre manière.

Nous nous interrogeons d'ailleurs sur le rôle de la commission financière, puisqu'on accuse le Conseil communal de ne pas faire preuve de transparence. Je

m'interroge aussi sur les membres de cette commission financière qui prennent des positions pour leurs partis par écrit et qui tout à coup nous sortent de leur chapeau des positions différentes. Nous n'allons pas crier à la trahison. On dit qu'on veut essayer de collaborer, qu'on veut essayer d'échanger, qu'on veut essayer de travailler dans la confiance. Là encore, laissez-moi faire part d'une certaine désillusion en tout cas et d'une certaine déception. Mme Morel a dit tout à l'heure qu'elle souhaitait que ces comptes 2005 soient la fin de la colère ou la fin des hostilités. Eh bien, M. le président, Mesdames et Messieurs, laissez-moi penser, après ce que je viens d'entendre, qu'au contraire, ces comptes 2005 vont être le début des hostilités. Pour ma part, je crains cela. Je souhaite, et je crois que les membres de mon parti aussi, que nous arrivions à trouver une collaboration, une conciliation, que nous puissions travailler ensemble. Nous appelons cela de nos vœux, mais franchement, nous attendrons d'avoir des preuves. Nous ne nous satisferons plus de belles paroles jetées simplement comme ça sur le papier, puisque nous ne pouvons même plus faire confiance au papier. Nous attendrons de voir des actes.

Nous pourrions aussi nous interroger sur le rôle d'un président qui joue un peu les chaises tournantes, les chaises musicales, à la fois président de la commission financière, président du Conseil général, intervenant à tout moment. Ça n'ajoute pas beaucoup à la transparence des débats et ça n'ajoute pas beaucoup à la sérénité des choses. Nous pourrions aussi nous interroger sur les membres du Conseil communal, finalement, puisqu'en effet, on nous dit que la majorité est à gauche. Certes. Mais il s'agit malgré tout d'un collège. Refuser les comptes au contraire du budget, c'est refuser la confiance en l'exécutif. Par là, c'est laisser planer un doute sur l'intégrité de ses membres. Ça, pour nous, c'est inacceptable. Ce doute pèsera lourdement sur l'image que donne notre Ville à nos concitoyens, à ses collaborateurs, mais aussi aux investisseurs et à tous ceux qui voudront un jour venir s'établir dans cette ville.

C'est pourquoi nous vous invitons, tous les groupes, à accepter les comptes. Non pas parce qu'ils sont bons, mais parce qu'ainsi vous manifesterez votre confiance dans l'exécutif et dans l'avenir que nous pouvons, nous, avoir ensemble en cette ville. A défaut, nous vous invitons à réfléchir sur l'image et sur le rôle que vous donnez à vos représentants à l'exécutif car, nous l'avons déjà dit, il s'agit d'un collège. Et les erreurs que nous avons pu évoquer par-ci par-là touchent finalement tous les dicastères.

Ainsi, nous nous posons une question. Il y a un certain nombre d'hypothèses qui sont possibles. Est-ce que les membres du Conseil communal de droite sont incompetents ? Est-ce qu'ils sont les otages de leurs collègues de gauche ? Ou est-ce qu'ils sont complices ? Vous êtes d'accord avec moi, si l'on répond oui à une de ces trois questions, la question se pose sérieusement de savoir si ces membres du Conseil communal ont toujours leur place au sein du Conseil communal. C'est parce que nous avons confiance dans le Conseil communal *in corpore*, encore une fois je le redis, que nous allons soutenir le Conseil communal, les cinq, et que nous allons voter les comptes. Vraiment nous vous appelons à en faire de même.

Mme Sylvia Morel, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je vais venir à la rescousse de notre président du Conseil général qui ne peut rien dire et qui était en fait président de la commission financière, pour lui dire que j'estime qu'il a été un

excellent président. Jamais un président de commission financière n'en a fait autant. Il a convoqué la commission, envoyé des mails, il nous a informés. Je trouve qu'il a fait un excellent travail. Mais quand il y a deux représentants libéraux, ou quand il y avait une représentante radicale, présidente de la commission financière, il était assez normal et admis qu'on puisse intervenir pour son parti, parce que nous sommes tellement peu nombreux que quand nous sommes un ou deux, c'est quand même normal de pouvoir donner son avis. Quand on a davantage de membres, on peut imaginer que le président puisse prendre du recul et que les autres membres de la commission puissent s'exprimer. Mais quand on en a peu, ça me paraît quand même assez normal qu'un président puisse, de temps en temps, donner l'avis de son parti. Voilà ce que je voulais dire.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole n'étant plus demandée, je vous propose de passer au vote d'entrée en matière, vu que l'entrée en matière est contestée. Je demanderai aux conseillères générales et aux conseillers généraux qui acceptent d'entrer en matière sur les comptes 2005 de le faire savoir par un levé de main.

L'entrée en matière sur les comptes 2005 est acceptée par 23 voix contre 15 oppositions.

M. Laurent Iff, président : Avant de passer à la discussion de détail, je vous propose de faire une pause pour aérer la salle et vous désaltérer.

PAUSE

M. Laurent Iff, président : Je profite d'utiliser la cloche, vu qu'après cette dernière soirée, je ne pourrai plus l'actionner !

L'entrée en matière ayant été votée, nous passons à l'examen de détail des comptes. Nous commençons par l'administration générale.

110 Conseil communal

M. Marc Schafroth, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Suite à divers événements survenus lors des séances du Conseil général, soit lors du budget soit lors de séances ordinaires, il appert que notre exécutif, à plusieurs reprises, a fait manque de clarté et de transparence. Sur ce, et à l'image du Conseil Fédéral, instance exécutive du pays, à l'image du Conseil d'Etat, instance exécutive du Canton, le Conseil communal, instance exécutive de la Ville de La Chaux-de-Fonds, est-il assermenté au début de chaque législature ? Si oui : Sur la base de quelle formule de prestations et devant quelle autorité ? Si non : Pour quelle raison ?

M. Serge Vuilleumier, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le développement de cette question sera peut-être un petit peu plus long que d'habitude, mais comme je parle au nom du POP, des Verts et du parti socialiste, on peut considérer qu'il s'agit de trois questions.

Le travail des commissions constitue un des éléments importants de la marche, nous allions dire, de la bonne marche de la commune. Qu'il s'agisse de la gestion ou à titre consultatif, les avis des commissaires et les décisions prises en commission servent également de relais pour les partis et pour les groupes politiques représentés au sein de notre Conseil. Il s'avère que depuis un certain temps, un absentéisme important gêne considérablement le fonctionnement des commissions et que certaines d'entre elles n'ont pas pu siéger parce que le quorum n'était pas atteint. Cela était d'autant plus regrettable qu'il s'agissait de séances consacrées, soit au budget ou aux comptes de certains services, voire pour l'une d'entre elle le budget et les comptes. S'agissant de militantisme et de bénévolat, l'abstentionnisme se retrouve auprès de commissaires de tous les partis, mais hélas d'une manière plus marquée concernant les partis situés à la droite de l'échiquier politique et peut-être encore plus particulièrement, à la droite de la droite. La participation est assidue dans la commission phare, la commission financière, parce que les rapports émanant de cette instance sont médiatisés alors que d'autres commissions, dont les membres ne sont pas tous issus du Conseil général, sont plus ou moins délaissées. Pour certains partis, seuls les chiffres comptent et toutes les autres activités liées à la vie politique de la commune semblent être occultées. Cette dérive nous inquiète et marque un désintérêt profond pour l'ensemble de la population qui sera un jour ou l'autre touchée par les nombreuses restructurations en cours ou à venir si l'on pense, par exemple, aux hôpitaux ou au fonctionnement des autres services puisque aucun de ceux-ci ne sont tabous et sont tous soumis à des réflexions auxquelles les commissions doivent être associées. La responsabilité des partis politiques est engagée dans tous les domaines lorsqu'on est représenté au Conseil général, qui plus est au Conseil communal. Depuis de longues années et pour autant qu'elle ait existé la soi-disant pensée unique n'a plus cours et la voir arriver par le biais de la pensée unique des chiffres ne correspond pas à nos pratiques républicaines et chaux-de-fonnières. Nous souhaiterions que la volonté de représenter la Ville dans les instances avec enthousiasme où il y a des délégués soit mieux affirmée de la part de

ce parti, qui, au moment d'accéder à la présidence de la Ville et de notre Conseil devrait se ranger du côté de l'Union des Défenseurs de La Chaux-de-Fonds plutôt que de celui de l'Union des Détracteurs du Conseil communal. Il est inquiétant que les commissaires d'un parti tout frais émoulu montrent aussi vite des signes de lassitude ou d'essoufflement pour leur engagement politique en faveur de la commune. Probablement retenus par d'autres obligations, ils font perdre leur temps aux commissaires présents aux séances, qui se sont déplacés pour rien alors que le temps de gauche est aussi précieux que le temps de droite. Nous aimerions que le Conseil communal nous indique quelles mesures il compte prendre afin que les commissions puissent à nouveau siéger dans des conditions acceptables et ainsi jouer leur rôle de gestion ou de partenaire, rôle qui leur est dévolu. Merci de votre attention.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Pour répondre à la première question concernant l'assermentation, il n'y a pas de règle dans la loi sur les communes qui impose l'assermentation. Je crois même sans trop me tromper que si le Conseil général décidait dans un règlement de prévoir une assermentation ce ne serait pas conforme à la loi cantonale. Mais comme ce que nous disons ici est toujours sujet à caution et qu'il faut vraiment tourner sa langue dans sa bouche sept fois et réfléchir trois fois, je ne peux pas vous assurer que c'est le cas à 100 %, parce que je n'ai pas examiné cela étant donné que la question ne m'a pas été annoncée. Donc je regarderai. Tout ce que j'ai dit sera sous caution en fonction du fait que je devrai contrôler dans le domaine de la réglementation cantonale. Simplement, ce n'est pas prévu. Il est vrai que les autorités exécutives ou législatives tant cantonales que fédérales sont assermentées. Ce n'est pas le cas des autorités communales qui ne sont pas considérées de la même façon. Je signalerai que sur les cinq membres du Conseil communal, il y en a quand même quatre qui sont assermentés à d'autres endroits. Moi à Berne, puisque vous savez que je sié debate au Conseil National, on en a parlé un petit moment ce soir, et Messieurs Hainard, Barben et Veya puisqu'ils sont députés. Pour nous, il n'y a pas de problème pour l'instant. Je ne suis pas sûr que l'assermentation tant des membres du Conseil communal que des membres du Conseil général améliorerait les débats et la sérénité de ceux-ci. Je veux bien répondre à cette question mais pour l'instant, je vous prierais de partir du principe que c'est une réponse approximative, puisqu'il faut vraiment faire très attention à ce que l'on dit, parce qu'après on nous accuse après de mentir ou de cacher la vérité.

En ce qui concerne la question de M. Vuilleumier, vous l'avez relevé aussi, l'absentéisme est surtout une question de responsabilité des partis. Donc il incombe en premier lieu aux partis politiques de veiller à ce que leurs membres qui les représentent soient présents. On l'a aussi relevé, ce sont des gens qui travaillent bénévolement. Il est sûr qu'on ne peut pas demander à des gens qui travaillent bénévolement un engagement aussi fort que pour des gens payés. Malgré tout, lorsqu'on s'engage au nom d'un parti dans une commission, on doit avoir à cœur, sauf raison impérieuse d'absence, d'être présent. Il m'arrive de constater dans les cinq ou six commissions dont je m'occupe ou me suis occupé au niveau de cette commune, qu'il y a des membres qui sont plus assidus que d'autres. Ce que j'ai

toujours fait jusqu'à présent, c'est de prendre contact avec un des membres du parti en question qui est lui présent, afin de faire en sorte de demander à ce que la personne absente soit le plus possible présente. Nous n'avons pas de statistique. Parfois au Conseil communal, nous nous sommes rendu compte ou nous avons regretté qu'une séance de commission n'ait pas pu se tenir. C'est arrivé une fois ou l'autre, parce que nous n'avions pas le quorum. Ce qui est quand même dommage, surtout si nous souhaitons avoir des débats qui soient rapides. Le Conseil communal pourrait réfléchir à faire en sorte que des listes de présences non-nominatives, bien entendu, soient publiées, peut-être après une année, pour savoir qui est présent au nom des partis politiques dans chaque commission. Nous y réfléchissons, parce que la délation, ce genre de méthode digne d'Etats qui n'existent plus heureusement, n'est peut-être pas forcément la chose que nous souhaitons le plus. Mais nous pourrions effectivement à titre indicatif regarder ce qu'il en est. Cependant, je peux vous assurer que lorsque nous constatons qu'il y a des gens qui sont absents régulièrement, ce qui nuit aussi au fonctionnement de la commission, nous le signalons, soit au président des partis, soit aux membres présents de ces partis-là. Je ne peux pas en dire beaucoup plus. Mais vraiment, il appartient aux partis politiques en question de savoir si les personnes déléguées sont les bonnes personnes, si ces personnes ne remplissent pas leurs obligations qui sont quand même de siéger deux, trois, quatre, cinq, six fois par année dans des commissions.

123 Service informatique communal

M. Hughes Chantraine, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Service informatique communal, compte 301 1100, charges de personnel. On constate une augmentation de Frs 55'000.-, c'est-à-dire un peu plus de 2% par rapport au réel, alors que le personnel est en diminution de 1,3 poste, c'est-à-dire de 6,5%. J'aimerais comprendre comment il est possible, en baissant le personnel, d'avoir une augmentation des salaires de cette manière.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité, environnement et énergies) : M. le président, Mesdames et Messieurs. Je reviendrai sur une remarque faite par M. Legrix concernant l'état civil et les économies y relatives. Il faut comparer ce qui est comparable. Lors du projet des comptes 2004, qui étaient des comptes effectifs et clos et non pas les comptes 2005 pour lesquels, je rappelle, il n'y a pas eu l'engagement d'une secrétaire étant donné que nous savions que nous allions fusionner, nous avons comparé. Raison pour laquelle cela se retrouve dans les comptes. Nous n'avons non plus pas remplacé le chef de service, puisque M. Bourdin a repris à moitié par mandat cette charge. Nous ne pouvons dès lors que regretter de se faire reprocher des augmentations après avoir fait des économies au moins pour une année.

Je n'ai pas le budget sous les yeux, mais je peux concevoir que le montant de Frs 234'000.- cité par le groupe UDC est juste. Ce budget de dépenses pour l'état civil comprend aussi une augmentation, comme indiqué par M. Musy, due à

l'introduction du logiciel Infostar. Dans ce montant a également été compris une diminution de recettes due à cette introduction qui peut déjà avoir lieu en 2006. Ensuite, il y a le déménagement de cette institution, alors que nous pensions que Le Locle répartirait sur plusieurs années. La somme a été intégralement prise dans les comptes de fonctionnement 2006. La Chaux-de-Fonds paie 50% de ce montant et le Conseil communal n'a pas fait d'erreur et espère que le budget sera tenu.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Concernant le poste 123, service informatique communal, pourquoi une telle différence ? C'est de l'ordre de Frs 80'000.- sur un budget de 2 millions. Il y a effectivement eu trois postes supprimés. Il y a peut-être eu des réserves qui ont été faites concernant des gens qui avaient été licenciés. Je contrôlerai et je vous donnerai les résultats exacts. Je ne peux pas vous l'affirmer.

Maintenant, j'aimerais répondre non pas à une question qui n'a pas été posée, mais à une question qui a été posée par le conseiller général Jean-Charles Legrix au budget 2006. Il m'avait posé une question concernant le compte 318 1200, téléphones, alarmes et j'avais promis que j'y répondrais. Chose promise, chose due. Vous voyez que le Conseil communal a bonne mémoire, il avait promis de répondre aux comptes, il s'engage et il répond aux comptes. Effectivement, vous aviez raison, dans les chiffres il y a un doublon entre le SIC et les services concernant les téléphones. Ce doublon est de l'ordre de Frs 54'100.-. Nous avons contrôlé facture par facture les années précédentes pour confirmer le budget. Donc le budget passe de Frs 746'210.- à Frs 692'110.-. J'aimerais quand même à ce niveau-là insister sur le fait que dans ce compte 318 1200, il y deux choses différentes. Il y a les téléphones et ce que coûtent les téléphones, et il y a tout ce qui concerne les alarmes, ce que nous payons à la radio, l'OFCOM, Ruag, Polycom, Distrelec et ainsi de suite. Nous avons séparé dans les comptes 2005, nous avons calculé, et sur ces Frs 639'023.- des comptes 2005, il y a Frs 337'837.- de téléphones (y compris les téléphones IP) et Frs 301'185.- de ce que j'appellerais "autres". Par rapport à 2002, les frais de téléphones étaient de Frs 407'595.- et "autres" étaient de Frs 143'553.-. Ce qui prouve qu'avec plus d'appareils téléphones et plus de conversations, nous avons diminué les coûts des téléphones par la téléphonie IP. Par contre nous avons augmenté le coût des "autres", parce que nous avons mis des alarmes feu dans les collèges, parce que nous avons de plus en plus des systèmes dont il faut payer les licences.

Je répondrai à la question de M. Chantraine avec plus de précision concernant cette augmentation de Frs 55'000.- sur la charge de personnel.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je vais faire comme mon collègue, répondre à des questions qui n'ont pas été posées ce soir, mais dont j'avais promis la réponse lors d'un dernier débat de politique d'urbanisme et d'économie. Comme nous avons passé la rubrique Transports et économie, la réponse me semble devoir être apportée ici à M. Fivaz qui m'avait demandé quelle était la législation qui disait qu'il était impossible de fixer un maximum pour les places de parc. La législation en question, c'est le règlement d'exécution de la loi sur les constructions dans ses art. 26 et

suivants. Je ne vais pas vous lire tous les articles, mais j'aimerais prendre un ou deux éléments. Art. 26 : "Toute construction ou installation nouvelle ou faisant l'objet d'importantes transformations ou d'un changement d'affectation doit disposer sur fonds privés et à proximité immédiate de places de stationnement pour les véhicules automobiles et pour les deux-roues ainsi que des places de stationnement destinées à couvrir des besoins particuliers". Ensuite, l'art. 27 : "Sont considérés comme besoins limites, les besoins en place de stationnement d'une construction ou d'une installation desservie exclusivement par la voiture particulière. Les besoins limites sont fixés à l'annexe 1 dudit règlement, pour toute une série de besoins. Ils sont fixés par les plans spéciaux, pour les centres commerciaux et ils sont fixés pour les cas non prévus par les alinéas précédents sur la base des normes de l'union des professionnels suisses de la route." Je vous passe le détail. Ensuite, nous avons un art. 34 qui dit : "En plus des places de stationnement à réaliser, le Conseil communal peut en exiger des supplémentaires, liés à toute une série de besoins particuliers". Ensuite, on a le détail dans l'annexe en fonction des habitations, du type d'habitation, du type d'entreprise, du type de magasin, je vous passe le détail. Vous avez les références.

La pratique du Conseil communal est de demander systématiquement lors des dépôts de permis de construire que l'on s'aligne sur la norme minimale qui tient compte aussi de la desserte en Transports publics et pas de la norme maximale, et de redemander des redimensionnements à la baisse du nombre de places de parc lorsque nous sommes nettement en dessus du minimum. Nous ne chipotons pas pour une ou deux places, mais lorsque nous sommes nettement en dessus du minimum, nous demandons le redimensionnement à la baisse. Nous le demandons aussi de façon à gagner du temps dans les procédures, parce que nous avons pu constater que lorsqu'on s'éloigne de ce minimum, on a une série d'oppositions qui se font jour et que le promoteur du projet prend du retard. Voilà pour la réponse que je vous avais promise lors du débat consacré au dossier Montremo.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais réintervenir. C'est donc fixé dans une loi ou un règlement communal ?

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : Un Règlement cantonal.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : Ah cantonal, d'accord. C'est ce que je n'avais pas compris.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Il a été posé la question concernant la location des deux étages d'Espace. La question était : "On avait annoncé une économie de Frs 93'000.- pour la location de la tour Espace. A notre connaissance, seuls deux bureaux du neuvième étage sont loués à l'administration cantonale. Le

dixième étage est vide". C'est exact. Les économies, ce que nous touchons pour 2005, c'est cinq mois à Frs 1'150.-, ce qui est égal Frs 5'750.- (les étages ont été libérés à fin juin 2005 et la location a été facturée dès le 1^{er} août 2005).

Maintenant, est-ce que nous avons des personnes intéressées ou pas à ce jour ? Je ne reviens pas sur la saga de l'Etat, parce que je confirme et je répète que l'Etat s'était engagé, oralement en tout cas - et je pense que la parole du Conseil d'Etat a de la valeur, en tout cas pour moi - à louer tout ou partie de ces deux étages. Nous avons pour l'instant une entreprise qui a marqué un certain intérêt pour louer un étage pour août ou septembre 2006.

301 Service social

M. Hughes Chantraine, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Service social, compte 461 1000. Par rapport au budget dans les explications annexes, on nous informe que grâce au projet pilote de Guichet social régional, nous avons bénéficié d'une subvention cantonale de 40% de la masse salariale, modulé par le fait que la loi sur l'emploi n'a pas été modifiée et que nous n'avons pas eu à supporter 10% en plus pour des mesures d'intégration. Ce qui signifie que nous devrions avoir un revenu des subventions cantonales bien supérieur à Frs 420'000.-. De fait, on nous donne, dans ces mêmes explications un réel de Frs 1'005'180.-. Dans ce cas, où est comptabilisé le montant subventionné de Frs 585'180.- ? Evidemment pas dans les charges de personnel qui ont augmenté de Frs 468'000.- en une année.

315 Maisons de retraite

M. Hughes Chantraine, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. 315 Maisons de retraite, compte 423 5200, loyer objets vacants. Est-ce qu'il est possible de m'expliquer comment des appartements vacants, c'est-à-dire vides, peuvent rapporter de l'argent sous forme de loyer ?

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je vais répondre à deux questions de M. Chantraine. Je commencerai par les maisons de retraite. Effectivement, il est peut-être un peu malheureux d'utiliser le terme de loyers fictifs (*Ndlr : objets vacants : voir interventions ci-après faites par Messieurs Legrix et Berberat*). En commission financière, nous avons admis que l'année prochaine nous trouverions une autre appellation. Je crois que c'était d'ailleurs une demande de M. Legrix. En fait, il s'agit de deux écritures liées. Nous avons une location d'objets vacants de Frs 30'557,05 et un loyer d'objets vacants de Frs 30'557,05. Donc ça s'équilibre. Il s'agit d'une écriture blanche qui a pour but de connaître le coût des appartements vacants, soit pour des travaux, soit en raison du fait qu'ils n'ont pas été reloués tout de suite. C'est une réponse que le gérant des immeubles communaux m'a faite récemment. Le but est de savoir exactement quelle est la perte sur loyer que nous avons durant une

année dans cet établissement pour personnes âgées. Il est vrai que la somme peut paraître importante, mais je vous rappelle que nous sommes maintenant dans une phase où nous sommes en train de réunir deux studios afin d'en faire des deux pièces et demie. Il est normal que pendant quelques mois, ces studios soient libres. D'abord parce qu'il faut que nous ayons des couples de studios pour faire des deux pièces et demie et ensuite parce que les travaux prennent du temps. Mais nous partons du principe que lorsque ces studios seront terminés, ils seront reloués très rapidement, parce que l'expérience nous montre qu'ils trouvent rapidement preneur. Nous en avons déjà refait, car nous avons accéléré la procédure. C'est la première des réponses.

Ensuite la deuxième question de M. Chantraine, c'est ce problème comptable du service social. Tout d'abord, M. Chantraine, s'il est vrai que les charges de personnel au 301 ont augmenté - je n'ai pas calculé, mais de Frs 1'737'795.- à Frs 2'339'970,75 - rassurez-vous, ce n'est pas du personnel que nous avons en plus, c'est simplement le fait qu'en 2004, nous avons ventilé parce qu'il existait encore deux services (le service social et l'office du travail, office du logement, agence AVS-AI). Donc ce chiffre de Frs 1'737'795.- était uniquement les charges du service social. Ces Frs 2'339'970,75 sont les charges cumulées, consolidées, des deux services. Donc il n'y a pas eu d'augmentation de personnel importante. Mais pour répondre à votre question de façon plus précise, je pense qu'il faut que vous preniez vos comptes sous les yeux, vous constaterez que nous avons budgétisé au 301 361 1300 une part communale aux mesures de crise qui était de Frs 2'180'500.-. Nous avons budgétisé - ce sont des subventions que nous devons payer, donc ce sont des parts communales à des dépenses cantonales, puisque nous partageons 50/50 entre le Canton et les Communes pour les mesures de crise - Frs 870'000.- pour les subventions cantonales qui prennent en charge le 40% des coûts du personnel du service social qui est une demande que nous avons faite depuis des années. Mon prédécesseur, M. Vogel, avait déjà embouché cette trompette et pendant des années nous sommes chaque fois revenus en disant qu'il n'était pas normal que l'aide matérielle soit partagée selon un pot commun et que les charges de personnel qui sont liées à cette aide matérielle ne le soient pas. Pour finir, nous avons été désigné comme service pilote. Ce qui s'est passé, c'est que nous n'avons pas dû payer la somme de Frs 2'180'500.-, parce que le Conseil d'Etat n'a pas pu aller au Grand Conseil assez tôt, donc nous n'avons pas pu changer la loi pour faire passer la part communale de 50% à 60%. Raison pour laquelle nous avons Frs 585'180,35 de moins de subvention à payer. L'Etat nous a dit qu'il ne nous payerait pas tout, puisqu'en fin de compte, ce paiement supplémentaire sur les salaires du service social devait être compensé en partie par ce changement de taux. Nous avons donc Frs 450'000.- de moins. Mais si vous faites le différentiel entre le 361 1300 et le 461 1100, vous arrivez à une différence qui est de Frs 135'180,30 d'amélioration par rapport au budget. Donc il est vrai que c'est lié au fait que l'Etat n'a pas pu intervenir assez rapidement. Maintenant les choses vont changer, puisqu'à partir de cette année, ces charges seront changées. Les 60% viendront à la charge de la Ville. Mais nous gagnerons quand même quelque chose. Si vous voulez, l'Etat a compensé cette différence. Est-ce que c'est clair pour vous ou est-ce que vous souhaitez que je revienne avec d'autres explications ?

M. Hughes Chantraine, UDC : Si je peux me permettre, c'était Frs 585'000.- qu'il manquait et non Frs 143'000.-.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique et affaires sociales) : Oui, si vous reprenez les comptes, c'est effectivement un peu compliqué. C'est Frs 585'000.- que nous avons budgétisé et que nous n'avons pas payé. Donc nous avons fait un gain, une économie de Frs 585'000.-. Mais étant donné que l'Etat n'a pas pu changer la clé de répartition entre Canton et Communes et que le Canton paie toujours 50% et pas 40%, il a compensé partiellement cette non-augmentation des charges communales par une baisse du subventionnement de la subvention cantonale qui était à titre d'essai. C'est pour cela que cette subvention cantonale qui était budgétisée à Frs 870'000.- n'est que de Frs 420'000.-. Donc nous perdons Frs 450'000.-. Si vous faites la différence de ce que nous avons épargné avec ce que nous aurions dû payer au Canton et ce que le Canton nous a payé en moins, nous arrivons quand même à un différentiel en notre faveur de Frs 135'000.-. Est-ce que c'est clair ?

M. Hughes Chantraine, UDC : C'est parfait.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique et affaires sociales) : Merci.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'aimerais intervenir par rapport à ce que vous venez de dire concernant ces "*loyers fictifs*". Ce terme a sauf erreur déjà été corrigé dans les comptes définitifs. Dans le procès-verbal, je pense que ce serait bien qu'on ne parle pas de *fictif*, parce que c'est justement cela qui à mon avis dérangeait. Dans les comptes, on parle d'"*objets vacants*" mais pas de "*fictifs*". Je trouverais bien corrige dans les procès-verbal afin de ne pas créer des confusions auprès de futurs lecteurs.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique et affaires sociales) : Je n'ai pas consulté mes collègues, mais nous ne nous opposons pas du tout à ce qu'on corrige un peu le PV et que chaque fois qu'on parle de "*loyers fictifs*", on change en "*objets vacants*". Nous signalerons que c'est pour expliquer quels sont les manques à gagner, en fonction du fait qu'il y a du vide dans les appartements.

400 Ecole enfantine

M. Laurent Iff, président : Nous sommes en présence d'une interpellation de M. Curty et consorts déposée le 29 mars 2006 intitulée mesures de sécurité autour des collèges.

Mesures de sécurité autour des collèges

Suite notamment à une motion libérale de 2003, d'importantes mesures ont été décidées pour améliorer la sécurité sur le chemin des écoles et autour des collèges.

Ces mesures, qui se justifient pleinement, ont forcément un coût pour la collectivité. Il est donc impératif que les aménagements mis en place soient utilisés.

Dans la cour sud du collège des Marronniers, il a été posé des barrières pour délimiter le périmètre de la cour de récréation et empêcher le transit des voitures entre la promenade des Six-Pompes et le parking de la place des Marronniers.

Or, les deux portails de la cour ont été ouverts début décembre 2005 lors du marché aux sapins de Noël. Début janvier 2006, les portails étant toujours ouverts, j'en ai fait part à la séance de la commission scolaire du 19 janvier. Le président de ladite commission m'a dit qu'il ferait le lendemain même le nécessaire afin que les portails soient refermés. Il a néanmoins fallu attendre un mois, c'est-à-dire jusqu'au 20 février pour que ça soit fait !

Le 6 mars, c'est-à-dire deux semaines après, ils étaient à nouveau ouverts et le sont encore à l'heure actuelle.

Il est révoltant de constater que des aménagements destinés à la sécurité des enfants en âge de scolarité ne soient pas utilisés. Il est par ailleurs plus que surprenant de constater que dans le cas du collège des Marronniers cela n'a pas eu l'air de déranger les enseignants.

Je demande par conséquent au nom des deux groupes que les « responsables » de l'ouverture et de la fermeture des portails soient informés que les barrières de la cour ne sont pas des œuvres d'art, mais des aménagements destinés à délimiter la cour de récréation et à empêcher le transit des véhicules dans ladite cour.

Par la même occasion, lors d'aménagements futurs nécessitant des manipulations, il est nécessaire de s'assurer que les responsables seront capables de les utiliser.

M. René Curty, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Mon interpellation était claire. Je veux simplement ajouter qu'il est inutile de voter des crédits pour des aménagements si ces derniers ne sont pas utilisés. Si les caisses de la commune étaient pleines et qu'il ne s'agissait pas de sécurité, nous pourrions toujours nous dire que ce n'est pas si grave. Malheureusement, ce n'est pas le cas et j'espère que toutes les personnes concernées, donc nous aussi membres du Conseil général, veilleront à l'utilisation conforme des mesures de sécurité mises en place.

405 Ecole primaire

M. Hughes Chantraine, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Ecole primaire, compte 302 2100, traitement du personnel enseignant. On remarque une très légère diminution de cette charge et c'est bien. D'autant plus que l'on a une microscopique augmentation des postes de 0,13 soit moins de 0,1%. Mais, dans le rapport de gestion on lit que cinq classes ont été fermées. Alors comment comprendre une augmentation, même minime, de l'effectif si cinq classes sont fermées ?

De plus, on entend parler depuis plus de deux ans maintenant d'un "bourrelet" démographique qui passe de primaire en secondaire, ce qui devrait logiquement

induire une diminution de l'effectif des enseignants en primaire et une balance en secondaire. Or on ne remarque rien sur les comptes qui laisse apparaître cette évolution.

M. Christophe Ummel, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je prendrai la parole au sujet des transports scolaires pour les élèves des environs. Dans le souci de faire des économies, le Conseil communal a contacté les parents d'élèves des environs pour les informer qu'il cherchait avec eux, en tout cas des groupes de travail, des solutions à propos des transports scolaires des élèves des environs. Pour ce faire, il a dressé un estimatif des coûts actuels qui soulèvent un certain nombre de doutes, notamment la généralisation pour tous les salaires des conducteurs au niveau du plus élevé. Ce salaire le plus élevé concerne une personne qui travaillait dans un autre service et qui a été réengagé aux transports scolaires avec le niveau de traitement qu'il avait avant qui est bien plus élevé que ses collègues. Cette différence est un choix social que l'on peut comprendre au demeurant, mais qui n'est pas à imputer aux coûts des transports scolaires. Tous les trajets sont comptés de manière forfaitaire à une heure, alors que la course la plus longue dure quarante minutes tout compris. Une vérification sur le terrain a été faite en comptant large, retour au garage compris. 292 heures de travail administratif, soit deux mois, à Frs 70.- de l'heure, ce qui correspond au niveau de rémunération d'un directeur d'école secondaire, cela ne correspond tout simplement pas à la réalité. Il y a trois ans, des trajets avaient déjà été supprimés et avant cela le Conseil communal parlait d'un coût total de Frs 300'000.- pour ces transports scolaires. Aujourd'hui ce premier train de mesures ayant été appliqué, les transports scolaires coûtent encore et toujours Frs 300'000.-. Ces mesures n'ont-elles servies à rien ? On pourrait plutôt penser que cette somme a été décidée arbitrairement pour faire et laisser penser que ces frais de transports coûtent très cher. Une offre a été faite par une entreprise privée pour la même prestation et elle arrive à un prix bien plus bas. Le Conseil communal projette de supprimer un nombre important de courses, mais les économies budgétées ne se réaliseront pas, puisque calculées sur la base de chiffres faux. Les conséquences, elles, par contre, seront bien sensibles par les familles des environs qui devront effectuer les transports supprimés eux-mêmes en voiture privée.

Ces considérations m'amènent à poser les questions suivantes : Dans quelles mesures ces projets ont été élaborés et décisions prises, ont fait l'objet de discussions en commission scolaire et en commission financière ? Quelle est la jurisprudence au sujet des transports scolaires ? Les mesures que vous projetez sont-elles compatibles avec celles-ci ? Troisième question. Ces mesures consistent à remplacer les transports en commun par des transports en voitures privées, ce qui n'est pas tellement dans l'air du temps. Ceci est-il compatible avec le label cité de l'énergie que notre commune se propose de renouveler ? Et même question pour Agenda 21. Je vous remercie.

410 Ecole secondaire

Mme Fabienne Girardin, POP : M. le président, Mesdames et Messieurs. Je voudrais en fait poser une question suite au communiqué de presse qui nous a été transmis autour des remous qui ont eu lieu après le licenciement d'un enseignant à l'école secondaire. Dans ce communiqué de presse, on apprend que vingt policiers sont intervenus pour rétablir le calme lors d'une manifestation qui a réuni cinquante élèves au collège des Forges, qu'il y a eu des dégâts lors de cette manifestation. Il ne s'agit bien entendu pas ici de mettre en cause la mission de la police, mais de comprendre le pourquoi d'une telle intervention, car en ce qui me concerne, et certains de mes camarades aussi, je suis loin de considérer comme normal que la police doive intervenir dans une école, combien même cela se justifie. Merci.

482 Centre de santé scolaire

M. Hughes Chantraine, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Centre de santé scolaire, compte 434 2600, recettes d'orthodontie. Le poste affiche un revenu de Frs 389'015.- alors que le rapport de gestion parle d'un chiffre d'affaires supérieur de Frs 105'650.- en plus. Quel est le chiffre qu'il faut croire ? A l'analyse un peu plus poussée, il apparaît qu'un orthodontiste travaille à plein temps avec deux assistantes dentaires pour 1,3 poste. Or, on lit que soixante-huit patients ont commencé un traitement entre janvier et août, soit huit patients par mois, ou deux patients par semaine. Je reste étonné.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs, vous me permettrez de quand même répondre aux questions. Ça prendra un certain moment puisque j'ai un succès fou ce soir pour les questions ! Je vais commencer par l'interpellation des groupes libéral et radical concernant les mesures de sécurité autour des collèges. Ces mesures de sécurité qui ont été voulues par la commission scolaire et par le Conseil communal, dont on se félicite, ont produit certains effets pervers qui doivent être corrigés à l'usage. Il y a eu des problèmes au niveau de l'administration communale et nous ne le cachons pas. Lors du déblaiement des cours de collèges, l'hiver, le fait de devoir s'arrêter pour ouvrir puis refermer les chaînes ou les portes constitue une source de complications et de perte de temps aux yeux des chauffeurs des Travaux publics et de leurs aides. Le problème est que nous réduisons de plus en plus le personnel, nous lui demandons de plus en plus de faire des longs trajets et il est vrai que le personnel de déneigement estime que cela complique. J'y reviendrai après, nous sommes en train de mettre sur pied un groupe de travail, je peux déjà le dire avec la voirie et les directions d'écoles pour faire en sorte que nous ayons vraiment un plan de déneigement des collèges, un plan d'accès aux collèges qui soit en ordre pour l'année prochain. Ce qui s'est passé, c'est que les portes sont restées ouvertes un moment. La neige est tombée, le gel est apparu et il n'était plus possible de refermer

ces portes. M. Curty, vous m'en avez parlé à la commission scolaire le 19 janvier. Le lendemain, j'avais la réunion avec les directeurs d'écoles et je leur ai donné mandat de prendre contact avec la voirie, ce qui a été fait le jour même. Mais il y a eu un problème. La voirie avait d'autres priorités que les cours de collèges, notamment le dégagement des trottoirs, aussi pour l'accès aux élèves, et ces mesures ont été prises un peu plus tard. La cour n'a pas été traitée différemment des autres cours par les Travaux publics, qui sont effectivement en effectif réduit avec beaucoup de travail. Pas seulement des cours de collèges, mais aussi sur la voie publique, puisque vous savez qu'ils doivent dégager toutes les voies bus, tous les chemins des écoliers, avant le début du travail pour les adultes et de l'école pour les enfants. Je tombe des nues quand j'apprends, parce que je n'y vais quand même pas tous les jours, qu'il y a des gens qui profitent de cette cour pour essayer de faire une diretissima entre le parking des Marronniers et la rue de la Balance. Si vous constatez ce genre de chose, signalez-le à la police, afin qu'elle intervienne. C'est une cour qui est totalement interdite à la circulation, hormis les livraisons qui sont indispensables, notamment pour les quelques commerces qui se trouvent sur l'esplanade des Six-Pompes et pour l'école, puisque vous savez que nous devons parfois apporter des tables, des chaises, etc. Il y a eu des erreurs. Il est vrai que je suis intervenu plusieurs fois. Pas seulement pour cette cour-là, mais aussi par exemple pour la borne amovible de Numa-Droz où nous constatons qu'il y a des pannes et qu'elle n'est certaines fois pas refermée. Il est vrai que c'est un combat de tous les jours de faire en sorte que ces mesures soient prises. Ces mesures, qui nous ont coûté relativement cher et qui doivent encore être terminées durant l'été, puisque vous avez voté l'année passée un crédit, sont quand même très utiles, puisqu'elles nous permettent de sécuriser les collèges. Le groupe de travail qui réfléchit sur le déneigement de toutes les cours d'écoles et sur le maintien de toutes les conditions de sécurité optimales, été comme hiver, a été formé. J'ai demandé à ce qu'il soit formé lors de l'avant-dernier groupe de sécurité scolaire inter-services qui siège sous ma direction. La réflexion est menée par M. Schläppy, l'intendant des bâtiments, M. Mucaria, le chef de la voirie, M. Burnier, l'adjoint du chef des espaces verts et M. Kernén qui représente les écoles. Des décisions devraient être prises avant l'été pour que nous puissions mettre en place ce genre de mesures en espérant que ce type de problème ne se reproduise pas. Si vous avez vous-même des contacts avec les clubs automobilistes, essayez de faire en sorte de rappeler quand même un certain respect des zones piétonnes. Pour le reste, nous pouvons dire malgré tout qu'une erreur a été faite et qu'elle ne se reproduira pas. Je ne peux pas en dire beaucoup plus. Je pense que ce qui va être fait dans le cadre de ce groupe de travail va permettre d'éviter ce genre de choses. Pour le reste, dès que quelqu'un constate un problème comme celui-là, "un coup de fil c'est si facile", comme on disait il y a quelques années. Donc téléphonez-nous et nous prendrons des mesures le plus rapidement possible. Mais cette année, n'oublions pas que l'hiver a été particulièrement rigoureux et que pendant longtemps des amas de neige, du gel, ont fait qu'il était impossible de refermer les barrières.

Pour répondre ensuite à M. Chantraine, concernant l'école primaire notamment. Le baby-boom a déployé tous ses effets sur les effectifs des élèves à partir de l'année 1994-1995 jusqu'en 2000 à peu près. En revanche, l'école secondaire a commencé à subir les effets du baby-boom en 1998-1999 et, depuis, les effectifs n'ont

cessé d'augmenter. J'ai d'ailleurs, si ça vous intéresse, l'évolution des effectifs des écoles. Si nous comparons l'évolution des coûts du personnel enseignant avec les effets du baby-boom décrits ci-dessus, nous pouvons constater que la hausse des coûts pour le secteur primaire s'est estompée déjà en 1998 et que les coûts pour le secteur secondaire ont commencé à croître cette même année. A noter que l'évolution des coûts du personnel est conditionnée également par l'adaptation des salaires notamment au renchérissement. Donc vous pouvez très bien avoir un peu moins de personnel, mais un peu plus de charges de personnel, ce qui est lié au fait que vous avez l'ancienneté des personnes qui font que chaque année, vous avez des hautes-payes supplémentaires à payer, ce qui fait qu'effectivement, nous avons une augmentation. Mais nous constatons qu'à l'école secondaire, nous avons un effectif de 1'880 alors qu'en 2000, nous étions à 1'750. A l'école primaire, nous avons un effectif de 2'175, alors qu'en 2000-2001 nous étions à peu près à 2'280. Donc il y a une légère baisse. Je vous rappelle que nous avons quand même fermé cinq classes en primaire et aussi cinq classes en secondaire. J'espère que vous êtes satisfait de la réponse.

Ensuite, je dois répondre à M. Ummel concernant les transports scolaires. M. Ummel, d'après les questions que vous avez posées, vous êtes en contact étroit avec les personnes des environs, ce qui est très bien, personnes que j'ai déjà rencontrées à quatre ou cinq reprises. J'ai souhaité un processus participatif, c'est-à-dire ne pas seulement décréter une mesure et l'imposer mais en discuter avec les parents. Vos informations datent un peu, si vous me permettez l'expression, parce que nous nous sommes revus avec un groupe de travail restreint récemment. Certains doutes, ou certaines questions, que vous avez cités, notamment dans votre développement, ont été réglés. Nous nous sommes notamment mis d'accord sur un temps de parcours minimum, parce qu'actuellement les chauffeurs sont payés avec un forfait d'une heure par course. Nous avons réussi à nous mettre d'accord avec les membres du groupe de travail pour trouver une durée de quarante-cinq à cinquante minutes, car nous partons du principe qu'il faut laisser aux enfants le temps de monter dans le véhicule et d'en descendre. Ce que nous ne souhaitons pas non plus, c'est quand même dans l'intérêt des enfants, c'était que les conducteurs roulent très vite et posent des problèmes de sécurité, parce que la durée de parcours que nous avions prévue était estimée trop basse.

Les 292 heures de travail administratif, c'était la première version que nous avions pour l'année passée. Nous avons revu cette question-là, et nous avons baissé le nombre d'heures administratives en disant que nous essayions de trouver des solutions qui permettent de mécaniser les choses, de faire en sorte que nous ne fassions pas supporter aux transports scolaires tous les coûts qu'ils engendrent, parce qu'il y a quand même certains coûts qui sont liés à l'utilisation des bus en dehors du temps scolaire qui étaient compris là-dedans. En plus de ça, je ne crois pas que nous ayons dit que le coût était de Frs 300'000.- et qu'il est toujours de Frs 300'000.-. Il est à ma connaissance, mais je ne savais pas qu'on me poserait la question sous cette forme-là, de Frs 280'000.- à peu près, dont nous enlevons une subvention d'à peu près Frs 60'000.- de la part du Canton. Je vous dis de tête. Ça devrait jouer à Frs 5'000.- près. Après avoir calculé, nous nous sommes rendu compte que l'offre que nous avions demandée à un privé – parce ce que nous avons demandé des offres à des

privés - n'était pas meilleur marché que l'offre que nous pouvions faire au niveau du public.

Ces séances ont été un peu tendues. Il est vrai que l'objectif budgétaire est de faire une économie d'environ 50% sur le coût des transports scolaires. Sans pour autant péjorer trop les transports scolaires et sans pour autant demander aux parents qu'ils payent plus. Je rappellerai quand même pour l'édification du Conseil général que les parents payent actuellement Frs 65.- par année pour 702 courses annuelles (39 semaines fois 18 courses par semaine). Ce qui nous mène à un prix de 9,2 centimes par course, ce n'est pas beaucoup. Je dirais aussi que de ce point de vue-là, nous avons examiné certaines possibilités d'améliorations. Donc nous avons effectivement favorisé des transports plus courts, des itinéraires plus courts et nous avons aussi décidé que nous ne prendrions plus dans les bus les élèves du CIFOM notamment, puisque nous n'avons pas du tout d'obligation de transporter ces élèves. Le fait que nous ayons des élèves du CIFOM faisait que nous devions doubler les bus, donc doubler les chauffeurs, pour trouver des solutions. La personne dont vous parliez, qui travaillait avant à la signalisation routière à la Ville et qui a été transférée pour des raisons de santé pour conduire les bus scolaires parce qu'elle ne pouvait plus porter des charges lourdes ne travaille plus dans le cadre des bus scolaires. Nous avons déduit ce salaire-là, qui était effectivement un salaire plus important, du coût des transports scolaires que nous envisageons pour l'année prochaine. La séance que nous avons eue il y a une semaine et demie avec les représentants des parents des environs a été plutôt positive. Nous sommes en train d'examiner avec la direction administrative des écoles une solution qui sera forcément une solution de consensus qui nous permette de réaliser cette économie. Ce n'est pas une lubie de ma part que de supprimer ou en tout cas de réduire les transports scolaires, simplement c'est vraiment une nécessité pour équilibrer le budget. Il faut aussi que dans ce domaine-là nous trouvions des solutions qui soient moins cher. Actuellement, à Frs 260'000.- si nous enlevons la subvention cantonale, pour 130 enfants, on constate que chaque année, les transports scolaires coûtent Frs 2'000.- par enfant à la collectivité publique. C'est trop. L'idée n'est pas d'attaquer une catégorie de la population, c'est de faire en sorte de trouver des économies.

Nous avons aussi proposé aux parents de nous aider. Par exemple à conduire les bus afin que ça coûte moins cher. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu beaucoup de succès de ce point de vue-là, parce que les parents souhaitent que les transports soient effectués mais ils ne souhaitent pas forcément s'impliquer beaucoup plus dans ceux-ci. Je le comprends. J'en prends acte. Ce que nous ne souhaitons non plus pas faire, M. Ummel, c'était augmenter trop le coût que nous demandons aux familles. Si nous voulions vraiment avoir le prix coûtant, il faudrait que nous demandions Frs 2'000.- par enfant aux parents. Vous comprendrez bien que pour une famille de trois enfants ce n'est socialement pas possible de le faire. Nous voyons quand même que sur Frs 280'000.- à peu près de coût, nous avons environ une dizaine de milliers de francs de revenu des parents, donc il y a un taux de couverture qui est très bas. Je rappellerai aussi, c'est important, qu'en Ville de La Chaux-de-Fonds, dans le périmètre urbain, il y a des enfants qui se rendent à l'école primaire ou à l'école secondaire en bus. Pour rappel, le coût des bus, l'Onde Verte - je parle sous le contrôle de mon collègue des transports - si je me rappelle bien doit être de Frs 390.-

à peu près, dont Frs 50.- de subventions communales. Ce qui fait que les parents déboursent pour l'urbain, à peu près Frs 340.- par année. Vous me direz que les élèves peuvent utiliser l'abonnement à d'autres moments que l'école. Mais quand nous regardons les Frs 65.- pour le nombre de courses et que nous regardons ce que coûtent les transports publics, il y a une disproportion assez importante.

La jurisprudence est relativement claire. Sur le plan communal, nous avons un règlement d'utilisation et statut des bus scolaires de 1973 qui dit qu'on transporte les enfants mais on ne dit pas gratuitement. Vous savez qu'il y a un arrêté, dont je peux vous faire copie d'ailleurs (je l'ai ici), qui prévoit ce genre de transports. Cet arrêté date un peu, parce qu'on dit que c'est la section pré-professionnelle qui s'en occupe, alors que la direction des écoles pré-professionnelles a disparu, puisque maintenant tout est intégré dans le cadre global de l'école secondaire. Sur le plan cantonal, nous prévoyons une scolarité obligatoire gratuite. Nous ne parlons pas de transports scolaires et les transports scolaires sont subventionnés par le Canton seulement pour l'école primaire, pas pour l'école secondaire. Donc les élèves que nous transportons à l'école secondaire ne sont pas subventionnés. Nous ne subventionnons que les élèves qui vont à l'école primaire. Nous avons passé avec le Canton un accord avec un forfait par bus, alors que dans d'autres communes, telle que celle de La Sagne par exemple, parce que nous nous sommes renseignés sur ce qui se passait, ils ont 50% de subventionnement seulement sur les élèves de l'école primaire, pas sur les élèves de l'école secondaire. Cette jurisprudence tient compte de cas par cas, si vous voulez, du domicile des enfants, des conditions de sécurité, des conditions de traversée de route pour dire si là il faut obliger les communes à prévoir des transports scolaires. Ce que je souhaiterais, c'est que nous n'entrons pas trop dans le terrain juridique. Je suis moi-même juriste, mais j'aimerais bien que nous essayions de trouver des solutions à l'amiable. Si nous regardons le problème au niveau juridique, nous constaterons que si nous avons l'obligation de transporter gratuitement certains enfants, nous n'avons pas l'obligation de les transporter quatre fois par jour. Nous aurions l'obligation de les transporter seulement deux fois par jour. Donc je n'aimerais pas que nous entrions sur ce terrain glissant et qu'on nous pousse à dire : "puisque c'est comme ça, on transporte gratuitement un certain nombre d'enfants, les autres devront payer et nous ne les transporterons que deux fois par jour et pas quatre fois par jour", parce que je pense que la pause de midi est importante. Nous sommes en discussion, nous espérons arriver à un accord. C'est vrai que ça demande des efforts de la part des parents. Certains parents estiment même qu'ils payent trop avec Frs 65.-. Mais je ne crois pas que ce soit l'avis de la majorité. Dans ce groupe de travail, d'une vingtaine de personnes, il y a effectivement des opinions qui sont assez divergentes. Ça fait partie de la vie ! Nous sommes toujours en discussion. Nous avons réussi à nous mettre d'accord. Ce que nous souhaitions, et ce que je souhaitais moi-même, c'était que nous puissions nous mettre au moins d'accord sur certains éléments qui étaient clairs. Par exemple concernant le temps de parcours des chauffeurs. Nous avons tenu compte du délai pour charger et décharger les enfants. Nous avons tenu compte de l'hiver. Nous avons réussi à nous mettre d'accord sur un temps de parcours qui est admis par les deux parties. Cependant, il n'y a pas de miracle, en fonction du temps de parcours qu'on retient, en fonction du nombre d'enfants, on arrive à un coût qui fera que manifestement, à moins que les parents

payent beaucoup plus, nous devons encore restreindre un peu les prestations. Ce que nous souhaitons vivement, c'est que les prestations ne soient pas trop réduites. Nous souhaitons vraiment ne pas péjorer la situation des parents des environs. Mais admettez quand même que jusqu'à présent, la situation a été relativement confortable pour ces personnes, même si je me rends compte que ce n'est pas facile d'habiter dans les environs. Il n'y a pas seulement l'école, il faut amener les enfants à d'autres activités, soit sportives, culturelles, voir des copains en ville. Je me rends bien compte de cette situation-là. Mais la Ville ne peut pas toujours prendre en charge le tout. Vous voyez que pour gagner Frs 100'000.-, M. Ummel, alors que nous cherchons 15 millions, donc 1/150^{ème} de ce que nous cherchons, ça nous demande déjà beaucoup de séances et beaucoup d'énergie. Je crois que ça montre les efforts importants que nous devons faire pour le budget 2007.

Ensuite, j'avais encore deux questions. L'école secondaire. Ce sera une réponse à deux voix, M. Barben interviendra. Vous l'avez vu dans la presse, le 30 mars dernier, un enseignant a été licencié parce que ses compétences pédagogiques ne donnaient pas satisfaction. C'est un cas extrêmement rare. Cet enseignant qui maîtrisait parfaitement l'allemand n'avait effectivement pas les compétences pédagogiques, mais vous savez que nous avons une pénurie de professeurs d'allemand. Nous lui avons donné plusieurs chances. Nous avons reçu des lettres de parents qui se plaignaient de cet enseignant et pour finir, il a été décidé de le licencier juste avant les vacances de Pâques. Une entrevue a eu lieu avec l'enseignant en question. Il a donné de telles explications à ses élèves sur son licenciement, que certains d'entre eux se sont mis à manifester dans la cour et dans les couloirs. Il est vrai que l'information qu'il a donnée n'était pas tout à fait conforme à ce que le directeur lui avait dit. Les élèves se sont émus. D'autres élèves du collège qui n'étaient pas concernés par l'affaire ont jugé intéressant de se joindre à leurs camarades, parce qu'il est toujours intéressant de manifester, de lancer des cailloux, etc. Cela s'est passé pendant la crise du CPE en France et ils regardaient la télévision comme tout le monde. Peut-être que les élèves ont trouvé que c'était aussi intéressant d'animer un petit peu la vie scolaire de La Chaux-de-Fonds en lançant quelques pierres dans les vitres. Pour ces raisons, vous comprendrez bien que nous avons dû faire appel à la police, en disant bien que nous souhaitons avoir le moins possible la présence de la police dans les collèges pour rétablir l'ordre. Parce que nous devons nous arranger pour trouver des solutions, mais il est évident que quand ce genre de manifestations a lieu, il est normal que nous appelions la police. Pour assurer la sécurité des bâtiments et la tranquillité à la rentrée de l'après-midi, le directeur du Centre scolaire des Forges a demandé à la police d'être présente afin que nous sécurisions et que nous calmions le jeu. Les effectifs présents étaient certes importants. En ce qui concerne les choix en matière de police, c'est M. Barben qui va prendre la parole. C'est lui qui dira sur quels critères la police a jugé utile d'envoyer une vingtaine de policiers. L'effet escompté a été atteint, puisque la rentrée de l'après-midi a été calme.

Je vais terminer par la question de M. Chantraine concernant l'orthodontie. Je crois que nous n'avons jamais caché que depuis quelques années, les traitements d'orthodontie ont connu des difficultés de gestion financière - je parle à un connaisseur, puisque j'ai affaire à un dentiste - qui sont principalement dues au passage de différents orthodontistes dans un laps de temps assez court. Pourquoi ?

Parce que nous savons que les conditions offertes par la clinique dentaire, même si elles sont intéressantes, globalement, ne sont pas très attrayantes pour les orthodontistes suisses, qui dans le privé, gagneraient plus qu'à la clinique dentaire qui est une clinique sociale. Ce qui fait que nous avons recours à des orthodontistes qui ont tous les titres mais qui viennent de l'étranger. Jusqu'à présent, nous arrivions quand même à trouver des postulations intéressantes, mais c'est de moins en moins le cas, notamment en fonction des bilatérales, puisque vous savez que les personnes qui sont ressortissantes de l'Union Européenne, peuvent s'établir quasiment librement en Suisse, ce qui n'était pas le cas avant, où elles devaient venir travailler dans la clinique dentaire. La pratique des orthodontistes, diffère beaucoup. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. Chaque praticien met en place sa propre manière de faire. En plus de ça, certains patients, c'était lié à des événements qui ont eu lieu en 1999-2000 ont terminé de payer et ils sont toujours en traitement. Cela signifie que nous fournissons des traitements « sous garantie » qui sont totalement payés mais que nous continuons à dispenser, puisque le but du traitement n'est pas atteint. Ce qui fait que nous n'avons pas les Frs 494'465.- que nous souhaitions, mais Frs 389'015,20 qui représentent les recettes facturées. Nous espérons que ces chiffres reviendront dans la limite de la normale dans les deux ou trois prochaines années, parce que nous souhaitons vraiment pouvoir assainir ce secteur, qui en lui-même est rentable. Si vous avez regardé, je ne suis pas un connaisseur comme vous de ce système-là, le nombre de patients que nous traitons est aussi lié au fait que ce sont des nouveaux patients, qui heureusement pour beaucoup sont des patients qui payent et pour certains autres sont des patients qui ne payent plus, puisque le devis qui avait été fait il y a cinq-six ans a été atteint au niveau financier et que nous devons continuer les traitements. C'est une situation qui nous a beaucoup préoccupés, puisque à un certain moment, nous nous sommes même posé la question de savoir si nous supprimions l'orthodontie. Pourquoi garder l'orthodontie ? Est-ce que c'est quelque chose de social par rapport aux soins conservateurs ? Pourquoi ne pas garder uniquement les soins conservateurs ? Pourquoi ne pas tout privatiser ? Nous avons constaté quand même que nous arriverions normalement à tourner financièrement pour rendre à la population de cette ville, dont beaucoup de personnes ont peu de moyens, des services en matière dentaire. Cette situation qui est encore un petit peu inquiétante s'améliore d'année en année. Nous voyons que les indicateurs commencent à devenir intéressants. J'espère que prochainement, nous arriverons aux recettes escomptées et arriverons à ce que ce service tourne. Voilà ce que j'avais à dire pour répondre à vos questions.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité, environnement et énergies) : M. le président, Mesdames et Messieurs. Juste quelques compléments d'information à ce que vient de dire M. Berberat. Premièrement, la demande d'intervention de la police émanait de la direction du Centre scolaire des Forges. Le motif était "une émeute dont les auteurs brisaient des portes et des vitres". Bien sûr, considérant le caractère de l'intervention, la nature, l'environnement et la configuration des lieux, seize policiers (uniforme et sûreté) sous la conduite d'un officier de la police judiciaire ont été dirigés sur place. Seize agents sont intervenus. S'il y a parfois de nombreux agents, c'est que s'ils ne sont pas assez nombreux, nous

devons faire appel à des forces de contrainte, ce qui est aussi dangereux. Vis-à-vis des personnes, ce n'est non plus pas bon.

Ensuite, l'après-midi, par rotation, des surveillances de huit policiers ont été accomplies. Comme vous le savez, lorsqu'il y a des manifestations, il y a toujours des personnes qui attendent le moment de celles-ci pour s'exprimer de manière violente. On peut trouver sur des natels des messages du type, "où ça bastonne ? tu nous dis et on vient vous aider".

A l'appréciation de l'ensemble des aspects de cet événement et surtout des premières informations réceptionnées par la police, le personnel engagé n'était pas en surnombre, tant dans la phase primaire que dans la phase secondaire.

M. Laurent Iff, président : Merci. Est-ce que l'interpellateur est satisfait de la réponse ? M. Curty.

M. René Curty, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je suis en partie satisfait. Les réponses me paraissent quand même un peu légères.

M. Laurent Iff, président : Normalement, c'est par oui ou par non.

M. René Curty, rad. : Non, peut-être !

M. Laurent Iff, président : M. Ummel.

M. Christophe Ummel, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'ai posé trois questions. Deux restent sans réponse. Est-ce que vous voulez que je les relise ?

M. Laurent Iff, président : Oui.

M. Christophe Ummel, lib.-PPN : Dans quelle mesure ces projets ont été élaborés et ces décisions prises ? Est-ce qu'elles ont fait l'objet de discussions en commission scolaire et en commission financière ?

L'autre question était : Ces mesures consistent à remplacer les transports en commun par des transports en voitures privées, ce qui n'est pas tellement dans l'air du temps. Ceci est-il compatible avec le label cité de l'énergie que notre commune se propose de renouveler ? Même question pour Agenda 21.

M. Laurent Iff, président : Merci. M. Berberat.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique et affaires sociales) : Je serai très bref. Je regrette M. Curty que vous ne soyez pas satisfait. Je ne peux pas dire autre chose, c'est ce qui s'est passé.

En ce qui concerne cette question de M. Ummel, il est vrai que je n'y ai pas répondu. Ce qui a été discuté en commission scolaire, c'est l'objectif financier. Il était d'économiser sur ces Frs 280'000.- environ Frs 110'000.-, parce que nous enlevons la subvention cantonale. Donc l'objectif financier a été discuté et a été fixé dans le cadre

de la commission scolaire. Il a aussi été discuté avec la commission financière, sans qu'effectivement nous discussions à ce moment-là, parce que c'était prématuré, et nous n'avions pas encore de solution, du moyen qui nous permette d'arriver à ces Frs 110'000.-. Si nous arrivons - je ne sais pas ce que dirait mon collègue des finances - à une situation satisfaisante avec Frs 105'000.- d'économie et pas Frs 110'000.-, je ne crois pas que nous allons faire beaucoup d'histoires. Ce que nous souhaitons, c'était une sorte d'enveloppe que nous puissions garder pour les transports scolaires. Voilà ce qu'il en est. Je regretterais beaucoup comme vous, M. Ummel, que nous transformions ces transports collectifs, qui sont publics, assurés par les écoles, en transports privés ou des files de voitures partiraient du Valanvron, de Boinod ou encore du Bas-Monsieur pour aller à l'école. C'est pour cela que nous souhaitons vraiment conserver ces transports scolaires. Même si nous constatons quand même, les chauffeurs me l'ont dit, que souvent les parents viennent amener leurs enfants au bus scolaire et qu'ils suivent le bus jusqu'en ville, parce qu'ils vont aussi travailler en ville. RIRES. Mais nous souhaitons effectivement ne pas remplacer les transports publics par des transports privés. Il faut également admettre qu'il faut faire des efforts qui doivent être partagés entre les parents et la Ville.

500 Secrétariat des Affaires culturelles

M. Hughes Chantraine, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Rassurez-vous, c'est la dernière fois que j'interviens ce soir ! Secrétariat des Affaires culturelles, compte 301 5500, traitement billetterie. Augmentation de Frs 4'500.- due aux heures supplémentaires, lit-on dans le rapport annexé. J'avais entendu dire - mais peut-être que la rumeur que j'ai entendue n'était pas fondée - que les heures supplémentaires ne se payaient plus en salaire.

J'avais une deuxième petite remarque à faire concernant le compte 365 1600 sur les activités théâtrales. C'est une petite remarque comparative avec la première que je viens de faire dans le sens où on lit qu'il y a une diminution par rapport au budget de Frs 18'000.- qui sont des économies sur le fonctionnement et les frais de la billetterie. J'ai une constatation d'ordre un peu plus générale entre ces deux postes. C'est que d'un côté les frais de billetterie augmentent alors que de l'autre côté les frais des activités théâtrales diminuent. J'aimerais comprendre un petit peu. Merci.

501 Bibliothèque de la Ville

M. Angelo Locorotondo, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Ça concerne le poste 365 1600, subventions accordées aux activités théâtrales. Nous sommes en train de parler de Frs 105'000.- d'économies pour les transports pour les enfants, nous parlons de sécurité. Nous parlons à tout vent de devoir faire des énormes sacrifices. Je me rends compte, et je ne comprends pas, que nous avons accepté une augmentation de Frs 442'823,03 pour les subsides accordés aux activités

théâtrales, alors que nous savons que le théâtre *l'heure bleue* a fusionné avec le TPR. J'aimerais qu'on m'explique.

M. Laurent Iff, président : J'espère que nous n'allons pas devoir revenir sur toutes les décisions du Conseil général qui ont été prises dernièrement, sinon nous ne sommes pas sortis de l'auberge. Nous n'y sommes pas justement !

521 Terrains de jeux, halles de gymnastique

M. Laurent Iff, président : Nous sommes en présence d'une interpellation du groupe UDC, la samba du Conseil communal. La parole à M. Schafroth.

La samba du Conseil Communal.

Lors de la séance du Conseil Général des comptes, du 23 mai 2005, une interpellation déposée par le groupe UDC avait pour teneur les problèmes rencontrés dans la location des salles de gym du collège Numa-Droz, par les sociétés sportives de notre Commune. Nous faisons part d'une problématique avec la suppression importante de dates pour diverses raisons et notamment en raison de la société du Carnaval à qui les salles étaient mises à disposition au détriment des sociétés locatrices du vendredi soir.

La réponse du Conseil Communal avait été on ne peut plus claire. Pour preuve, ci-dessous, les propos énoncés par Mme Stähli-Wolf, pour le Conseil Communal :

« Nous avons découvert que tous les ans le Carnaval demande que nous réservions quatre halles de gymnastique qui sont ainsi retirées de l'utilisation des usagers habituels. A la suite de l'interrogation qui nous était annoncée pour ce soir, nous avons décidé de renoncer à ces réservations et de ne prendre que la réservation de la protection civile et de renoncer à priver les groupes sportifs de la possibilité qui doit leur être assurée normalement d'utiliser les halles qu'ils louent. »

Page 1108, PV de la séance du 23 mai 2005.

Hors, cette année, les clubs sportifs locataires le vendredi soir se sont vus, une nouvelle fois, supprimer leur soirée d'entraînement, au bénéfice de, je vous le donne en mille, la société du Carnaval.

Après avoir pris contact avec l'adjoint du responsable de l'Office des sports, j'apprenais que, lorsque la société du Carnaval avait été informée de cette mesure, le président de cette société ainsi que le délégué à la Culture s'étaient offusqués. Et, c'est surprenant, la culture a eu raison de la parole du Conseil Communal. Force est de constater qu'à La Chaux-de-Fonds, le carnaval est plus important que le sport.

Le Conseil Communal a donc une fois de plus donné la preuve que sa parole c'est du vent. Ainsi il pratique à merveille la Samba, cette magnifique danse qui se caractérise par un pas en avant et deux pas en arrière. Cette danse a probablement remplacé le fameux tango qui faut-il le rappeler, se danse une rose à la bouche !!! Est-ce pour éviter de piquer la langue à ceux qui n'ont déjà pas de parole ?

Le Conseil Communal peut-il s'engager une fois pour toutes à ne plus supprimer une soirée d'entraînement aux clubs sportif, au bénéfice du Carnaval ?

M. Marc Schafroth, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Si ma mémoire est bonne, c'était sous le chapitre 520 que la base avait été traitée lors de la séance des comptes de 2005. Je crois que le contenu de l'interpellation est clair.

Mme Stähli-Wolf nous avait explicitement répondu au nom du Conseil communal que les salles de gymnastique ne seraient plus mises à disposition de la société du carnaval. Je regrette malgré tout de devoir constater que le responsable du carnaval et le délégué à la culture se sont offusqués de la décision du Conseil communal. Je crois que nous n'allons pas aller beaucoup plus loin. J'aimerais que le Conseil communal s'engage une fois pour toutes à tenir sa parole ou alors à regretter ce qu'il s'est engagé à faire il y a un an.

M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : M. le président, Mesdames et Messieurs, je ne vous ferai pas patienter plus longtemps, et je commencerai par le plat de résistance qui est Ton sur Ton, puisque je crois que la totalité des groupes s'est exprimée à ce sujet. En préalable, le Conseil communal tient à souligner l'importance et l'intérêt de ce projet. Le Conseil communal continue de penser que le soutien de la Ville à Ton sur Ton ne doit pas être remis en cause. Je profite d'ailleurs pour souligner que tout au fil de ce dossier, et quels que soient les intervenants, à quelque moment que ce soit, avant ou après le changement de législature, à aucun moment, le Conseil communal n'a dit le contraire. C'est-à-dire qu'à aucun moment, le Conseil communal a dit : "on ne fait rien, ça n'a pas d'intérêt". J'ajoute également que le soutien à ce projet s'inscrit aussi dans une demande récurrente qui est celle des sociétés locales à propos du nombre et de la disponibilité des salles communales. La Ville n'a plus les moyens d'acheter, de rénover, et surtout d'exploiter une salle comme la salle du Progrès. L'achat par Ton sur Ton avec un accord donné de principe d'une mise à disposition pour le public, pour la collectivité, est donc aussi une bonne opération pour la collectivité.

Maintenant, j'en viens à la saga, pour dire aussi en préambule qu'à aucun moment, le Conseil communal n'a porté des accusations contre qui que ce soit. Je répète, contre qui que ce soit. Si les propos du Conseil communal ont été compris ou interprétés de la sorte, je ne peux que le regretter. Mais je tiens à redire que nous n'avons lancé aucune accusation. Le Conseil communal m'a demandé de me plonger dans le dossier pour voir ce qu'il en était. Ce que j'ai fait. Le Conseil communal a joué une transparence totale, puisque tous les éléments factuels que j'ai trouvés dans le dossier ainsi que dans les procès-verbaux du Conseil communal et dans les échanges de courrier ont été donnés à la commission financière. Rien n'a donc été caché. Si c'était le cas, nous n'aurions pas ce débat à nouveau ce soir et si le Conseil communal avait eu la volonté de cacher quoi que ce soit sur cette histoire, il aurait été soit bien inintelligent, soit bien maladroit. Du strict point de vue de la légalité, le Conseil communal n'a à aucun moment dépassé ses compétences, puisqu'il a accordé un crédit selon art. 95 de Frs 100'000.- le 13 avril 2005. Un crédit spécial de Frs 100'000.- supplémentaire figure dans la liste que vous avez approuvée en votant le budget (la liste des crédits spéciaux). Cette liste a, elle aussi, été largement débattue au sein de la commission financière lors des débats au cours du budget 2006. Notons qu'il est prévu que cette somme sera prélevée à la réserve pour la création ou l'amélioration de locaux.

Lors d'une séance de la commission financière, j'ai effectivement donné une information inexacte lorsque j'ai affirmé que M. Théo Bregnard, membre de la commission financière par ailleurs mais qui n'était pas présent ce soir-là, n'était plus

ou s'était mis en retrait - je ne sais plus exactement la formule que j'ai utilisée - président de Ton sur Ton à ce moment-là. L'information que je vous ai donnée découlait de la mémoire que j'avais de ces événements-là. Je ne fais pas de procès d'intention à ceux qui relèvent cette erreur, j'attends de leur part qu'ils ne m'en fassent pas non plus. Je relève que cet épisode démontre au moins une chose, c'est qu'à aucun moment, avant de répondre à la commission financière, je n'ai contacté Ton sur Ton, ni M. Bregnard, ni personne d'autre, parce que si je l'avais contacté et que nous nous étions entendus, je n'aurais pas fait la sottise de donner une information inexacte à la commission financière.

Avant d'être activé, le crédit spécial qui est donc inscrit au budget 2006, est discuté, comme tous les crédits spéciaux, au sein du Conseil communal. Le moment venu, c'est-à-dire après la négociation et la signature d'une convention avec Ton sur Ton, convention qui doit régler la mise à disposition publique de la salle du Progrès, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, le Conseil communal se saisira de la question. Mais je ne peux que répéter ce que j'ai indiqué en introduction, le Conseil communal est convaincu que ce projet est un bon projet et que la Ville ne doit pas lui retirer son soutien. Quant à la question qui s'est déjà posée en commission financière de savoir si le Conseil communal pensait venir avec un rapport devant votre autorité sur ce sujet, le Conseil communal en a discuté. Il a décidé que compte tenu des informations complètes et transparentes qui ont été données, tant à la commission qu'ici même devant ce Conseil, il n'y avait pas d'intérêt à venir avec un rapport. La commission financière et l'ensemble du Conseil général seront bien sûr tenu informés de la décision que prendra le Conseil communal le moment venu pour une activation du crédit spécial de Frs 100'000.-.

J'en viens maintenant à l'interpellation du groupe UDC par M. Schafroth et je peux donner les éléments suivants. Sur le fond, le Conseil communal doit donner acte sur le fait qu'il s'était engagé à renoncer à prêter ces halles à la société du carnaval. A la fin du mois de janvier, je reçois le président de la société du carnaval. A ce moment-là, il est informé que la halle de gym qui sera mise à la disposition de la société du carnaval ne sera que l'ancienne halle (la plus grande) et non pas les quatre halles habituelles. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour souligner qu'en général ces halles de gym n'ont jamais été complètement occupées par la société du carnaval et ont souvent été rendues dans un état, disons, inadéquat. A ce moment, je n'ai pas souvenir de l'engagement qui a été pris par ma prédécesseure en mai 2005. Le président de la société du carnaval demande de revenir sur cette décision (celle où nous ne mettions à disposition que l'ancienne halle), car le nombre de cliques inscrites, donc le nombre de participants, est largement supérieur à celui du précédent carnaval. Après discussion et après avoir vérifié la réalité des informations, la décision est prise de mettre à disposition les quatre halles et qu'un effort sera fait par la société du carnaval pour les rendre dans un état acceptable. La société qui loue et occupe habituellement l'une de ces quatre halles en est informée par écrit.

Sur la forme, l'interpellateur parle de "suppression importante de dates pour diverses raisons". Cela est faux, sauf à considérer que deux occupations en une année pour des manifestations ponctuelles constitue une suppression importante. Il s'agit en général, et c'était le cas l'année passée, du carnaval et de la nuit du volley.

Contrairement à ce qui est affirmé dans l'interpellation en aucun cas le délégué aux Affaires culturelles ne s'est offusqué d'un refus d'une mise à disposition des halles de gym. Au mieux la question lui est indifférente. Pour ceux qui le connaissent, ça doit bien les amuser de penser qu'il peut s'offusquer d'une décision comme ça ! Pour le Conseil communal il ne faut pas opposer sport et culture, contrairement à ce que fait l'interpellateur. Déjà, il faudrait considérer que le carnaval est une manifestation culturelle, ce que nous ne faisons pas. Il s'agit d'une manifestation populaire. D'autres pourraient nous interpellier sur le fait que l'organisation du carnaval est rendue difficile par le fait que la Ville refuse de prêter des locaux pour héberger les cliques. Comprenez que le Conseil communal, dans les halles de gym comme au stade de La Charrière par ailleurs, doit tenir compte des besoins de tous, et que parfois ces besoins sont antagonistes. J'ai fait vérifier le taux d'occupation des halles après le carnaval. Elles n'ont été occupées qu'à moitié et rendues en bon état. Cependant, le Conseil communal ne peut pas s'engager à ne plus jamais mettre ces halles à disposition. Tout d'abord, jamais est un mot bien définitif. Ensuite depuis cette année, la protection civile étant devenue intercommunale, l'occupation de l'abri PCI a été facturée à la société du carnaval. Enfin, le Conseil communal a décidé que cette année, donc 2006, serait la dernière où il prenait la responsabilité de déroger à la règle qui stipule que cet abri ne peut, ne doit, accueillir que 75 personnes, et ce pour des raisons de sécurité. Pour mémoire, la société du carnaval demandait une occupation pour 200 personnes. En conclusion, le Conseil communal ne danse ni la samba, ni le tango. Il prend ses responsabilités en essayant de tenir compte des intérêts souvent contradictoires des uns et des autres.

J'en viens maintenant à différentes questions. Vous m'excuserez si je ne les prends pas tout à fait dans l'ordre. Lors du débat d'entrée en matière, M. Legrix a parlé du problème des archivages et a fait un lien entre l'avenir du Musée d'Histoire qu'il verrait sur un seul site avec le Musée des Beaux-Arts. En ce qui concerne les archives, il y a un problème réel. Le Conseil communal ne le nie pas. Le poste actuellement disponible pour s'occuper de cette question est un poste à 10%. Effectivement les normes habituellement admises admettent un poste par kilomètre d'archivage. Nous avons 3,5 à 4 kilomètres d'archives. Donc faites le calcul. En même temps, si je viens vous demander la création de quatre postes pour s'occuper des archives, je ne suis pas sûr d'être très bien reçu.

En ce qui concerne l'avenir respectif du MBA, du MH et d'une façon plus générale l'avenir des musées, votre Conseil aura l'occasion d'être informé complètement sur les orientations qu'entend prendre le Conseil communal. Je souligne que plusieurs commissions de gestion et la commission consultative culturelle ont déjà été informées de ces intentions. Je regrette que ce soir-là le représentant UDC se soit fait excuser pour des raisons professionnelles, ce que je comprends tout à fait ; néanmoins, s'il avait été présent, il aurait pu relayer à son groupe les informations qui avaient été données dans le cadre de la commission culturelle.

M. Legrix a également parlé du Musée d'Histoire Naturelle dans son intervention générale, en soulignant sauf erreur que l'augmentation du loyer que nous allions subir n'était pas celle que nous craignons. Il citait d'ailleurs incomplètement le rapport de la sous-commission du dicastère, puisque la phrase complète était : "M.

Jacquat, nous rappelle que le loyer du musée va augmenter de Frs 20'000.-". Et ensuite, entre parenthèses, "ce qui est acceptable compte tenu des premiers chiffres qui étaient annoncés". Les projections auxquelles faisait référence M. Legrix étaient bien sûr basées sur ces premiers chiffres. Ceci dit, il n'en reste pas moins, comme disait un de mes célèbres prédécesseurs, que payer Frs 80'000.- de loyer et de charges alors que la Ville possède un bâtiment qui aujourd'hui est vide à côté du Bois du Petit-Château, on peut continuer de se poser la question de savoir si c'est une opération intelligente.

Le Xamax : C'est toujours avec beaucoup de plaisir que j'aborde cette question. Il ne vous aura peut-être d'ailleurs pas échappé que je l'ai fait publiquement, il y a peu de temps. J'aimerais rappeler le contexte. Je l'ai rappelé aussi bien à la presse qu'aux divers représentants des clubs que j'ai vus ces dernières semaines.

Xamax, pris par le temps, ne pouvant se déplacer à Colombier suite à des oppositions, on a commencé de sentir dans cette ville, dans le Conseil général, dans les partis politiques, dans différentes commissions, dans les médias, dans la presse, au café du commerce, un discours très enthousiaste. "Il faut accueillir Xamax, c'est bon en terme d'image, c'est chouette, ça va donner quelque chose de magnifique." Les mêmes éditorialistes qui ont épinglé l'autorité communale dans la presse il y a peu de temps, étaient les mêmes qui ont signé des éditos qui revendiquaient cette idée. C'est la première phase du contexte. Deuxièmement, les négociations se sont passées dans un temps très court, puisque la première solution que souhaitait mettre en place le Xamax n'était pas à La Chaux-de-Fonds. Il faut aussi se rappeler que la venue du Xamax a permis que des investissements à hauteur de 1 million soient consentis sur le stade de la Charrière. Ces investissements ont été faits. Il s'agit d'investissements pérennes. Est-ce que la convention a été mal négociée financièrement ? J'ai aussi eu l'occasion de dire à répétées reprises sur ce dossier que nous sommes beaucoup plus intelligents après. Je vous le dis solennellement, si demain, le FC Zurich vient demander de jouer à la Charrière, je vous promets que la convention ne sera pas négociée de la même façon. Je peux vous le promettre.

En ce qui concerne la billetterie, je ne m'aventurerai pas à donner des éléments de réponses. La question n'était pas annoncée, ce qui fait que je n'ai pas pu comme pour les autres, me préparer à répondre, le 1er mai, entre deux défilés. Je propose donc d'examiner la question et de donner une réponse par écrit à M. Chantraine ou à l'ensemble du Conseil général si vous le souhaitez.

Restent quelques autres questions sur les subventions. Déjà en préalable, je tiens à souligner que pris globalement, parce que les intervenants ne l'ont pas fait, le dicastère affiche des dépenses à hauteur de 13,9 millions en diminution de 7% par rapport aux comptes 2004 où les dépenses totalisaient 15 millions. Je l'ai dit à la sous-commission. Je l'ai dit à la commission des finances. Je le dis à vous. Je le dis d'autant plus tranquillement que comme vous le savez, je n'étais pas en fonction courant 2005. Je vous dis aussi que la réponse à la plupart des questions figure dans les commentaires des comptes. Les indications détaillées ont par ailleurs été données à la sous-commission du dicastère, mais c'est volontiers que je répète.

En ce qui concerne les manifestations locales, les dépenses sont effectivement supérieures de Frs 47'000.- par rapport au budget. Cela est dû à deux dépenses qui n'étaient pas prévues, ni prévisibles. Tout d'abord il y a un crédit de Frs 25'000.- du

Conseil communal (art. 95) pour le cinquantième anniversaire de la salle de Musique et les vingt-cinq heures de musique. D'autre part une somme de Frs 33'665.- a été enregistrée le 31 décembre 2005 dans les comptes. Cette somme est destinée à couvrir le déficit de la Fête de Mai. Par nature, cette somme est difficilement budgétée. Cependant en constatant que cette aventure avait tendance à se reproduire, j'ai demandé aux finances de me fournir les comptes des trois ou des cinq dernières années de la Fête de Mai, de façon à pouvoir disposer d'une projection moyenne. Ces deux dépenses non budgétées représentent donc une somme de Frs 58'665.- et le dépassement, je vous le rappelle, est de Frs 47'000.-.

En ce qui concerne d'une façon générale le groupe 36, le groupe des subventions, en ce qui concerne le compte activités théâtrales, je vais être assez bref, la différence entre les comptes 2004 et le budget 2005 est essentiellement due à la mise en place de la nouvelle structure Arc en Scènes, ainsi qu'à la nouvelle programmation. Cet élément a été largement débattu et expliqué dans le cadre des débats sur le budget 2005. Il avait également été discuté et débattu dans le cadre des débats sur la rénovation du Théâtre. Je souligne aussi que la différence, de comptes 2004 à comptes 2005, les chiffres indiqués sont parfaitement justes. Je souligne aussi, puisque ça n'a pas été fait, qu'il y a un gain de Frs 20'000.- entre le budget 2005 et les comptes 2005.

Maintenant plus globalement l'ensemble des subventions culturelles, d'ailleurs qui ne sont pas toutes des subventions culturelles, je parlais avant de manifestations populaires. La différence entre le budget (Frs 2'387'000.-) et les comptes (Frs 2'562'000.-) soit Frs 175'000.- est due aux éléments suivants : Il y a les Frs 100'000.- de Ton sur Ton, dont on a parlé. Il y a Frs 17'000.- de dépassement pour le Musée Paysan. La Ville est liée par une convention qui prévoit que nous prenions en charge les salaires et le chauffage. Donc nous appliquons simplement la convention que nous avons signée. Il y a Frs 5'000.- de crédit Conseil communal pour le cinquantième anniversaire de l'Université Populaire, et surtout il y a Frs 21'800.- de plus pour le cinéma. Suite à des problèmes rencontrés avec la Ville de Neuchâtel, l'alimentation et l'exploitation du fonds cantonal pour le cinéma, qui a été mis récemment en place suite à un vote du Grand Conseil, a été suspendue pour 2005. En principe, la Ville de La Chaux-de-Fonds verse 20% des recettes de la taxe sur les spectacles à ce fonds. Avec la même somme, la Ville a donc directement versé des soutiens destinés aux cinémas. Ces dépenses ont logiquement été imputées dans le compte des Affaires culturelles mais sont donc couvertes par la taxe sur les spectacles. Au lieu de verser au Canton cette somme qui, lui, distribue, nous avons gardé cette somme et nous l'avons distribuée nous-même. Et enfin Frs 47'000.- de plus dans le compte des manifestations locales sur lequel je viens de vous donner des explications détaillées.

Si je mets de côté la question de M. Chantraine à laquelle que je répondrai par écrit ou oralement lorsque j'aurai pris les renseignements nécessaires, je crois avoir répondu à l'ensemble de vos questions. Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Iff, président : Merci. Concernant l'interpellation, est-ce que M. Schafroth est satisfait ?

M. Marc Schafroth, UDC : Oh non, M. le président.

M. Laurent Iff, président : Bien. Nous pouvons continuer avec le chapitre consacré aux finances.

600 Finances

M. Philippe Lager, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Nous avons entendu dire que la Ville de La Chaux-de-Fonds, comme l'Etat de Neuchâtel, avait confié la gestion de son portefeuille d'assurances à des courtiers externes au canton et exclu les agences de la place. Le Conseil communal peut-il nous donner des précisions à ce sujet ?

M. Philippe Laeng, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Après les bruits qui courent concernant le déplacement des portefeuilles d'assurances à un courtier à Lausanne, les groupes radical et libéral-PPN, souhaitent que le Conseil communal réponde à quelques questions.

Est-il vrai que les portefeuilles d'assurances ont été transités à un courtier de Lausanne ? Un appel d'offres a-t-il été organisé (système des marchés publics) ? Pourquoi la commission financière n'en a pas été informée ? Le Conseil communal ne pense-t-il pas que les primes ainsi perdues (plusieurs centaines de milliers de francs) et payées dès maintenant à un courtier extérieur à la ville vont représenter des pertes de recettes ? Le Conseil communal ne pense-t-il pas que les nouveaux contrats conclus ailleurs ne représenteront plus de commission pour les agences de la ville ? Les agences et leurs employés payent leurs impôts en ville, forment des apprentis, sont tous actifs dans la vie associative en finançant le sport, la culture, les sociétés locales et même des projets communaux. Le Conseil communal ne pense-t-il pas qu'il va y avoir ici une démobilisation de leur part ? Le Conseil communal est-il conscient que pour une seule société la perte du portefeuille représente le salaire annuel d'une employée ? Le Conseil communal est-il conscient que chaque modification de contrats et chaque déclaration de sinistres, se feront via le courtier et plus avec les agences de la ville ? Le Conseil communal peut-il nous dire pourquoi il n'a toujours pas répondu à la lettre des agences concernées ? Le Conseil communal avait-il demandé à un agent général de la place l'analyse de son portefeuille ? Le Conseil communal ne pense-t-il pas que c'est encore une perte de substance pour notre ville et qu'il y contribue activement par ses pratiques ? Bien que le courtier ne coûte rien à la Ville, et que les économies sont louables, le retour sur investissements et la perte pour notre collectivité par l'investissement des agents généraux est incalculable et ce n'est pas à Lausanne que l'on soutiendra les sociétés locales.

Les groupes radical et libéral-PPN pensent que c'est encore une belle erreur et bravo pour l'autogoal.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Avant de répondre à la question concernant les assurances, j'aimerais faire encore trois commentaires concernant le chapitre

finances, puisque je n'en ai pas fini des imprécisions. Pour vous communiquer que la brochure que vous avez reçue à l'appui du budget sera modifiée dans sa version finale après vote du Conseil général sur deux points, puisqu'elle comporte quelques erreurs. D'abord dans la classification fonctionnelle par tâches, le comparatif avec 2004 fait apparaître un déficit de Frs 19'484'000.- pour les comptes 2004. C'est une erreur de saisie sur une ligne qui a été reportée deux fois plutôt que de l'avoir une fois et une autre fois zéro. Ce sera évidemment corrigé. Je vous prie de nous en excuser. De la même manière, dans le chapitre concernant les fonds spéciaux, vous avez une mention de Frs 20'000.- pour un fonds pour la protection des biens culturels, ce qui est exact, mais le commentaire relatif à ce compte est celui qui correspond à une fondation juridiquement indépendante de la Ville qui est celle pour la protection du patrimoine architectural, qui n'a rien à voir avec ce fonds pour la protection des biens culturels, qui lui est destiné à la protection des biens culturels en cas de catastrophe. Ce sera aussi corrigé dans la version finale de la brochure. Je souhaitais le préciser avant que vous vous en étonniez, si vous faites le comparatif entre les deux brochures des comptes. J'espère que nous n'en trouverons pas d'autres dans l'intervalle.

Pour ce qui est des questions posées par M. Legrix et par le POP, M. Bregnard, tout à l'heure concernant la fiscalité des personnes physiques, puisque effectivement nous avons une très grosse différence au niveau de la fiscalité des personnes physiques entre le budget et les comptes. J'aimerais rappeler ce qui suit. Le budget 2005 a été établi alors que c'était le premier budget du Conseil communal, je l'ai dit tout à l'heure. C'était aussi le premier budget avec un indice fiscal de 70. Vous savez qu'il ne suffit pas de faire une simple règle de trois pour faire les prévisions fiscales en disant 70 est à 100 et de faire l'application tout à fait linéaire, puisque dans les comptes d'un exercice, nous avons les tranches prélevées dans l'exercice concerné plus les reliquats de plusieurs exercices précédents, ce qui veut dire que nous avons des reliquats à 100% plus des tranches à 70 dans les comptes 2005. Evidemment que nous n'avons aucun recul pour faire cette prévision-là, ce qui rendait les choses un peu plus compliquées. Troisième élément, les comptes 2004, contrairement à ce qui s'est produit cette année, puisqu'il y a eu la saga du budget 2006 qui a un peu duré quand nous avons fait le budget l'année passée, nous n'avons pas encore les comptes de l'exercice précédent. Donc on ne croyait pas encore tout à fait que nous aurions 7 millions de moins aux recettes fiscales à l'exercice 2004. Ce n'était jamais arrivé, ça nous paraissait encore totalement improbable. Ce qui justifie vraisemblablement un excès d'optimisme du Conseil communal qui avait poussé un tout petit peu au-delà des prévisions du Service financier pour environ 2 millions le montant des recettes fiscales des personnes physiques. En estimant aussi que les signes de croissance qui se manifestaient depuis une année et demie à deux ans devaient porter leurs fruits. Nous avons aussi une série d'indicateurs du marché du travail qui donnaient des signaux positifs dont nous avons tenu compte. Voilà les principales raisons pour lesquelles les recettes fiscales sur les personnes physiques ont été surévaluées. Nous pourrions, je le rappelle, c'est le dernier point sur ce sujet, nous faire le reproche exactement inverse sur les personnes morales. C'est dire aussi la difficulté de faire des prévisions.

J'en reviens maintenant aux questions concernant les assurances. Pour dire d'abord que le Conseil communal est non seulement pas insensible, il est très sensible - je crois qu'il a eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises - à l'impact sur l'économie régionale des décisions qu'il prend, que ce soit en matière d'investissements, de dépenses de fonctionnement ou de choix de ses partenaires. Il est très sensible et lorsqu'il peut affirmer cette sensibilité dans ses décisions, il le fait. Il le peut de moins en moins, compte tenu des règles fixées pour les marchés publics, c'est un préalable qui me paraît important. Je peux vous confirmer que le Conseil communal a attribué un mandat à un courtier après avoir demandé des offres à deux courtiers conformément à la législation et à la pratique en vigueur, donc nous avons demandé des offres à plusieurs endroits, pour répondre à une situation qui je crois répond au mandat que vous nous avez donné. Je vais essayer très rapidement, puisque la question n'était pas annoncée, ni sur les bancs radicaux, ni sur les bancs Verts, de vous donner les éléments principaux. Nous avons fait ce choix pour répondre à une situation qui est la suivante. D'abord, de l'analyse du portefeuille d'assurances et de la situation des assurances de la Ville que nous avons faite, c'est vrai, avec un partenaire de la place, il est ressorti que la Ville de La Chaux-de-Fonds payait des primes pour des contrats qui n'existaient plus, avait des risques qui n'étaient pas assurés, couvrait certains risques à double et que, par conséquent, la gestion du portefeuille des assurances était pour le moins calamiteuse. Il n'y avait pas de suivi des contrats. D'autre part, que le domaine des assurances devient de plus en plus technique, de plus en plus compliqué, et que nous n'avions pas à l'interne les ressources ni en compétence, ni en volume de travail pour faire face à cette situation désastreuse de la gestion du portefeuille d'assurances. Se posait donc la première question de savoir si nous devions engager des ressources. Je rappelle que ce n'est pas juste une compétence administrative. C'est vraiment une compétence qui permet d'être un interlocuteur crédible vis-à-vis de nos partenaires d'assurances. Nous devons choisir si nous allions engager du personnel, veiller à sa formation continue, puisque le domaine des assurances est extrêmement mouvant, ou si au contraire, nous allions nous tourner vers les spécialistes de la branche qui font cela toute l'année, qui ont de nombreux clients, qui représentent un partenaire de poids lorsqu'ils vont négocier avec les groupes d'assurances. Le Conseil communal a fait ce choix. Il a fait ce choix aussi parce qu'il constate que lorsqu'il survient un sinistre, nous avons de moins en moins à faire aux interlocuteurs locaux pour le règlement du sinistre, mais de plus en plus à des régiments de juristes qui n'ont plus grand chose à faire des intérêts régionaux et des relations partenariales entre la compagnie d'assurances et la commune, mais qui traitent les dossiers en juriste, c'est-à-dire de façon extrêmement pointue. Là aussi, face à une collectivité qui se trouve relativement démunie si elle n'a pas elle-même les spécialistes à sa disposition qu'elle devrait payer chèrement si elle les engageait elle-même. Le Conseil communal a pris en compte aussi dans son analyse le fait que le marché des assurances n'échappe pas, ou disons n'échappera bientôt plus, parce que l'usage fait que cette question n'est encore pas tout à fait réglée, mais enfin légalement, le marché des assurances n'échappe pas aux règles mises en œuvre concernant les marchés publics. Par conséquent, le critère de l'implantation régionale ne peut plus, en tout cas pas en théorie, et ne pourra plus dès lors qu'une seule jurisprudence sera intervenue en

Suisse, intervenir comme critère de choix de la part d'une autorité publique pour attribuer des mandats. Nous avons un peu anticipé, je vous le concède, mais les dispositions légales en la matière sont relativement claires. Élément supplémentaire que le Conseil communal a pris en compte dans son analyse, c'est celui de constater que l'importance de la région, respectivement de la ville, au sein des groupes d'assurances, respectivement de la part de leurs employés et de leurs dirigeants, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle est sur une pente décroissante depuis quelques années. Le nombre de sièges, le nombre d'agences générales s'est réduit comme peau de chagrin; il en reste, mais s'est réduit à La Chaux-de-Fonds. Le nombre d'emplois s'est réduit de 40% en quelques années. Les enveloppes de sponsoring sont décidées à l'extérieur de la région. Elles se sont elles aussi réduites, même si elles existent encore, la domiciliation fiscale des cadres responsables, agents généraux et collaborateurs de ces compagnies d'assurances, je reviens à la question évoquée tout à l'heure par M. Bregnard, est de moins en moins La Chaux-de-Fonds. Par conséquent, ce sont aussi des éléments qu'il faut prendre en considération, lorsque l'on envisage le retour éventuel sur investissements. Voilà pour ce qui est des motivations du choix.

Maintenant, j'aimerais préciser le mandat qui a été donné. C'est un mandat de complément d'analyse, puisque nous avons procédé à une première analyse. Ensuite, de procéder à un appel d'offres auprès des compagnies d'assurances. Et ensuite de gérer le portefeuille de d'assurance à la place du collaborateur que nous aurions engagé si nous avions fait le choix inverse. C'est sur la base du travail du courtier que le Conseil communal décidera des mandats attribués. Ça n'est pas le courtier qui décidera des mandats, c'est le Conseil communal qui attribuera les mandats sur la base du travail réalisé par le courtier. Ça appelle de ma part une dernière série de commentaires. Si les compagnies d'assurances aujourd'hui, excusez-moi de l'expression, "se foutent des régions périphériques", en proposant des meilleures conditions lorsque l'on s'adresse au siège que lorsque l'on s'adresse à leurs agences régionales, elles ont leurs raisons. Mais j'aimerais bien que les interlocuteurs régionaux que nous avons dans ces compagnies d'assurances interpellent avec la même vigueur leurs directions générales sur l'importance qu'ils accordent aux régions périphériques que ce qu'ils interpellent le Conseil communal lorsqu'il prend acte des décisions prises dans ses groupes et qu'ils s'y adaptent. Ça me paraît être la moindre des choses. Et c'est la teneur de la discussion que j'aurai avec les agents généraux que je m'apprête à convier, puisqu'ils nous ont écrit récemment et que le Conseil communal m'a chargé de ce dossier. J'ai évidemment l'intention de rencontrer l'ensemble de ces agents d'assurances, de leur dire exactement ce que je viens de vous dire et de leur dire que s'ils sont en mesure de proposer une solution aux problèmes que j'ai évoqués qui sont des problèmes réels et qui nous font perdre de l'argent chaque année, qui nous font courir des risques importants aussi, parce que nous avons des risques non-couverts aujourd'hui, s'ils sont en mesure de m'apporter des solutions alternatives, nous les étudierons avec bienveillance. J'aimerais vraiment insister sur le fait que le Conseil communal est très sensible à l'impact de ses décisions sur l'économie régionale. Il ne peut pas accepter l'idée qu'il a commis une erreur en prenant cette décision, pas davantage en tout cas que les milieux qui à l'époque ont vendu leurs parts de la Neuchâteloise. Je vous remercie.

700 Administration des Travaux publics

M. Laurent Iff, président : Nous sommes en présence de deux interpellations. La première interpellation de M. Alain Parel et consorts déposée le 21 février 2006. "Un camion des Travaux publics conduit par un chauffeur privé".

Camion des Travaux publics conduit par un chauffeur privé !

Quelle n'a pas été notre stupéfaction d'apprendre que, samedi matin 18 février 2006, un camion de déneigement des Travaux publics était conduit par un chauffeur privé domicilié aux Planchettes.

Alors que pour une alarme neige du type de celle de ce samedi 18 février on a engagé 7 (voire 8) camions, le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi un chauffeur privé était au volant de ce camion ?

Ceci est d'autant plus étonnant que le nombre de chauffeurs de camion attitrés aux Travaux publics est de 19 !!

De ce fait, nous allons payer ce chauffeur privé alors qu'une dizaine de nos chauffeurs étaient à la maison ou on ne sait où !

Les chauffeurs privés coûtent-ils moins cher ?

Est-ce de cette façon que l'on conçoit les économies aux Travaux publics ?

Nous attendons impatiemment la réponse, car il est important que l'on parle tous le même langage dans les services de l'administration, si l'on veut s'en sortir.

M. Alain Parel, UDC : Merci, M. le président, Mesdames, Messieurs. Je ne reviendrai pas sur le texte de mon interpellation, qui parle de lui-même.

Néanmoins, là encore, une réponse très approximative et incomplète m'a obligé à déposer cette interpellation. Je m'explique : J'avais déjà remarqué qu'un privé conduisait les véhicules des TP. A la suite de ça, j'ai demandé par la voie hiérarchique, un listing des chauffeurs ainsi que des remplaçants qu'employaient les TP. J'ai reçu ce listing après quelques jours. Comme vous l'avez certainement compris, ce chauffeur privé n'y apparaissait pas. Pourquoi ? C'est donc cette imprécision ou ce manque de transparence qui m'a décidé à intervenir. Merci de votre attention.

M. Laurent Iff, président : Merci. Nous sommes en présence d'une deuxième interpellation. Mais l'interpellateur n'est pas là et il n'a pas l'air de revenir. Si M. Hainard veut répondre à l'interpellation. M. Hainard.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Concernant le développement oral de l'interpellation, si j'ai bien compris, elle est due au fait que le listing n'était pas en ordre. L'interpellateur dit : "A la suite de ça, j'avais demandé un listing des chauffeurs ainsi que des remplaçants qu'employaient les TP." Pour ce faire, le service

concerné tire le listing du personnel et constate qu'il y a dix-neuf chauffeurs et quatre ou cinq remplaçants, sans donner aucun nom d'ailleurs. Ce nombre est donné à l'interpellateur. Pour nous, l'affaire est close. Je ne vois pas où il y a un manque de transparence. Je ne comprends pas qu'on puisse s'offusquer parce qu'un chauffeur privé n'y était pas. Je vous rappelle que les chauffeurs privés sont sous un autre compte (prestations de tiers). Quand on demande le listing des chauffeurs ainsi que des remplaçants qu'emploient les TP, nous transmettons le listing du personnel des TP. Donc je ne vois pas où est l'erreur. Si erreur il y avait - mais il n'y en a pas - je dois dire que la stupéfaction du Conseil communal est égale à la stupéfaction de l'interpellateur quand il dit : "nous avons constaté qu'un camion de déneigement était conduit par un chauffeur privé". Une interpellation est une question et non pas une suite d'affirmations mensongères.

Concernant le chauffeur privé. Au Conseil général du 25 octobre 2004, suite à la demande d'achat de deux Pony, M. Parel, vous déclariez : "En cas de fortes chutes de neige, les chasse-neige seront rapidement surchargés, les trottoirs et les petits véhicules de déneigement ne pourront plus intervenir et nous devons charger cette neige autant qu'avant." La réalité vous a montré que vous aviez tort. "Vous affirmez ensuite « Et comme vous le dites, cela nécessite un gros travail d'organisation et nous devons par la même engager de nombreux véhicules privés qui, soit dit en passant, sont déjà tous bien équipés pour le déneigement, mais sous employés." La réponse que j'avais faite, toujours ce 25 octobre 2004 : "Maintenant pour conduire les Pony, il faut des chauffeurs. Pour deux véhicules qui sortent chaque jour, il faut trois chauffeurs, pour tenir compte des horaires, des maladies et des vacances. Nous avons rappelé dans le rapport que les Travaux publics avaient déjà supprimé en 2004, cinq postes de travail." Les TP savaient ce que c'était que des économies. "Le dicastère des Infrastructures mettra avec l'aide de l'Office des sports deux personnes à disposition comme chauffeurs. Donc il y aura une synergie entre l'Office des sports, les espaces verts, le cimetière, afin que nous puissions, si vous me permettez l'expression, "récupérer" deux chauffeurs. De cette façon, nous ne demandons qu'un seul poste de chauffeur supplémentaire. Nous demandons la mise en place d'un poste supplémentaire pour remplir un travail qui demande trois chauffeurs." Ce poste que nous demandions nous ne l'avons pas engagé. Nous avons trouvé une organisation qui nous permettait d'utiliser un chauffeur privé, qui en cas d'alarme 40 ou 43 vient aux TP, prend le camion des TP, fait son parcours et revient. Ce chauffeur fait son travail correctement. Il n'y a pas plus de casse qu'avec nos propres chauffeurs. Donc, pour moi, je ne vois pas où est le problème d'avoir un chauffeur privé qui travaille pour les TP.

Je lis votre interpellation. "De ce fait, nous allons payer ce chauffeur privé alors qu'une dizaine de nos chauffeurs étaient à la maison ou on ne sait où." Effectivement, quand nos chauffeurs sont en congé, pour récupérer leurs heures supplémentaires que nous ne payons pas, ils sont à la maison ou n'importe où. RIRES.

"Les chauffeurs privés coûtent-ils moins cher ?" Je ne sais pas s'ils coûtent moins cher, je sais qu'ils sont payés en dessous du tarif FNE (Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs). Ce chauffeur est payé Frs 51.- de l'heure. Mais on ne le paie que lorsqu'il travaille, que lorsqu'il conduit son véhicule. On ne le paie pas durant toute l'année. D'où des économies.

"Est-ce de cette façon que l'on conçoit des économies aux Travaux publics ?" La réponse est oui. Oui, c'est comme cela que nous comptons faire des économies aux Travaux publics. Ce n'est pas seulement la position du Conseil communal. Je lis aussi que c'est la position de votre groupe lors du rapport des comptes, où il est écrit dans les points positifs : "Les Travaux publics et les immeubles enregistrent ensemble une baisse des coûts, sans le poste déneigement, de plus de 6% entre le budget et les comptes. Nous tenons à féliciter le conseiller communal et toute son équipe pour ce succès". Je vous remercie de nous remercier du travail accompli. Je me pose des questions concernant l'interpellation. M. le président, je crois avoir répondu à cette interpellation.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : J'avais encore un mot à dire qui ne correspond pas entièrement à l'interpellation. M. Parel est toujours très préoccupé par les heures supplémentaires de nos sauteurs. Je peux lui dire que nos sauteurs n'ont pas fait plus d'heures supplémentaires qui lui avaient été annoncées (250) dans la période de l'hiver que nous venons de vivre. Les 250 heures supplémentaires que nous lui avons annoncées sont parfaitement exactes. Il avait remarqué que certains chauffeurs avaient 500 heures supplémentaires. Il n'avait pas remarqué que 250 venaient de l'année précédente. Donc nous ne lui avons pas menti.

M. le président, je crois avoir répondu à cette interpellation en vous disant qu'elle a non seulement choqué le Conseil communal, mais il est payé pour être choqué, ça ne pose pas de problème, par contre elle a choqué le personnel des Travaux publics. Quand le Conseil communal « sert la vis », refuse systématiquement tout remplacement, oblige le personnel qui a 250, voire 500 heures supplémentaires à les récupérer pendant l'année, de telle façon que nous ne payons pas d'heures supplémentaires, dire et lire "Est-ce de cette façon que l'on conçoit des économies aux Travaux publics ?", c'est à mon sens inacceptable.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Alain Parel, UDC : Partiellement.

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Nous avons maintenant la deuxième interpellation, interpellation de M. Jean-Charles Legrix et consorts concernant un calendrier de luxe en période de vaches maigres.

Un calendrier de luxe en période de vaches maigres

L'ensemble des ménages, soit plusieurs dizaines de milliers de personnes ont reçu en début d'année un calendrier en couleurs lié au tri des déchets.

C'est un beau calendrier, riche en explications avec de nombreux détails et on peut vraiment dire que l'on n'a pas fait dans la dentelle avec pas moins de 32 pages en couleurs.

De nombreuses personnes ont déjà de la peine à payer leur taxe déchets et d'autres malheureusement ne la paient tout simplement pas ou plus, alors nous pensons qu'il est

impératif que le Conseil communal fasse tout son possible pour réduire les coûts globaux directs et indirects refacturés au moyen de la taxe poubelles.

En effet, à cette période de l'année, les personnes reçoivent de nombreux calendriers de toutes sortes et il est plus ou moins certain qu'un grand nombre de ces calendriers se retrouvent à nouveau dans les poubelles ou autres papiers à récupérer.

Nous souhaitons poser 3 questions au Conseil communal, soit :

- Ne peut-on pas faire un calendrier qui reste très explicite et clair pour tout le monde mais plus simple et avec moins de pages afin de limiter les déchets et leurs incidences négatives sur l'environnement ?
- Bien que cette dépense soit intégrée dans l'ensemble des coûts refacturés par la taxe poubelle, ne sont-ils pas disproportionnés dans une période de vaches maigres ?
- A combien se monte le coût complet pour l'ensemble des calendriers édités (frais de personnel, étude, composition et exécution, frais d'impression, frais d'envois et autres frais liés) ?

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Je vais être très bref, car l'interpellation est tout à fait claire. J'aimerais juste dire en préambule que je ne remets pas en question la belle qualité de ce produit. Il est bien fait. La seule chose que nous disons, c'est qu'à l'époque les personnes recevaient une page claire et simple, avec certainement un papier recyclé (papier gris). Maintenant, nous avons trente-deux pages en couleur. Vu que quelque part nous sommes un petit peu à serrer la ceinture partout, ça nous semblait un peu luxueux.

717 Enlèvement des déchets valorisables

M. Laurent Iff, président : Nous sommes en présence d'une interpellation déposée par le groupe radical, M. René Curty, concernant la récupération du verre.

Récupération du verre

La récupération du verre s'est faite pendant de nombreuses années par le biais d'une entreprise privée qui s'occupait de venir vider les bennes à verre disposées dans les mini-déchetteries. Cette solution pourrait encore continuer de nombreuses années sans devoir investir dans de nouvelles bennes ni de nouveaux véhicules. Les coûts de récupération du verre sont donc maîtrisés et le système fonctionne.

Pourtant la commune semble vouloir faire table rase de ce système qui fonctionne. En effet on s'acheminerait vers le remplacement des bennes existantes par des nouveaux containers enterrés qui devront être soulevés et vidés par des nouveaux véhicules équipés spécialement pour cette tâche. Ces travaux ne seraient plus assurés par le secteur privé mais effectués par les Travaux publics.

Il y aura donc des frais conséquents d'aménagement pour creuser les fosses, acquérir les containers et acquérir de nouveaux véhicules communaux. De surcroît les frais de fonctionnement, vu la complexité du système, seront plus élevés qu'actuellement.

Il est incompréhensible que la commune reprenne à sa charge un service assuré par une entreprise privée pendant des années. Dans la situation financière actuelle de la ville il est impensable de prévoir de nouvelles charges, simplement pour améliorer l'esthétique de ce ramassage de verre.

Les groupes radicaux et libéraux demandent par conséquent qu'on maintienne le système actuel.

M. René Curty, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je suis rassuré ! Mon interpellation a suscité quelques remarques. J'aimerais tout d'abord rassurer M. Hainard en lui disant que mon intention n'était pas de défendre le lobby des transporteurs à travers cette interpellation. Si je dois défendre un quelconque lobby, c'est plutôt celui des entreprises privées qui participent à faire vivre la ville à travers les impôts qu'elles payent et les emplois qu'elles génèrent.

Les arguments que j'ai développés sont clairs. Le système actuel de récupération du verre fonctionne à satisfaction de la population. Son remplacement par un système beaucoup plus onéreux ne se justifie pas du tout. De surcroît, l'introduction de la taxe au sac qui va peut-être voir le jour peut se faire quel que soit le système de récupération du verre.

Mon interpellation s'intitulait "récupération du verre". Elle aurait tout aussi pu s'appeler "nettoyage des toilettes publiques" ou "travaux donnés aux entreprises privées de jardinage". En effet, on constate qu'une multitude de tâches qui étaient confiées à des entreprises privées sont communalisées. Et ceci n'est possible que par le biais de nouveaux véhicules et dans le cas du nettoyage des toilettes publiques par l'engagement de personnel supplémentaire.

J'ai la nette impression que pour différents services de la commune, économiser veut dire ne plus recevoir de factures du secteur privé. On économise ainsi sur la partie visible de l'iceberg. Pour la partie immergée je ne peux que m'en remettre au travail acharné de la commission financière.

J'espère vous avoir convaincu que ce n'est pas en sabrant ce que l'on donne au secteur privé que le travail sera mieux fait et qu'on économisera.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je réponds à la première interpellation concernant un calendrier de luxe en période de vaches maigres. Tout un programme. Voilà l'objet du délit. Vous l'avez tous reçu. Je ne reviens pas sur l'objet en question. Je réponds donc à l'interpellation. Juste une petite remarque. Aujourd'hui dans l'Impartial, il n'y avait pas seulement le fait qu'il y aurait un nouveau maire UDC, mais il y avait aussi le fait que chacun paie son sac. Il n'y a rien à voir entre les deux ! RIRES. Je lis simplement une partie du journal qui parlait de ce fameux problème de la taxe au sac. "Si la surveillance et la dénonciation permettent de régler certains cas, remarque Jean-Michel Liechti, responsable du SCPE (Service Cantonal de la Protection de l'Environnement), le problème de l'élimination sauvage des déchets nécessite avant tout un important travail de prévention et de sensibilisation de la population." Nous ne sommes pas des champions du marketing, mais nous essayons quand même d'informer les gens. "Comme il était annoncé dans la presse, les autorités cantonales envisagent donc l'introduction de la taxe au sac. En introduisant cette taxe, le volume des déchets recyclables augmentera de plus de 100%, compte tenu du taux de recyclage actuel assez médiocre et des volumes mesurés sur les communes ayant passé à un type de taxation au sac." Pour l'introduction de la taxe au sac, la collectivité publique et le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds ont une responsabilité de récupérer tous les objets qui n'iront pas dans les sacs et éviter que 4'000 à 5'000 tonnes de déchets traînent dans nos rues. Nous avons une responsabilité. Nous comptons bien la prendre. Pour que cela fonctionne comme cela a été dit, il faut informer, informer et informer encore.

Le motif du calendrier n'a pas été contesté, mais c'est plutôt son coût. "Ne peut-on pas faire un calendrier plus simple avec moins de pages afin de limiter les déchets et leurs incidences négatives sur l'environnement ?" L'ancien memento que chaque foyer recevait s'adressait à tout le bassin de population d'incinération de Cridor, donnait seulement des renseignements succincts sur les types de déchets, les tournées de ramassages et les déchetterie existantes. Dans notre calendrier, nous avons voulu fournir également des informations sur la qualité du tri, la manière de l'améliorer et la nécessité de conserver la qualité du matériau trié pour en tirer de meilleurs bénéfices. De plus, nous avons introduit de nouvelles prestations (ramassage du papier au porte à porte). Ces informations supplémentaires ne tenaient pas sur une page A3 comme utilisé dans le passé. Il est clair que le calendrier représente plus de déchets. Soulignons toutefois qu'il a été réalisé avec du papier recyclé et que les économies escomptées cette année déjà par une politique de tri plus active dépasseront largement les quelques 3,5 tonnes de papier que représentent les calendriers.

Question 2. "Bien que cette dépense soit intégrée dans l'ensemble des coûts refacturés par la taxe poubelle, ne sont-ils pas disproportionnés dans une période de vaches maigres ?" Là, évidemment, tout est subjectif. Nous ne partageons pas cet avis. Si nous prenons simplement l'information que l'on donne dans ce tout-ménage, pour le ramassage porte à porte qui sera fait par les sociétés locales, qui a déjà commencé, avec la mise à disposition de véhicules des Travaux publics le gain escompté est de Frs 160'000.- sur l'incinération. Je crois que ça devra suffire à convaincre les plus hésitants. Je voulais utiliser un autre terme. RIRES. Là-dessus, se

rajoute le fait que ces 800 tonnes de papier que nous prévoyons de récolter en plus seront soustraites du ramassage des ordures ménagères, puisqu'elles sont ramassées par les sociétés locales. Nous escomptons aussi un meilleur effort de tri de la part de nos concitoyens sur les autres déchets. Au prix de l'incinération, qui, nous le rappelons est de Frs 200.- la tonne, les économies sont à portée de main et le potentiel largement supérieur aux dépenses faites. Maintenant, il s'agit de savoir si ce calendrier est trop luxueux dans notre effort de marketing. C'est un point de vue personnel. Chacun peut penser ce qu'il veut. Nous estimons que nous devons faire un effort principal sur l'information et distribuer à la population quelque chose qui soit facile à lire, donc en couleur.

"A combien se monte le coût complet pour l'ensemble des calendriers édités ?" Les devis se répartissent ainsi : Conception du calendrier : Frs 15'000.-. Impression de 20'000 exemplaires : Frs 35'000.-. Total : Frs 50'000.-. Je vous rappelle que vous aviez voté au budget 2005, un crédit de Frs 50'000.-. De cette somme (Frs 50'000.-) qu'a coûté le calendrier, il faut déduire le montant ristourné par Cridor pour la non-impression du memento (ancien modèle, Frs 10'000.-) ainsi que le montant des publicités figurant sur le calendrier (Frs 2'500.-). Donc ce calendrier a coûté Frs 37'500.-. Nous ne sommes de loin pas au niveau du crédit alloué par le Conseil général pour cette tâche, soit Frs 50'000.-. Nous avons demandé d'estimer que pour informer la population, il fallait investir Frs 50'000.- dans un calendrier. Nous avons investi Frs 37'500.-. Je crois avoir répondu à toutes les questions techniques. Concernant le fait qu'il est trop luxueux, pas trop luxueux, je le répète, l'avenir nous le dira si nos efforts ont été couronnés de succès. Je dois avouer aujourd'hui que le ramassage porte à porte ne donne pas tous les succès escomptés, ce qui prouve que nous n'avons pas atteint notre but. Mais nous comptons bien l'atteindre d'ici la fin de l'année.

Je continue ?

M. Laurent Iff, président : Oui, vous pouvez tout enchaîner.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, concernant l'interpellation "récupération du verre". Le ramassage du verre sur le territoire communal a été effectivement réalisé jusqu'à ce jour à l'entière satisfaction des Travaux publics par une entreprise que nous nommerons T, par exemple, par hasard ! Avec la future introduction de la taxe au sac, il est certain selon les expériences passées, que la qualité de déchets recyclés à laquelle la commune devra faire face sera plus que doublée, passant de 4'000 tonnes actuellement à 9'000 tonnes en 2008, date de l'introduction de la taxe au sac, donc les fameux 5'000 tonnes. Pour faire face à cette déferlante, la stratégie adoptée est de multiplier les déchetteries de quartiers. Pour faire face aux besoins, vingt nouvelles minis déchetteries sont nécessaires, ainsi qu'une nouvelle déchetterie intercommunale en Ouest de la ville, dont nous cherchons actuellement l'emplacement. Pour diverses raisons tant esthétiques que pratiques les nouvelles minis déchetteries seront enterrées. Les déchetteries actuelles encore à ciel ouvert le seront également, mais plus tard. Tous les containers enterrés seront équipés du même système de levage, le système "Kinshofer", qui permet à un chauffeur dans son

camion, sans servant, de récupérer les déchets du container et de les mettre dans son camion. "Ainsi, la voirie qui est déjà équipée pour collecter les déchets des minis déchetteries enterrées actuelles, dont le verre, est-elle à même de collecter le verre des futures déchetteries sans frais important supplémentaire ?" Selon les calculs effectués, le bénéfice réalisé par la commune dans cette opération (ramassage du verre par la voirie) sera de l'ordre de Frs 100'000.-. Gouverner c'est prévoir. Le monde bouge. Il faut s'adapter. Les Travaux publics s'adaptent à cette nouvelle politique, à cette nouvelle stratégie de déchets. Si des économies peuvent être faites en intégrant le ramassage du verre qui sera automatisé, mécanisé, en intégrant aux Travaux publics et si une économie de Frs 100'000.- était à faire, pour moi, le deal est parfait. Il faut y aller. Frs 100'000.- d'économies, c'est Frs 100'000.- d'économies.

J'ai quand même eu un petit problème avec le responsable de l'entreprise T. Nous avons pris contact avec lui pour lui annoncer que petit à petit le ramassage du verre se ferait par les TP. J'ai demandé à l'ingénieur communal d'aller le voir après notre décision pour voir comment il avait appris notre décision. Le responsable de cette entreprise a parfaitement admis que nous avons raison de faire faire par les TP, par des nouveaux moyens techniques ce ramassage du verre, parce qu'au point de vue économique, c'était une évidence, il fallait le faire. On ne peut pas demander au Conseil communal de faire des économies et en même temps de quand même toujours travailler avec les privés. Je rappelle que Frs 100'000.- d'économies justifient amplement ce changement de stratégie, d'autant plus que nous sommes déjà équipés pour vider ces nouveaux containers.

M. Laurent Iff, président : Merci. Est-ce que, concernant l'interpellation sur le calendrier de luxe, M. Legrix est satisfait ?

M. Jean-Charles Legrix, UDC : 100% satisfait.

M. Laurent Iff, président : Merci. Et concernant la récupération du verre, est-ce que M. Curty est satisfait ?

M. René Curty, rad. : Non.

M. Laurent Iff, président : Merci.

Police locale

M. Daniel Musy, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Il y a une année, j'interpellais le Conseil communal sur le parking sauvage sur les trottoirs. Le Conseil communal dans sa réponse s'est engagé, je cite : "à faire une campagne de sensibilisation, à améliorer la situation du parcage en ville". Fin de citation. Je souhaiterais savoir si cette campagne a été engagée et si pour le Conseil communal la situation s'est améliorée.

M. Pierre Willen, Les Verts : M. le président, Mesdames et Messieurs. J'aimerais connaître le futur du service de l'hygiène et de l'environnement. Le Conseil communal pourrait-il brièvement nous donner une information sur l'avenir de ce service-là ?

M. Pierre Willen, Les Verts : M. le président, j'ai une deuxième question concernant la police. Comme notre police locale va bientôt intégrer la police cantonale, est-ce que nous aurons la possibilité de débattre de cette intégration et de nos besoins d'un point de vue police, si vous voulez, ou est-ce que nous aurons simplement un rapport binaire où nous dirons oui ou non à cette intégration ?

M. Angelo Locorotondo, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais comprendre pourquoi, alors que deux charges (ambulance et feu) ont été supprimées à la police depuis la séparation police-SIS, l'effectif, si j'analyse l'annexe 3, se compose de 72,1 têtes plus 5 aspirants, c'est-à-dire 77,1 personnes. En fait, c'est à quelques unités près la même chose qu'à l'époque alors que ça fonctionnait avec des charges ambulance et feu.

M. Laurent Iff, président : Merci. C'était peut-être plutôt des questions qui concerneront des points qui viendront après.

M. Marc Schafroth, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Au point 380 1800, pourquoi la somme de Frs 106'579,86 a-t-elle été versée à la réserve plutôt que de la conserver et qu'elle figure aux bénéfices ? Merci.

M. Laurent Iff, président : Nous sommes en présence d'une interpellation des Verts. A quand la fin du parage sur les trottoirs ? M. Fivaz.

A quand la fin du parage sur les trottoirs ?

Le problème de la circulation des piétons, lié à la politique de laisser-faire en matière de parage sur les trottoirs qui prévaut à La Chaux-de-Fonds depuis des décennies, doit être traité sans délai et résolu sur le long terme, car la situation est devenue largement inacceptable.

Depuis deux ans environ, un groupe de citoyens actifs dans ce domaine (vivelachauxdefonds.com) presse nos autorités d'agir en la matière, en mettant en évidence photographiquement de nombreux cas de parage illégal sur les trottoirs ou d'absence de mesures de sécurité à l'égard des piétons (chantiers sur des trottoirs sans parcours piétonnier de contournement, absence de passages jaunes pour piétons à de nombreux carrefours, etc.), ainsi qu'en intervenant par courriel auprès de la police et du Conseil communal. A part quelques actions ponctuelles (notamment une nouvelle signalisation des zones de parage à la rue du Nord), ces efforts sont restés vains.

Nous estimons que le parage sauvage sur les trottoirs, cette spécialité chaux-de-fonnière, non seulement nuit à l'agrément de vivre dans notre ville (étant entendu que tous les automobilistes eux-mêmes sont également des piétons !) mais encore donne à l'extérieur une image assez triste de cette ville que nous aimons tous, et qui mérite mieux. La Chaux-de-Fonds est dotée en bonne partie de trottoirs larges ? C'est une chance et un bonheur, mais nous estimons que nous devrions avoir à cœur de préserver

ces surfaces pour l'agrément des piétons qui se déplacent plutôt que pour celui des autos immobiles !

Nous demandons donc au Conseil communal :

- s'il entend faire respecter par la police l'ordonnance fédérale sur la circulation routière en matière de parage sur les trottoirs ;
- s'il compte supprimer rapidement toutes les zones jaunes de parage illégal sur les trottoirs, qui se sont multipliées dans notre ville et imposées grâce au laisser-faire des autorités au pouvoir ces dernières décennies ;
- s'il va jeter à la corbeille sans tarder la note de service illégale autorisant de parquer en partie sur les trottoirs ;
- qu'il nous fasse part, de manière plus générale, de ses intentions à moyen et long terme quant à la réalisation d'itinéraires piétonniers aussi continus que possible dans notre ville, sur le modèle de ce qui est en train de se réaliser à la rue du Collège-Industriel, initiative réjouissante que nous saluons et qui va dans le bon sens.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je serai très bref. L'interpellation est pour moi très claire. La Ville depuis des décennies (et des questions ont déjà été posées à ce sujet) ferme les yeux sur une pratique totalement illégale, à savoir le parage sur les trottoirs. C'est devenu un sport local, semble-t-il cautionné par une note interne tout aussi illégale. Nous aimerions savoir ce que le Conseil communal compte faire pour remédier à cette situation. Nous vous prions de répondre à nos questions. Merci.

M. Marc Schafroth, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Lors de la séance du budget du 13 décembre 2005, nous avons posé une question concernant la signalisation lumineuse posée au carrefour Fritz-Courvoisier/Etoile. Le Conseil communal nous avait répondu et en fin de réponse avait dit ceci : "Nous avons bon espoir, étant donné qu'elle fonctionne déjà dans d'autres cantons, et à satisfaction, que l'OFROU donne un préavis positif à la mise en marche de cette installation". Cinq mois après, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur la situation, étant donné que cette signalisation lumineuse n'est toujours pas en fonction ?

870 SIS

M. Angelo Locorotondo, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Dans le rapport de la sous-commission des comptes 2005, dicastère de M. Barben, dans le dernier paragraphe de la première page, je lis : "Concernant les diminutions des recettes par rapport au budget, on remarque que l'augmentation des mandats pour le transport à l'entreprise ATS a logiquement conduit à une baisse des recettes". Or, je sais de source sûre et fiable, que les missions qui ont été effectuées par ATS pour le SIS sont au nombre de vingt-cinq et qu'effectivement ça correspond à une perte de Frs 15'000.-. En contrepartie les missions effectuées par le SIS pour ATS sont au nombre de quarante, pour l'estimation prudente, je dis bien, de Frs 32'000.-. C'est un peu contradictoire.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je vais répondre à la question de M. Willen concernant l'avenir du Service d'hygiène et de l'environnement en tant que président. L'avenir et l'organisation future du service seront communiqués au moment de la nouvelle répartition des dicastères suite au départ de M. Barben et à l'arrivée de Mme Frésard. Les informations viendront prochainement et le personnel sera informé en priorité.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité, environnement et énergies) : M. le président, Mesdames et Messieurs. Je remercie M. Musy de sa question concernant le parking sauvage. Effectivement, nous avons promis que nous ferions des interventions au niveau de la police et que nous essayerions de diminuer le plus possible le parking sauvage en ville. Une opération a déjà été faite par secteur à la rue du Nord l'automne passé. Nous entendons recommencer cette année dans d'autres secteurs. Lorsque nous faisons ces interventions, il faut ensuite que nous puissions suivre. En effet, il ne sert à rien de faire une grande information et ensuite ne pas sanctionner. C'est pourquoi il faut agir par secteurs, car la police, comme vous le savez, n'a pas un effectif aussi grand que nous oserions l'espérer. Ce printemps, nous avons eu de nombreux chantiers à mettre en place et nous n'avons encore pas pu commencer ce processus. La police va s'atteler à mettre en place des fichets qui sont déjà prêts à être distribués.

Je vais répondre à M. Locorotondo au sujet de l'effectif, suite au regroupement du SIS. Un rapport extrêmement complet a été fait au Conseil général. Lors de celui-ci, le rapport retenait 73 unités dont 15 civils et 2 auxiliaires. A ce moment-là, certains groupes se sont même émus de la diminution de 3 postes supplémentaires pour faire l'équilibre des comptes et que ces postes ont été tenus. Au 1^{er} janvier 2000, donc avant la séparation, l'effectif de police, budgété, était le suivant : 84 unités, 84 postes occupés, 88 postes autorisés. Il y avait déjà eu, un petit peu comme nous l'avons fait pour l'état civil, des non-remplacements, étant donné que nous savions qu'un certain nombre partirait au SIS. Ça comprenait 68 policiers en uniforme, 3 auxiliaires, 3 aspirants et 10 personnes en civil. Le 1^{er} juin 2001, donc après la séparation, 15 personnes du corps de police avaient été mutées au SIS. Au 1^{er} janvier 2002, l'effectif de la police était le suivant : 71 unités, 70,5 postes occupés, 73 postes autorisés, tel que l'avait annoncé le rapport. Cela comprenait 49 policiers en uniforme, 2 auxiliaires, 4 aspirants et 16 personnes en civil (création de la CTER, 7 opérateurs et opératrices). Par un rapport du commandant du 1^{er} octobre 2004 et en fonction des charges de la police et notamment des nombreuses heures supplémentaires, il avait été estimé qu'il manquait 20 postes de travail à la police.

Comme j'aime bien le bench marking, je dirais que la Ville de Neuchâtel a 68 agents en uniforme actuellement. La police locale en a 52. Au total, il y a 95 personnes à Neuchâtel à la police pour occuper les mêmes prestations et à La Chaux-de-Fonds il y a 75 postes. Mais au 1^{er} janvier 2006, l'effectif de la police était le suivant : 74 unités, 73,1 postes occupés et 77 postes autorisés. Pourquoi 77 postes autorisés ? Parce qu'il y a tout d'abord eu les mesures des quarante heures et ensuite des jours fériés. Lorsqu'on travaille 24 heures sur 24 en tournus, il est clair que le Conseil communal avait accepté 2 postes supplémentaires pour palier ce tournus. Je

dirais que ces 2 postes n'ont jamais été occupés vu les difficultés financières. C'est aussi l'objectif futur de rejoindre la police cantonale, décision qui a été prise, je vous le rappelle, en automne 2005.

En conclusion, il ne peut être avancé aujourd'hui un effectif trop élevé à la police, alors qu'il a été démontré à l'inverse que le temps a donné raison aux conseillers généraux qui s'étaient engagés pour le maintien du nombre de postes autorisés à la séparation des tâches. Voilà ce que je pouvais dire concernant l'effectif de police suite au regroupement du SIS.

M. Schafroth concernant le bénéfice des abattoirs, vous avez raison, il y a une erreur dans la remarque. Cette remarque avait été faite par le service d'hygiène lors du dépôt des comptes. La raison pour laquelle nous avons quand même versé ce bénéfice à la réserve, c'est parce que vous savez que les abattoirs ont eu une prolongation d'activité, notamment d'abattage. Et il apparaîtra assez rapidement que nous devrons faire des investissements ces prochaines années. C'est pourquoi il a été décidé par le Conseil communal de reverser quelque chose à la réserve pour palier bien entendu les réparations qui pourraient intervenir.

Je répondrai maintenant à l'interpellation des Verts. Je remarque tout d'abord que les Verts se font les porte-parole d'un groupe de citoyens qui ont pour objectif de faciliter les circuits piétonniers, ce qui est tout à fait louable et correct. Je dois dire aussi que mon prédécesseur, M. Jeanbourquin, avait déjà répondu en décembre 2003 de manière substantielle aux mêmes interpellateurs, à l'époque M. Lager. Le Conseil communal reçoit régulièrement, pour ne pas dire est harcelé, ce qui était déjà également le cas en 2003, photos à l'appui, des dénonciations d'automobilistes mal parkés. Il y a plusieurs façon de répondre à ces harcèlements. Ne plus en tenir compte (car quand on est harcelé c'est parfois aussi contre-productif) ou bien courir derrière chaque mail de ces personnes. Le Conseil communal n'a choisi ni l'une ni l'autre solution. Par contre, il a décidé d'intervenir de manière pragmatique en tenant compte de la législation, de l'intérêt général et aussi des commerces et entreprises afin que ces dernières puissent continuer de fonctionner, car si on suivait les recommandations de "Vive La Chaux-de-Fonds" c'est presque la moitié des places de stationnement qui disparaîtraient. Pour le Conseil communal, il convient aussi de prendre en compte l'aspect économique. D'autre part, je rappelle qu'un nouveau concept de stationnement est à l'étude au service d'urbanisme. Il faut que les dispositions prises soient en accord avec ce futur plan. Il convient aussi de prendre en compte le coût des mesures, faire des marquages ainsi que mettre une signalisation. Ceci demande de nombreuses forces de travail. Tout ce qui est mis en place est conforme à l'ordonnance fédérale sauf certains marquages qui auraient dû être faits sur certains trottoirs et qui n'ont pas été faits, car il faut rappeler que le parage n'est pas forcément interdit sur les trottoirs à conditions qu'il soit marqué.

Parcages sur places jaunes. Ces places datent parfois de plusieurs années. Il y a des places qui ont des autorisations formelles de la part du Conseil communal suite à des négociations, soit lors de la construction d'un immeuble ou de l'implantation d'une entreprise, parfois aussi, il faut le dire, au profit de la non-destruction d'un espace vert; c'est notamment le cas à la rue Jardinière. Des recherches sont en cours avec l'entreprise pour trouver des solutions. D'autres endroits comme à la rue de la Serre, des marquages ont été faits sans autorisation et depuis fort longtemps. La

direction de police a écrit aux propriétaires l'automne passé, afin de régulariser cette situation. Nous avons malheureusement eu des recours, nous avons demandé aux personnes recourantes de fournir des preuves concernant le recours, bien entendu avec un délai, puis nous avons pris une décision à la commission inter-service CISAMUR. La décision de police a été confirmée et une décision a été rendue par le Conseil communal pour interdire ces parcsages. Mais juridiquement nous devons attendre le 15 mai avant de sanctionner les personnes, car un recours a un effet suspensif et il convient de respecter les délais. Donc il ne s'agit pas uniquement d'envoyer des photos pour que le problème soit réglé pour les impatients. Pour terminer, les forces de police sont limitées. Au printemps, nous vivons aussi des ouvertures de chantiers qui occupent passablement le personnel.

Je répète un petit peu ce que j'ai dit avant, pour ceux qui s'intéressent au bench marking, 52 uniformés à La Chaux-de-Fonds, 68 à Neuchâtel. Je dirais aussi que Neuchâtel a 17,6 km², La Chaux-de-Fonds 55,68 km². La zone urbaine est de 6,04 km² à Neuchâtel et de 8,6 km² à La Chaux-de-Fonds. L'effectif n'est pas surévalué à l'heure actuelle, car le nombre d'habitants à Neuchâtel est de 32'000 (arrondi) et de 37'500 (arrondi) à La Chaux-de-Fonds. Quant aux nombres d'AO délivrées par la police de La Chaux-de-Fonds (parfois on nous reproche de ne rien faire) en 2004, elles étaient au nombre de 31'571 et en 2005 au nombre de 38'500. Le Conseil communal est donc conscient du problème que pose la circulation piétonne. Il prend aussi des mesures en fonction des forces en personnel et financières. De plus, je rappelle que les marquages doivent aussi se faire en fonction des conditions météo. Le Conseil communal entend également soumettre prochainement à votre Conseil la nouvelle politique de stationnement instituant notamment une augmentation des surfaces en zones bleues. Quant à la politique des zones piétonnes, un projet est actuellement en consultation, également auprès de "Vive La Chaux-de-Fonds".

Le Conseil communal est donc tout à fait conscient de cette problématique, mais il ne peut pas traiter tous les objets en même temps. Parfois il y a des éléments juridiques sur lesquels il faut que l'on se penche. Nous entendons encore améliorer cette situation par des marquages et ensuite intervenir, secteur par secteur, le plus rapidement possible. Voilà pour l'interpellation.

Je vais répondre maintenant à M. Schafroth concernant la rue Fritz-Courvoisier/Etoile. Même si cette question n'était pas annoncée, j'y réponds volontiers, parce que je m'en suis aussi inquiété. Il est vrai que l'OFROU n'a malheureusement pas accepté le système qui est en vigueur dans d'autres cantons. Il sera également modifié dans d'autres cantons, ceci pour des raisons de sécurité et de jurisprudence. C'est pour cela que nous avons dû équiper de manière plus complète ces signaux. Il y a pour environ Frs 5'000.- de frais supplémentaires sur ces signaux afin qu'ils puissent fonctionner et qu'ils répondent aux attentes de l'OFROU.

Je réponds encore à la question de M. Locorotondo. Nous avons relu ce qui avait été inscrit et nous pouvons comprendre le doute que vous aviez. Les réponses sont les suivantes. La diminution des recettes ambulances est due à une diminution globale du nombre de transports effectués par le SIS, puisqu'il y en a eu moins de 200. Il est vrai que lorsque nous écrivons un rapport, il y a parfois des phrases et des éléments qui sont oubliés. D'autre part, la collaboration avec ATS pour les interventions urgentes dévolues au SIS a augmenté en 2005. C'est aussi une des

questions qui avait été posée, pour dire pourquoi nous ne travaillons pas plus avec cette entreprise par rapport à 2004. Ceci notamment dans le but de diminuer l'alarme des astreintes. Cela provoque bien entendu un peu moins de recettes pour le SIS. De part le fait qu'ATS ne fait plus les transferts la nuit, à cause de la loi sur le travail, le nombre de transports effectués par les SIS a effectivement augmenté en 2005. On me fait dire que le fait de ne pas disposer de GARY ne facilite pas la tâche pour les statistiques. Si le nombre de quarante transports effectués au profit d'ATS est probablement juste, je ne peux pas cautionner le nombre de vingt-cinq effectués par ATS au profit du SIS, car je ne possède pas cette statistique. Voici la réponse du commandant opérationnel. Remarque : Le SIS répond 24 heures sur 24 pour toutes les alarmes ambulances quels que soient des transferts ou des interventions et suppléer à ATS dans certains cas. Ce qui est moins le cas dans le sens contraire. Je dirais en ce qui concerne une information complémentaire, nous parlons maintenant beaucoup de centres de secours dans ce canton, et le Conseil d'Etat estime qu'il y en a trop. Pour le SIS de Neuchâtel, il y a encore quatre centres de secours sur le Littoral qui viennent en complément. Dans le Haut, pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle, le SIS, notamment dans la protection feu et les interventions feu, travaille actuellement tout seul.

Il y avait encore une question de M. Willen concernant la police. Il y aura un rapport intermédiaire cet automne, une fois qu'il y aura suffisamment d'éléments en ce qui concerne la reprise par la police cantonale de la police locale et je fais aussi remarquer que la commission politique de sécurité publique a jusqu'alors été informée de l'évolution de ce dossier. Elle le sera également dans le futur.

Voilà, je crois avoir répondu à l'ensemble des questions et je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Fabien Fivaz, Les Verts : Oui monsieur.

M. Laurent Iff, président : Merci.

900 SI - Administration générale

Mme Fabienne Girardin, POP : M. le président, Mesdames, Messieurs. Au mois d'août de l'année passée, une interpellation était déposée au sujet de la suppression prochaine du service commercial des ex-SI. Dans cette interpellation, il était posé deux questions quant à l'avenir du personnel qui devait être reclassé. C'est le moment de savoir si tout le monde a pu retrouver une place de travail. Aussi par rapport aux manifestations. Est-ce que nous avons déjà une vision de la collaboration qui peut se faire maintenant ? Notre souci était de savoir si elle serait ou pas menacée à l'avenir.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Il s'agit Mme la conseillère générale des installations électriques intérieures, qui ont effectivement été supprimées par SIM SA. Il y avait 12,8 postes de travail qui étaient concernés par cette suppression. SIM SA a repris 7,8 personnes. Un poste au service commercial, deux postes au réseau électrique, un poste au CAD, un poste à la production d'eau, un poste au SPCC (qui comme chacun le sait est le Service Production Contrôle Commande !), 50% et 30% à la reprise des postes de secrétariat et de magasinière. Dans le cadre d'un programme de reconversion professionnelle, une personne en formation durant deux ans comme dessinateur électricien. Ça fait un total de 7,8 postes, repris par SIM SA. Il restait donc encore quatre apprentis qui ont été remplacés avec l'aide de l'ACNIE (Association Cantonale Neuchâteloise des Installateurs Electriciens). Une personne a trouvé du travail en dehors de l'entreprise avec l'aide de mesures d'accompagnements, le fameux plan social dont j'avais parlé. Elle a touché le même salaire pendant six mois qu'elle avait avant de partir de SIM. Tous les collaborateurs concernés ont donc retrouvé du travail.

Concernant votre souci concernant les manifestations en ville, je dois dire que ce système fonctionne au Locle depuis un certain temps et à entière satisfaction. Un document a été établi. SIM a écrit à tous les organisateurs de manifestations en Ville de La Chaux-de-Fonds plus aux forains de passage à La Chaux-de-Fonds en leur disant que : "les prestations de SIM SA, soit la mise à disposition si nécessaire des infrastructures jusqu'aux compteurs d'eau et électriques, ainsi que les consommations enregistrées seront directement facturées aux organisations par nos services. Les installations électriques et sanitaires pour manifestations devront être effectuées, dès le 1^{er} janvier 2006, par des entreprises autorisées ou par l'AIED (Association Inter-Entreprise de Dépannage, eaux gaz électricité), selon le choix des organisateurs. Par conséquent, nous vous invitons selon l'importance de votre manifestation à contacter suffisamment tôt les entreprises de votre choix (la liste des entreprises de l'AIED était jointe au document) ou M. Patrice Testaz, Président de l'AIED". Nous avons même rajouté pour faire plaisir au Conseil général : "Nous profitons de la présente pour vous rappeler que la politique de subventionnement de la Ville a été systématisée au début 2006 en tenant compte des différents paramètres (but lucratif, culturel, associatif, etc.)". C'était selon la demande du Conseil général qu'on avertisse les organisateurs de manifestations qu'il était possible d'avoir des subventions. Donc nous avons parfaitement obéi à vos recommandations.

Est-ce que ça fonctionne bien ? Effectivement, Madame, au début, cela n'a pas très bien fonctionné, parce que les habitudes étant, les gens téléphonaient toujours à la mauvaise place. Nous les avons remis dans le droit chemin, si vous me permettez l'expression, en leur disant de téléphoner à l'AIED. Nous pouvons dire qu'aujourd'hui ça fonctionne normalement. Nous ne sommes pas plus bêtes qu'au Locle, donc nous devons quand même y arriver ! Sérieusement, ça n'a pas posé trop de problèmes.

M. Laurent Iff, président : Merci. Pour terminer notre étude de détail, nous devons encore consulter les annexes 1 à 14. Globalement, est-ce que vous avez des questions concernant les annexes ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons sans autre

passer au vote de l'arrêté, page 20 de ce document. Arrêté d'approbation des comptes 2005, arrêté n° 1, art. 1, art. 2, art. 3. Je prierais les conseillères générales et conseillers généraux qui acceptent les comptes de le faire savoir par un levé de main.

Les comptes 2005 de la Ville sont acceptés par 24 voix contre 13 oppositions.

M. Laurent Iff, président : Nous devons encore prendre acte du rapport de la commission financière et des sous-commissions. Je prierais les conseillères générales et conseillers généraux qui acceptent de prendre acte de ces différents rapports, de le faire savoir par un levé de main.

Il est pris acte des rapports de la commission financière et des sous-commissions par 38 voix sans opposition.

M. Laurent Iff, président : Nous avons terminé l'analyse des comptes de la Ville. Nous avons maintenant un rapport qui a été transmis par la suite par le Conseil communal concernant le classement de diverses interventions du Conseil général. Je vous propose la chose suivante : c'est de savoir si une ouverture de débat va être demandée par certains groupes. Si c'est le cas, je vous propose de reporter cela à la séance suivante, étant donné qu'il n'y a pas d'urgence et que nous pouvons très bien traiter ces cas lors de la prochaine séance. Dans le cas contraire, si nous pouvons passer directement au vote, nous pouvons le voter maintenant. Mais visiblement le débat va être demandé. Est-ce que nous pouvons reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance ?

Dans la salle : Bien sûr.

M. Laurent Iff, président : Merci. Nous pouvons prendre le point 3 de l'ordre du jour. Débat court.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à l'approbation par l'Etat du budget 2006 de la Ville de La Chaux-de-Fonds
et aux conditions de cette approbation

(du 12 avril 2006)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Le 13 décembre dernier, vous avez approuvé, moyennant quelques amendements, le budget de fonctionnement de l'exercice 2006 de la Ville de La Chaux-de-Fonds présentant un déficit fr. 8'616'482.-.

Lors de la même séance du Conseil général, vous avez également renvoyé à la commission financière un projet d'arrêté urgent du POP, du PS et des Verts demandant de renoncer à la suppression de 2 classes (une à l'école primaire et une à l'école secondaire) sur les 7 proposées par le Conseil communal et de rajouter un montant de fr. 50'000.- aux postes "camps et excursions scolaires".

Par une douzaine d'arrêtés datés du 1^{er} février 2006, le Conseil d'Etat a sanctionné presque l'ensemble des dispositions adoptées par le Conseil général, à savoir les traditionnels arrêtés accompagnant le budget et les différentes mesures d'assainissement permettant d'atteindre le résultat précité. Il a en revanche renoncé à sanctionner l'arrêté d'approbation du budget et celui autorisant la Ville à emprunter pour assurer le financement de ses activités.

Par courrier du 13 février 2006, le DJSF a renvoyé à la Ville le budget adopté par le Conseil général, estimant que certaines des opérations qu'il contenait ne pouvaient pas être acceptées. La plus-value sur la vente projetée des actions du *groupe e* (auparavant ENSA) et la dissolution partielle de la réserve constituée à la création de SIM SA étaient ainsi retirées du budget et la prise en considération des nouveaux chiffres de la péréquation, récemment révisés par les services de l'Etat, était imposée.

Dans le même courrier, le DJSF saluait *"les efforts considérables qui ont été réalisés par les autorités de votre commune et son administration sur le plan des économies et (...) la très bonne coopération dont elles font preuve dans les dossiers de regroupement que nous menons ensemble"*.

Auparavant, le DJSF n'avait accepté que partiellement, à hauteur de 10 millions de francs sur les 15 proposés, la reconstitution de la fortune nette de la Ville par une réévaluation des immeubles communaux.

Conséquences de ces décisions du DJSF, le budget de la Ville était refusé avec injonction au Conseil général de décider de nouvelles mesures permettant une amélioration de 4,7 millions de francs avant le 15 mars.

Dans un rapport du 15 février (soit 2 jours après la décision de l'Etat), le Conseil communal estimait que le temps laissé par ce dernier était trop court pour envisager de nouvelles mesures, autres que cosmétiques, qui pourraient porter effet en 2006 déjà et proposait en conséquence une adaptation de la fiscalité de 5 points.

Au cours de la séance du Conseil général du 6 mars, plusieurs nouveaux amendements ont été discutés et certains adoptés. Avec l'accord du Conseil communal, un amendement tenant compte de récentes décisions prises par le Conseil d'administration de SIM SA (dividende proposé à l'Assemblée générale et montant de la redevance pour l'utilisation du domaine public) a permis une amélioration de 1,136 millions de francs. Les autres amendements, adoptés par le Conseil général contre l'avis du Conseil communal qui les savait inacceptables en regard des conditions posées par l'Etat, concernaient la réévaluation des recettes fiscales et des pertes fiscales, pour un montant de 2,81 millions de francs.

La proposition de relever la fiscalité de 5 points était retirée dans la mesure où la majorité des groupes avait exprimé son opposition et où les amendements adoptés permettaient de présenter un budget 2006 dont le déficit était proche du montant de la fortune nette.

Cette nouvelle version du budget a été soumise à l'approbation de l'Etat le 7 mars, accompagnée d'un bref résumé des débats du Conseil général et de la demande de votre Conseil pour que la commission financière soit entendue par le chef du DJSF si celui-ci entendait refuser une nouvelle fois le budget.

Le 10 mars, le chef du DJSF a informé le Conseil communal qu'il rencontrerait la commission financière et le Conseil communal le 5 avril pour leur communiquer la position du Conseil d'Etat. Il sollicitait dans le même temps le procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 mars.

Le 21 mars, des représentants des partis de droite du Conseil général écrivaient au chef du DJSF pour lui faire part de leur mécontentement quant au contenu de la lettre par laquelle le Conseil communal avait transmis les décisions du Conseil général. Ils reprochaient notamment à l'Exécutif d'avoir signalé les points de désaccord entre Législatif et Exécutif. Ils sollicitaient par la même occasion une entrevue avec le chef du DJSF avant la décision du 5 avril.

Une rencontre réunissant l'ensemble de la commission financière, le Conseil communal et le chef du DJSF s'est ainsi tenue le 3 avril.

Auparavant, tant la commission financière que le Conseil communal avaient repris l'examen du budget 2006 en cherchant à tirer profit des chiffres définitifs des comptes 2005, désormais connus, pour déterminer si de nouveaux éléments pouvaient être pris en considération dans le budget 2006. A noter que cette possibilité de disposer des comptes de l'exercice précédent est exceptionnelle et n'est liée qu'au retard pris dans l'élaboration du budget 2006.

Du côté de la commission financière, ce sont principalement des questions relatives au calcul des subventions scolaires qui ont été posées. De son côté, le Conseil communal a fait procéder en quelques semaines à une partie de l'analyse du bilan au 31.12.2005, qui est effectuée habituellement dans le courant de l'exercice suivant la clôture. Il a également dressé l'inventaire des décisions prises à différents niveaux depuis l'établissement du budget, pour déterminer dans quelle mesure elles pouvaient influencer les chiffres inscrits dans celui-ci.

Au terme de cet exercice, il est apparu que, si l'on écartait les simples réévaluations de rubriques budgétaires – d'ores et déjà exclues par l'Etat – les éléments suivants pouvaient être pris en considération :

- Détérioration de fr. 118'700.-, liée à la prise en compte du vœu de la commission financière de donner suite au projet d'arrêté urgent des partis de gauche concernant les classes et les camps et excursions scolaires;
- Détérioration de fr. 200'000.- liée à la décision prise par les sociétés bénéficiant des garanties de la Ville pour leurs emprunts de renoncer à ces garanties;
- Amélioration de fr. 1'398'500.- liée à une erreur découverte dans le calcul des subventions scolaires;
- Amélioration de fr. 66'400.- dans le calcul des cotisations à la caisse de remplacements, vu la décision de l'Etat de réduire de 1 à 0,8 % le taux de cotisation;
- Amélioration de fr. 42'200.- découlant de la décision de l'Etat d'arrondir les montants communiqués précédemment concernant la répartition entre les communes d'un montant de 3 millions de francs prélevé sur les montants reçus de la BNS;
- Amélioration de fr. 613'500.- liée à la dissolution partielle d'une provision constituée pour travaux futurs, dont la réalisation est désormais achevée;
- Amélioration de fr. 1'170'000.- par la dissolution d'une provision constituée sur les débiteurs-impôts.

Sur la base de cette analyse, le Conseil communal a décidé, bien que l'échéance du 15 mars était échu depuis deux semaines et alors qu'il ne pouvait plus consulter le Conseil général avant la décision de l'Etat, de transmettre ces informations au DJSF en sollicitant une nouvelle fois de sa part l'acceptation du budget 2006. Le courrier adressé au DJSF détaillant les mesures évoquées ci-dessus figure en annexe du présent rapport. On relèvera à ce sujet quelques contradictions entre certaines critiques formulées par l'Etat dans cette analyse et les appréciations portées dans son précédent courrier (voir ci-dessus). Concernant l'importance des investissements consentis au cours de la dernière

législature le Conseil communal relève qu'une grande partie était indispensable et concernait les infrastructures publiques essentielles en particulier la STEP, le SIS et l'hôpital.

C'est sur cette base que l'Etat a pu, le 5 avril dernier, communiquer qu'il refusait la réévaluation des rubriques de recettes fiscales votées par le Conseil général, mais acceptait le budget 2006 révisé selon les propositions du Conseil communal et présentant un déficit de fr. 14'792'582.-. Cette prise de position était accompagnée d'une analyse détaillée de la situation de la Ville de La Chaux-de-Fonds, que nous faisons également figurer en annexe du présent rapport.

Conséquences sur les finances

L'ensemble de la problématique évoquée dans ce rapport étant de nature financière, aucune remarque spécifique n'est à formuler ici.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant, ce rapport étant un rapport d'information.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

Néant.

Eléments relatifs au développement durable

Néant.

Classement de motions, postulats et questions écrites

Le projet d'arrêté urgent des partis de gauche, du 13 décembre 2005, concernant l'amélioration du budget de l'instruction publique, renvoyé à la commission financière, peut être considéré comme adopté dès lors que les mesures qu'il proposait ont été intégrées dans la version du budget 2006 finalement acceptée par l'Etat.

Conclusion

Certes, la décision de l'Etat d'approuver un budget formellement amendé par lui, en qualité d'autorité supérieure, met fin à la longue préparation du budget 2006 et un nouveau rapport au Conseil général n'était de ce fait pas indispensable.

Dans la mesure où seule la commission financière a été étroitement associée à l'ensemble du processus, le Conseil communal a néanmoins jugé opportun de vous adresser le présent rapport d'information, de façon à ce que l'ensemble du Conseil général dispose de l'information relative aux décisions qui prévaudront finalement.

Dans ses conclusions et vu les prises de positions exprimées par divers groupes politiques à la suite des décisions de l'Etat, le Conseil communal souhaite également apporter quelques précisions quant à l'état d'esprit dans lequel il a travaillé dans ce dossier.

Premièrement, il tient à rappeler l'importance du déséquilibre qui subsiste entre les charges et les recettes du compte de fonctionnement de la Ville. S'il a jusqu'ici considéré que l'effort conséquent porté sur la maîtrise, puis la réduction des charges devait s'accompagner d'une réflexion sur les recettes, le Conseil communal n'en est pas pour autant un acharné de l'augmentation d'impôts, qu'il a jusqu'ici toujours présentée comme dernier recours. Il relève néanmoins que les nombreuses mesures adoptées pour réduire les charges sont déjà vécues durement par celles et ceux qui les subissent : population et administration communale.

Plus important encore à ses yeux, les mesures désormais sanctionnées par l'Etat, comme celles que le Conseil communal avait proposées à la fin de l'année dernière, permettent à la Ville de préserver les prérogatives qui sont les siennes (en l'occurrence la fixation du coefficient d'impôts) plutôt que de s'en remettre à une décision de l'Etat. Cet élément, déjà souligné lors du débat du 6 mars dernier, est particulièrement important alors que la Ville est en négociation avec l'Etat sur de nombreux et importants dossiers, dans lesquels elle se doit de défendre les intérêts des Montagnes neuchâteloises.

En outre, le Conseil communal tient à rappeler que plusieurs des mesures ayant permis que le budget 2006 de la Ville soit ratifié par l'Etat n'apportent aucune amélioration effective à la situation de déséquilibre structurel entre les charges et les recettes de la Ville.

Enfin, le Conseil communal a eu l'occasion de dire publiquement qu'il entendait entamer l'élaboration du budget 2007 en privilégiant avec la Commission financière la concertation à la confrontation. Le climat de défiance que certains membres de celle-ci entretiennent à l'égard de l'Exécutif et les démarches inquisitoires qui remplacent progressivement le travail politique de fond au sein de cette commission devront impérativement être revus si l'on entend effectivement réunir les conditions d'un véritable dialogue.

Pour le Conseil communal, ce dialogue reste indispensable et il y contribuera en veillant au respect des formes institutionnelles. C'est dans cet esprit qu'il vous prie de prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Didier Berberat

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'aimerais dire tout d'abord que j'interviens pour les trois groupes de droite, c'est-à-dire l'UDC, les libéraux et les radicaux et que comme les socialistes ont fait, nous ferons une intervention un tout petit peu plus longue, puisque nous sommes les trois groupes à partager le même avis.

M. le président, Mesdames et Messieurs. En lieu et place de trois interventions de la part des partis de droite, nous n'en ferons qu'une seule plus longue qui regroupe les divers points que l'ensemble des personnes souhaite vous faire partager. Plus précisément, ça a été signé par trois personnes, M. Laurent Iff, libéral, président du Conseil général et président de la commission financière, Mme Sylvia Morel, radicale, présidente de groupe et moi-même, président du groupe UDC.

Etant donné que le Conseil communal a estimé bon de juger et de condamner l'attitude de certains membres de la commission financière dans son rapport du 12 avril 2006 relatif au budget 2006, nous pensons qu'il est parfaitement légitime et opportun dans un pays démocratique que les quarante et un conseillers généraux (trente-huit d'après ce que j'ai entendu avant) puissent détenir l'ensemble des éléments probants pour se forger une opinion objective et réaliste.

Nous avons été très heureux mais un peu surpris de lire que le Conseil communal n'est pas un acharné de l'augmentation d'impôts, qu'il est pour la concertation avec la commission financière et qu'il privilégie le dialogue. C'est merveilleux au niveau des mots. Y a-t-il un grand écart entre les mots et la pratique pour certains membres de ce Conseil ?

Qu'on le veuille ou non, la confiance et l'unité ne s'achètent pas; elles s'obtiennent naturellement dans un climat sain, de transparence et de vérité. Un dialogue correct n'est vraiment possible que si ceux qui le désirent travaillent au grand jour et non pas en sous-marin derrière le dos de leurs collègues du Conseil communal et du Conseil général. Ce qui est important, ce n'est pas l'impression que l'on donne au grand public, mais la situation réelle et véridique, arrêtons d'avoir une unité de façade. Il ne suffit pas de faire des conférences de presse ensemble (le Conseil communal et la commission financière) et d'annoncer le souhait d'une concertation !

Alors pourquoi y a-t-il ce climat négatif ? Pourquoi la droite unie (libéraux-radicaux-UDC) est irritée alors qu'elle veut, elle aussi, le bien général des citoyens qu'elle défend ? La défiance et la suspicion, dont les socialistes de la commission financière accusent certains membres de cette commission, sont-ils vraiment là par hasard ?

Afin que les choses soient claires et limpides, nous vous informons que nous avons eu l'opportunité inattendue de pouvoir lire un document non-confidentiel très exhaustif mais peu reluisant sur certaines tractations faites en coulisse sur le budget 2006. Vous pourrez constater vous-même le peu d'estime que certains conseillers communaux manifestent à l'égard de l'ensemble des conseillers généraux ! Ce qui va suivre, nous l'espérons, ouvrira certainement les yeux de certaines personnes encore un peu naïves. Voici certains passages croustillants et très édifiants sur la réelle vérité. A vous de méditer, à vous de juger si cette histoire est véridique, si c'est de la fiction ou si c'est du populisme. Nous allons vous lire maintenant des extraits de ce document :

"Si tu augmentes nos impôts et que les prévisions du Conseil général sont réalisées en 2006, nous aurons tous les deux à admettre que le Conseil général avait

raison dans ses prévisions. Cela accrédi terait la thèse du complot entre socialistes pour augmenter la fiscalité cha ux-de-fonnière. Si tu renonces à augmenter les impôts, le Conseil communal est totalement discrédité. Le Conseil communal a défendu que de telles réévaluations n'étaient pas envisageables, pas raisonnables, et surtout qu'elles ne seraient jamais acceptées par le Canton. Comment expliquer que tu auras refusé des mesures cosmétiques acceptées par le Conseil communal et le Conseil général dans sa première version et que celles inventées maintenant dans l'urgence peuvent être acceptées ? En plus, tu donnes une victoire aux populistes du Conseil général qui, après s'être vantés d'avoir infligé une baff e à l'exécutif, pourront se vanter d'avoir fait plier le Canton. Et si, en plus, avant de décider, tu entends la commission financière communale, l'intégralité, tu renforces la mise hors-jeu du Conseil communal et tu renforces l'idée que l'autorité de l'Etat peut être infléchie par l'entêtement des conseillers généraux. L'entêtement des conseillers généraux. Nous sommes tous encore au début d'une législature, ce qui nous laisse un peu de temps pour nous refaire une santé. Dans une année, nous entamerons le cycle électoral traditionnel (nationales, communales et cantonales). Et si on tient un an et qu'une augmentation de 15 points doit être envisagée pour le budget 2008, on sera alors à quelques mois des prochaines communales. Autant dire qu'on donnera tous les atouts à nos adversaires. Je pense que la moins mauvaise solution serait de confirmer ce que beaucoup attendent désormais : une augmentation de 4 ou 5 points imposée par l'Etat. C'est le moment le plus propice pour augmenter les impôts. En cas de décision d'augmenter les impôts, on en parle encore deux semaines, éventuellement un peu aux comptes et puis plus. Et si j'en crois tes derniers échanges avec les camarades du PSN, c'est aussi la ligne que tu as adoptée en tapant fort au début de la législature et en espérant pouvoir améliorer les choses ensuite."

Mesdames et Messieurs, ce que nous venons de lire est tiré d'un mail du vendredi 10 mars à 16h.38 envoyé par M. Laurent Kurth à M. Jean Studer avec copie à M. Didier Berberat uniquement. Aucune copie n'a été adressée aux autres conseillers communaux POP, libéral et UDC ! (Bonjour la collégialité !) Bien que M. Kurth ait voulu dicter sa décision à notre conseiller d'Etat, nous sommes satisfaits que M. Studer ait eu la sagesse de ne pas imposer une hausse d'impôts ! Voilà, Mesdames et Messieurs, nous pensons que c'est assez exhaustif. Vous comprendrez peut-être maintenant les raisons d'une certaine défiance !

M. Philippe Lager, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Lorsque j'entends ce qui a été dit là, j'ai l'impression d'avoir à faire à une mauvaise presse, une certaine presse que je n'aime pas. Finalement, ce qui s'est passé là, c'était des rapports entre personnes qui étaient du même parti, qui échangeaient. Je crois que dans tous les partis, on peut échanger sur ce qui va se faire. Je le sens comme ça, personnellement. Je me sens très mal. D'autre part, j'aimerais dire que si nous aimerions que nous puissions travailler ensemble, il faudrait éviter d'utiliser l'arrogance qui a été utilisée en début de séance ce soir. J'ai trouvé ceci tout à fait intolérable.

D'autre part, en ce qui concerne ce rapport, je dirai ce que j'avais prévu. C'est vraiment trois paragraphes, ce sera vite dit. Le rapport du Conseil communal nous rappelle que l'élaboration d'un budget n'est jamais chose facile et qu'il est toujours

plus facile d'être plus intelligent en fin de processus lorsque toutes les informations sont connues. Nous ne voulons pas refaire le débat du budget qui s'est largement fait en commission. Mais nous osons espérer que l'élaboration du budget 2007 se fera dans un état d'esprit positif et que les membres de la commission financière se confinent à leur rôle et ne prennent pas celui de l'exécutif. En conclusion, nous dirons que nous partageons le même souci que le Conseil communal en ce qui concerne le budget 2007. Nous n'avons pas résolu notre problème de recettes, car il reste environ 15 millions à trouver. Le déséquilibre entre dépenses et recettes demeure. Merci.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je disais tout à l'heure que j'étais consterné. Plus le temps passe - en plus je suis malade - j'ai la nausée. Comme mon collègue l'a dit tout à l'heure pour le groupe des Verts, il me semble qu'il est possible dans un parti d'échanger un certain nombre de points de vues, qui peuvent ensuite être constitutifs d'une décision. Mais ce qui me semble grave dans cette affaire-là, c'est comment un membre du Conseil général peut avoir en sa possession un message électronique envoyé par un conseiller communal à un conseiller d'Etat. Il y a là quelque chose qui m'échappe. Je ne comprends pas bien ce que nous faisons dans ce Conseil général. Quand je disais tout à l'heure que j'espérais que nous pourrions travailler dans la confiance, peut-être, mais qu'en tout cas, la guerre était bien entamée ce soir, j'ai de plus en plus d'hésitations à me dire que nous pourrions travailler à l'avenir encore dans la confiance.

Pour le reste, je vais quand même vous lire ce que j'avais prévu de vous lire, parce que je ne prépare pas les coups à l'avance. Je voulais dire que notre groupe saluera ou prendra acte du rapport qui nous est proposé par le Conseil communal. Que nous saluons aussi les efforts qui ont été faits pour finalement arriver à un budget, malgré maintes péripéties qui nous auraient d'ailleurs à tous valu un carton jaune et aujourd'hui j'ai même envie de dire un carton rouge, que ce soit à la commission financière, que ce soit au Conseil général, nous n'avons pas été très, très bons non plus, et que ce soit peut-être aussi au Conseil communal, parce qu'ils n'ont pas toujours été forcément extrêmement bons. Je rappelle quand même que dans l'urgence, lorsqu'on est pressé par les événements, lorsque tout à coup on doit faire un budget pour 2006, alors qu'on est déjà en train de préparer celui de 2007 et qu'on a déjà reçu les comptes 2005, c'est quand même un peu particulier et on ne fait en général pas le budget d'une année, sur la base des comptes de l'année précédente. C'est quand même assez ubuesque et particulier. Ça explique à mon avis un certain nombre de couacs que nous avons pu observer. Je me félicitais d'un épilogue heureux. Je m'en félicite encore, mais qui n'aurait pas pu être possible sans les efforts de la commission financière. Malgré tout et c'est peut-être cela qui me semble important, c'est que nous avons réussi, nous avons passé l'épaule. Nous avons fait le budget 2006. Très bien, nous sommes contents. Mais le déficit pour 2007 reste entier, Mesdames et Messieurs. Nous ne pourrions pas indéfiniment quasiment arrêter d'entretenir nos routes. Je sais bien que le conseiller communal en charge du dicastère me dira, non, non, on entretient tout ce qu'on peut. Oui, tout ce qu'on peut. Mais tout ce qu'on peut, ce n'est pas suffisant. Nous ne pourrions pas non plus toujours maintenir des effectifs aussi bas. Que les gens tombent malade, que les gens tombent en dépression, que les gens cherchent à aller voir ailleurs, on me dira, on est

content, les effectifs baissent. Je ne suis pas sûr que c'est avec ça que nous allons réussir à avoir une commune dynamique qui permet d'intégrer des habitants. Il faudra bien un jour aussi qu'on sorte de la contribution de solidarité qui est prélevée sur les salaires. Là aussi, il y aura quelque chose à imaginer. Nous n'allons pas continuer comme ça de demander à tous les collaborateurs de la fonction publique de donner une part de leur salaire pour faire fonctionner cette commune. Je m'étonne aussi que le chef du département de la Justice, de la santé et des finances, dans une lettre qu'il adressait au Conseil communal le 13 février - peut-être qu'il y en avait une autre qui était cachée avant, je n'en sais rien - saluait les efforts considérables accomplis par les autorités et l'administration au plan des économies et de la bonne collaboration dans le dossier des regroupements. Je crois que c'est aussi quelque chose que nous pouvons mettre à l'actif des autorités de cette ville et du Conseil communal. Mais alors on s'étonnera en même temps d'un passage un peu plus tard dans la lettre du 5 avril où le même chef de département fustige les autorités de notre ville de ne pas avoir pris des mesures plus vite. Bien sûr, on pourra dire que c'est M. Kurth, chef du dicastère des finances qui a demandé à M. Studer d'écrire cette lettre. Peut-être. Personnellement, je ne le pense pas. Sinon, je quitte cette salle et je m'en vais. Nous avons voulu ces efforts ensemble. La stratégie qui les sous-tend aussi. Ce que je veux dire par là, c'est que contrairement à ce qu'a fait le Canton, nous aurions pu choisir une méthode brutale, nous aurions pu dire : "nous cassons tout et nous essayons de reconstruire avec les pièces qui restent". Au contraire, nous n'avons pas fait ça. Nous avons choisi une solution plutôt douce - je comprends que ça ne plaise pas forcément à tout le monde - l'idée étant de réformer sans faire des victimes qui ne pourront plus se relever. Ménager les plus faibles et ne pas contribuer à créer une société à deux vitesses. Moi, c'est pour cela que je fais de la politique.

Pourtant nombre de réformes sont en route. Elles sont pour beaucoup le fruit de l'effort de chacun. Administration, exécutif et législatif. Il faut reconnaître aussi ce qui est fait par le Conseil général. Mais si elles sont prometteuses, qu'on ne s'illusionne pas. La salle du Conseil général n'est pas la cour des miracles et nous devrons nécessairement repasser par la case recettes. Jamais nous n'arriverons à trouver les fameux 15 millions qui nous manquent à ce jour. Bien sûr, vous allez pouvoir me dire qu'il n'y a pas que la hausse d'impôts et c'est bien vrai. Une augmentation massive du nombre des contribuables pourrait aussi produire le même effet. Une nouvelle répartition des impôts sur les personnes morales. Pourquoi pas ? Un regain de l'activité économique. On s'en réjouit. Un billet gagnant d'Euro Millions. Voilà qui pourrait sortir notre ville du mauvais pas dans lequel nous sommes. Mesdames, Messieurs, c'est aujourd'hui qu'il faut aller acheter le billet d'Euro Millions parce qu'il faut les effets pour 2007. A part la loterie, je ne vois franchement pas quels sont les effets que nous pouvons espérer pour 2007. Qu'en bien même nous aurons réussi à boucler le budget 2007, nous ne serons toujours pas et encore au bout de nos peines. La Chaux-de-Fonds pourra se sortir pleinement et durablement de la situation difficile dans laquelle nous sommes - c'est peut-être là un message d'espoir, parce que je n'ai entendu beaucoup d'espoir ce soir - que si les réformes et les restructurations ne se font au niveau de la région des Montagnes neuchâteloises. La région des Montagnes neuchâteloises a été oubliée ce soir. Les petites communes ont besoin de La Chaux-de-Fonds et La Chaux-de-Fonds a besoin

des petites communes. Axe fort des Montagnes neuchâteloises, l'axe Le Locle – La Chaux-de-Fonds se doit de montrer l'exemple et de constituer le noyau dur auquel les autres viendront se greffer. Ainsi, avec notre voisine, nous devons multiplier les rapprochements, densifier les collaborations, redoubler les regroupements de toutes sortes et ne plus craindre de parler carrément de fusion. Car ce n'est qu'ensemble que nous sommes forts. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions assurer un véritable développement à cette région. Et c'est tout simplement qu'ensemble que nous aurons un avenir.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le moins que l'on puisse dire c'est que la fête continue. Je vais commencer par répondre à l'intervention de M. Legrix avant de revenir sur les aspects généraux de ce rapport. Je prévoyais d'être court. Je pense que je vais être obligé d'être un tout petit peu plus long.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'aimerais juste qu'on rectifie. Ce n'est pas l'intervention de M. Legrix, je l'ai bien dit trois fois au départ. J'aimerais bien qu'on réponde correctement, parce que je souhaite que les choses soient claires dans le PV.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : Je répondrai volontiers à l'intervention de M. Legrix qui s'exprimait au nom de trois partis. Pour dire d'emblée que je revendique un certain nombre d'échanges au sein du parti socialiste neuchâtelois entre des gens qui assument des responsabilités à différents niveaux. J'ai peine à penser qu'au sein du parti libéral, au sein du parti radical ou au sein de l'UDC, dans les séances de comité, dans les arrières-salles de bistrot, par communication téléphonique, on n'ait pas des discussions comparables entre des gens qui assument des responsabilités eux aussi à différents niveaux. Ça reste des discussions d'ordre personnel entre des gens qui partagent un intérêt pour la politique, les responsabilités que j'évoquais, et qui font un certain nombre d'analyses sur les conséquences des décisions qu'ils sont appelés à prendre soit ensemble, soit les uns concernant les autres, soit sur les décisions qu'ils sont appelés à défendre les uns à l'égard des autres. Je relèverais que dans une citation que vous évoquez, il y a aussi la défense de la crédibilité des autorités de La Chaux-de-Fonds et il y a un certain nombre de préoccupations que j'imagine que beaucoup dans cette salle pourraient partager. Sur les analyses aussi personnelles évidemment, je ne m'attendais pas à ce que vous les partagiez.

Deuxième chose pour dire que ce type d'échanges, même si nous sommes effectivement surpris qu'ils soient évoqués en pleine séance du Conseil général, mais encore une fois je les revendique, ne sont pas faits à l'insu de mes collègues. Le message électronique dont vous avez cité quelques extraits a été échangé avec M. Studer au lendemain ou au surlendemain d'une discussion que j'ai eue avec lui sur le même sujet dans la voiture d'un de mes collègues en présence de deux autres de mes collègues depuis Delémont. Nous avons partagé ces éléments, les doutes qu'il avait par rapport aux décisions qu'il devait prendre suite au courrier qu'on lui avait envoyé. Des éléments d'analyses sur les dérapages que nous subissons, que nous connaissions à La Chaux-de-Fonds, que nous avons souvent eu l'occasion d'évoquer

et ici et en commission financière, dérapages des rôles, et il nous paraissait effectivement, et il nous paraît toujours, peu opportun de renforcer les autorités qui sont en train de jouer un rôle qui n'est pas le leur, de leur donner le sentiment que les décisions qui appartiennent à d'autres autorités leur revient. C'est ce genre-là d'éléments que j'échangeais avec M. Studer dans ce courrier électronique.

Troisième élément, je l'ai dit, ça reste des conversations personnelles. Je m'en remets pour ce qui me concerne comme conseiller communal lorsque j'engage le Conseil - ce courrier-là n'engageait à aucun moment le Conseil communal - aux positions du Conseil et vous ne trouverez pas d'autres positions que celles exprimées à ce titre-là à la signature du conseiller communal, directeur des finances.

J'aimerais dire encore à ce sujet que le 10 mars le Conseil communal se trouvait effectivement dans la situation où aucune recette nouvelle, à part l'amendement concernant SIM, n'avait été imaginée, si ce n'est celles que certains groupes du Conseil général avaient proposées contre l'avis du service des communes, contre l'avis du DJSF et contre l'avis du Conseil communal (qui savait qu'elles ne pourraient être acceptées au plan cantonal). Nous n'avions par conséquent pas d'autre issue en perspective que celle d'augmenter les impôts ou d'aggraver encore le problème du montant des surévaluations. Cela me paraissait donc être effectivement la seule solution. Mais c'était le 10 mars. Ensuite le Conseil communal a continué son travail. Il a trouvé d'autres éléments qui pouvaient améliorer la situation. Comme je l'ai toujours dit, et le Conseil communal aussi, il reste capital de défendre les prérogatives de la commune de La Chaux-de-Fonds là où elle dispose de prérogatives. Je dois revenir sur ce point de manière peut-être un peu plus importante que je l'imaginais. Mais j'ai rappelé tout à l'heure le nombre de réformes que nous conduisons aujourd'hui avec l'Etat. Soit parce qu'elles nous sont imposées par des décisions de l'Etat (c'est vrai pour toute une série de discussions financières) soit parce qu'en partenaire nous nous sommes mis à la table de négociations. C'est une position intenable pour les représentants de La Chaux-de-Fonds que de se retrouver à la table de négociations avec un partenaire devant lequel on doit défendre des prérogatives alors même qu'on vient de ne pas exercer et de lui céder ces prérogatives. Nous avons donc continué de travailler malgré l'analyse du 10 mars que vous évoquiez ici, parce qu'il nous paraissait essentiel d'éviter cette décision du Conseil d'Etat qui aurait exercé la prérogative des autorités communales de fixer le taux d'impôts. Le 10 mars, c'était la moins mauvaise solution à mes yeux. C'est vrai aussi que compte tenu des recherches de solutions alternatives que nous avons faites, d'autres solutions sont apparues comme plus favorables par la suite.

J'aimerais en venir maintenant sur le contenu du rapport, puisque c'était quand même ça qui était soumis à votre appréciation, pour en rappeler le sens. Un premier budget a été voté par vous en décembre. Il a été refusé par l'Etat et il ne sera pas appliqué. Un deuxième budget a été voté par vous. Il ne sera pas appliqué non plus, puisqu'il a lui aussi été refusé par l'Etat. Il fallait donc sur le plan du fonctionnement des institutions que nous vous renseignions sur le budget qui allait être celui qui serait appliqué à la commune de La Chaux-de-Fonds en 2006. C'est le sens de ce rapport. Nous aurions pu revenir avec un budget, un arrêté et vous faire voter cet arrêté. Simplement pour l'Etat, sans échange de mail préalable, cette question est réglée dans la mesure où la décision prise par le Département avec l'accord du

Conseil d'Etat, c'est une sanction du budget communal. C'est dire que les commentaires qui paraissent dans le rapport de M. Studer, qui figurent en annexe du rapport que nous vous avons adressé, c'est le budget applicable en vigueur voté formellement. Donc il aurait été inutile qu'on revienne devant vous pour faire voter un nouveau budget, le soumettre à nouveau à la sanction de l'Etat, alors que dans l'esprit de l'Etat, il était déjà sanctionné. D'où l'idée d'un rapport d'information qui vous renseigne sur le budget qui sera finalement appliqué, utilisé, pour l'ensemble de l'exercice 2006.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble de la chronologie des événements. J'aimerais rappeler que ce rapport d'information prend date du budget qui a été élaboré sur la base, pour une part, des décisions du Conseil général, mais dont certaines étaient contestées, sur la base ensuite des décisions de l'Etat et sur la base enfin de nouvelles propositions du Conseil communal adressées, in extremis, lesquelles intégraient des remarques et des questions soulevées par la commission financière. Ce budget est sanctionné.

J'aimerais dire que même avant les déclarations de ce soir, je sais parce que l'on me l'a dit à plusieurs reprises ces dernières semaines, une partie de la population a été ébranlée par la façon dont s'est déroulée l'élaboration de ce budget 2006, avec l'idée que nous avons effectivement pendant de nombreuses semaines dit qu'il n'y avait pas d'autres alternatives que d'augmenter les impôts, et qu'en quelques semaines, nous avons fini par trouver une solution. Je pense que cette mécompréhension de la part d'une partie de la population est normale, compréhensible et qu'elle mérite par conséquent un certain nombre d'explications. Pour rappeler d'abord qu'en octobre ou novembre de l'année passée, lorsque nous avons terminé l'exercice budgétaire traditionnel avec les X mesures d'économies que contenait le budget, nous avions encore un trou énorme qui approchait les 20 millions. C'est déjà par des mesures cosmétiques que nous avons envisagé à ce moment-là de nous donner le temps de prendre des mesures structurelles qui portent effet, parce qu'elles ne portent effet que dans la durée, et que nous avons proposé un budget qui ne prévoyait pas d'augmentation d'impôts. De ce point de vue-là, le Conseil communal, déjà à cette époque, n'était pas un acharné de l'augmentation fiscale; il avait proposé deux points en commission financière. La commission financière lui avait dit qu'il n'était pas possible de faire ça deux mois après le refus populaire. Donc le Conseil communal a entendu cet argument. Il a là déjà cherché d'autres solutions soumises à l'Etat. Ce sont ces solutions cosmétiques. Je rappelle qu'il y avait des réévaluations d'immeubles et des dissolutions de réserves pour l'essentiel. C'est à peu près la moitié de ces solutions cosmétiques que le Conseil d'Etat a refusé en nous renvoyant le budget. C'est devant ce premier refus que le Conseil communal est revenu avec l'idée qu'il n'avait pas d'autre alternative que de proposer à nouveau cette augmentation d'impôts qu'il ne souhaite pas davantage que vous, il faut être clair. Il fait une analyse des chiffres. De temps en temps il se dit qu'il y a une autre solution et il l'exploite. Quand on lui dit que cette solution n'est pas applicable, il doit revenir aux autres solutions envisageables. Mais ça ne lui fait pas plus plaisir qu'à vous. Sur cette base-là, le Conseil communal a pris les positions que vous connaissez, tout en continuant la recherche de solutions. Par où sont passées ces solutions ? Il y a des questions qui ont été posées en commission financière et qui ont

mis le doigt sur un certain nombre d'imprécisions, c'est vrai. Par ailleurs, le Conseil communal a demandé au Service financier de procéder à un examen qu'il fait normalement tout au long de l'année qui suit le bouclage de l'exercice précédent, c'est-à-dire l'analyse du bilan et de tous les postes du bilan qui peuvent être proposés en modification au bouclage de l'exercice suivant. Nous lui avons demandé de faire cet exercice en quelques semaines, de façon à voir s'il y avait des postes dont on pouvait exploiter les modifications en vue de proposer une nouvelle solution qui reste une solution cosmétique à l'Etat. Ce sont ces solutions qui ont pu être proposées in extremis, dont je répète qu'elles restent cosmétiques et dont certaines ne sont pas, à mon sens, aussi bonnes que les premières que nous proposons. Typiquement, la dissolution d'une réserve pour un risque qui existe encore, (débiteurs impôts) c'est un risque que nous avons pris et que nous vous avons proposé ainsi qu'au Conseil d'Etat. C'est n'empêche une solution qui a eu pour elle de trouver l'accord de l'Etat avec l'ensemble des autres éléments qui étaient restés en suspens dans la commission financière. Je pense notamment à l'arrêté que vous aviez renvoyé à la commission financière sur les classes et les camps. Ces solutions cosmétiques ont eu l'heur de trouver l'accord de l'Etat et c'est donc sur cette base-là que le Conseil d'Etat a validé notre budget. Un budget qui ne résout rien aux problèmes structurels de la commune, rien au déséquilibre entre les charges et les recettes et qui, par conséquent, ne résout rien aux débats que nous devons encore avoir pour la façon de retrouver cet équilibre entre les charges et les recettes à l'avenir. Le Conseil communal ne sera pas davantage qu'hier un acharné de l'augmentation d'impôts, simplement, comme pour tous les postes du budget, il a toujours dit qu'il n'en faisait pas non plus un tabou.

Voilà l'esprit dans lequel ce rapport a été rédigé. Voilà le sens des démarches qui ont été effectuées. J'aimerais dire encore une fois de manière très importante que ce qui a guidé le Conseil communal c'est la volonté de ne pas lâcher des prérogatives qui appartiennent à la commune au moment où il est en négociations avec l'Etat. J'aimerais redire que le Conseil communal peut comprendre l'émoi de la population qui voit des solutions cosmétiques sortir en quelques semaines, alors même que le problème est un problème fondamental, structurel, et que ces solutions ne sont pas de vraies solutions aux problèmes que nous avons. Elle nous permettent cependant d'avoir une année de plus pour trouver les solutions. Voilà les explications que je pouvais donner au nom du Conseil communal. Je crois qu'il n'y a plus d'interventions qui méritent de réponses particulières, à part celles auxquelles j'ai déjà apporté des réponses. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Merci. Pendant que nous allons prendre acte de ce rapport, je propose que nous changions la bande d'enregistrement du mini-disque. Je prierais les conseillères générales et les conseillers généraux qui prennent acte de ce rapport de le faire par un levé de main.

Nous prenons acte de ce rapport d'informations par 37 voix sans opposition.

M. Laurent Iff, président : Nous pouvons continuer. Nous sommes encore devant un projet d'arrêté muni d'une clause d'urgence. J'aimerais dans un premier

temps demander si le même projet d'arrêté a été déposé au Locle, puisqu'il faut l'acceptation des deux Conseils généraux pour qu'il puisse être avalisé. Si ce n'est pas le cas, peut-être que nous pourrions le traiter à une séance ultérieure.

Mme Pascale Gazareth, POP : La réponse est non. Il n'a pas encore été présenté au Locle qui avait sa séance la semaine passée. Il y a un délai de dix jours pour déposer les textes avant la séance et nous étions hors délai pour déposer le projet d'arrêté au Locle. Ceci étant, en discutant avec mes collègues loclois sur ce projet, ça semblait aussi intéressant que, vu la tournure des débats lors du dernier Conseil général commun des deux villes, la Ville de La Chaux-de-Fonds se prononce la première sur ce sujet; la Ville du Locle n'ayant pas forcément très envie de se prononcer à nouveau sur un sujet qui a failli ne pas passer une deuxième fois à La Chaux-de-Fonds. A ce niveau-là, je serais assez tentée de maintenir l'urgence pour ce soir sachant que le thème doit être traité assez rapidement.

M. Laurent Iff, président : Bien. Cela étant dit, je vous redonne la parole pour traiter de l'urgence.

Mme Pascale Gazareth, POP : L'urgence est simplement, M. le président, Mesdames et Messieurs, que le concours qui doit lancer toute cette réflexion autour de la zone du Crêt-du-Locle doit être lancé actuellement. Donc plus vite cette commission sera créée, plus vite elle pourra suivre le processus de ce concours et de l'ensemble de l'aménagement de cette zone. Ça nous semblait important, vu le calendrier qui est déjà bien entamé, que cette commission puisse voir le jour le plus rapidement possible.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'urgence est-elle combattue ? Mme Ummel.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : Etant donné que l'heure est très avancée et que nous avons encore beaucoup de points à traiter, nous pensons que nous pourrions reporter ce projet d'arrêté à la prochaine séance.

M. Laurent Iff, président : Merci. D'autres avis ? Si ce n'est pas le cas, l'urgence étant combattue, je vous propose de passer au vote de l'urgence. Je prierais les conseillères générales et les conseillers généraux qui acceptent l'urgence de le faire savoir par un levé de main.

L'urgence est acceptée par 23 voix contre 14 oppositions.

M. Laurent Iff, président : Je vous repasse la parole.

Mme Pascale Gazareth, POP : Très rapidement parce que je crois qu'il n'y a pas de grand débat à faire sur cette question. L'arrêté qui est proposé ce soir est à très peu de choses près le même que celui qui nous était soumis il y a quelques temps de cela. La principale modification, c'est de faire de cette commission chargée de suivre le projet du Crêt-du-Locle, non pas une commission interne du Conseil général, comme

celle qui nous était proposée, mais une commission consultative, ce qui permet d'intégrer des membres qui ne soient pas des conseillers généraux et donc de ne pas surcharger davantage les membres de ce Conseil. C'était la volonté du POP lors du dernier vote. L'idée n'est pas d'imposer notre vision des choses, mais bien de trouver une solution aujourd'hui à poursuivre ce projet. Il nous semble important qu'il y ait un suivi politique auprès de ce projet. C'est dans cette idée-là que nous avons amené ce nouveau projet d'arrêté dans la mesure où ça semblait difficile de ramener exactement le même projet que celui qui avait été refusé deux mois plus tôt.

M. Laurent Iff, président : Merci. Le projet d'arrêté est-il combattu ? M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Je suis un peu surpris parce que la dernière fois que nous nous sommes rencontrés avec Le Locle - bien que je n'étais pas là, j'ai quand même eu l'occasion de parler avec mes collègues de ce qui s'est passé - nous avons déjà voté pour la question de savoir si oui ou non, on voulait une commission pour ce projet du Crêt-du-Locle. Si lorsqu'un vote ne va pas dans le sens de certaines personnes, on remet sur le tapis quelques semaines après le même sujet, on peut ne plus arrêter, parce que chaque fois qu'il y a quelque chose qui ne plaît pas, on refait le vote un peu plus tard. J'aimerais tout de même rappeler, et là je suis parfaitement d'accord avec ce qui a été dit, il y a, tous partis confondus, fréquemment des gens qui ne sont pas dans les commissions et vous voulez encore en rajouter une. Je souhaiterais rappeler que nous avons une commission intercommunale. Je pense que cette commission-là pourrait largement faire l'affaire pour régler ce problème et que nous n'avons pas besoin de nouveau de créer encore une commission supplémentaire.

M. Philippe Laeng, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je crois que nous avons été clairs lors du dernier vote. Nous nous étions opposés à une commission supplémentaire et nous allons rester dans cette optique-là.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole n'étant plus demandée, je vous propose de passer au vote de ce projet d'arrêté et je prierais celles et ceux qui acceptent le projet d'arrêté et ses articles de le faire savoir par un levé de main.

Le projet d'arrêté est accepté par 21 voix contre 15 oppositions.

M. Laurent Iff, président : Jusqu'au dernier, je n'aurai pas pu trancher ! RIRES.

Nous pouvons terminer cette séance du Conseil général. Je dois maintenant passer la parole au président du Conseil communal sortant. Mme Ummel, pardon.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : Je ne serai pas très longue. M. le président, Mesdames et Messieurs. Au nom des groupes libéral-PPN et radical, je tiens à remercier ici M. Michel Barben du travail qu'il a accompli durant ces deux années et de la bonne collaboration que nous avons eue avec lui. Nous lui souhaitons le meilleur pour l'avenir. Merci.

M. Daniel Musy, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je tiens à m'associer à Mme Ummel, oui, sincèrement à m'associer à Mme Ummel, pour remercier M. Barben des deux ans passés au sein du Conseil communal. La tâche est difficile, elle est soumise, nous l'avons vu ce soir, à beaucoup de contraintes, à beaucoup de force de soi. Je crois que malgré les difficultés qu'il y a pu y avoir avec M. Barben, il faut reconnaître que sur certains dossiers, les choses ont pu avancer. Je pense au niveau du Service de l'hygiène et de l'environnement où il faudra trouver quand même une voie. Je pense au niveau de la commission de la sécurité publique qui a été finalement bien accueillie et qui fonctionne bien. J'aimerais ici souligner à quel point, je crois, l'ensemble des partis de gauche ont été avec vous M. le conseiller communal sur le pan public d'une correction que nous pourrions attendre de certains autres à l'égard des membres du Conseil communal de gauche. Je vous remercie encore au nom du parti socialiste.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole n'étant cette fois-ci plus demandée, je passe la parole au président sortant du Conseil communal, M. Berberat.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux. Une tradition récente, instaurée l'an passé veut que la personne qui termine son mandat de président du Conseil communal adresse quelques mots au législatif. Je ne faillirai donc pas à cette belle tradition. Je dirai tout d'abord que j'ai exercé cette charge avec plaisir, même si, il faut bien l'admettre, elle est lourde, elle est exposée. Cela fait partie des impératifs de la fonction.

Afin de préparer cette brève allocution, j'ai eu la curiosité de consulter ce qu'avait dit la première femme présidente de la Ville, mon ancienne collègue Claudine Stähli-Wolf, à l'issue de son année présidentielle. J'ai été frappé par le fait que ce qu'elle a dit le 23 mai 2005 restait toujours d'actualité, notamment lorsqu'elle relevait la dégradation du climat au sein du Conseil général et lorsqu'elle soulignait que l'anathème remplaçait rapidement l'argument, et l'accusation la démonstration.

Même si je veux croire encore que tous les groupes représentés ici ont à cœur de promouvoir l'intérêt général, je dois bien constater à l'issue de cette deuxième année de la législature - puisque nous sommes à mi-chemin de la législature - que les choses n'ont malheureusement pas changé dans ce domaine. Et je dirais même ont empiré quand je vois ce qui s'est passé ce soir.

En effet, trop souvent dans cette enceinte ou ailleurs, on cherche absolument l'erreur, la faille, alors même que le Conseil communal n'a jamais prétendu qu'il ne lui arrivait pas de se tromper. Qui pourrait, d'ailleurs, l'affirmer pour lui-même ?

On doit aussi constater que l'on assiste de plus en plus souvent à des attaques personnelles - nous en avons encore eu la preuve aujourd'hui - et que le climat est fait à la fois de méfiance et de défiance.

Ce qui se passe au sein du débat politique chaud-de-fonnier n'est hélas que le reflet d'un phénomène plus général, qui touche l'ensemble des institutions politiques de notre pays, à tous les niveaux. Je suis bien placé pour le voir et le savoir, et M. Perrin qui est dans cette salle le sait aussi, qu'au niveau national, l'ambiance n'est pas non plus au beau fixe. Je pense d'ailleurs que le Conseil communal n'est pas le

seul à ressentir négativement cette évolution. Celles et ceux qui siègent dans cette salle depuis quelques années, comme c'est mon cas, l'ont probablement aussi ressenti.

Aux yeux de l'Exécutif, cet état d'esprit qui règne au sein du Législatif communal a pour conséquence de jeter parfois le discrédit sur les autorités en général, pas seulement sur une autorité, sur les autorités en général. Il ne fait d'ailleurs qu'accroître la distance qui sépare de plus en plus les élus des électeurs.

Ce dont nous avons besoin pour notre ville, c'est d'unir nos forces et de marquer une volonté commune de redressement malgré nos différences, afin d'affronter les éléments qui nous sont contraires, de forger un avenir dynamique pour notre cité. Essayons donc de nous faire confiance mutuellement et d'accorder également cette confiance à l'administration communale, qui travaille de plus en plus souvent sous pression et dans l'urgence, vu la multiplication des dossiers et des effectifs qui sont minimum. Mais tous nos employés, j'en suis sûr, s'engagent sincèrement pour cette ville ! Nous avons une administration de qualité, qui comprend des gens motivés, et c'est un atout que nous devons absolument mettre mieux en valeur.

Ne pourrait-on pas changer la donne et présumer de notre bonne foi commune en cherchant plutôt ce qui nous rassemble plutôt que ce qui nous divise et préférer les points d'accord à ceux de désaccord ?

Ce qui me paraît aussi curieux, dans l'attitude de certains groupes du Conseil général situés à droite, c'est qu'on a l'impression que notre système politique est parfois calqué sur celui de l'alternance à la française, où seule une couleur ou une gamme de couleur politique est représentée au Gouvernement. Vous savez fort bien que cela n'est pas le cas et que le Conseil communal est élu à la proportionnelle et réunit je le rappelle, parce qu'on l'oublie souvent, des représentants de quatre des six partis politiques représentés au Conseil général.

Ce que nous souhaitons également affirmer, c'est que lorsque le Conseil communal prend une décision, il le fait toujours après un dialogue en son sein, dialogue qui tente de dégager une option commune. C'est comme cela que l'Exécutif a fonctionné depuis longtemps et, j'en suis persuadé, qu'il fonctionnera encore pendant longtemps. Etant donné qu'à de très rares exceptions près, nos décisions sont prises à l'unanimité, nous ne comprenons pas certaines attaques contre la majorité politique du Conseil communal et, parfois, la personnalisation à outrance de certains dossiers qui sont portés par tout le Conseil communal.

Comme vous le savez, mon collègue, Pierre Hainard, aura l'honneur et la charge d'être le premier président de droite de la Ville de La Chaux-de-Fonds, fait qui n'était plus arrivé depuis 1918. Pour sa part, M. Alain Parel, qui va être élu tout à l'heure, sera également le premier président UDC du Conseil général.

Relevons que ces deux présidences n'ont pas été contestées par les partis de gauche, ce qui montre bien l'attachement de ces formations politiques aux valeurs démocratiques.

En effet, il nous semble parfaitement légitime qu'un parti démocratiquement élu ait le droit d'accéder aux fonctions de l'Exécutif et du Législatif selon le tournus habituel. Néanmoins, pour que ce tournus puisse fonctionner, il est nécessaire qu'au-delà des oppositions d'idées, qui sont la base même du débat politique, l'ensemble des groupes partagent entre eux un certain nombre de valeurs communes. Si ce que

j'ai entendu ce soir devient la règle, j'ai beaucoup de doutes. En ce qui me concerne, je place le respect d'autrui et le dialogue en tête de ces valeurs, et je souhaite vivement que chacun d'entre nous continue à respecter les principes d'une certaine éthique politique.

C'est bien autour des idées qu'il nous faut discuter, en adversaires, et non pas en ennemis, car cette ville et ses citoyens ont besoin d'idées suivies par des actes.

Je forme donc le vœu que mon successeur puisse être le moteur de ce dialogue et fasse en sorte que cette valeur prévale tant au Conseil communal que dans les relations difficiles entre l'exécutif et une partie du législatif.

Nous avons bien besoin de cet état d'esprit pour redresser la situation et permettre à notre ville de se développer en relevant le climat constructif et amical qui règne au Conseil communal, malgré le fait qu'il s'agisse d'une fonction de plus en plus prenante et exposée.

En effet, on ne peut pas poursuivre un objectif commun et se voir presque quotidiennement sans nouer des liens forts. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais brièvement, au nom du Conseil communal, remercier notre collègue Michel Barben, dont c'est la dernière séance du Conseil général, et avec lequel, malgré nos origines politiques différentes, nous avons noué des liens d'amitié et affronté ensemble les nombreuses difficultés liées à la gestion de notre Ville. L'Exécutif tient donc à témoigner à Michel sa reconnaissance pour son engagement et à relever la décision courageuse qu'il a prise lorsqu'il a constaté que cette fonction ne correspondait pas entièrement à ses aspirations. Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle et le meilleur pour sa vie personnelle.

En conclusion, M. le président, Mesdames, Messieurs, je forme donc le vœu que les présidences de Messieurs Hainard et Parel soient marquées par des débats qui se déroulent dans un climat de confiance retrouvée en ce qui concerne le Conseil général, et de respect mutuel, tant pour le bien de nos institutions que pour celui de la population de notre ville qui nous a tous élus. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Merci. C'est à mon tour de faire mon discours.

M. le président du Conseil communal, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs. Me voici arrivé au terme de mon année présidentielle. A l'heure où je vais rentrer dans le rang et céder la place de premier citoyen de notre commune à mon ami Alain Parel, je tenais à retracer quelques faits marquants de mon mandat.

Permettez-moi de commencer par l'aspect le plus enrichissant de la fonction. Une année de présidence est marquée par un grand nombre de rendez-vous avec les sociétés locales, les écoles, les associations, les clubs sportifs qui m'ont fait l'honneur de m'inviter à assister tantôt à une remise de diplômes, une inauguration, un vernissage ou une compétition. C'est cette diversité de contacts qui fait que l'on prend conscience de ce que représente une commune comme la nôtre, de ce qui en fait une ville. Ce sont de multiples réseaux qui tissent des liens étroits entre les habitants de notre ville et qui permettent de renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe, de concrétiser le mot "intégration". Toutes les personnes qui œuvrent en leur sein travaillent dans un but commun : "permettre aux habitants de notre ville de vivre ensemble de façon harmonieuse". Je les en remercie tous.

Poursuivons par le côté formel de la fonction. Une année de présidence, c'est treize séances du Conseil général à présider. Certes cette année, les sujets traités n'ont pas toujours été des plus palpitants, car la majorité des rapports traités ont concerné le renouvellement des infrastructures locales et notamment des conduites d'eau. Il est vrai que dans ce cas, il était encore possible de dépenser quelques deniers puisque les montants investis sont puisés sur la taxe sur l'eau. A quand une taxe sur la culture, sur l'école, sur les sports, pour que les débats du Conseil général traitent de sujets plus porteurs pour la population ? Une année de présidence, c'est également une année de frustrations. En effet, nombre de fois j'aurais aimé prendre la parole pour défendre un point de vue ou poser une question qui me tarabustait, mais hélas, lorsque l'on occupe le meilleur siège dans cette salle, on en est réduit au silence politique ou presque. J'ai toutefois cédé ma place à mon vice-président pour défendre une motion ou un rapport. Ceci nous a permis de faire un peu de gymnastique et d'exécuter devant vous la danse du perchoir, qui je n'en doute pas vous a toutes et tous séduit. J'espérais pouvoir départager l'un ou l'autre des votes et s'il s'en est fallu de peu à quelques reprises, je n'ai pu user de ce privilège.

Terminons par un aspect personnel. La fin de cette année de présidence aura été pour moi ponctuée de doutes, d'interrogations et de découragements. Vous le savez, j'ai également présidé la commission financière de septembre à avril et je dois dire que le travail dans cette commission m'a fait découvrir un aspect de la politique qui m'a profondément déçu. Pour moi la politique, c'est de faire en sorte d'améliorer les conditions de vie de chacune et de chacun. Dans l'absolu, nous travaillons tous dans ce but, mais en employant des chemins différents pour y parvenir. Malheureusement, cet exercice n'est possible que si tout le monde travaille en totale transparence et sans empêcher les personnes de s'exprimer. Si l'on peut être en désaccord sur les moyens permettant d'atteindre ce but, on ne peut l'être sur le but lui-même à atteindre. Or, j'ai pu constater que trop souvent, certains se battent plus pour conserver les acquis que pour faire progresser la chose commune et ceci en cachant la vérité, en mentant ou en tentant de faire taire les autres. J'ai l'impression de me trouver derrière un mur de Berlin virtuel. D'un côté, nous avons le discours unificateur qui tend à démontrer à la population que nous sommes tous d'accord et unis. De l'autre, nous avons à l'œuvre le côté néfaste de la politique, celui qui ne vise qu'une chose : imposer son point de vue aux autres. Le tout est de savoir de quel côté du mur l'on se trouve et surtout d'en être conscient. La chose n'est pas aisée, car à coup de mensonge ou de désinformation, il est facile de se faire duper. Certains se sont aperçus qu'ils n'étaient pas du bon côté et ont tenté de faire le mur, mais ils ont vite été remis à l'ordre par les gardiens du temple. Devant un tel obstacle, on est tenté de renoncer. Mais les encouragements que j'ai reçus et la volonté de défendre les opinions de mon parti et de prendre part activement à l'élaboration d'un cadre de vie meilleur pour tous m'en ont dissuadé. Je souhaite toutefois que la vérité mettra un terme aux activismes politiques qui empêchent notre commune de reconquérir l'aura dont elle jouissait il n'y a pas encore si longtemps. Je vous remercie de votre attention.

Cela étant dit, nous devons procéder maintenant à l'élection du nouveau Bureau. Je prierais dans un premier temps le groupe UDC de nous proposer un nom pour la présidence.

Election du bureau du Conseil général

M. Alain Parel, UDC : président.

Mme Katia Babey Falce, soc. : première vice-présidente.

M. Jean-Marc Feller, soc. : deuxième vice-président.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : premier secrétaire.

M. Pierre-André Monnard, lib.-PPN : deuxième secrétaire.

Mme Annie Clerc-Birambeau, soc. : scrutatrice.

Mme Pascale Gazareth, POP : scrutatrice.

M. Laurent Iff, président : Si ces propositions ne sont pas contestées, je vous propose de les approuver par acclamation, par un applaudissement général.

APPLAUDISSEMENTS.

M. Laurent Iff, président : Je demande au nouveau Bureau de prendre place, s'il vous plaît.

M. Alain Parel, président : M. le président du Conseil communal, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux. En préambule, j'aimerais vous dire que, comme vous le pensez, j'ai écrit mon discours il y a déjà quelques jours. Et au vu du déroulement de la soirée, il peut paraître un peu décalé, mais malgré tout plein d'espoir.

Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez en m'élisant ce soir, ou cette nuit, sur la plus haute marche de notre parlement. Je tiens également à remercier doublement mon prédécesseur, dans un premier temps du travail qu'il a accompli tout au long de cette année présidentielle durant laquelle il a su diriger les débats avec beaucoup d'efficacité et de clarté, mais surtout en gardant le sourire quoi qu'il arrive. Et dans un deuxième temps, de m'avoir permis de m'habituer gentiment au moelleux et confortable fauteuil du président, en prenant part à certains débats. Merci Laurent !

Je remercie également le président du Conseil communal qui, malgré la multiplication de ses mandats, a toujours essayé de donner le meilleur de lui-même. J'en profite également pour remercier M. Barben qui, lui aussi j'en suis certain, a essayé de donner le meilleur de lui-même pendant ces deux années passées.

Sans faire de triomphalisme, voilà bientôt deux ans que mon groupe a fait une entrée spectaculaire sur la scène politique de notre Ville, amenant du sang neuf et vigoureux - c'est le cas de le dire - ce qui n'est pas resté sans effet sur les partis déjà présents, j'y reviens tout à l'heure.

Mais tout d'abord, relevons que l'UDC va assurer la double présidence de la Ville, ce qui est historique en Suisse romande, et cela n'est pas pour déplaire à M. Yvan Perrin, fondateur du parti UDC de notre canton et vice-président de l'UDC Suisse, lequel nous fait d'ailleurs le plaisir d'être présent ce soir et que je salue au passage.

Sincèrement, il y a un peu plus de deux ans, je ne pensais pas entrer (grâce ou à cause de mon groupe, le débat est encore ouvert...) à jamais dans l'histoire politique de notre métropole horlogère. D'ailleurs, ce soir, si le micro était plus près de moi, vous entendriez mes pulsations qui doivent être à peu près à dix sur l'échelle de l'émotion qui en compte neuf !

Ces deux années passées ont permis aux groupes en présence de faire connaissance, de se jauger, d'évaluer les forces, les faiblesses et les qualités de chacun. Si la gauche nous a, en de nombreuses occasions, clairement fait savoir qu'elle était majoritaire, le droit au référendum nous a permis de corriger le tir ! Et nous le permettra encore s'il le fallait.

Je retiendrai aussi que certaines interventions de mon groupe ont parfois créé une sorte d'électrochoc - je ne pensais pas si bien dire - et, par là-même, forcé une prise de conscience dans les rangs de la gauche, ouvert de nombreux débats souvent animés mais toujours avec un souci partagé d'être constructif et positif. J'ai même entendu un membre du POP - c'est le passé - être d'accord avec M. Legrix, ce qui n'est pas peu dire ! Cela démontre bien l'ouverture d'esprit de chacun et qu'un vent nouveau s'est mis à souffler dans les travées de notre assemblée.

Dès lors, le résultat ne s'est pas fait attendre. La commission financière et le Conseil général ont donné un signal très clair à notre exécutif; si le Conseil général lui reconnaît sa légitimité, il reprend peu à peu le pouvoir dont il avait été privé ces dernières années, ce qui ne plaît pas forcément à nos conseillers communaux.

Je ne parlerais pas tout de suite de consensus ni de fraternité certes, mais d'un véritable rapprochement, les objectifs de chacun étant les mêmes.

Maintenant j'espère qu'il ne reste plus de squelette dans les placards afin que l'on puisse enfin rétablir un véritable climat de confiance dont la cote est aujourd'hui au plus bas.

Rigueur, transparence, clarté, vérité. Ces quelques mots doivent être les valeurs fondamentales de nos débats et seront à n'en pas douter les clés importantes et déterminantes sur le chemin de la réussite !

Si je suis déjà impatient de présider les prochains débats de notre assemblée, je demanderai toutefois à chacun de respecter quelques règles élémentaires lors de vos interventions. Premièrement, de ne pas s'en prendre nommément à un membre mais de vous adresser à la présidence uniquement car je n'ai pas l'intention d'arbitrer des règlements de comptes. Deuxièmement, je vous demanderai également d'avoir une éthique morale et du respect les uns envers les autres afin que les débats soient créatifs, constructifs et qu'ils correspondent aux mandats que la population nous a confiés. Si le chronométrage des débats ne sera pas ma priorité, il est vrai néanmoins que certaines interventions sont parfois un peu longues et finissent par être soporifiques et là ce n'est pas un élu du premier rang qui va me contredire. Non, non je ne citerai personne. Je n'hésiterai pas dès lors à intervenir. Si tous ces critères sont réunis, je suis persuadé que c'est comme cela et tous ensemble que nous sortirons notre Ville de ce mauvais pas.

En anecdote - je la fais quand même - je tiens à vous faire remarquer que nous allons très certainement faire une législature complète de présidents et présidente ne portant pas de cravate. C'est peut-être aussi historique.

En conclusion, afin de sceller ce nouveau départ et pour nous permettre de se rapprocher davantage, mon groupe et moi-même avons le très grand plaisir de vous inviter à la buvette du pavillon des sports pour partager un repas, une boisson en toute convivialité.

Voilà, je vous remercie de votre attention, je lève la séance et je vous dis à tout de suite.

APPLAUDISSEMENTS.

M. Alain Parel, président : La parole à M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je suis un peu navré d'intervenir à ce moment-là des débats. M. Berberat avait demandé tout à l'heure, dans la première partie de la soirée, qu'un certain nombre de clarifications soient faites par les groupes libéraux, radicaux et UDC. Les radicaux l'ont fait. Les libéraux et l'UDC ne l'ont pas fait s'agissant des mises en causes personnelles qui ont eu lieu dans le débat d'entrée en matière du débat sur les comptes. Je fais cette précision maintenant compte tenu de la suite des débats, il me paraissait important de préciser le sens de mon absence à l'agape à laquelle nous venons d'être conviés. Compte tenu de l'absence de clarifications de la part de l'UDC et du parti libéral, je ne vois pas comment je pourrais partager cette agape et je vous prie d'ores et déjà d'excuser mon absence. Elle n'est pas dirigée non plus contre la personnalité du nouveau président. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

M. Alain Parel, président : M. Borel.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Loin de moi l'idée de vouloir gâcher la fête, je l'ai dit tout à l'heure nous espérons vraiment de nos vœux une meilleure collaboration et une conciliation. Néanmoins nous l'avons dit aussi, nous attendons de voir des actes. Franchement je ne les ai pas vus ce soir. Je ne l'ai peut-être pas dit mais je l'ai pensé, je crois que c'est pour la Ville de La Chaux-de-Fonds ce soir une bien triste soirée. Le groupe socialiste ou en tout cas la majorité de ses membres n'aura pas le cœur non plus de se rendre à votre invitation. Là encore, ce n'est pas du tout dirigé contre les deux représentants UDC qui occuperont les deux présidences du Conseil général et du Conseil communal. D'ailleurs la preuve c'est que nous n'avons même pas contesté l'élection à la présidence du Conseil général, tant il nous semble important de respecter à la fois le système démocratique, l'esprit démocratique qui anime cette institution et aussi le fonctionnement des institutions. Je vous remercie.

M. Philippe Lager, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je tiens à féliciter M. Parel pour son élection que nous ne contestons pas. Etant donné ce qui a été dit ce soir durant les débats, nous ne pouvons pas partager ce genre d'éthique. Nous ne participerons pas à l'agape.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je suis vraiment désolé de la réaction des partis de gauche ce soir. Je suis quelqu'un qui est plutôt pour le consensus. Mais là, on dit qu'on veut repartir sur un bon pied. Je suis désolé, le pied est mal. Le Conseil communal aimerait recevoir des excuses. Je ne sais pas si vous vous êtes sentis personnellement attaqués. On peut s'excuser des termes qui ont été dits. Sur le fond il y a peut-être des choses à dire. Les termes n'étaient peut-être pas appropriés. Mais je trouve un petit peu dommage la réaction que vous avez de dire "nous n'allons pas venir, parce que nous n'avons pas reçu les excuses des partis UDC et libéraux". En plus, je peux comprendre qu'il est tard, tout le monde est fatigué, mais quand même. Vis-à-vis du nouveau président, du président de la Ville, si vous voulez marquer le coup, repartir sur un bon pied, je dis bravo pour la nouvelle législature.

M. Alain Parel, président : Merci. J'avais levé la séance, mais il semblait que c'était un peu tôt. Mme Sester.

Mme Evelyne Sester, soc. : Je n'ai jamais beaucoup pris la parole. Vous excuserez mes piètres qualités d'oratrice. Simplement à titre tout à fait personnel, je n'ai même pas concerté mon groupe, j'aimerais juste ajouter quelques mots. Il est vrai que je ne remets pas du tout en cause votre élection. La preuve, je n'ai rien dit. Je crois qu'il faut préciser que ce n'est pas un problème de personnes à l'heure actuelle, c'est un problème d'atmosphère. Je ne peux pas cautionner l'atmosphère qui se dégage ce soir de cette assemblée. Je n'aime pas ces attitudes-là. Je ne connais pas les personnalités qui font le groupe UDC et je suis sûre qu'il y a des gens bourrés de qualités. Malheureusement, nous ne les connaissons pas autrement que par ce qui se dégage ici. Juste pour dire que je suis complètement incompatible avec ce genre d'atmosphère qui est à mon avis délétère, et que je m'abstiendrai, comme certains de chez nous, à participer à cette soirée récréative. Pour moi, le règlement des comptes se termine ici. Je n'ai pas envie de jouer les prolongations en faisant un règlement de comptes là-bas. Je reste toutefois une grande optimiste. Je m'imagine que certaines choses peuvent être évolutives, mais ce ne sera pas ce soir. Désolée.

M. Alain Parel, président : Merci. M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais vraiment insister sur le sens qui est donné là. Une autorité n'est pas là pour se faire insulter. Ceux qui la représentent ne sont pas là pour se faire mettre en cause personnellement, comme ça a été fait tout le début de la soirée. M. Berberat a demandé une mise au point, il ne s'agissait même pas d'excuses, sur ce que voulait dire cette prise de parole. Mme Morel l'a fait. Les deux autres groupes y ont renoncé. A partir d'un moment, nous en tirons des conséquences. Nous n'irons peut-être pas nous coucher, mais il y a des limites à afficher de la fraternité lorsqu'on se fait insulter toute une soirée.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique et affaires sociales) : Oui, M. le président. Tout d'abord, je vous félicite de votre élection qui me réjouit. En ce qui concerne ce qu'a dit mon ami Rohrbach, je comprends sa déception. Mais comprenez quand même que jusqu'à présent le Conseil communal joue son rôle officiel. Il reste au Conseil général jusqu'à ce que la séance soit levée. Après, cela fait partie des joies annexes. Vous comprendrez que le Conseil communal qui s'est fait prendre durement à parti par certains groupes, pas seulement moi, mais tous ses membres, sur de nombreux dossiers, n'a pas le cœur forcément, à venir fêter. Parce que nous ne sommes pas hypocrites à ce point-là. Ça ne veut pas dire que nous allons nous faire la guerre pendant toute l'année. Comprenez bien qu'après s'être fait azorer, parfois insulter, pendant six heures à peu près par le Conseil général, en tout cas par une partie du Conseil général, le Conseil communal n'a pas vraiment le cœur à aller fêter, même si je me réjouis de l'élection de M. Parel, parce qu'il n'y peut pas grand chose. Ce n'est pas du tout un boycott qui vise à dire que nous en voulons à M. Parel, simplement je crois que nous n'avons pas le cœur à le faire. Mais ce n'est pas l'heure tardive, parce que je me rappelle (ça fait longtemps que je suis là) que nous avons des fois fini plus tard ici et que nous avons quand même eu beaucoup de plaisir à manger et à boire quelques verres. Ce soir, certains membres du Conseil communal n'ont pas le cœur à aller boire des verres. Maintenant nous avons fini notre travail. Nous faisons ce que nous voulons après à la fin du Conseil général. Habituellement, nous venons toujours à ces réceptions, parce que nous y avons du plaisir. Ce soir je dirais que la fête a été gâchée, et si elle a été gâchée, ce n'est pas de notre faute.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : Au nom du groupe libéral, je tiens à dire que je comprends la position du Conseil communal. Simplement, je ne peux pas présenter d'excuses, parce que je n'ai pas entendu dans l'intervention de M. Monnard d'attaques personnelles. Je ne faisais pas partie de la commission financière. Peut-être que certaines choses ont été dites qui motivent l'attitude de certains, mais je ne peux pas m'excuser au nom du groupe.

M. Alain Parel, président : Bien. La parole est-elle encore demandée ? M. Hainard.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'avais demandé à l'ensemble des groupes libéral, radical et UDC d'affirmer que malgré les différences que nous avons entre nous, malgré les conceptions que nous pouvons avoir de la société, que le Conseil communal avait été intègre et honnête. Je ne l'ai pas entendu. J'en suis désolé. Je participerai à la fête, parce que c'est la fête du groupe UDC. Je suis très heureux que le président du Conseil général et le futur président du Conseil communal soient UDC, mais j'aurais quand même aimé de la part de mon groupe qu'il puisse dire : "Vous, Conseil communal, vous n'êtes pas très performants, vous n'êtes même pas très doués, mais au moins on peut vous reconnaître deux qualités : l'honorabilité et l'intégrité". Je ne l'ai pas entendu. Je suis blessé, parce que je fais mon travail avec mes collègues au mieux de ma conscience et je ne peux pas accepter qu'on mette en

doute l'intégrité et l'honorabilité du Conseil communal et de chacun de ses groupes. Ceci est contraire à mes convictions. Ceci est contraire à ma façon de voir les choses. Je tiens aussi à dire : je suis un ferme partisan des institutions démocratiques. Je me suis engagé à dix-sept ans comme recrue pour défendre ces institutions auxquelles je tiens, plus qu'à ma famille, ce que d'ailleurs j'avais déjà dit. Dans les institutions helvétiques, il y a la notion du collège gouvernemental à tous les niveaux. Je ne peux pas accepter ce genre de suspicion sur l'ensemble du collège communal, c'est contraire à ma façon de voir les choses. J'admets le combat politique. J'admets à la limite les coups-bas, mais pas les attaques personnelles. J'admets les attaques contre les idées, mais pas les attaques personnelles et je dois dire que je suis blessé.

M. Alain Parel, président : Merci. La parole est-elle encore demandée ? M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'ai rencontré M. Berberat dans le hall qui m'a dit qu'il souhaitait que nous discussions. Donc je n'ai pas vu à un moment donné qu'il y avait une question par rapport à cela. Je crois qu'au début des questions que j'ai posées, que nous avons posées, j'ai même modifié suite à un téléphone de M. Pierre Hainard ce matin, en disant que nous attendions certains éclaircissements. Donc je prétends que nulle part nous avons remis en cause l'honorabilité et l'intégrité du Conseil communal. Donc ça ne me pose pas en soi un problème par rapport à cela.

M. Alain Parel, président : Merci. La parole est-elle encore demandée ? Non. Très bien. Je vous rassure, je vous ai tous entendu. Je vous ai compris. Je vous souhaite à tous une excellente fin de nuit et je me réjouis de vous rencontrer d'ici un mois. La séance est levée.

La séance est levée à 23h.45.

*Le président :
Laurent Iff*

*Le secrétaire :
Jean-Marc Feller*

*La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand*